

# I service de l'assainissement

## Rapport annuel du déléguétaire 2018

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE



# I service de l'assainissement

## Sommaire

### 1 | Synthèse de l'année ..... 5

1.1 L'essentiel de l'année .....	7
1.2 Les chiffres clés.....	8
1.3 Les indicateurs de performance .....	9
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	10
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	10
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	11
1.4 Les indicateurs spécifiques du contrat.....	12
1.5 Les évolutions réglementaires .....	13
Les perspectives .....	14

### 2 | Présentation du service ..... 15

2.1 Le contrat .....	17
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat .....	18
2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat .....	18
2.2.2 La SME au service des usagers .....	18
2.2.3 Un service 24/24, en continu.....	19
2.2.4 La gestion de crise.....	21
2.2.5 La relation clientèle.....	22
▪ Accueil physique .....	22
▪ L'agence en ligne.....	22
▪ L'accueil téléphonique 09 69 32 97 22.....	23
▪ Les renforts du groupe.....	24
▪ Le service d'urgence 24h/24 .....	24
2.3 L'inventaire du patrimoine .....	26
2.3.1 Le système d'assainissement .....	26
2.3.2 Les biens de retour .....	28

### 3 | Qualité du service..... 51

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte .....	52
3.1.1 La pluviométrie .....	52
3.1.2 La problématique H2S .....	52
3.1.3 L'exploitation des réseaux de collecte.....	53
3.1.4 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage .....	77
3.1.5 L'exploitation des postes de relèvement .....	81
3.1.6 130 .....	
3.1.7 La conformité du système de collecte .....	131
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement .....	133
3.2.1 Le schéma de la station d'épuration du contrat .....	133
3.2.2 Le fonctionnement hydraulique .....	133
3.2.3 L'exploitation des ouvrages de traitement .....	139
<b>Coutts de référence applicables à la filière d'évacuation et de traitement des sous-produits .....</b>	164
3.2.4 Les interventions sur les stations d'épuration .....	168
3.2.5 La synthèse du fonctionnement de la station d'épuration .....	168
3.2.6 La conformité des rejets du système de traitement .....	192
3.3 Les autres missions du service .....	218
3.3.1 Les actions de communications pour votre contrat.....	218

# I service de l'assainissement

3.3.2	Le géoréférencement.....	222
3.4	Le bilan clientèle.....	222
3.4.1	Le nombre de clients assainissement collectif.....	222
3.4.2	Les statistiques clients.....	225
3.4.3	Les volumes assujettis à l'assainissement .....	227
3.4.1	<b>Les principaux motifs de dossiers clients .....</b>	229
3.4.2	L'activité de gestion clients .....	232
3.4.3	La relation clients.....	232
3.4.4	L'encaissement et le recouvrement.....	234
3.4.5	Le fonds de solidarité.....	234
3.4.6	La mesure de la satisfaction client .....	235
3.5	Notre système de management .....	238
3.5.1	Les certifications spécifiques au contrat.....	238
3.5.2	Le prix du service de l'assainissement.....	242

## 4 | Comptes de la délégation ..... 245

4.1	La situation des biens et des immobilisations .....	247
4.1.1	La situation sur les canalisations .....	247
4.1.2	La situation sur les branchements.....	247
4.2	Les investissements contractuels .....	248
4.2.1	Le renouvellement .....	248

## 5 | Votre déléataire ..... 253

5.1	Notre organisation .....	255
5.1.1	La Région .....	255
5.1.2	Nos implantations .....	255
5.1.3	Nos moyens humains .....	256
5.1.4	Nos moyens matériels .....	257
5.1.5	Nos moyens logistiques .....	258
5.1.6	Les autres moyens .....	258
5.1.7	L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale.....	259
5.2	Nos offres innovantes.....	260
5.2.1	Notre organisation VISIO .....	260
5.2.2	Nos nouveaux produits d'exploitation.....	261
5.3	Nos actions de communication .....	262
5.3.1	Les actions de communications pour votre Région .....	262

## 6 | Glossaire ..... 263

## 7 | Annexes ..... 275

7.1	Annexe 1 .....	276
7.2	Annexe 2 .....	293
7.3	Annexe 3 .....	294
7.4	Annexe 4 .....	295



# 1 | Synthèse de l'année





## 1.1 L'essentiel de l'année

**Pour l'ensemble de la Société Martiniquaise des Eaux :**

- Installation de nouvelle génération d'armoires électriques sur les postes de refoulement : Armoires de type ARMELE disposant de « SMART SOLUTION » pour optimiser le fonctionnement des sites.
- Campagne d'enquêtes Raccordable Non Raccordé sur les 12 communes du territoire d'ESPACE SUD.
- Avril 2018 : Pollution générée par le débordement du poste de refoulement Salle Polyvalente en Septembre 2016.
- Juin 2018 : Audit AFNOR sur la démarche qualité SME. Certification ISO 9001 reconduite pour l'ensemble de ses activités.
- Juin 2018 : Mise en demeure de la station d'épuration de Taupinière sur la commune du Diamant suite à la visite de la police de l'eau et de l'ONEMA ; site sans exploitation depuis Octobre 2017. Le délégataire est en attente de son intégration dans le patrimoine affermé
- Septembre 2018 : Effondrement du réseau amiante ciment traversant le collège de Ducos. Pose d'un réseau provisoire pour rétablir l'écoulement.
- Octobre 2018 : Renouvellement des bioréacteurs membranaires sur la station d'épuration de 4 Chemins sur la commune du Marin
- Novembre 2018 : Mise en demeure de la station d'épuration du Bourg des Anses d'Arlet sur à la visite de la Police de l'Eau.

## 1.2 Les chiffres clés



**411,99 TMS** de boues évacuées

**396 km** de réseau total d'assainissement



**386,8 km** de réseau eaux usées



**36 592,12 ml** de réseau curé



**4 242 527,5 m<sup>3</sup>** (m<sup>3</sup>) d'eau traitée

## 1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
  - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur

### Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'ONEMA, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en septembre.

l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service  
 \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

### 1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

- (1) : producteur de l'information = Collectivité
- (2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007									
Thème	Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	Unité	Degré de fiabilité	
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	-	-	62 639	62 770	63 488	Nombre	B	
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	-	-	28 366	58 032	56 273	Nombre	B	
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	-	-	0	0	0	Nombre	A	
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	-	-	376,21	382,17	386,84	km	A	
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	-	-	443,76	469,58	411,99	TMS	A	
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	-	-	2,98	2,99	-	€ TTC/m <sup>3</sup>	A	
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	-	-	30	82	82	Valeur de 0 à 120	B	
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	-	-	100	100	100	%	A	
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	-	-	0,0003	0	0,0048	€/m <sup>3</sup>	A	
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	-	-	46	42	44	Nombre	B	

### 1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL								
Thème	Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	-	-	0	0	0	Nombre / 1000 habitants desservis	B
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	-	-	27,5	26	55	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	-	-	86	85	80	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	-	-	70	70	70	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	-	-	0	0,0689	0	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	-	-	5,9	5	-	%	A

### 1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E					
Thème	Indicateur	2018	Unité	Degré de fiabilité	
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Non	Oui / Non	A	
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A	
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A	
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A	
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A	
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A	
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A	

## 1.4 Les indicateurs spécifiques du contrat

Indicateur	2015	2016	2017	2018	Objectif
Curage des réseaux (cf. article 20.1)	12,8* 9,77**	33,20* 28,68**	31,77* 28,15**	37,83* 29,12**	28 km moyen 22 km mini
Fréquence de curage des Postes de Relevage (< 2 000 EH)					
Fréquence de passage des Postes de Relevage (> 2 000 EH) (cf. article 20.2)	100 %	100%	100%	100%	2 par an 4 par an
Inspections visuelles diurnes et nocturnes (cf. article 20.3)	779	117	2 788	2 886	10 % par an
ITV et vidéo-périscope (cf. article 20.3)	91	303	546	350	500 regards
Enquêtes de conformité branchement (cf. article 20.3)	62	624	197	312	500
Tests à la fumée (cf. article 20.3)	1,7 km	1,12 km	10,9 km	0,452	2,2 km
Pourcentage de stations de traitement des eaux usées disposant d'un Manuel d'exploitation (cf. article 21.2)	100 %	100%	100%	100%	100 %
Taux d'obstruction sur canalisation (cf. article 20.3)	0,27	0,26	0,26	0,18	< 0,3 par km

## 1.5 Les évolutions réglementaires

- Mise en œuvre de la dématérialisation des marchés publics et des contrats de concession : arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession et arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique
- Modification du décret « Marchés publics » : décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique
- Participation du public dans les décisions à caractère environnemental et réforme de l'évaluation environnementale : décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.
- Assouplissement des conditions du transfert de la compétence GEMAPI au profit des établissements publics de coopération intercommunale : loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

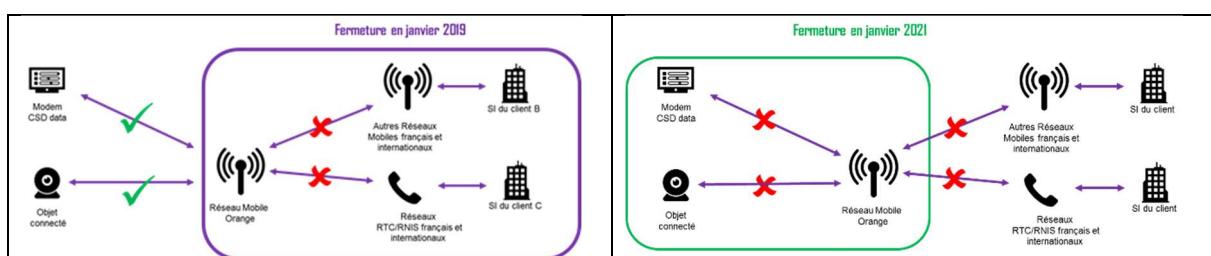
La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable...) est jointe en annexe.

### Télécommunications : Arrêt des services de transport de données utilisant la norme GSM

L'opérateur de télécommunications Orange a annoncé, au mois de novembre 2017, l'arrêt des services de transport de données basés sur la technologie de transfert « Circuit Switch Data » (CSD) utilisant la norme GSM de téléphonie mobile. Cette technologie est principalement utilisée pour les communications utilisant les réseaux mobiles dits 2G.

L'arrêt de ce service interviendra en deux étapes :

- 1/1/2019 : Arrêt des services permettant la communication entre sites connectés au réseau mobile 2G d'Orange et sites utilisant des lignes de téléphonie fixe RTC ou connectés aux réseaux mobiles des autres opérateurs.
- 1/1/2021 : Arrêt de tous les services utilisant la technologie de transfert CSD.



L'opérateur SFR a fait une annonce similaire. Et si Bouygues Telecom, troisième opérateur détenteur d'une licence GSM n'a pas encore fait d'annonce équivalente, il est inéluctable que les équipements de télécommunication des sites concernés vont devoir évoluer pour pouvoir utiliser des standards plus récents de communication (IP mobile ou fixe type ADSL).

Ces évolutions auront des incidences variables sur les équipements de télégestion des services d'eau et d'assainissement, en fonction de leurs caractéristiques (date de fabrication, technologies utilisées, éligibilité du raccordement aux réseaux des opérateurs).

L'impact de ces évolutions sur les installations du service vous sera présenté au cours des prochains mois.

## Les perspectives

La reprise de la compétence eau et assainissement par les Communautés d'Agglomérations du Centre et du Sud de la Martinique et celle de Cap Nord vont générer des ajustements dans la gouvernance des contrats. L'enjeu réside dans la mise en place de convention qui permette un pilotage opérationnel et respect des engagements.

Les variations de patrimoine devront être prises en compte de la gestion du contrat. Certains ouvrages sont sortis, d'autres ont fait l'objet de réhabilitations lourdes. Les nouvelles stations d'épurations construites n'ont encore été réceptionnées conformément aux conditions contractuelles.

# 2 | Présentation du service



## 2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

<b>Le contrat et ses avenants</b>			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/04/2015	31/03/2027	Affermage

## 2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

### 2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

- La SOCIETE MARTINIQUE DES EAUX (SME) assure pour la CAESM et CAP NORD la gestion du service de l'assainissement répartie comme suit (contrats DSP 2015-2027) :
  - o CAESM 12 communes :
    - Ducos
    - François
    - Vauclin
    - Marin
    - Sainte-Anne
    - Sainte-Luce
    - Rivière-Pilote
    - Rivière-Salée
    - Diamant
    - Anse d'Arlet
    - Trois-Ilets
    - Saint-Esprit
  - o CAP NORD 2 communes :
    - Robert
    - Trinité

### 2.2.2 La SME au service des usagers

**La Société Martiniquaise des Eaux (SME)** est une société spécialisée dans la gestion des services de l'eau et d'assainissement depuis **40 ans** au service des collectivités territoriales de la Martinique.



Sur tout le périmètre de l'ESPACE SUD, ses activités s'inscrivent dans le grand cycle de l'eau depuis la production d'eau potable jusqu'à la **collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées ou la gestion des milieux aquatiques**.

Elle s'appuie aujourd'hui sur un **effectif Martiniquais de 198 salariés** sous la responsabilité de Philippe GRAND, directeur général et ingénieur spécialisé en sciences et techniques de l'eau et de l'assainissement avec plus de 30 années d'expérience dans le domaine. Il est actuellement le représentant local officiel de la fédération des Entreprises de l'Eau en Martinique (FP2E).



Son expérience s'est forgée sur la gestion locale en délégation de service ou prestations de service de très nombreuses installations en eau comme en assainissement.

Pour l'assainissement, la SME a en charge sur le territoire de l'ESPACE SUD :

- 157 475 habitants,
- 72 794 abonnés,
- 8 791 737 m<sup>3</sup> consommé (hors vente en gros),
- 6 904 442 m<sup>3</sup> vendu en gros à la CACEM
- 2 usines de traitement,
- 66 stations de pompage,
- 123 réservoirs,

La Société Martiniquaise des Eaux est une entreprise certifiée AFNOR ISO 9001 : 2008 pour l'ensemble de ses activités :

- Production et distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Gestion administrative des clients SICSM, CACEM et SCACNO
- Entretien et inspection des réseaux
- Analyse des Eaux de baignades

### 2.2.3 Un service 24/24, en continu

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations.
- Dépannages d'installations.
- Débouchage de branchements d'assainissement ...

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

#### Organisation de l'astreinte

La SME gère les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des 500 installations dont la SME à la gestion.

Le service d'astreinte (21 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées. Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires. Le personnel est compétent en traitement d'eau, épuration, plomberie, terrassement, électromécanique et gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat technique de la SME.

### ☞ L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

➤ le responsable d'astreinte (cadre) :

Il représente la Direction de la SME, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.

➤ l'astreinte téléphonique :

L'objectif est de fournir à tous clients ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h / 24. L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers les électromécaniciens en fonction de zones géographiques pré-définies.

➤ l'astreinte d'encadrement :

Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.

Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

➤ l'astreinte d'intervention :

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

L'astreinte mobilise au total 21 personnes par semaine.

### ☞ Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte

- téléphones à domicile et téléphones portables,
- P.C. portables avec accès aux applications métier (Supervision, SIG, ...)
- véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux,
- fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne,
- mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...),
- camion hydrocurleur d'intervention,
- téléphones satellites en cas de nécessité.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

## 2.2.4 La gestion de crise

La situation géographique de la Martinique l'expose à de nombreux risques naturels. La gestion de la production et de la distribution de l'eau devient de vrais défis face aux bouleversements des éléments naturels.

La Société Martiniquaise des eaux a mis en place un plan de crise afin d'optimiser sa réactivité et de minimiser toutes les conséquences liées aux phénomènes naturels. Une organisation et des moyens spécifiques ont été définis pour répondre au caractère abrupt et inhabituel de ces événements. Elle est engagée également dans le plan de prévention des risques et participe activement aux actions préfectorales comme l'exercice cyclonique de 2012, dit Zéklè. (photo)

Le plan Orsec cyclone va être amélioré



Pour la première fois depuis plusieurs années, un exercice cyclonique, baptisé « Zéklè », a été organisé pour tester et améliorer le niveau d'entraînement de l'ensemble des...

France-Antilles Martinique

02.06.2012

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Une organisation préétablie du management de la crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- Une détection et une alerte rapides.

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

## 2.2.5 La relation clientèle

### ▪ Accueil physique

La SME dispose de 2 bureaux d'accueil du public pour traiter leurs demandes



*Agence SME Lamentin  
Horaires d'ouverture  
Lundi au vendredi de 7h45 à 12h30  
Mardi et jeudi : 13h45 à 17h*



*Agence SME Carbet  
Horaires d'ouverture  
Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30  
Mardi et jeudi : 14h à 16h30*

### ▪ L'agence en ligne

Les usagers peuvent également accéder au site internet de la Société Martiniquaise des Eaux [www.smeaux.fr](http://www.smeaux.fr)

Ils peuvent y trouver des réponses rapides et pratiques concernant les questions d'alimentation en eau ou d'assainissement, effectuer les formalités de paiement des factures en direct et renseigner des formulaires de traitement pour leurs demandes courantes (comme les demandes de branchement) mais également laisser des coordonnées pour être contacté.

L'agence en ligne est un véritable service au client dématérialisé qui permet de satisfaire l'usager de n'importe quel lieu à partir d'une connexion internet.

Elle est conçue en RWD (responsive web design) afin de permettre un accès sur smartphone et tablette.

### Bienvenue dans votre agence en ligne

La Société Martiniquaise Des Eaux a le plaisir de vous accueillir sur la nouvelle version de votre agence en ligne ! Des nouveautés et plus de possibilités pour mieux gérer votre abonnement. En vous inscrivant à l'agence en ligne SME, vous bénéficiez de nombreux services directement en ligne et gagnez un temps précieux !



#### PAIEMENT SECURISÉ EN LIGNE

Payez en toute sécurité votre facture en ligne ! Munissez-vous de votre facture et de votre carte bancaire pour effectuer votre paiement en ligne.

Deux solutions s'offrent à vous :

1. paiement direct par CB en ligne
2. paiement par CB via l'agence en ligne



#### SOUSCRIPTION ET RESILIATION

Vous pouvez désormais souscrire ou résilier un abonnement SME en cliquant ci-dessous :

[J'ménage !](#) 

[Je déménage !](#) 



#### SUIVI ET MAÎTRISE DE CONSOMMATION

Des outils sont mis à votre disposition afin de mieux gérer votre consommation :

- historique des consommations d'eau
- Visualisation par graphique, de l'évolution de vos consommations d'eau
- service d'auto-relevé

### HORAIRES DE NOS ACCUEILS CLIENTELE

Notre accueil au Lamentin est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 12h30. Nous vous accueillons également les mardi et jeudi après-midi de 13h45 à 17h.

Notre accueil au Carbet est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30. Nous vous accueillons également les mardi et jeudi après-midi de 14h à 16h30.

En cas d'urgence vous pouvez nous contacter 7 jours sur 7, 24h sur 24 en composant le : **09 69 32 97 22**

### ■ L'accueil téléphonique 09 69 32 97 22

La Société Martiniquaise des Eaux dispose d'une véritable plateforme d'accueil téléphonique accessible au **numéro Cristal 09 69 32 97 22**, au prix d'un appel local. Elle permet de répondre à toutes les questions des abonnés et d'alerter au plus vite les services concernés en cas d'urgence. Ce service répond tous les jours de la semaine.



Entièrement modernisée, la plateforme téléphonique de la SME est dotée de **5 téléconseillers locaux spécialement formés et situés à Place d'Armes** pour répondre à tout type d'appel.

Le standard téléphonique entièrement rénové depuis le 30 mars 2017, indique aux clients le temps d'attente approximatif. **En cas d'attente prolongée au-delà de 3 minutes, une proposition de rappel automatique est envoyée au client.**

Tous les appels reçus sont identifiés et mémorisés.

## ■ Les renforts du groupe

La SME dispose en cas de besoin, de tous les appuis du groupe SUEZ, notamment pour l'assistance technique aux opérations. Ainsi, en cas de crise ou d'incident majeur, une cellule d'entraide peut intervenir afin de garantir la gestion des communications.



## ■ Le service d'urgence 24h/24

### Organisation de l'astreinte

La SME gère les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des 500 installations dont la SME à la gestion.

Le service d'astreinte (21 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées. Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en traitement d'eau, épuration, plomberie, terrassement, électromécanique et gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat technique de la SME.

#### ☞ L'organigramme d'astreinte

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- le responsable d'astreinte (cadre) :

Il représente la Direction de la SME, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.

- l'astreinte téléphonique :

L'objectif est de fournir à tous clients ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/24. L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers les électromécaniciens en fonction de zones géographiques pré-définies.

- l'astreinte d'encadrement :

Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.

Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

➤ l'astreinte d'intervention :

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

L'astreinte mobilise au total 21 personnes par semaine.

☞ Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte

- téléphones à domicile et téléphones portables,
- P.C. portables avec accès aux applications métier (Supervision, SIG, ...)
- véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux,
- fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne,
- mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...),
- camion hydrocureur d'intervention,
- téléphones satellites en cas de nécessité.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

## 2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

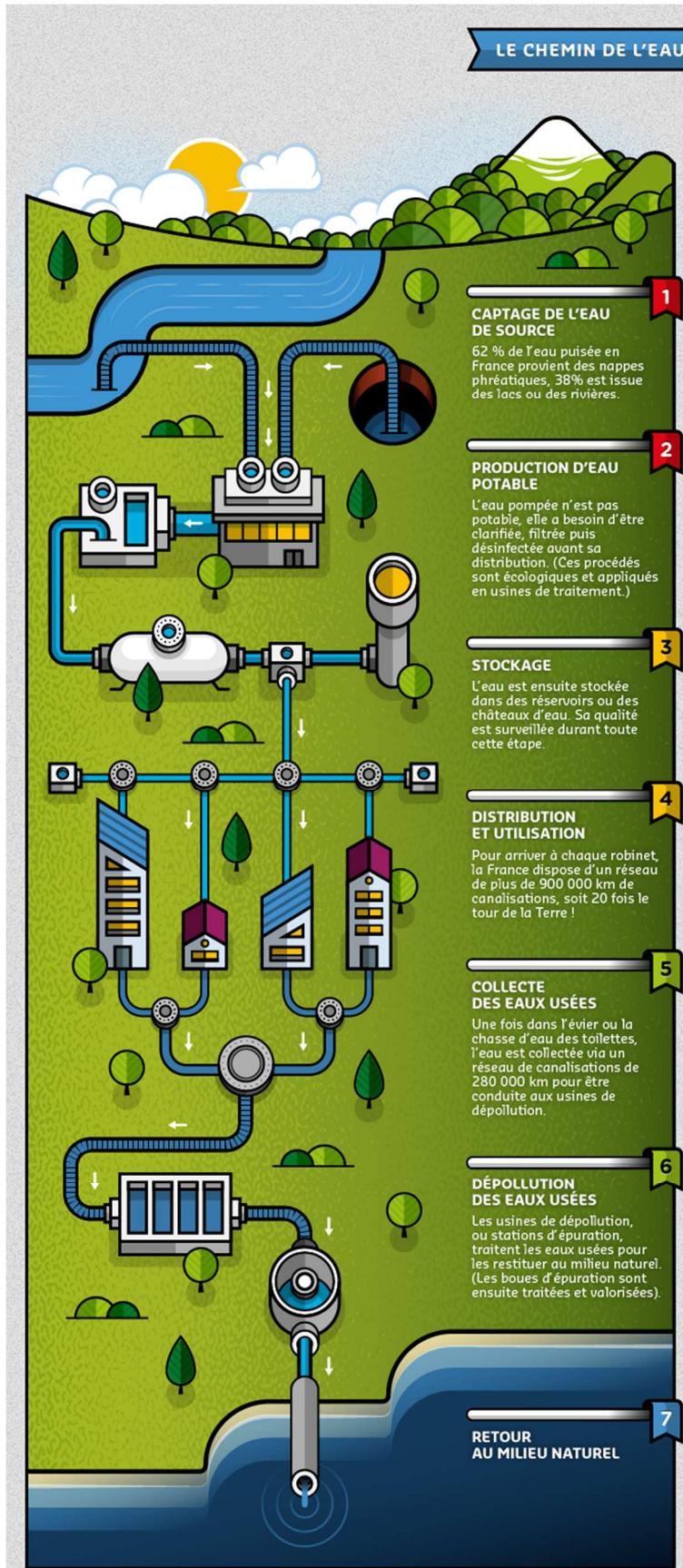
Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

### 2.3.1 Le système d'assainissement



Dans un système d'assainissement, on distingue les réseaux de type unitaire et les réseaux de types séparatifs :

- un réseau qualifié de « unitaire » est conçu pour véhiculer à la fois les eaux usées (EU) et les eaux pluviales (EP). Par temps de pluie, le débit dans les collecteurs augmente fortement, gonflé par la venue d'eau de ruissellement.
- Dans le cas d'un réseau de type séparatif, les eaux usées sont raccordées à un collecteur d'eaux usées. Les eaux pluviales sont évacuées dans un collecteur d'eaux pluviales. Il y a donc deux réseaux distincts qui ne doivent pas avoir d'interconnexion. Chaque habitation est munie de deux branchements de raccordement distincts.

Les réseaux de transport (ou de transfert) sont des réseaux constitués de canalisations généralement de diamètres supérieurs à ceux des réseaux de collecte, qui peuvent être en charge ou à écoulement libre. Les réseaux de transport ont pour objectif l'acheminement de l'effluent collecté par le réseau de collecte jusqu'à un réseau en aval ou à la station de traitement des eaux usées.

### 2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

- **LES RESEAUX PAR TYPE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

<b>Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)</b>				
<b>Désignation</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>	
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	307 508	308 495	0,3%	
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	78 410	78 437	0,0%	
Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	9 177	9 177	0,0%	
<b>Linéaire total (ml)</b>	<b>395 096</b>	<b>396 110</b>	<b>0,3%</b>	

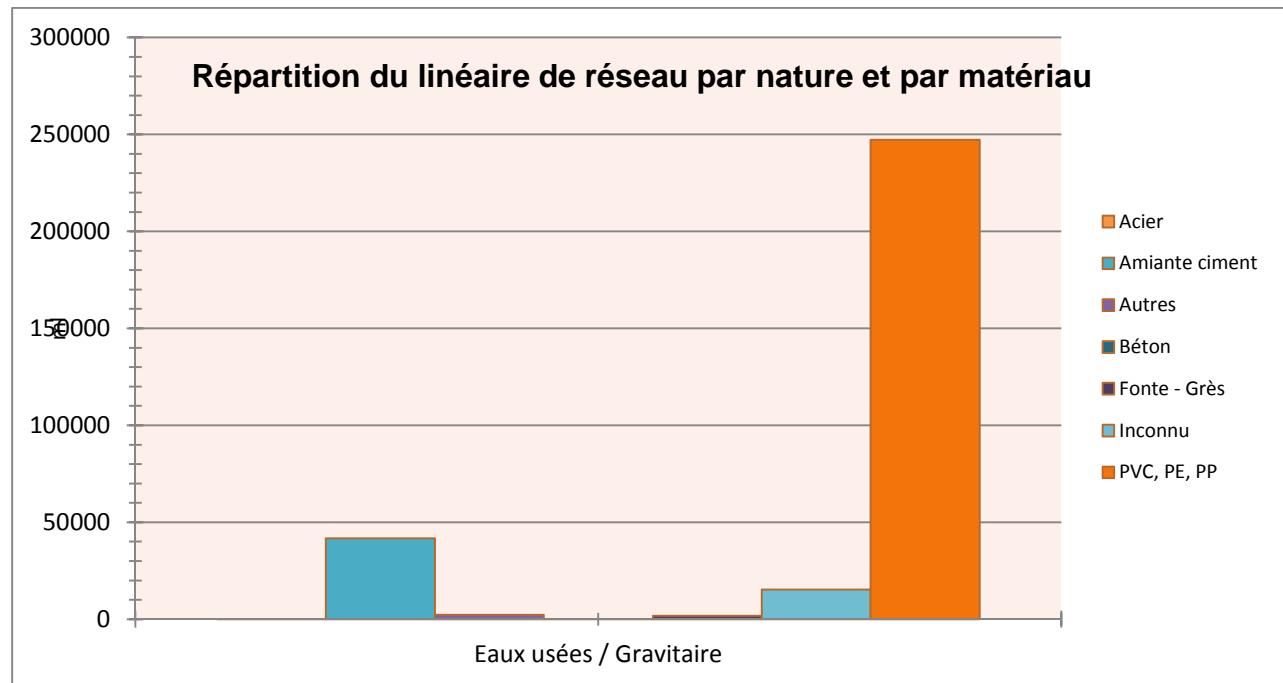
<b>Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)</b>				
<b>Commune</b>	<b>Désignation</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	38 579,7	38 434,9	- 0,4%
GROS-MORNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	228,7	228,7	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	41 281,1	41 282,1	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	16 395,8	16 429,4	0,2%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	24 705,4	24 705,4	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	13 549,3	13 549,4	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	32 394,5	32 532,1	0,4%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	16 964,2	16 974,8	0,1%

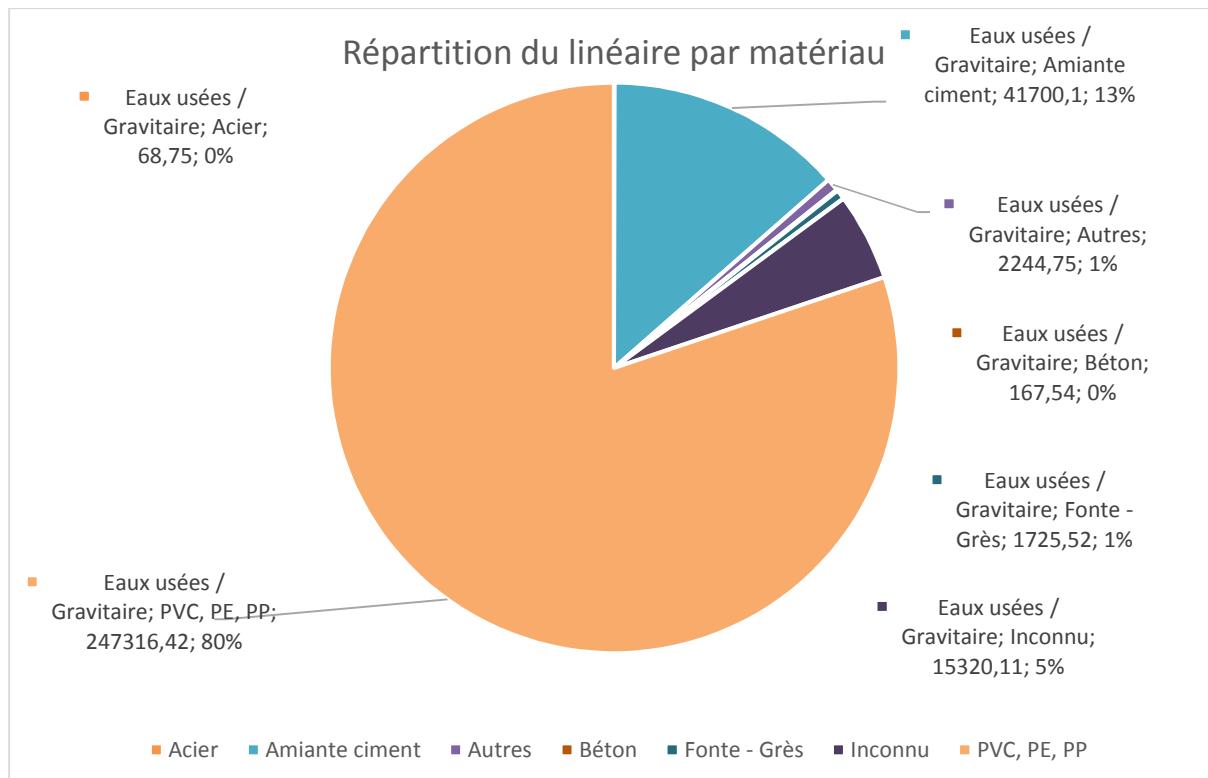
<b>Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)</b>				
<b>Commune</b>	<b>Désignation</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	8 839,7	9 383,4	6,2%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	33 820,8	33 927,4	0,3%
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	5 580,5	5 580,5	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	26 298,3	26 436,5	0,5%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 129,4	12 129,4	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	27 640,4	27 801,4	0,6%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	9 100	9 100	0,0%
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	7 324,2	7 324,2	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	8 265,9	8 265,9	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 874,9	2 874,9	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	6 619,2	6 619,2	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	6 664,3	6 664,3	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	9 720,3	9 720,3	0,0%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 705,1	1 705,1	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 248,8	2 275,4	1,2%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	5 313,2	5 313,2	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 051,4	2 051,4	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	4 690,7	4 690,7	0,0%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	4 101,1	4 101,1	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	15 329,8	15 329,8	0,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 501,7	1 501,7	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	2 500,5	2 500,5	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	674,9	674,9	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	901	901	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 160,2	1 160,2	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 423,6	1 423,6	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	897,4	897,4	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 619,9	1 619,9	0,0%
<b>Linéaire total (ml)</b>		<b>395 095,6</b>	<b>396 109,9</b>	<b>0,3%</b>

- LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)									
Réseau	Ecoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Fonte - Grès	PVC, PE, PP	Autres	Inconnu	Total
Autres	Gravitaire	-	-	-	-	1 123	23	37	1 183
Autres	Refoulement	-	-	-	-	7 097	-	897	7 994
Eaux usées	Gravitaire	69	41 700	168	1 726	247 174	2 245	15 320	308 401
Eaux usées	Refoulement	-	-	-	7 254	66 852	2 752	1 579	78 437
<b>Total</b>		<b>69</b>	<b>41 700</b>	<b>168</b>	<b>8 980</b>	<b>322 246</b>	<b>5 020</b>	<b>17 834</b>	<b>396 016</b>





- LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Les tableaux suivants détaillent les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations par type (EU/EP/Unitaire). En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

<b>Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux</b>			
<b>Motif</b>	<b>ml EP</b>	<b>ml EU</b>	<b>ml Unitaire</b>
Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	385 918	-
Situation actuelle	0	385 918	0

<b>Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux</b>			
<b>Motif</b>	<b>ml EP</b>	<b>ml EU</b>	<b>ml Unitaire</b>
Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	385 918	-
Régularisations de plans	0	1 014	0
Situation actuelle	0	386 932	0

<b>Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux par commune</b>				
<b>Commune</b>	<b>Motif</b>	<b>ml EP</b>	<b>ml EU</b>	<b>ml Unitaire</b>
DUCOS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	45 904	-
GROS-MORNE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	229	-

<b>Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux par commune</b>				
<b>Commune</b>	<b>Motif</b>	<b>ml EP</b>	<b>ml EU</b>	<b>ml Unitaire</b>
LA TRINITÉ	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	49 547	-
LE DIAMANT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	19 271	-
LE FRANÇOIS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	31 325	-
LE MARIN	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	20 214	-
LE ROBERT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	42 115	-
LE VAUCLIN	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	18 669	-
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	11 088	-
LES TROIS-ILETS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	39 134	-
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	7 632	-
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	30 989	-
SAINTE-ANNE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	16 231	-
SAINTE-LUCE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	42 970	-
SAINT-ESPRIT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	10 602	-

- LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

<b>Inventaire des principaux accessoires du réseau</b>				
<b>Désignation</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>	
Regards réseau	13 394	13 483		0,7%
Vannes	18	18		0,0%

<b>Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune</b>				
<b>Commune</b>	<b>Désignation</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DUCOS	Regards réseau	1 750	1 749	- 0,1%
DUCOS	Vannes	2	2	0,0%
GROS-MORNE	Regards réseau	5	5	0,0%
LA TRINITÉ	Regards réseau	1 833	1 834	0,1%
LE DIAMANT	Regards réseau	641	642	0,2%
LE DIAMANT	Vannes	2	2	0,0%
LE FRANÇOIS	Regards réseau	1 033	1 033	0,0%

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	Désignation	2017	2018	N/N-1 (%)
LE MARIN	Regards réseau	618	626	1,3%
LE MARIN	Vannes	2	2	0,0%
LE ROBERT	Regards réseau	1 393	1 401	0,6%
LE VAUCLIN	Regards réseau	735	738	0,4%
LES ANSES-D'ARLET	Regards réseau	354	384	8,5%
LES ANSES-D'ARLET	Vannes	1	1	0,0%
LES TROIS-ILETS	Regards réseau	1 470	1 475	0,3%
LES TROIS-ILETS	Vannes	4	4	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Regards réseau	278	278	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Vannes	3	3	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Regards réseau	1 172	1 201	2,5%
SAINTE-ANNE	Regards réseau	562	562	0,0%
SAINTE-ANNE	Vannes	1	1	0,0%
SAINTE-LUCE	Regards réseau	1 192	1 197	0,4%
SAINTE-LUCE	Vannes	2	2	0,0%
SAINT-ESPRIT	Regards réseau	358	358	0,0%
SAINT-ESPRIT	Vannes	1	1	0,0%

- Nombre de branchements par nature et par type d'abonnés desservis**

Notre niveau de connaissance patrimoniale ne permet pas à ce jour de fournir le nombre de branchement par nature, par type d'abonnés desservis, par matériau et par diamètre.

Le nombre de branchements neufs réalisés au cours de l'exercice 2018 sont repris dans le tableau ci-après :

Commune	Nombre de branchement neuf réalisé en 2018
DUCOS	4
LA TRINITE	1
LE DIAMANT	5
LE FRANCOIS	3
LE MARIN	7
LE VAUCLIN	3
LES ANSES D ARLET	3
LES TROIS ILETS	7
RIVIERE SALEE	1
STE ANNE	2
STE LUCE	3
<b>Total général</b>	<b>39</b>

- **LES POINTS DE REJET AU MILIEU NATUREL**

Les points de rejets au milieu naturel sont détaillés dans le tableau suivant.

Commune	Site
DUCOS	PR Bétonord
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte
DUCOS	PR Ducos Barington 2
DUCOS	PR Ducos Durivage 1
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente
DUCOS	PR Ducos Sérénité
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6
DUCOS	PR Lagon de Florida
DUCOS	PR Les Hauts de Barington
DUCOS	PR Prison
DUCOS	PR Syndic Canneliers
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2
LA TRINITÉ	PR Bobi
LA TRINITÉ	PR Brésil
LA TRINITÉ	PR Cité Bac
LA TRINITÉ	PR Cosmy
LA TRINITÉ	PR Epinette
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile
LA TRINITÉ	PR Japon
LA TRINITÉ	PR La Crique
LA TRINITÉ	PR La Grosillière
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière

Commune	Site
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour
LE DIAMANT	PR Anse Cafard
LE DIAMANT	PR Dizac
LE DIAMANT	PR La Cherry
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière
LE DIAMANT	PR Lucito
LE DIAMANT	PR Marine Hotel
LE DIAMANT	PR O'Mullane
LE FRANÇOIS	PR Champion
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus
LE FRANÇOIS	PR La Jetée
LE FRANÇOIS	PR La Martienne
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle
LE FRANÇOIS	PR Le Môle
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant

Commune	Site
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire
LE MARIN	PR Zone Arthimer
LE ROBERT	PR A
LE ROBERT	PR B (André Berceau)
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)
LE ROBERT	PR Courbaril
LE ROBERT	PR D (Fardiny)
LE ROBERT	PR E (Duchet)
LE ROBERT	PR F (Jeanville)
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)
LE ROBERT	PR Gaschette
LE ROBERT	PR Gendarmerie
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)
LE ROBERT	PR La Semair
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle
LE ROBERT	PR Le Robert RHI
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)
LE ROBERT	PR Mansarde
LE ROBERT	PR Miramar

Commune	Site
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)
LE ROBERT	PR Pointe Lynch
LE ROBERT	PR Pointe Royale
LE ROBERT	PR Pontaléry
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)
LE ROBERT	PR R (Biométal)
LE ROBERT	PR Suez Panama
LE ROBERT	PR Trou Terre
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse
LES ANSES-D'ARLET	PR Touristique
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan
LES TROIS-ILETS	PR Glacy
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Illets Alamanda (Casino)
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Illets Bord de Mer
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Illets Citron
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Illets College
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Illets Golf
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Illets Rue Neuve

Commune	Site
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne
LES TROIS-ILETS	PR Marina
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2
LES TROIS-ILETS	PR Vatable
LES TROIS-ILETS	PR Wallon
LES TROIS-ILETS	PR Xavier
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir
SAINTE-ANNE	PR Bareto
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage
SAINTE-ANNE	PR Caritan
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin
SAINTE-LUCE	PR La Plantation
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers

Commune	Site
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude

- **LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU**

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble du réseau de collecte, les installations de traitement sur le réseau disponible au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

- **LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU**

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble des postes de relèvement, les installations de traitement de l'H2S disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Commune	Site	Année de mise en service
DUCOS	PR Rivière Pierre	1991
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	1988
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	2003
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	2015
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	1991
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	1991

- LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

<b>Inventaire des installations de relevage</b>				
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Débit nominal</b>	<b>Unité</b>
DUCOS	PR Bétonord	1996	46	m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	1996	90	m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Ducos Barington 2	2000	40	m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	1998	35	m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	1998	29	m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	1998	42	m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	1998		m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	1991		m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	1993	210	m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Ducos Sérenté	1996	60	m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	1998	169	m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Lagon de Florida			
DUCOS	PR Les Hauts de Barington			m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Prison	1996		m <sup>3</sup> /h
DUCOS	PR Syndic Canneliers			
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	1992	32	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	1992	24	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Bobi	2006	20	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Brésil	1999		m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	1990	28	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Cosmy	1991	32	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Epinette	1980	190	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	1994	90	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Japon			
LA TRINITÉ	PR La Crique	1995	58	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	1994	50	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	1997	64	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	1994		m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	1995	68	m <sup>3</sup> /h

<b>Inventaire des installations de relevage</b>				
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Débit nominal</b>	<b>Unité</b>
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	1997	44	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	1994		m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	1994	72	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	1992		m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	1989		m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	1994		m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	1986	30	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	1998	56	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée			
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique			
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	1991	42	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	1994	86	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	1994	40	m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	1995		m <sup>3</sup> /h
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	1995	78	m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	1993	60	m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	PR Dizac	2004	75	m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	PR La Cherry	1995	44	m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	1990	124	m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	1990	72	m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière			
LE DIAMANT	PR Lucito	2012		m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	1985	36	m <sup>3</sup> /h
LE DIAMANT	PR O'Mullane			
LE FRANÇOIS	PR Champion			
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	1996	50	m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	1999	106	m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	1997	170	m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	1992	36	m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	1986	72	m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	1998	50	m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'ile	1984	56	m <sup>3</sup> /h

<b>Inventaire des installations de relevage</b>				
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Débit nominal</b>	<b>Unité</b>
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	1999	36	m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	1998	129	m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	1992	20	m <sup>3</sup> /h
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde			
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde			
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde			
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde			
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde			
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde			
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	1988	200	m <sup>3</sup> /h
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	1988	72	m <sup>3</sup> /h
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	1988	130	m <sup>3</sup> /h
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	1988	148	m <sup>3</sup> /h
LE MARIN	PR Zone Arthimer	1988	26	m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR A	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Courbaril	1987		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR E (Duchet)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Gaschette	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Gendarmerie	1989		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR I (Bonnavenport)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR La Semair	1987		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	1996		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	2004		m <sup>3</sup> /h

<b>Inventaire des installations de relevage</b>				
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Débit nominal</b>	<b>Unité</b>
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Mansarde	1984		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Miramar	1993		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	1991		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	1984		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Pointe Royale	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Pontaléry	2008		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR R (Biométal)	1997		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Suez Panama	2010		m <sup>3</sup> /h
LE ROBERT	PR Trou Terre	2013		m <sup>3</sup> /h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	1998	82	m <sup>3</sup> /h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	1998	66	m <sup>3</sup> /h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	1998	29	m <sup>3</sup> /h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	1998	58	m <sup>3</sup> /h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	1998	29	m <sup>3</sup> /h
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	2005	59	m <sup>3</sup> /h
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	2007	77	m <sup>3</sup> /h
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour			
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	1987	68	m <sup>3</sup> /h
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	1987	20	m <sup>3</sup> /h
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	1987	74	m <sup>3</sup> /h
LES ANSES-D'ARLET	PR Touristique	2009	42	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	2006	216	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	2003	358	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Glacy			
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	1995	28	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets			m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Illets Alamanda (Casino)	2007		m <sup>3</sup> /h

<b>Inventaire des installations de relevage</b>				
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Débit nominal</b>	<b>Unité</b>
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	1996	27	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	2003	125	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	2004	76	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	2003	160	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	1992	32	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	2007	30	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Marina	1995	242	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	1992	30	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	2001	24	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	2004	49	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	2003	158	m <sup>3</sup> /h
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	2003	105	m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	2010	24	m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	1998		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	1998		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	1998		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	2007		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	1998		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	1998		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	2007		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	1998		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	1998		m <sup>3</sup> /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	1998		m <sup>3</sup> /h
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	1995	36	m <sup>3</sup> /h
SAINTE-ANNE	PR Bareto	1994	70	m <sup>3</sup> /h
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	1988	22	m <sup>3</sup> /h
SAINTE-ANNE	PR Caritan	1991	40	m <sup>3</sup> /h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	1991	64	m <sup>3</sup> /h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg			
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	2001	69	m <sup>3</sup> /h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	1992	30	m <sup>3</sup> /h
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	2007	46	m <sup>3</sup> /h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	2009		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	2007		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	2015		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR La Plantation			
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	1997		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	1998		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1			m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2			m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3			m³/h
SAINT-ESPRIT	BY PASS Hopital Saint Esprit			
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	1993	120	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	1985	34	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	1985	60	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	1985	130	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	1985	140	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	1993		m³/h

### **Les variations sur les postes de relèvement**

Plusieurs ouvrages ont été intégrés au périmètre actuel et d'autres supprimés.  
Les inventaires des ouvrages et des équipements seront mis à jour en conséquence  
La liste ci-dessous n'est pas exhaustive

2015

### Nouveaux postes de relevage

- Commune de Sainte Luce Fond Henry

2016

## Nouveaux postes de relevage

- Commune des 3 Ilets Glacys

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Ducos</li> <li>• Commune de Sainte-Luce</li> </ul> | Lagon de Florida<br>La Plantation |
|--|-----------------------------------|

Postes de relevage supprimés :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune des Anses d'Arlet</li> <li>• Commune du François</li> </ul> | Batterie<br>Snack |
|--|-------------------|

## 2017

Postes de relevage supprimés :

Commune de Ducos Rivièvre La Manche N°7 (Lourdes)

### **Suivi des évolutions sur l'année d'exercice (nombre)**

Commune	Site	Année de mise en service	Année de mise hors service
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	1998	2017
LE FRANÇOIS	PR Le François Snack	1988	2016
LES ANSES-D'ARLET	PR Batterie	1987	2016
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	2016	
DUCOS	PR Lagon de Florida	2016	
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	2016	

### **• LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

### **Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues**

Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
DUCOS	Step Canal	1979	300
DUCOS	Step Grande Savane	1988	250
DUCOS	Step Pays Noyé	1978	10 000
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	1994	1 000
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	1998	10 000
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	2009	2 100
LE DIAMANT	Step Dizac	2015	8 300
LE DIAMANT	Step O'Mullane	1998	450
LE DIAMANT	Step Taupinière		1 200

<b>Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues</b>			
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Capacité de traitement (Eq. hab)</b>
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	1996	250
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	1992	6 666
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	2015	1 300
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	2008	12 500
LE MARIN	Step Marin Duprey	1996	150
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	1980	3 000
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	1990	2 000
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	1993	3 000
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	1988	1 000
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	1999	3 000
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	2008	5 000
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	1989	200
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	2013	450
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	1984	5 000
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	1991	15 000
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	1992	200
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manikou	2002	650
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	1983	5 000
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	1988	500
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	1999	200
SAINTE-ANNE	Step Belfond	1999	8 000
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	1985	500
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin		6 000
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	1995	1 400
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	1995	200
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	1979	1 350
SAINT-ESPRIT	Step Régale	1992	250

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau des principales installations :

Le tableau suivant détaille les changements intervenus au niveau des principales installations :

<b>Suivi des évolutions sur l'année d'exercice</b>			
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Année de mise hors service</b>
LE DIAMANT	STEU Dizac (Ancienne)	1992	2015
LE DIAMANT	STEU Le Cherry	1980	2015
SAINTE-LUCE	STEU Bourg Fond Henry	1979	2015
RIVIÈRE-PILOTE	STEU Rivière-Pilote En Camée	1985	2016
SAINTE-LUCE	STEU Gros Raisin (Ancienne)	2002	2016
LE DIAMANT	STEU Dizac (Nouvelle)	2016	
LE DIAMANT	STEU O'Mullane	1989	
SAINTE-LUCE	STEU Gros Raisin (Nouvelle)	2016	

Plusieurs ouvrages ont été intégrés au périmètre actuel, d'autres ouvrages seront supprimés durant le contrat de délégation de service public.

Les inventaires des ouvrages et des équipements seront mis à jour en conséquence.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive

#### Nouvelles stations d'épuration

- Commune du Diamant **Dizac - O'Mullane**

#### Extensions de stations d'épuration

- Commune de Sainte Luce (travaux à l'arrêt) **Gros Raisin**
- Commune des Anses d'Arlet (travaux à l'arrêt) **Bourg**
- Commune du Saint Esprit (travaux à l'arrêt) **Petit fond**

#### Abandon de stations d'épuration

- Commune du Diamant **Dizac (ancienne steu)- La Cherry**
- Commune de Rivière Pilote **En Camée**
- Commune de Sainte Luce **Fond Henry**

#### **• L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>		
<b>Partie</b>	<b>Descriptif</b>	<b>2018</b>
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
<b>Sous-total - Partie A</b>	<b>Plan des réseaux (15 points)</b>	<b>15</b>

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>		
<b>Partie</b>	<b>Descriptif</b>	<b>2018</b>
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	13
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	27
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	40
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	<b>82</b>



# 3 | Qualité du service

## 3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions réalisées sur nos ouvrages de collecte (collecteurs, déversoirs d'orage, postes de relèvement, ...) : curage, désobstructions, inspections télévisées, ... Elle présente également le bilan des consommations électriques.

### 3.1.1 La pluviométrie

Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

- **LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés bien que la totalité des réseaux de collecte du patrimoine de l'ESPACE SUD soit de type séparatif et ceci en raison des mauvais raccordements des eaux pluviales sur les eaux usées, la pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et

Le Bulletin Climatique Annuel 2018\* (en annexe) détaille l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. Son analyse permet d'expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

\* source Météo France

### 3.1.2 La problématique H<sub>2</sub>S

- **UN RAPPEL DES MECHANISMES DE PRODUCTION DE L'H<sub>2</sub>S**

Les réseaux de collecte des eaux usées et (ou) pluviales, ainsi que les postes de relèvement peuvent renfermer de l'H<sub>2</sub>S: substance toxique, voire mortelle pour l'homme, et corrosive pour les réseaux. L'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) est un gaz dangereux, il est plus lourd que l'air, et se trouve donc en général, dans les points bas où il peut s'accumuler. Par ailleurs, ce gaz est produit principalement par fermentation anaérobiose des dépôts et sera donc libéré en cas de brassage de ceux-ci.

Toute eau résiduaire urbaine contient des composés soufrés sous forme de sels inorganiques (sulfates SO<sub>4</sub><sup>2-</sup>...) ou inclus dans les molécules organiques (protéines animales et végétales, sulfonates contenus dans les détergents). Les fermentations, les réactions biochimiques induites par l'activité de certains microorganismes transforment les matières organiques soufrées en sulfates puis en sulfures. Ces micro-organismes existent dans les biofilms formés sur les parois des canalisations et dans les matières en suspensions. Les réactions biochimiques conduisent à la formation d'H<sub>2</sub>S (milieu anaérobiose) qui se transforme en acide sulfurique très corrosif en milieu aérobiose ; ces réactions sont explicitées ci-dessous.

#### En milieu aérobiose

Matières organiques contenant du S + Bactéries → matières organiques + SO<sub>4</sub><sup>2-</sup>

#### En milieu anaérobiose (réduction)

SO<sub>4</sub><sup>2-</sup> + Bactéries → S<sup>2-</sup> + sous-produits  
Puis : S<sup>2-</sup> + 2H<sup>+</sup> → HS<sup>-</sup> + H<sup>+</sup> → H<sub>2</sub>S

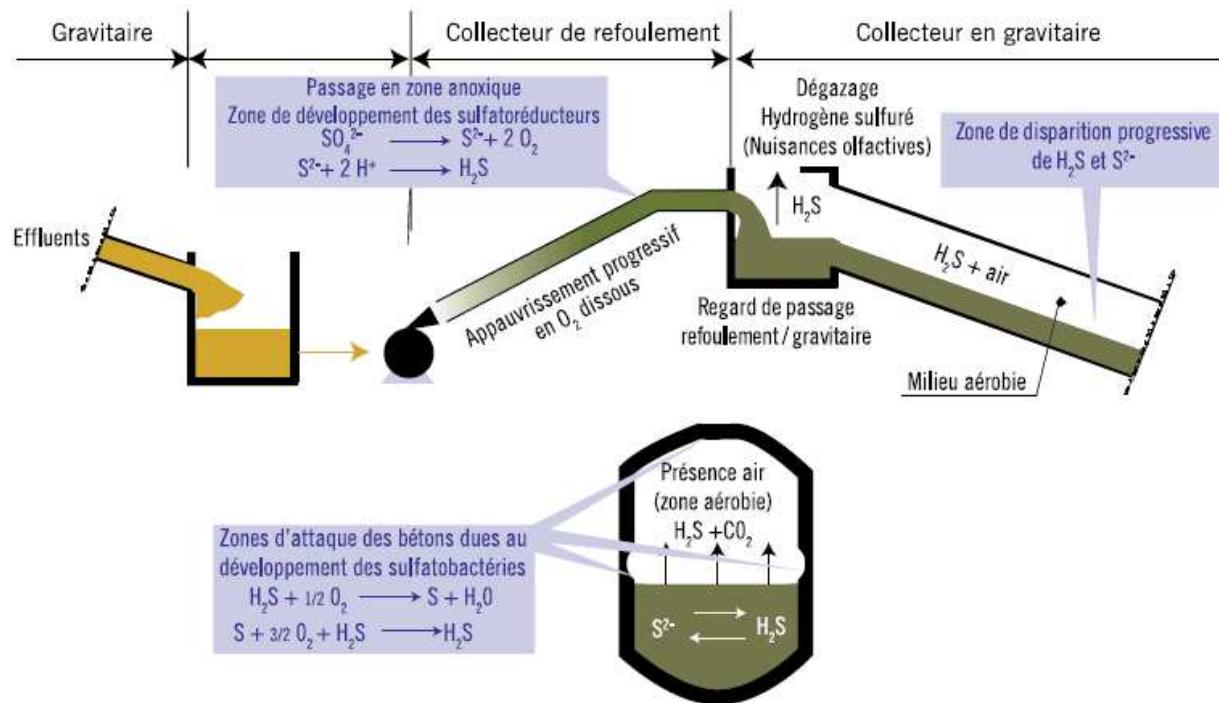
#### En milieu aérobiose (oxydation)

H<sub>2</sub>S + 2 O<sub>2</sub> → H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> (acide inodore et corrosif)

Les refoulements en réseau favorisent l'anaérobiose de l'effluent dans un milieu isolé sans contact avec l'air libre. C'est le cas dans un tuyau de type refoulement où l'oxygène dissous est consommé et pas

renouvelé. Le passage en condition anaérobie est alors établi. Les risques sont d'autant plus grands que le nombre de postes en série est élevé.

- **LE SCHEMA D'UN RESEAU AVEC PRODUCTION D'H<sub>2</sub>S**



### 3.1.3 L'exploitation des réseaux de collecte

- **LES REPONSES AUX DT ET DICT**

#### Construire Sans Détruire

Au vu des dommages déplorés chaque année, et à la faveur du Grenelle II, l'Etat a engagé une réforme de la prévention des dommages aux réseaux lors de travaux.

Cette réforme concerne les collectivités locales en tant que maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux, coordonnateurs des travaux sur la voirie, et responsables de la police de la sécurité sur leur territoire. Elle concerne SUEZ Eau France en tant que maître d'ouvrage, exploitant, et entreprise de travaux.

Elle s'appuie sur deux piliers.

#### Le premier pilier est l'instauration d'un guichet unique.

Il s'agit d'une plateforme internet <http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr>, qui référence l'ensemble des exploitants de chaque commune. Son financement se fait par deux redevances à acquitter annuellement à l'INERIS depuis le 1er janvier 2012 :

- une perçue auprès des exploitants au prorata des longueurs de réseaux,
- l'autre auprès des prestataires de services en formalités de déclaration.

#### Le deuxième pilier est la réforme de la procédure de déclaration des travaux.

Le décret n°2011-1231 du 5 octobre 2011, appliqué depuis le 1er juillet 2012, instaure une responsabilité renforcée des maîtres d'ouvrage de travaux dans la préparation des projets pour que les

entreprises d'exécution disposent de la meilleure connaissance possible de la localisation des réseaux avant d'entreprendre les travaux.

- Il impose aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux de déclarer leurs projets et travaux dans le Guichet Unique pour obtenir les plans des exploitants,
- Il fixe des obligations de compétences pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux obligatoires au 1er janvier 2017 et encadre les techniques de travaux,
- Il impose aux exploitants de communiquer au Guichet Unique, la zone d'implantation des ouvrages exploités pour chaque commune concernée,
- Il impose aux exploitants de transmettre au Guichet Unique, toute modification du périmètre des plans de zonage,
- Il impose aux exploitants une amélioration de la cartographie, avec obligation aux réseaux sensibles au 1er janvier 2019 en unité urbaine et au 1er janvier 2026,
- Il impose des réponses plus rapides et plus précises aux déclarations préalables, et une anticipation des situations de crise,
- Il prévoit des sanctions administratives complémentaires.

Ces mesures sont inscrites dans le code de l'environnement, et par de nombreux arrêtés d'application.



### **Nos Actions**

En amont du traitement des DT/DICT, SUEZ EAU FRANCE s'engage à référencer sur le Guichet Unique les communes adhérentes au contrat. Nous tenons à jour ce référencement. Les ouvrages d'eau potable, d'irrigation et d'assainissement sont référencés dans la catégorie réseaux non sensibles, conformément au décret 2010-1600 du 20 décembre 2010.

Nous transmettons au Guichet Unique les plans de zonage exigés par le décret Construire Sans Détruire (CSD), afin de recevoir l'exhaustivité des DT/DICT concernées par l'emprise des réseaux. Ces plans de zonage sont réactualisés chaque semaine.

Nous utilisons les informations du SIG pour répondre aux DT/DICT. Dès la réception des plans de recollement des nouveaux travaux (précision à 40 cm exigée par le décret CSD), le service SIG/Cartographie met à jour le SIG. Les modifications du réseau sont directement intégrées dans les plans conformes des récépissés des DT/DICT.

Pour générer des plans conformes à la réglementation CSD, nous utilisons un outil cartographique dédié qui intègre dans les plans les informations exigées par le décret comme la localisation et la nature du réseau, le matériau et le diamètre des canalisations, la classe de précision de chaque ouvrage...

Nous répondons dans les temps réglementaires aux DT/DICT via l'outil PROTYS qui se charge d'envoyer par mail, fax ou courrier, le récépissé et les plans conformes. Chaque envoi est tracé. Les récépissés des DT/DICT sont archivés, consultables et dématérialisés.

Nombre de réponses aux DT et aux DICT			
Type de réponses	Nombre au 31/12/2016	Nombre au 31/12/2017	Nombre au 31/12/2018
RDICT	-	245	236
RDT	-	425	329
RDT-RDICT conjointe	-	373	302
Total	1 275	1 043	867

- LA SURVEILLANCE DU RESEAU**

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- l'inspection télévisée (ITV) consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs,
- l'inspection rapide avec un vidéopériscope (IVP) permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'enrassement,
- l'inspection pédestre des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).

Inspections réseau	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	298	90	1 691	1 118	- 33,9%
Linéaire de réseau inspecté en pédestre (ml)	3 132	392	18 150	4 333	- 76,1%
Linéaire total inspecté (ml)	3 430	482	19 842	5 451	- 72,5%
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	244	100	2 946	2 677	- 9,1%

Inspections télévisées	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Type ITV					
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV d'urgence	259	139	1 014	697	- 31,2%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV programmée	10	1 380	657	421	- 35,9%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par Vidéopériscope (IVP programmées)	30	2 497	21	-	- 100,0%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par Vidéopériscope (IVP urgence)	-	757	-	-	0,0%
Linéaire total inspecté par ITV	298	4 773	1 691	1 118	- 33,9%

<b>Répartition par communes des inspections réseau</b>						
<b>Commune</b>	<b>Type d'inspection réseau</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DUCOS	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	-	182	159	- 12,6%
DUCOS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	165	38	- 77,0%
DUCOS	Linéaire total inspecté (ml)	-	-	347	197	- 43,3%
DUCOS	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	-	234	143	- 38,9%
GROS-MORNE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	1	-	-	-	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	-	1 450	33	- 97,7%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	104	296	185,0%
LA TRINITÉ	Linéaire total inspecté (ml)	-	-	1 554	329	- 78,8%
LA TRINITÉ	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	21	-	73	31	- 57,5%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	331	87	865	57	- 93,4%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	50	-	- 100,0%
LE DIAMANT	Linéaire total inspecté (ml)	331	87	915	57	- 93,8%
LE DIAMANT	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	14	3	36	54	50,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	-	-	87	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	39	-	- 100,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire total inspecté (ml)	-	-	39	87	123,1%
LE FRANÇOIS	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	23	46	13	240	1 746,2%
LE MARIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	51	-	2 146	-	- 100,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	21	-	104	51	- 50,6%
LE MARIN	Linéaire total inspecté (ml)	72	-	2 250	51	- 97,7%
LE MARIN	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	4	-	162	204	25,9%
LE ROBERT	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	223	-	5 298	1 714	- 67,6%
LE ROBERT	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	116	-	54	87	61,1%
LE ROBERT	Linéaire total inspecté (ml)	339	-	5 352	1 802	- 66,3%
LE ROBERT	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	54	-	764	77	- 89,9%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	316	107	2 997	42	- 98,6%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	174	78	- 55,2%
LE VAUCLIN	Linéaire total inspecté (ml)	316	189	3 171	120	- 96,2%
LE VAUCLIN	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	15	5	174	58	- 66,7%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	74	-	219	16	- 92,8%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire total inspecté (ml)	74	-	219	16	- 92,8%

Répartition par communes des inspections réseau						
Commune	Type d'inspection réseau	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
LES ANSES-D'ARLET	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	3	-	14	195	1 292,9%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	940	-	1 813	1 943	7,1%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	254	436	71,8%
LES TROIS-ILETS	Linéaire total inspecté (ml)	940	-	2 067	2 378	15,1%
LES TROIS-ILETS	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	41	30	1 061	377	- 64,5%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	760	197	465	146	- 68,6%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	121	-	613	-	- 100,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire total inspecté (ml)	881	1 031	1 078	146	- 86,4%
RIVIÈRE-SALÉE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	35	16	35	166	374,3%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	255	-	779	15	- 98,1%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	10	-	-	-	0,0%
SAINTE-ANNE	Linéaire total inspecté (ml)	265	-	779	15	- 98,1%
SAINTE-ANNE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	17	-	82	559	581,7%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	182	-	1 872	121	- 93,5%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	30	90	90	131	46,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire total inspecté (ml)	212	274	1 961	253	- 87,1%
SAINTE-LUCE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	16	-	290	566	95,2%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	-	65	-	- 100,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	44	-	- 100,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire total inspecté (ml)	-	-	109	-	- 100,0%
SAINT-ESPRIT	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	-	8	7	- 12,5%

- LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif Réseau					
	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	9 884,85	4 220,58	28 278,97	29 115,32	2,87%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	9 884,85	4 220,58	28 278,97	29 115,32	2,87%
Taux de curage préventif (%)	2,6%	1,1%	7,3%	9,0%	22,4%

### 3 | Qualité du service

Répartition par communes du curage préventif réseau						
Commune	Intervention	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	181,76	-	3 951,84	33,96	- 98,2%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 737,54	-	2 653,27	4270,39	89,8%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	611,17	1 103,12	4 255,37	-	- 100,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 245,25	-	1 369,78	6628,62	527,1%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	21,22	-	2 388,29	2523,95	7,8%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 103,9	-	1 655,36	4280,31	286,9%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	418,64	-	2 812,32	841,78	- 67,3%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	658,51	-	1 654,03	1187,79	- 28,2%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	44,66	-	2 450,95	642,29	- 56,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	870,41	-	1 129,04	1 091,07	- 3,4%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	238,9	-	1 668,12	3 138,49	88,1%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	528,83	3 117,46	1 217,3	4476,67	278,5%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	224,06	-	1 073,3	-	- 100,0%
Total	Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	9 884,85	4 220,58	28 278,97	29 115,32	22,7%
Total	Taux de curage préventif (%)	2,6%	1,1%	7,3%	9,0%	22,4%

Curage curatif					
	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	3 030,74	3 338,38	3 615,65	8 722,81	- 47,7%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	3 030,74	3 338,38	3 615,65	8 722,81	- 47,7%
Taux de curage curatif (%)	0,8%	0,9%	0,9%	0,5%	- 47,9%

Répartition par communes du curage curatif						
Commune	Réseaux Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	175,36	-	196,7	307,51	- 13,8%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	455,27	587,27	- 75,7%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	536,02	355,6	77,82	51,07	- 100,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	119,89	2027,64	- 44,7%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	247,11	-	370,47	148,85	- 100,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	84,67	2128,69	- 42,9%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	872,58	344,89	240,43	467,4	68,8%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	275,02	-	21,02	-	- 100,0%

Répartition par communes du curage curatif						
Commune	Réseaux Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	145,11	808,7	132,42	663,4	13,6%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	134,58	433,82	681,7	416,93	- 78,4%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	42,83	30,09	- 100,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	644,96	1 395,37	1 192,43	988,37	- 84,6%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	-	905,59	0,0%
Total	Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	3 030,74	3 338,38	3 615,65	8 722,81	- 47,7%
Total	Taux de curage curatif (%)	0,8%	0,9%	0,9%	0,5%	- 47,9%

Le curage total : préventif et curatif						
Réseaux	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	3 030,74	3 338,38	3 615,65	8 722,81	- 47,7%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	298,17	90,09	1 628,18	543,47	- 31,3%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	9 586,68	4 130,49	26 650,79	29 115,32	26,0%

Répartition par commune du curage total : préventif et curatif						
DUCOS	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	175,36	-	196,7	307,51	- 13,8%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	123,17	38,07	- 69,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	181,76	-	3 828,67	33,96	- 99,1%

LA TRINITÉ	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	-	455,27	587,27	- 75,7%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	103,94	42,34	185,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	1 737,54	-	2 549,33	4270,39	86,0%

LE DIAMANT	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	536,02	355,6	77,82	51,07	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	50,09	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	611,17	1 103,12	4 205,28	-	- 100,0%

LE FRANÇOIS	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	-	119,89	2027,64	- 44,7%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	39,16	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	2 245,25	-	1 330,62	6628,62	545,6%

LE MARIN	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	247,11	-	370,47	148,85	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	21,22	-	83,16	51,49	- 38,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	-	2 305,13	2523,95	9,5%

LE ROBERT	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	-	84,67	2128,69	- 42,9%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	116,3	-	54,29	87,46	61,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	1 987,6	-	1 601,07	4280,31	294,6%

LE VAUCLIN	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	872,58	344,89	240,43	467,4	68,8%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	174,23	78,06	- 55,2%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	418,64	-	2 638,09	841,78	- 68,1%

LES ANSES-D'ARLET	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	275,02	-	21,02	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	658,51	-	1 654,03	1 187,79	- 28,2%

LES TROIS-ILETS	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	145,11	808,7	132,42	663,4	13,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	253,63	173,79	71,8%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	44,66	-	2 197,32	642,29	- 70,8%

RIVIÈRE-SALÉE	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	134,58	433,82	681,7	416,93	- 78,4%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	121,1	-	612,55	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	749,31	-	516,49	1 091,07	111,2%

SAINTE-ANNE	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	-	42,83	30,09	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	9,92	-	-	-	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	228,98	-	1 668,12	3 138,49	88,1%

SAINTE-LUCE	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	644,96	1 395,37	1 192,43	988,37	- 84,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	29,63	90,09	89,89	72,26	46,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	499,2	3 027,37	1 127,41	4 476,67	297,1%

SAINT-ESPRIT	Types	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	-	-	905,59	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	44,07	-	- 100,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	224,06	-	1 029,23	-	- 100,0%

- LES DESOBSTRUCTIONS**

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les avaloirs pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

Désobstructions						
			2015	2016	2017	2018
Désobstructions sur réseaux				74	158	129
Désobstructions sur branchements				15	25	29
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)				0,2	0,42	0,33
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)				0	0	0
						- 68,0%

<b>Répartition par communes des désobstructions</b>					
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

<b>DUCOS</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	6	-	9	6	- 33,3%
Désobstructions sur branchements	1	-	-	-	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,13	0	0,2	0,13	- 33,1%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

<b>LA TRINITÉ</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	5	-	13	3	- 76,9%
Désobstructions sur branchements	1	-	-	-	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,1	0	0,26	0,06	- 76,9%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

<b>LE DIAMANT</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	6	10	4	1	- 75,0%
Désobstructions sur branchements	1	1	1	-	- 100,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,32	0,52	0,21	0,05	- 75,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	- 100,0%

<b>LE FRANÇOIS</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	5	7	14	1	- 92,9%
Désobstructions sur branchements	1	2	4	1	- 75,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,16	0,22	0,45	0,03	- 92,9%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	- 71,6%

<b>LE MARIN</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	7	25	7	6	- 14,3%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,35	1,25	0,35	0,3	- 14,3%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

### 3 | Qualité du service

<b>LE ROBERT</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	11	-	10	2	- 80,0%
Désobstructions sur branchements	-	-	1	-	- 100,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,26	0	0,24	0,05	- 80,1%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	- 100,0%

<b>LE VAUCLIN</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	7	20	7	3	- 57,1%
Désobstructions sur branchements	5	6	1	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,38	1,07	0,37	0,16	- 57,2%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	- 17,8%

<b>LES ANSES-D'ARLET</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	3	-	2	-	- 100,0%
Désobstructions sur branchements	1	-	-	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,28	0	0,18	0	- 100,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

<b>LES TROIS-ILETS</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	7	32	13	17	30,8%
Désobstructions sur branchements	1	6	3	3	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,18	0,82	0,33	0,43	30,4%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	44,7%

<b>RIVIÈRE-PILOTE</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

<b>RIVIÈRE-SALÉE</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	4	15	18	8	- 55,6%
Désobstructions sur branchements	-	-	3	-	- 100,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,13	0,49	0,58	0,26	- 55,8%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	- 100,0%

SAINTE-ANNE		2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux		-	5	2	3	50,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)		0	0,31	0,12	0,18	50,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)		0	0	0	0	0,0%

SAINTE-LUCE		2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux		13	44	28	13	- 53,6%
Désobstructions sur branchements		3	10	15	3	- 80,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)		0,32	1,07	0,65	0,3	- 53,7%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)		0	0	0,01	0	- 78,6%

SAINT-ESPRIT		2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux		-	-	2	5	150,0%
Désobstructions sur branchements		1	-	1	-	- 100,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)		0	0	0,19	0,47	150,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)		0	0	0	0	- 100,0%

Intervention	Désignation	Libellé	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Chasses curatives	Branchements	Total	2	2	10	6	- 40,0%
Chasses curatives	Réseau	Eaux usées	25	56	65	48	- 26,2%
Chasses curatives	Réseau	Total	25	56	65	48	- 26,2%
Curages curatifs	Branchements	Total	13	19	19	3	- 84,2%
Curages curatifs	Réseau	Eaux usées	49	71	64	20	- 68,8%
Curages curatifs	Réseau	Total	49	71	64	20	- 68,8%

- LES DECHETS EXTRAITS DU RESEAU**

Les sous-produits de curage sont constitués des matières extraites des canalisations et des avaloirs lors des opérations de curage.

Le tableau suivant présente les déchets extraits du réseau.

Type d'ouvrage	Type d'intervention	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Branchements	Chasses curatives	0	0	0	0	0,0%
Branchements	Curages curatifs	8 800	12 500	33 500	0	- 100,0%
Branchements	Désobstructions	8 800	12 500	33 500	0	- 100,0%

Type d'ouvrage	Type d'intervention	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Réseau	Chasses curatives	0	0	0	0	0,0%
Réseau	Curage préventif	54 500	9 500	72 002	73 640	2,27%
Réseau	Curages curatifs	63 600	34 500	55 500	500	-99,10%
Réseau	Désobstructions	63 600	40 505	55 500	0	-100,00%

- LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS**

Les enquêtes de conformité des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. On distingue les enquêtes de conformité pour vente et celles hors vente (dans le cadre contractuel). Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées.

Interventions RAC, Motif de l'intervention	Commune	2016	2017	2018	Total général
Demande particulière collectivité	DUCOS		3		3
	TROIS ILETS			3	3
<b>Total Demande particulière collectivité</b>			3	3	6

Motif de l'intervention	Commune	2016	2017	2018	Total général
Branchement neuf	ANSES D'ARLETS	3			3
	DIAMANT			2	2
	DUCOS		13		13
	MARIN			1	1
	RIVIERE SALEE	2			2
	SAINT ESPRIT		1	1	2
	TRINITE		1		1
	VAUCLIN			1	1
<b>Total Branchement neuf</b>		5	15	5	25

Motif de l'intervention	Commune	2016	2017	2018	Total général
Vente	ANSES D'ARLETS	1	1	4	6
	DIAMANT	4	8	7	19
	DUCOS	4	5	7	16
	FORT DE FRANCE		1		1
	FRANCOIS		2	1	3
	MARIN			8	8
	RIVIERE SALEE	2		3	5
	ROBERT		3	5	8
	SAINT ESPRIT		3	2	5
	SAINTE ANNE	4	6	6	16
	SAINTE LUCE	1	5	3	9
	TRINITE		2	7	9
	TROIS ILETS	5	14	15	34
	VAUCLIN	3	4	4	11
<b>Total Vente</b>		24	54	72	150

Motif de l'intervention	Commune	2017	2018	Total général
Contre-visite	ANSES D'ARLETS	1	1	2
	DUCOS		1	1
	MARIN	1	1	2
	ROBERT		2	2
	SAINTE LUCE	2		2
	TROIS ILETS	2	2	4
Total Contre-visite		6	7	13
<b>Total général</b>		<b>6</b>	<b>7</b>	<b>13</b>

Interventions RAC, Motif de l'intervention	Commune	2016	2017	2018	Total général
Enquête initiale	DIAMANT	1		1	2
	DUCOS	117	1		118
	FRANCOIS			3	3
	MARIN	132	122	14	267
	RIVIERE SALEE	3			3
	ROBERT			2	2
	SAINT ESPRIT	177			177
	SAINTE ANNE			1	1
	SAINTE LUCE	18		111	129
	TROIS ILETS	186		179	363
	VAUCLIN			1	1
<b>Total Enquête initiale</b>		<b>634</b>	<b>123</b>	<b>312</b>	<b>1069</b>

Enquêtes de conformité (TOTAL)	2018	Objectif annuel
Enquêtes sur installations intérieures	288	450
Enquêtes sur installations assimilées domestiques	24	50
Cumul enquêtes de conformité	312	
Taux de réalisation sur installation intérieure	37%	
Taux de réalisation sur installation assimilées domestiques	18%	

- LES REPARATIONS**

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de branchements réparés	1	4	300,0%
Nombre de canalisations réparées	30	44	46,7%
Nombre d'ouvrages réparés	37	69	86,5%

- **INSUFFISANCES EVENTUELLES DU RESEAU**

### **LES ANSES D'ARLET**

#### Réseau Bourg

Le réseau de collecte de Morne Venté est actuellement une de nos principales préoccupations car il emprunte des zones privées notamment à la rue des Gestrams derrière le collège d'enseignement secondaire. Un repositionnement des réseaux serait judicieux pour assurer correctement nos missions d'exploitation, informations signalées depuis 2011.

Le réseau du lotissement de la Baie des Anses qui fut finalement intégré au patrimoine de la collectivité commence à montrer ses limites surtout sur les zones dotées de servitudes de réseaux où les propriétaires ont planté des arbres proéminents dont les racines nuisent au bon fonctionnement et à la pérennité des ouvrages.

Le réseau du Calvaire n'est pas répertorié dans le patrimoine transmis par la Commune et remis à la collectivité, nous n'avons à ce jour aucune information, ni plan, ni conformité de ce dernier.

Le fermier a procédé à la reprise du tronçon se connectant au réseau de Batterie, afin d'éliminer une pollution dû à l'écrasement de la canalisation principale.

#### Réseau de Coin des Pères

Le réseau Coin des Pères est souvent ensablé de par sa position en bordure de mer, et fréquemment obstrué à cause des nombreux restaurateurs dont certains sont dépourvus de séparateurs à graisse. Le fermier se trouve dans l'obligation d'intervenir en dehors des heures de service des restaurants afin d'éviter des nuisances aux usagers.

Des enquêtes de conformité seront menées au cours de l'exercice suivant, auprès des nombreux restaurateurs.

#### Réseau Grande Anse

Le réseau de l'allée des Cocotiers présente un certain nombre d'anomalies (défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eau de mer, regards en domaine privé, de nombreux regards enterrés, fortes présences de graisses).

### **LE DIAMANT**

#### Réseau la Cherry

Le réseau gravitaire (200 ml) en amont du PR Marine Hôtel qui emprunte une copropriété dont celle de la famille CHARBONNIER (ex-propriété du docteur BICHERON) nécessite une reprise urgente. Cette reprise conditionne l'autorisation d'accès au PR Marine Hôtel. L'exploitation de cet ouvrage ne pourra se faire sans accès aux engins d'entretien, de levage et de curage. Ce point a été signalé depuis 2012. En mars 2016 une réunion tripartie (SICSM, SME, nouveau propriétaire) initiée par la SME dans le cadre de la reconstruction de la villa BICHERON avait permis d'arrêter des décisions propices à une solution définitive (Le nouveau propriétaire accepte de créer une servitude lors des travaux, La Collectivité repasse en ANC les parcelles E237 et E238 et fournit durant les travaux les systèmes sécurisés d'accès au poste). L'architecte Mr Mike PARKER chargé du dossier nous a signalé n'avoir aucune information de la collectivité.

La majorité des réseaux de la Cherry se situe en propriété privée et subit de fortes dégradations dues à la construction de murs d'enceinte par les riverains.

#### Réseau Dizac

La réhabilitation des réseaux de collecte de l'Anse Bleue et Anse Cafard qui sont en amiante ciment est programmée par la collectivité mais toujours pas effectuée.

#### Réseau du Bourg

La reprise du réseau du Bourg dans le cadre des travaux de la collectivité a engendré des nuisances à un certain nombre d'abonné situé en point bas (face à la Poste).

Le niveau du trop-plein du bassin versant situé au nouveau poste Cimetière, devra être adapté et des systèmes anti-retours devront être proposés par la collectivité aux abonnés impactés.

### **LE FRANCOIS**

#### Rue Saint Michel

Le fonctionnement du réseau est fortement perturbé par la présence de graisses provenant du restaurateur. Ce dernier s'est équipé d'un séparateur à graisse depuis le mois de décembre, des contrôles réguliers sont réalisés pour s'assurer de l'entretien de ce dispositif, et du bon fonctionnement.

#### Réseau Eucalyptus

La majorité du réseau d'Eucalyptus passe en propriété privé, ce qui rend très difficile les interventions de désobstructions qui sont très fréquentes. La totalité de ce réseau est en amiante ciment.

De nombreuses ruptures de canalisation se sont produites sur des différents tronçons aussi bien sur les canalisations de refoulement que gravitaire. Des travaux sont à prévoir sur la majorité des regards montrant des problèmes d'infiltrations. Deux tronçons ont été repris à la rue Vincent Allègre et Allée Ti Brisant suite à des effondrements.

#### Réseau La Martienne

Un curage du réseau ainsi que des visites ont été effectuées, ce qui a permis une diminution des obstructions, d'autre part, une partie du réseau est enterrée et est située en domaine privé, ce qui ne permet pas l'intervention de nos équipes.

Une partie des tampons des regards de ce bassin versant est à renouveler car il s'agit de tampon de type « eaux pluviales ».

#### Réseau Mécanicien

Une réparation a été effectuée sur le réseau faisant suite à l'intervention d'un engin de la ville du François qui intervenait débouchait le canal pour la commune suite aux intempéries.

### **LE MARIN**

#### Réseau Bourg

Nous alertons la collectivité sur l'état déplorable des bassins de l'ancienne station du Bourg qui se remplissent avec les aléas climatiques et génèrent la prolifération de moustiques. Aujourd'hui, cette zone de non droit est non clôturée mais reste de la responsabilité de la collectivité. Ces équipements doivent par conséquent être fermés, clôturés et désaffectés. Information signalée depuis 2011.

De plus ce site est toujours doté d'un poste de refoulement dont le pont d'accès ne permet plus la circulation des engins de curage et de nettoyage.

Nous alertons de nouveau la collectivité sur la situation du deuxième regard du collecteur gravitaire du PR Zone Portuaire qui est situé en terrain privé et dans la mangrove : le curage de cette portion de réseau est impossible sans une reprise urgente et complète dudit réseau. En 2016 la collectivité s'est rendu sur site afin de constater les dégâts provoqués par la ravine au droit du parking « Leader Price » sur le premier regard et la canalisation et de programmer un renouvellement complet (réparations provisoires faites par le délégataire).

Nous attirons aussi l'attention de la collectivité sur la situation du réseau de la cité Montgéraud passant derrière les habitations. Les riverains ont effectué des extensions de leurs habitations au-dessus des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées. Un déplacement de ces réseaux est à prévoir de manière urgente. Nous insistons également sur le caractère urgent de programmer la reprise du regard principal permettant de récupérer l'ensemble des eaux usées de la cité.

Le réseau en amiante ciment situé face au club nautique et récupérant le refoulement du poste du même nom, est fortement dégradé et risque inéluctablement de s'effondrer comme le 02 mai 2011, où nous avons eu de grandes difficultés à réaliser la réparation d'urgence.

Les travaux effectués dans le cadre de la réhabilitation du poste présentent un impact non négligeable sur le bon fonctionnement du réseau en entrée d'ouvrage de refoulement. En effet, la mise en charge de ce type de poste en fosse sèche s'effectue également dans le réseau augmentant les risques d'enrassement et de bouchons.

Il est à noter que des regards de diamètre 800 mm ont été mis en place comme chambre à vannes des ventouses situés sur le refoulement du poste de refoulement principale Cimetière ; et sont complètement inadaptés (espace insuffisant) pour réaliser les interventions de maintenance.

Dans le cadre de travaux menés par la Mairie pour la reprise de l'ouvrage hydraulique à proximité du poste de refoulement principal Cimetière, il fût signalé à la Collectivité, l'effondrement partiel de la canalisation en amiante ciment, alimentant le poste versant Sud. Le versant Nord avait déjà été remplacé par la Collectivité, qui devait ensuite renouveler le tronçon Sud.

#### Réseau Duprey

Les boîtes de branchement et le passage en terrain privé de certaines canalisations inaccessibles demeurent la principale préoccupation en cas d'intervention sur ce réseau.

#### **RIVIERE PILOTE**

La totalité des regards du réseau gravitaire est constitué de tampons en béton non-conformes aux prescriptions en vigueur. Une opération de renouvellement serait à engager par la collectivité dans les meilleurs délais, ainsi que le déplacement des réseaux à la résidence « En Camée » situés dans des galeries inadaptées. La vétusté de ce type d'installation nous a obligé durant cet exercice à intervenir à plusieurs reprises dans des conditions très compliquées à proximité de la maison Désormeaux au N°12. Les travaux permettant de relier les quartiers En Camée, Pomponne, Desfarges, Manikou au réseau du Bourg via le nouveau poste de Pomponne et du stade Bourg puis au poste de Rocher Zombi sont arrivés à terme. Toutefois les essais prévus en 2016 ne sont toujours pas effectués.

#### **RIVIERE SALEE**

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé depuis 2004 est toujours d'actualité et fait apparaître des reprises urgentes à prévoir (informations signalées en 2013) :

- Interconnexions majeures en deux ou trois points entre le réseau communal d'eaux pluviales de Rivière Salée et le réseau intercommunal de collecte des eaux usées.
- Reprise de 221 ml sur les collecteurs gravitaires du lotissement « Les Palmiers » de Petit Bourg ;
- Reprise d'une partie du réseau, soit 72 ml d'amiante ciment effondré du N°71 au 87 de la rue de la Liberté Petit Bourg. Aujourd'hui le reste du réseau fortement dégradé est à reprendre en intégralité, car il crée des problèmes d'effondrement, d'exfiltrations, olfactives et d'obstructions.
- Reprise partielle de 575 ml Grand Bourg ; l'Avenue des Ecoles continue à s'effondrer et demeure une priorité.
- Reprise partielle au lotissement La Carrière, lotissement Les Ibis, et voie Tiburce Mongis en propriété privée.
- Reprise de l'ensemble du réseau de collecte privatif des eaux des cuisines de la cité Plaisance se déversant actuellement dans le réseau d'eaux pluviales à proximité des Etablissement SMITH.
- Reprise du réseau principal de la rue Des Ecoles suite aux travaux effectués en amont entre Thoraille et Carrière.

Le fermier a dû procéder à la réparation ponctuelle de l'effondrement du réseau de la rue Des Ecoles en Octobre 2017. Un by-pass a été mis en place durant 1 mois afin d'assurer la continuité de service. Le raccordement du SDIS crée des problèmes olfactifs sur le réseau de la rue des Ecoles.

#### **LE ROBERT**

#### Réseau Bourg

Dans le cadre de la construction de la station de Ponthalery, des travaux de pose de réseaux neufs ont été réalisés. Cependant l'ancien réseau n'étant pas désaffecté, est source de nuisances olfactives et d'intrusion des eaux claires parasites.

Néanmoins environ 100 ml n'ont pas été réhabilités dans le cadre de ces travaux.

#### Réseau de Mansarde Catalogne

Le collecteur principal se situe en propriété privée, ce qui entraîne des difficultés d'accès, en cas d'intervention.

Un diagnostic complet a été réalisé au cours de l'exercice (inspection par vidéopériscope et tests à la fumée). Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites.

Un programme des travaux sera défini dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux », avec la responsabilité de chaque acteur.

#### Réseau Cité Symphor

Le réseau est structurellement très dégradé de par sa nature en amiante ciment.

Il est à noter la présence de dessableurs statiques sur certains tronçons. La totalité du réseau se trouve en domaine privé.

#### Réseau Trou Terre

Des diagnostics furent réalisés durant cet exercice (Visites et tests à la fumée).

Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé, avaloir et gouttière raccordés au réseau d'eaux usées, absence de tampons. Le fermier a procédé à la mise en conformité des tampons manquants.

#### Réseau Ecole Maternelle

Des diagnostics furent réalisés durant cet exercice (Visites).

Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé, absence de tampons.

Le fermier a procédé à la mise en conformité des tampons manquants.

#### Réseau Gendarmerie

Des diagnostics furent réalisés durant cet exercice (Visites).

Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé, de nombreux regards enterrés, fortes présences de graisses, tampons scellés.

Des enquêtes de conformité ont été réalisées au cours de l'année, auprès des nombreux restaurateurs du Boulevard Henri Auzé, qui ont révélées diverses anomalies notamment, l'absence de bac à graisse, ce qui a entraîné de nombreuses obstructions sur le réseau.

### **SAINTE ANNE**

#### Réseau de BEAUREGARD

Lotissement Les Oiseaux (réseau et poste PRIVE)

Pour rappel, depuis 2010, les services de la SME sont intervenus à la demande de la commune sur :

- le poste de refoulement pour le vidanger ;
- le réseau afin de le curer, d'en vérifier la conformité et de proposer des axes d'amélioration.

En conséquence, la SME a conseillé :

- de ne pas intégrer au réseau syndical l'installation dans son état actuel ;
- de ne pas raccorder les extensions éventuelles du lotissement sur ce réseau.

A la demande de la collectivité, une proposition chiffrée de mise en conformité des réseaux et du poste a été transmise au syndic des copropriétaires et à la mairie. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée par les différentes parties pour résoudre définitivement ce problème et le déversement continu des effluents continue à s'effectuer via le milieu environnant jusqu'au canal le long de la voie Jean-Marie Tjibaou.

#### Réseau dans le camping de la Pointe du Marin

Ce réseau structurellement défectueux nous oblige à prévoir des curages fréquents pour éviter des incidents dans cette zone d'intérêt touristique majeure.

Le réseau présente de faibles pentes avec des regards de visite fissurés.

Un restaurant fraîchement installé a décidé de se raccorder sur le réseau public à l'entrée du parking. Les travaux sont non conformes et n'ont pas été effectués dans les règles de l'art. De nombreuses parties des ouvrages non étanches (fissures, corrosions...) sont envahies par les racines des arbres plantés le long du réseau.

#### Réseau de Baréto

Une partie du réseau de la résidence BARETO collectant les effluents des logements sociaux se situe en propriété privée inaccessible aux engins d'entretien et est dotée de tampons en béton non-conformes. Une extension faite par la collectivité pour desservir la zone nord avec Bâche de Mise Charge n'est toujours pas rétrocédée à la SME pour exploitation.

Les travaux effectués dans le cadre de la réhabilitation du poste présentent un impact non négligeable sur le bon fonctionnement du réseau en entrée d'ouvrage de refoulement. En effet, la mise en charge de ce type de poste en fosse sèche s'effectue également dans le réseau augmentant les risques d'enrassement et de bouchons.

#### Réseau de Jolie Coeur

Des travaux de réhabilitation d'ouvrages seront à réalisés sur ce bassin versant, afin d'optimiser le fonctionnement.

#### Réseau de Belfond

Ce réseau vieillit très mal et subit entre autres le dégagement d'H<sub>2</sub>S provenant du refoulement du poste de refoulement de Baréto. La réhabilitation du poste du même nom, n'a rien changé à la situation qui s'est au contraire accentuée. En effet la mise en charge des effluents s'effectue dans le réseau augmentant le taux d'enrassement et d'obstruction. L'absence de piège à cailloux et de dégrilleur entraîne une usure prématuée des groupes de pompage dont l'un complètement abîmé après seulement deux ans de fonctionnement. Enfin les taux d'h<sub>2</sub>s mesurés en sortie de refoulement à Belfond au contraire de diminuer, ont fortement augmenté, créant auprès des riverains des incommodités olfactives mais aussi des dégradations sur la structure des regards et boites de branchement. Les tampons fonte furent posés sans support de couronne béton et s'effondrent suite à la dégradation des voiries car ancrées dans la masse. Nous avons continué le remplacement des tampons défectueux sur ce réseau.

Des travaux réalisés par la collectivité pour la construction d'une école provisoire à Belfond (n° parcelle E910) ont mis en évidence l'emprise sur des parcelles privées du réseau principal alimentant la station d'épuration de Belfond. Un dévoiement urgent de ce réseau est indispensable afin d'éviter tout risque sanitaire et permettre l'entretien de ce dernier.

#### Réseau du Bourg

Le Conseil Général, lors de la construction des abris des pêcheurs, a mis en place un poste de relèvement récupérant les effluents des dits abris et du marché.

Lors de sa construction les prescriptions de la collectivité n'ont pas été respectées :

- Absence de documents techniques du poste ;
- Absence de la conformité électrique ;
- Pas d'alimentation d'eau potable ;
- Pas de système de télésurveillance ;
- Certaines visseries à l'intérieur du poste en acier galvanisé

De ce fait ce poste n'a toujours pas été intégré dans le patrimoine du syndicat.

De nombreux réseaux comme celui du lotissement les Flamboyants furent construits en réseau unitaire. La création des réseaux séparatifs semble lourd mais demeure la solution pour pallier à l'usure prématuée des ouvrages et au débordement lors de forts épisodes pluvieux. La reconstruction et le déplacement du poste du bourg est toujours au point mort et le matériel commandé à cet effet fut entreposé entre autres à la station du marin sans surveillance et précautions particulières. Les enquêtes de conformité seront réalisées l'année suivante afin de déceler les mauvais raccordements.

## SAINTE LUCE

### Réseau du Bourg

Le réseau du Bourg est composé de 3 branches principales (Morne des Pères, Bourg et Gros Raisins) toutes raccordées sur le nouveau gravitaire posé à l'entrée du pont de Fond Henry et de 2 branches (Habitation Deville et Pavillon), raccordées directement sur le regard d'entrée du nouveau poste qui a remplacé la station de traitement d'eaux usées du Bourg.

La nature des canalisations est la suivante :

- Amiante ciment sur la majeure partie du réseau dont la partie basse et centrale du bourg ;
- PVC sur l'autre partie.

Des inspections télévisées ont été réalisées par la SME et ont montré la présence de défauts importants au niveau de la structure du réseau et de la qualité de réalisation des branchements. Le rapport d'inspection télévisée (I.T.V) du 21 juin 1999 sur les rues Capitaine Pierre Rose et Jean Jaurès met en évidence la nécessaire reprise des réseaux de ces rues tout comme la rue Schœlcher et Victor Hugo (ITV réalisée en 2010).

Le réseau a été repris en intégralité à la rue Jean Jaurès et partiellement à la rue Lamartine, mais n'a pas été réceptionné dans les règles de l'art. L'ancien réseau n'a toujours pas été déconnecté ce qui favorise l'arrivée d'eaux claires parasites.

Des enquêtes de conformité ont démarrées en fin d'année 2018 et seront finalisées au cours de l'année de l'exercice suivant. Un premier diagnostic a déjà été réalisé et fait remonter l'absence de bac à graisse chez beaucoup de restaurateurs.

### Accessibilité

Le plan du réseau complété par la S.M.E. lors de l'inventaire affiche 1180 ml de collecteurs situés en domaine privé. Ces linéaires se répartissent ainsi :

450 ml sur la branche « Morne des Pères » ;

700 ml sur la branche « Habitation Deville » ;

70 ml venant du réseau des logements sociaux Pavillon 1 ;

260 ml dans le centre bourg, partie comprise entre la rue Joseph Lagrosillière et rue du Capitaine Pierre Rose ;

1 054 ml situé en domaine privé (Gros Raisins). Ce linéaire n'intègre pas les 340 ml du réseau interne du V.V.F.

### Branchements

La SME rappelle la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur sur les points suivants :

- non étanchéité (tampon béton) des boîtes ;
- disposition inadaptée au contrôle prévu par la réglementation (en domaine privé) ;
- enfouissement des boîtes de branchements sous la terre et végétaux.

### Regards de visite

Les équipements du réseau ne répondent pas aux exigences du fascicule 70 et des normes applicables avec notamment :

- défauts d'étanchéité majeurs ;
- absence d'échelons sur des regards dépassant 1,30 m de profondeur ;
- diamètre insuffisant pour les regards de plus de 1,30m de profondeur.

### Réseau de Gros Raisins

Les malfaçons constatées depuis l'inspection télévisée de 2002 ont évolué défavorablement. Le réseau situé à proximité de la maison Mariette n° 42 présente une forte contre-pente qui oblige des interventions de curage très fréquents. Ce tronçon devra être complètement repris. Le réseau situé dans l'enceinte de l'ancien VVF ne cesse de se détériorer augmentant le nombre de curage et d'interventions ponctuelles pour l'enlèvement de racines et infiltration de sédiments depuis la déconnection des maisons (aucunes mesures prises pour éviter ces entrées). Le réseau de Douce Vague fonctionne en charge (réseau en contre pente, pourtant réseau neuf).

### Accessibilité

Le plan du réseau complété par la SME lors de l'inventaire indique les éléments suivants :

- 1 248 ml de collecteurs principaux sont situés en domaine privé et inaccessibles à l'entretien tel que prévu par camion hydrocurleur.
- Les regards notamment au niveau du lotissement Les Moubins sont situés derrière les clôtures des abonnés avec pour conséquence :
  - De travailler en domaine privé ;
  - Un risque de détérioration des espaces verts des abonnés et des clôtures ;
  - Des débordements ou émanations d'odeurs nauséabondes chez les abonnés.

#### *Branchements*

Les branchements des particuliers devront faire l'objet d'une campagne de contrôle longue et difficile, due aux contraintes d'accès formulées au paragraphe précédent.

Toutefois, la SME a constaté que la majorité des boîtes de branchements sont non conformes par rapport aux réglementations et normes en vigueur. De plus, il existe de nombreuses inversions de raccordement avec les eaux usées qui se déversent dans le réseau d'eaux pluviales.

#### *Regards de visite*

Les éléments importants à retenir sont les suivants :

- 215 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 69 regards de visite situés en domaine privé ou inaccessibles à l'entretien par hydrocurleur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux. Il est à noter que des regards situés en domaine privé n'ont pu être trouvés.

### Réseau de Pavillon 2

Ce réseau présente la caractéristique générale des réseaux des logements sociaux :

- Non-Conformité des diamètres sur les collecteurs principaux : 160 mm au lieu de 200 mm ;
- Utilisation des boîtes de branchements (50 x 50) en guise de regards visitables ;
- Situation des réseaux aux points bas sans condition d'accès pour les véhicules de curage.

#### *Accessibilité*

85 ml sont inaccessibles et une grande majorité du réseau et très difficilement accessible. Une détérioration des ouvrages est constatée par l'H2S et la forte pente.

#### *Branchements*

La SME rappelle la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur.

#### *Regards de visite*

Le plan du réseau complété par la SME lors de l'inventaire indique les éléments suivants :

- 29 regards de visite ;
- 19 regards de visite situés en domaine privé ou inaccessibles à l'entretien par hydrocurleur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux.

La conception et réalisation de ces regards ne répondent pas aux exigences du fascicule 70.

### Réseau Les Moubins

Le fermier a procédé à une déviation provisoire du réseau en diamètre 160 mm, situé en domaine privé, faisant suite à un affaissement.

### Réseau des Amandiers - Corps de Garde

Une forte proportion du réseau de collecte gravitaire est privée :

- Pierre et Vacances ;
- VVF d'Electricité de France ;
- Hôtel Amandiers ;
- Hôtel Karibia ;
- Hôtel Amyris.

Le contrôle de ces installations est de la responsabilité des propriétaires.

L'alimentation venant de la Bâche de Mise en Charge ne permet pas de raccorder les nombreuses habitations situées le long de la Route Départementale N°7 qui en ont fait la demande.

#### Réseau de Trois Rivières

De nombreux bouchons sur le réseau gravitaire dans l'enceinte du stade sont liés à la forte contre pente au niveau du raccordement au poste de refoulement Stade.

Par ailleurs le réseau hydraulique de collecte du bord de mer récupère des quantités importantes d'eaux parasites de l'ancien poste Bord de mer qui n'a pas été désaffecté.

Une trentaine de mètre de réseau située en propriété privée est à dévier car de plus en plus écrasée sous les contraintes des clôtures et murs mitoyens.

#### *Branchements*

La SME indique la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur

#### *Regards de visite*

Le constat sur le réseau de collecte est le suivant :

- 105 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 63 regards de visite situés en domaine privé, enterrés ou inaccessibles à l'entretien par le camion hydrocureur comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux ;
- 40 regards à refaire partiellement.

La conception et réalisation de ces regards ne répondent pas aux exigences du fascicule 70.

#### Réseau Les coteaux

Après contrôle, les réseaux des logements sociaux de la SMHLM « Pies Kann » ne pourront faire l'objet d'une intégration au patrimoine communal. Par contre, le maître d'ouvrage a entrepris des travaux de mise en conformité du poste et a soumis en décembre 2014 un dossier de rétrocession à la collectivité qui fut accepté. Les caractéristiques présentées dans le document technique ne correspondent pas à certains éléments présents et notamment les groupes de pompage. Cette situation est d'autant plus problématique que le poste originel était dimensionné que pour cette opération. Aujourd'hui l'opération « La plantation » avec de nombreux appartements et maisons individuelles oblige à un redimensionnement des groupes de pompage et un renforcement du refoulement. Cette situation engendre de nombreux dysfonctionnements pris en charge par le fermier, dans l'attente d'une réhabilitation du poste.

#### *Accessibilité*

A noter les éléments suivants :

- 1 020 ml de collecteurs principaux sont situés en domaine privé et inaccessibles à l'entretien tels que prévus par camion hydrocureur. Des solutions devront être trouvées avec la commune afin de pallier cette contrainte ;
- 150 ml de réseau sur le domaine des Coteaux sont inaccessibles car situés en partie basse des parcelles 1 à 7.

#### *Branchements*

Les tests à la fumée effectués sur le domaine des Coteaux ont montré 2 non conformités au niveau des lots 30 et 15 : branchement du pluvial sur le réseau d'eaux usées.

#### *Regards de visite*

Le constat sur le réseau est le suivant :

- 157 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 63 regards de visite situés en domaine privé, enterrés ou inaccessibles à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux ;
- 5 regards à rehausser (sous chaussée dans le domaine les Coteaux donc inaccessibles à l'entretien et potentiellement risque d'intrusion d'eau de pluie) ;
- 30 regards à refaire partiellement.

#### Réseau Bellevue Ladour

Ce réseau de 840 ml de long comprend 300 ml situés en domaine privé. Il est à noter que 12 regards sont à reprendre. Ces informations ont été transmises avec l'inventaire détaillé.

La SME a effectué plusieurs remplacements de tampon et réfection de boîte de branchement afin d'éliminer en partie les nombreuses infiltrations d'eaux parasites sur le réseau. Des investigations sont

encore à mener afin de pérenniser le fonctionnement, aussi, un diagnostic complet a été réalisé au cours de l'exercice (inspection télévisée et tests à la fumée). Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé, gouttières raccordées au réseau d'eaux usées, absence de tampons. Les investigations menées sur ce bassin versant ont permis de comprendre l'origine des eaux parasites sur la STEU. Beaucoup de regards non étanches et notamment une grille pluviale posée en lieu et place d'un tampon, ainsi que le raccordement d'une extension de réseau sans contrôle et encore en chantier. La suppression de ces deux anomalies ont permis de diminuer sur les entrées d'eaux parasites et le lessivage de la STEU.

Le fermier a procédé à la mise en conformité des tampons manquants.

## LE SAINT ESPRIT

### Réseau du Bourg

De façon générale, le réseau du Saint-Esprit souffre de vétusté et d'inaccessibilité.

La nature des canalisations du bourg est sur la majeure partie de l'amiante ciment et sur l'autre partie du PVC. Ces canalisations posent des problèmes de tenue et se désagrègent par morceaux. La réhabilitation est urgente particulièrement dans la zone située le long de la rivière Cacao et derrière la mairie jusqu'au poste de refoulement Magasin Municipal. De plus les travaux d'extension du réseau de Morne Lavaleur, Fond Nicolas sont à ce jour non réceptionnés.

Le déléguétaire a, sous l'égide de la collectivité, créé une voie d'accès sur une partie du réseau de la rivière Cacao, afin de réparer une casse sur ce réseau. Mais les travaux ont permis de confirmer que c'est l'ensemble des tronçons qui devront être repris. Certains regards sont écrasés et cassés sous la pression des racines d'arbres (de type arbre à pain, prunier, poirier...) et les réseaux ne cessent de s'effondrer. Le poste de refoulement Magasin Municipal devra être réhabilité dans l'optique de recevoir ces effluents supplémentaires.

Le réseau situé en amont du poste de refoulement Hôpital depuis l'entrée du Cimetière jusqu'au poste, en amiante ciment est en fin de vie et génère de nombreux effondrements particulièrement dans l'enceinte de l'hôpital.

Un by-pass a été mis en place, depuis fin 2017, afin d'assurer la continuité du service, le temps que les travaux nécessaires soient effectués, par la collectivité.

Un programme de réhabilitation est à définir en urgence afin d'éviter la répétition de ce type de désagrément.

## LA TRINITE

### Réseau Autre Bord

Le collecteur principal se trouve en domaine privé entraînant des difficultés d'accès, notamment la parcelle AB194.

Le tronçon situé sur la parcelle AB0195 est affaissé en raison de la construction d'une piscine sur ce dernier. Il est urgent que le réseau soit renouvelé et posé sur le domaine public.

### Réseau de la Brèche (Bd de Tartane)

Le réseau passant sur la route départementale N°2 (front de mer) est très endommagé. Il est constitué dans son intégralité en amiante ciment. De nombreuses obstructions sont apparues en cours d'exercice, dues pour la plupart à la présence de racines (génératrice principale quasi inexiste).

Au vu de la proximité de la plage de la brèche de Tartane, des risques importants de pollution du milieu naturel (d'infiltrations et d'exfiltrations) sont à prendre en compte pour programmer urgently les travaux sur le réseau.

En juin 2017, deux tronçons se sont effondrés, entraînant la mise en place de deux by-pass, durant six mois, afin d'assurer la continuité du service, les travaux ont été effectués en début 2018.

Un programme de réhabilitation est à définir en urgence afin d'éviter la répétition de ce type de désagrément.

### Réseau de Fond Bazile

Une casse a été effectuée à Fond Bazile rue de la Pointe suite à l'effondrement du réseau signalé en 2012 lors du Marché à Bon de Commande, de plus, de nombreuses anomalies sont à noter, telles que entrées de racines, contre pentes, effondrement, infiltrations, exfiltration, fissures sur ce bassin versant.

#### Réseau de Beauséjour

Un diagnostic complet a été réalisé au cours de l'exercice plusieurs remplacements de tampon et réfection de boîte de branchement sont à réaliser afin d'éliminer les nombreuses infiltrations d'eaux parasites sur le réseau. Des investigations sont encore à mener afin de pérenniser le fonctionnement, Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé.

#### Réseau de Cité Bac

Des investigations menées sur le bassin versant nous a permis de constater que de nombreux regards sont enterrés du fait des extensions de construction, notamment, BATIR, LEADER PRICE

### **LES TROIS ILETS**

#### Réseau de l'Anse Marette

De façon générale, les réseaux présentent des anomalies importantes du fait :

- des réseaux en amiante-ciment vétustes en bordure de mer ce qui peut faciliter l'intrusion d'eaux salines, et en zone boisée tel que celui prolongeant le refoulement du poste de l'anse à l'âne vers la station d'Anse Marette toujours non repris par la collectivité.
- des anciens réseaux privés des zones d'aménagement qui n'ont pas été contrôlés par les services communaux et qui drainent beaucoup d'eaux pluviales.

Suite à des enquêtes auprès des restaurateurs, le délégataire a constaté l'absence de contrats d'entretiens sur les équipements existants.

Les nombreuses canalisations vieillissent très mal d'autant qu'elles se situent pour la plupart dans un milieu salin agressif (mangrove, mer) d'où les nombreuses casses observées.

#### Réseau Anse Mitan

Des diagnostics furent réalisés durant cet exercice (Visites).

Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, regards en domaine privé, de nombreux regards enterrés, fortes présences de graisses, tampons scellés.

De nombreuses désobstructions ont été réalisées sur le gravitaire de Bambou Hôtel, qui représentent un point noir, d'autant plus, que les travaux de réhabilitation de cette canalisation, n'ont pas été réalisés par la collectivité ; de manière préventive le fermier procède à des curages réguliers sur ce bassin versant. Les ouvrages de la rue du Balisier présentent des anomalies telles que exfiltrations, infiltrations reprises de cunettes et fonds d'ouvrages, qui ont fait l'objet de réparation en 2018 afin d'éviter une pollution supplémentaire.

Le fermier a procédé à une réparation ponctuelle de la canalisation en amiante ciment, en aval du point de raccordement du refoulement de Wallon.

#### Réseau Anse à l'Ane

Des diagnostics furent réalisés durant cet exercice (Visites).

Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, regards en domaine privé, de nombreux regards enterrés, fortes présences de graisses, tampons scellés, absence de tampons.

De nombreuses désobstructions ont été réalisées à la rue du Mérou et rue de la Carangue ; de manière préventive le fermier procède à des curages réguliers sur ce bassin versant.

Le réseau principal de refoulement du quartier est constitué d'une fonte en diamètre 250 mm qui passe par la forêt d'Alet pour se rejeter dans un collecteur gravitaire situé en amont de la station d'épuration de l'Anse Marette. Ce réseau présente une difficulté majeure puisqu'il n'est pas accessible, surtout en temps de pluie. L'érosion du terrain naturel le met à nu par endroit. Une rupture sur un linéaire important de cette canalisation fut reprise provisoirement par le fermier afin de permettre l'écoulement dans l'attente de travaux définitifs de la collectivité.

#### Réseau Citron

Un diagnostic complet a été réalisé au cours de l'exercice (inspection par vidéopériscope et tests à la fumée). Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, présence de racines, fissures sur regards, réseau inaccessible, inversion de branchements EU/EP.

Un programme des travaux sera défini dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux », avec la responsabilité de chaque acteur.

Le réseau du Lotissement Poincettias situé en domaine privé, le long d'une rivière, a fait l'objet de 2 casses, suite à des effondrements, fissures de l'amiante.

## LE VAUCLIN

### Réseau du Bourg

Le réseau du bourg est souvent obstrué par la présence de sable et de nombreux détritus de taille importante qui empêchent rapidement l'écoulement des eaux usées (bouteilles, débris de planche, déchets de béton...).

Des nombreuses malfaçons, raccordement avec branchement pénétrant à Pointe Athanase, ont créé une détérioration du réseau dont l'accès reste compliqué à cause d'extensions et de constructions non maîtrisées sur la voie de passage.

Les réseaux du Bourg et de Château Paille comprenant de nombreuses non conformités de raccordement (intrusions d'eaux parasites) se mettent en débordement lors de chaque épisode pluvieux. Les enquêtes menées par le délégataire permettent de résorber par zone ces problèmes récurrents. Le réseau amiante ciment arrivé en fin de vie. Des inspections télévisées du réseau ont été réalisés. Ils confirment la dégradation et la nécessité d'une intervention urgente de la collectivité.

A partir de juin 2017, trois tronçons se sont effondrés, entraînant la mise en place de trois by-pass, afin d'assurer la continuité du service, le temps que les travaux nécessaires soient effectués, par la collectivité. Ce fonctionnement n'est pas favorable à l'écoulement hydraulique gravitaire, ce qui entraîne un fonctionnement en charge en permanence du réseau, avec ensablement, odeurs, débordement, infiltrations et exfiltrations, au niveau du front de mer.

### Réseau UCPA

Le tronçon raccordé au poste de refoulement de Bord de Mer doit faire l'objet de l'aménagement d'une voie d'accès aux engins de curage. Malgré les conseils du délégataire lors de diverses réunions de chantier, la conception et la réalisation ne permettent pas d'entretenir efficacement le réseau.

L'UCPA de la Pointe Faula fut raccordé dans le cadre de travaux d'extension mis en place par la mairie en concertation avec des travaux de réhabilitation et d'agrandissement du centre

#### • LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de collecte ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2017	2018	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	31	46	48,4%

### 3.1.4 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage ...

#### • LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LE RESEAU

Le tableau suivant détaille les volumes rejetés au milieu naturel par les déversoirs d'orage du système de collecte.

### 3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :
07/05/2018	PR CLUB NAUTIQUE	MARIN	La pompe N°1 était obturée. Programmation du levage et de la désobstruction de la pompe vers 16h00. Le poste a été mis à l'arrêt sans qu'il n'y ait eu de débordement. Retour à la normale prévu le : 07/05/2018 à 18H00
21/02/2018	PR CLUB NAUTIQUE	MARIN	Le 21/02, le Poste de refoulement « Club Nautique » est passé en débordement ; Ce débordement est dû au blocage de la poire de niveau par de la filasse. Nos équipes ont procédé à la relance de l'installation et un nettoyage de l'exutoire du trop-plein est prévu ce jour par un camion hydrocureur Retour à la normale prévu le : 21/02/2018 à 8H00
21/02/2018	PR CLUB NAUTIQUE	MARIN	Le 26/03, le Poste de refoulement « Club Nautique » est passé en débordement ; Ce débordement est dû au blocage des pompes par un « caleçon » et de la filasse (voir photo jointe) Nos équipes ont procédé au démontage des pompes et au nettoyage de l'exutoire du trop-plein par un camion hydrocureur Retour à la normale prévu le : 26/03/2018 à 10H00
18/04/2018	PR CLUB NAUTIQUE	MARIN	La Pompe N°1 est en défaut d'isolement. Etant donné que la pompe N° 2 est en révision actuellement, nos services vont procéder à la mise en place d'une pompe de secours. Retour à la normale prévu le : 18/04/2018 à 14H00
04/04/2018	PR COIN DES PERES	ANSE D'ARLET	Le 03/04, le Poste de refoulement « Coin des Pères » est passé en débordement ; Ce débordement est dû au blocage de la poire de niveau par de la filasse. Nos équipes ont procédé à la relance de l'installation Retour à la normale prévu le : 03/04/2018 à 8H00
18/04/2018	PR EUCALYPTUS FRANCOIS	FRANCOIS	L'armoire électrique a été inondé en raison des fortes intempéries du lundi 16/04/2018 ; Nous procéderons au remplacement des composants électriques. Retour à la normale prévu le : 18/04/2018 à 15H00
19/05/2018	PR CLUB NAUTIQUE MARIN	MARIN	Suite à une alarme de notre système de télésurveillance, le technicien s'est rendu sur site et a constaté la disjonction de l'ouvrage. Descriptif des interventions : Ce poste avait déjà fait l'objet d'un signalement à la collectivité, et à l'ouverture de plusieurs fiches. Il n'y a qu'une pompe sur site. Les deux pompes d'origine sont en réparation. Les fortes pluies de la nuit ont fait fonctionné la seule pompe en continue avec beaucoup d'alluvions. Débouchage, aspiration et remise en service. La cuve intérieure de mise en charge est déchirée inondant la fosse sèche. L'opération sera répétée à cause des pluies, car dans cette configuration la pompe reçoit l'effluent brut sans prétraitement. Cet ouvrage devra rapidement être modifié en poste classique avec pompage immergé pour pérenniser le fonctionnement. Retour à la normale prévu le : 19/05/2018
28/05/2018	PR MARINA	TROIS ILETS	Poste en débordement à cause d'un dysfonctionnement de la sonde de niveau Descriptif des interventions : Re-paramétrage de la sonde, puis remise en service de l'installation. Retour à la normale prévu le : 28/05/2018 à 13H00
23/05/2018	PR PIERRE ET VACANCES	STE LUCE	Le PR est passé en débordement suite à une défaillance système de la pompe N°2 et à la non permutation sur la pompe N° 1 : problème au niveau de l'automate. Interventions faites : vérification de l'automate et remise en service des 2 pompes Retour à la normale prévu le : 23/05/2018 à 15H00
18/04/2018	PR ZONE INDUSTRIELLE TRIANON	FRANCOIS	Le compteur EDF a brûlé suite à un court-circuit suite aux fortes intempéries de la veille le 16/04 :2018 ; nos services ont interpellé le 17/04/2018 puis relancé le 18/04/2018 ; Retour à la normale prévu le : En attente intervention EDF

### 3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :
08/06/2018	Entrée du PR Anse à l'Ane	TROIS ILETS	<p>Un débordement a été constaté à proximité du PR Anse à l'Ane. Après vérification de la bonne marche des pompes, le diagnostic a montré la présence d'une obstruction du réseau situé juste à l'entrée du poste refoulement.</p> <p>Descriptif des interventions : Intervention du camion hydrocureur pour désobstruction</p> <p>Retour à la normale prévu le : 07/06/2018</p>
26/06/2018	Campêche (en face du poste de refoulement)	RIVIERE SALEE	<p>Signalement d'une remontée EU durant l'astreinte la veille dans la soirée. En raison des difficultés d'accès l'intervention a été programmé le lendemain.</p> <p>Descriptif des interventions : Intervention du camion hydrocureur pour désobstruction</p> <p>Retour à la normale prévu le : 26/06/2018</p>
26/06/2018	Plaisance	RIVIERE SALEE	<p>Durant nos visites de contrôle du fonctionnement du réseau dans la zone de l'Espérance, nous avons constaté l'obstruction du réseau au quartier plaisance (zone très difficile d'accès). Les intempéries du week-end ont sans doute occasionné ce bouchon.</p> <p>Descriptif des interventions : Intervention du camion hydrocureur pour désobstruction durant 2 jours en raison des difficultés d'accès =&gt; renfort de l'équipe et du matériel</p> <p>Retour à la normale prévu le : 27/06/2018</p>
27/06/2018	Rue Schœlcher	SAINTE LUCE	<p>Signalement d'une remontée EU sur une boite de branchement. Après vérification, il s'agit d'une obstruction occasionnée par l'accumulation de graisses.</p> <p>Descriptif des interventions : Intervention du camion hydrocureur pour désobstruction</p> <p>Retour à la normale prévu le : 27/06/2018</p>
19/04/2018	PR SALLE POLYVALENTE	DUCOS	<p>Poste en débordement suite à un défaut de discordance de l'automate programmable industriel</p> <p>Interventions réalisées : Réinitialisation de l'automate, puis relance de l'installation.</p> <p>Retour à la normale prévu le : 19/04/2018 à 8H00</p>
22/01/2018	PR Anse mitan	TROIS ILETS	<p>Intervention prévue le 23/01/18 de l'équipe transfert. Remplacement de la ventouse il y a deux semaines</p> <p>Retour à la normale prévu le : 23/01/2018 9h</p>
06/05/2018	PR XAVIER	TROIS ILETS	<p>Débordement dû à une insuffisance de pompage (pluie). Présence d'une seule pompe.</p> <p>Pas de disjonction vérification du système ainsi que les points de rejet et de refoulement.</p> <p>Retour à la normale prévu le : 7/05/2018</p>
08/03/2018	PR XAVIER	TROIS ILETS	<p>Disjonction EDF due au bouchage de la pompe N°1, pas de permutation de la pompe N°2, ce qui induit un débordement dans le milieu naturel. Pas d'envoi d'alarmes car problème de communication avec le SOFREL (en attente intervention ORANGE)</p> <p>Descriptif des interventions :</p> <p>Nos équipes ont procédé à la relance de l'installation ; une intervention de relevage de la pompe N°2 est prévue le 9/03 ainsi que l'intervention d'un camion hydrocureur pour un nettoyage au niveau du point de débordement.</p> <p>Retour à la normale prévu le : 8/03/2018 à 13H</p>

### 3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :
21/08/2018	PR GOLF	TROIS ILETS	<p>Alarme débordement reçue en raison du déboitements du té de la colonne montante de refoulement du PR (retour dans la bâche des effluents dans la canalisation de refoulement – fonctionnement canard)</p> <p>Arrêt des PR Xavier et PR Collège avec mise en place de rotation de 2 camions hydrocurleur pour réparation.</p> <p>Réparation provisoire réalisée dans l'après-midi du 21/08/2018 mais qui n'a pas résisté.</p> <p>Le poste de secours en place ne permet pas l'isolement du poste principal car il n'existe pas de vannes d'isolement (non réalisé lors de travaux de réhabilitation du PR en 2015)</p> <p>Descriptif des interventions :</p> <p>Le 22/08 : recherche des canalisations et préparation du chantier</p> <p>Le 23/08 : Pose de la vanne d'isolement pour le basculement du fonctionnement sur la bâche de secours</p> <p>Les travaux de reprise de l'hydraulique (colonnes montantes) seront entamés la semaine 35</p> <p>Retour à la normale prévu le : 23/08/2017 à 15h</p>
27/11/18	PR CLUB NAUTIQUE MARIN	MARIN	<p>Installation en débordement à cause du désamorçage des pompes due à la présence d'air dans les canalisations de refoulement.</p> <p>Le 27/11 : Vidange du poste, relevage des pompes, pour mise en place de pompes neuves puis modification du système de chasse d'air (déport à l'extérieur de la bâche).</p> <p>Retour à la normale prévu le : 27/11/2018 à 16H</p> <p>Fiche transmise par le : 27/11/2018</p>
17/10/18	PR VVF EDF	STE LUCE	<p>La pompe N°1 équipant le poste actuellement est en défaut d'isolement. Les 2 pompes étant programmées en renouvellement 2018, une commande express est en cours.</p> <p>Une pompe de secours sera installée le 18/10/2018.</p> <p>Retour à la normale prévu le : 18/10/2018 à 12H</p> <p>Fiche transmise le : 18/10/2018</p>
12/10/18	PR VVF TARTANE	TRINITE	<p>Une rupture de canalisation du Poste de refoulement VVF à Tartane, s'est de nouveau produite ce jour. Occasionnant un écoulement d'eaux usées au niveau du canal pluvial allant à la mer</p> <p>Descriptif des interventions :</p> <p>Réparation de la rupture de canalisation le mardi 16/10/2018. En attente du retour de l'ATU</p> <p>Retour à la normale prévu le : 16/10/2018 à 16H00</p> <p>Fiche transmise le : 12/10/2018</p>
15/09/18	COLLEGE DE DUCOS	DUCOS	<p>Débordement au niveau du terrain de sport dans l'enceinte du collège de Ducos. Le regard d'accès au réseau se trouve au niveau du parcours de santé et nous n'avions pu intervenir du fait de la fermeture des services de la ville de Ducos par rapport à la tempête ISSAC. L'ouverture de la barrière était prévue vendredi matin néanmoins nous n'avons pu intervenir du fait du sol glissant.</p> <p>Ce réseau se trouvant dans un accès difficile, n'a pu faire l'objet que d'une désobstruction partielle le 15/09/18.</p> <p>D'autres moyens plus lourds ont été utilisés afin de déboucher ce réseau le 17/09/18. Un passage caméra a permis de constater l'effondrement du réseau en amiante ciment.</p> <p>Reprise urgente du réseau par la collectivité (environ 100 ml) à prévoir pour stopper la pollution.</p> <p>Retour à la normale prévu le :</p> <p>Fiche transmise par l'AMA* le : 18/09/2018</p>
28/11/18	PR ANSE MITAN (PR PRINCIPAL)	TROIS ILETS	<p>Le 27/11/2018 : Coupure EDF sur l'ensemble de la commune des Trois Ilets durant plusieurs heures.</p> <p>Le 28/11/2018 : Poste de refoulement à l'arrêt suite à un défaut de phase EDF.</p> <p>Remise en service de l'installation à 14h.</p>

### 3.1.5 L'exploitation des postes de relèvement

- LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT**

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (m<sup>3</sup> pompés, temps de fonctionnement, ...).

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Heures de fonctionnement</b>	<b>m<sup>3</sup> pompés</b>
DUCOS	PR Bétonord	8 290	190 670
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	6 605	255 937
DUCOS	PR Ducos Barington 2	431	8 620
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	982	18 953
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	897	12 289
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	3 784	99 519
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	1 106	39 816
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	1 023	46 035
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	9 221	500 780
DUCOS	PR Ducos Sérénité	5 153	154 590
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	1 438	82 829
DUCOS	PR Lagon de Florida	1 730	84 770
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	5 599	141 095
DUCOS	PR Prison	2 642	60 766
DUCOS	PR Syndic Canneliers	1 114	23 394
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	3 334	40 008
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	363	4 356
LA TRINITÉ	PR Bobi	4 149	87 129
LA TRINITÉ	PR Brésil	454	9 988
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	10 343	124 116
LA TRINITÉ	PR Cosmy	1 129	19 408
LA TRINITÉ	PR Epinette	13 264	1 260 080
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	11 187	503 415
LA TRINITÉ	PR Japon	137	1 370
LA TRINITÉ	PR La Crique	2 669	29 359
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	14 970	374 250
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	3 616	115 712

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Heures de fonctionnement</b>	<b>m<sup>3</sup> pompés</b>
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	5 488	98 784
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	2 302	115 100
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	2 682	75 096
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	1 704	20 448
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	6 099	219 564
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	111	777
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	141	2 538
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	2 706	145 260
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	904	13 560
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	1 678	50 340
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	806	9 672
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	113	1 243
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	1 093	20 767
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	2 694	125 216
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	4 218	84 360
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	212	3 816
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	13 409	522 951
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	3 212	96 360
LE DIAMANT	PR Dizac	3 036	157 872
LE DIAMANT	PR La Cherry	320	7 040
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	2 635	163 370
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	1 182	42 552
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	508	11 176
LE DIAMANT	PR Lucito	865	12 655
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	3 258	48 876
LE FRANÇOIS	PR Champion	2 556	109 908
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	4 544	106 950
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	7 846	415 838
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	5 667	481 695
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	4 029	72 522
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	7 925	285 300
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	2 850	37 050

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Heures de fonctionnement</b>	<b>m<sup>3</sup> pompés</b>
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	405	11 340
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	8 045	144 810
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	2 217	95 331
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	83	3 569
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	134	2 502
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	1 554	17 094
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	387	2 341
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	80	313
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	15	82
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	372	3 869
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	3 598	233 870
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	1 490	53 640
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	6 356	413 140
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	5 500	357 500
LE MARIN	PR Zone Arthimer	2 509	32 617
LE ROBERT	PR A	210	1 050
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	6 216	31 080
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	1 023	5 115
LE ROBERT	PR Courbaril	979	27 412
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	38	190
LE ROBERT	PR E (Duchet)	4 186	20 930
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	8 563	42 815
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	48	240
LE ROBERT	PR Gaschette	3 441	68 820
LE ROBERT	PR Gendarmerie	4 472	143 104
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	6 552	32 760
LE ROBERT	PR I (Bonnavenport)	52	260
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	2 467	12 335
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	1 664	8 320
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	68	340
LE ROBERT	PR La Semair	461	15 213
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	1 498	41 944

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Heures de fonctionnement</b>	<b>m³ pompés</b>
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	911	8 199
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	3 626	94 250
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	1 482	7 410
LE ROBERT	PR Mansarde	266	8 512
LE ROBERT	PR Miramar	3 959	71 262
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	3 622	181 100
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	118	590
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	87	435
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	1 470	29 400
LE ROBERT	PR Pointe Royale	219	7 227
LE ROBERT	PR Pontaléry	279	5 022
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)	1 396	6 930
LE ROBERT	PR R (Biométal)	1 732	8 660
LE ROBERT	PR Suez Panama	1 249	22 482
LE ROBERT	PR Trou Terre	4 861	120 553
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	4 301	201 287
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	1 124	38 778
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	850	15 640
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	18	453
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	1 840	33 856
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	2 323	68 296
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	1 689	64 858
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	2 575	36 050
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	2 149	21 490
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	4 404	80 228
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	4 587	495 396
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	3 093	553 647
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	264	-
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	699	9 786
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	1 154	10 386
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	454	6 810
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	444	6 216

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Heures de fonctionnement</b>	<b>m<sup>3</sup> pompés</b>
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	5 254	325 748
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	314	11 932
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	2 963	272 596
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	1 573	25 168
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	135	1 215
LES TROIS-ILETS	PR Marina	4 181	505 901
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	915	13 725
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	456	5 581
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	1 299	27 279
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	3 575	231 660
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	6 350	579 755
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	171	2 069
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	6 191	136 202
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	5 565	74 015
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	1 284	128 400
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	906	15 402
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	6 764	74 404
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	7 993	919 195
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	6 258	59 451
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	7 063	423 780
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	1 100	33 000
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	3 313	331 300
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	51	1 122
SAINTE-ANNE	PR Bareto	3 094	108 290
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	499	6 038
SAINTE-ANNE	PR Caritan	2 435	68 180
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	293	9 376
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg	2 151	133 362
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	4 422	152 559
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	1 739	39 997
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	490	12 250
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	5 483	91 566

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Heures de fonctionnement</b>	<b>m<sup>3</sup> pompés</b>
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	2 151	195 741
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	749	69 657
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	2 237	3 575
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	3 984	365 333
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	391	9 775
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	1 750	36 984
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	4 645	218 315
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	352	25 344
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	4 331	155 916
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	559	12 298
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	12 717	105 551
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	6 972	69 720
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	219	2 190
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	1 188	71 280
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	804	13 668
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	3 740	112 200
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	4 592	298 480
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	4 234	296 380
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	656	10 496
Total		495 167	18 788 169

- LA CONSOMMATION DE REACTIFS**

Le tableau suivant détaille les consommations de réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des postes de relèvement.

<b>COMMUNES</b>	<b>Poste de refoulement</b>	<b>Nitrate de calcium (kg)</b>
Marin	Cimetière	78 300
Sainte Luce	Trois Rivières	17 400
	Les Amandiers	43 500
Trois Ilets	Xavier	40 600
<b>TOTAL</b>		<b>179 800</b>

- LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont :

<b>La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)</b>						
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DUCOS	PR Bétonord	29 676	25 294	30 360	42 033	38,4%
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	15 170	20 241	26 740	24 481	- 8,4%
DUCOS	PR Ducos Barington 2	2 576	3 051	980	448	- 54,3%
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	15 644	3 181	2 423	2 559	5,6%
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	9 716	5 770	11 482	7 022	- 38,8%
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	4 233	5 283	4 587	4 389	- 4,3%
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	9 675	23 091	5 918	-	- 100,0%
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	13 961	22 058	21 322	14 404	- 32,4%
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	20 808	11 904	11 391	11 566	1,5%
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	15 644	30 746	35 123	22 385	- 36,3%
DUCOS	PR Ducos Sérénité	12 257	20 113	12 614	15 393	22,0%
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	16 513	21 032	24 906	29 417	18,1%
DUCOS	PR Lagon de Florida	-	-	-	6 964	0,0%
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	3 931	4 582	9 797	19 227	96,3%
DUCOS	PR Prison	30 481	25 294	30 360	42 033	38,4%
DUCOS	PR Syndic Canneliers	4 830	6 239	5 860	5 253	- 10,4%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	1 359	1 667	2 073	1 260	- 39,2%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	3 409	4 396	2 169	2 549	17,5%
LA TRINITÉ	PR Bobi	-	-	-	3 601	0,0%
LA TRINITÉ	PR Brésil	553	1 058	861	704	- 18,2%
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	2 360	3 325	6 235	1 009	- 83,8%
LA TRINITÉ	PR Cosmy	3 222	3 659	3 254	2 358	- 27,5%
LA TRINITÉ	PR Epinette	47 470	53 308	64 627	-	- 100,0%
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	20 754	8 854	8 314	13 707	64,9%
LA TRINITÉ	PR Japon	-	-	-	559	0,0%
LA TRINITÉ	PR La Crique	2 394	3 058	3 993	5 434	36,1%
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	2 525	3 298	5 358	8 410	57,0%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	32 238	17 990	15 132	20 936	38,4%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	500	961	981	1 041	6,1%

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)						
Commune	Site	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	22 919	29 716	31 758	22 479	- 29,2%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	8 480	13 307	14 888	15 485	4,0%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	3 538	3 488	3 618	3 968	9,7%
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	6 202	7 602	10 573	6 647	- 37,1%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	707	1 050	751	244	- 67,5%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	513	567	722	683	- 5,4%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	4 107	4 997	4 511	5 663	25,5%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	1 226	3 048	5 301	332	- 93,7%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	2 061	2 779	2 128	1 772	- 16,7%
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	325	835	3 993	263	- 93,4%
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	1 406	1 573	1 897	2 078	9,5%
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	3 749	4 277	4 222	3 637	- 13,9%
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	9 685	13 004	15 822	22 627	43,0%
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	216	219	172	212	23,3%
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	76 760	27 590	49 866	44 973	- 9,8%
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	2 197	1 870	2 410	3 497	45,1%
LE DIAMANT	PR La Cherry	1 647	2 267	2 001	2 088	4,3%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	4 895	6 805	8 675	7 220	- 16,8%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	5 605	6 700	8 114	6 019	- 25,8%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	-	3 884	4 461	4 061	- 9,0%
LE DIAMANT	PR Lucito	7 259	3 157	3 390	1 536	- 54,7%
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	24 921	8 213	9 780	14 723	50,5%
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	1 033	2 367	5 448	8 717	60,0%
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	22 928	30 171	32 897	14 416	- 56,2%
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	53 330	50 408	27 914	16 361	- 41,4%
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	4 250	5 392	4 839	4 236	- 12,5%
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	11 253	18 371	14 506	8 637	- 40,5%
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	7 485	7 901	8 543	9 971	16,7%
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'ile	9 034	8 916	72 268	10 112	- 86,0%
LE FRANÇOIS	PR Le François Snack	5 852	2 333	-	-	0,0%
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	5 332	9 453	6 579	2 492	- 62,1%
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	9 948	7 608	3 581	3 717	3,8%

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)						
Commune	Site	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	1 097	736	1 216	53	- 95,6%
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	506	1 638	670	644	- 3,9%
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	2 382	4 936	5 562	6 394	15,0%
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	1 778	2 060	779	788	1,2%
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	349	354	323	352	9,0%
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	285	265	239	238	- 0,4%
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	545	964	963	860	- 10,7%
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	54 772	9 355	-	-	0,0%
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	2 385	3 920	3 053	2 646	- 13,3%
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	3 240	4 697	8 730	9 713	11,3%
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	113	17	142	366	157,7%
LE MARIN	PR Zone Arthimer	8 512	1 402	6 252	3 516	- 43,8%
LE MARIN	Step Marin Duprey	-	-	7 396	-	- 100,0%
LE ROBERT	PR A	1 002	7 015	6 552	3 133	- 52,2%
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	1 002	7 015	6 552	3 133	- 52,2%
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	407	582	872	1 582	81,4%
LE ROBERT	PR Courbaril	1 546	2 255	2 056	8 083	293,1%
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	165	227	171	154	- 9,9%
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	236	291	229	42	- 81,7%
LE ROBERT	PR Gaschette	18 532	20 811	29 159	25 637	- 12,1%
LE ROBERT	PR Gendarmerie	10 065	21 066	22 440	12 810	- 42,9%
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	1 994	1 111	866	675	- 22,1%
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	150	248	249	116	- 53,4%
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	514	726	462	1 338	189,6%
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	1 094	969	886	1 575	77,8%
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	161	223	202	162	- 19,8%
LE ROBERT	PR La Semair	1 234	2 634	1 175	312	- 73,4%
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	4 656	434	911	418	- 54,1%
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	21 818	26 278	27 635	32 969	19,3%
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	1 271	1 939	458	1 281	179,7%
LE ROBERT	PR Mansarde	545	26 742	996	851	- 14,6%
LE ROBERT	PR Miramar	10 107	6 982	7 522	5 025	- 33,2%

<b>La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)</b>						
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	6 846	9 031	9 216	82 480	795,0%
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	245	386	364	265	- 27,2%
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	339	94	59	212	259,3%
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	3 940	5 841	3 177	2 477	- 22,0%
LE ROBERT	PR Pointe Royale	126	2 237	3 697	3 760	1,7%
LE ROBERT	PR Pontaléry	1 221	2 297	1 643	1 335	- 18,7%
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)	854	5 473	1 677	1 496	- 10,8%
LE ROBERT	PR R (Biométal)	94	375	204	1 730	748,0%
LE ROBERT	PR Suez Panama	29 433	12 488	-	1 870	0,0%
LE ROBERT	PR Trou Terre	3 978	9 261	8 982	7 483	- 16,7%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	5 495	9 723	8 539	8 419	- 1,4%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	8 683	9 325	8 135	5 862	- 27,9%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	1 021	1 142	988	920	- 6,9%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	270	224	27	54	100,0%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	1 742	1 873	2 334	1 286	- 44,9%
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	3 052	4 432	19 423	4 418	- 77,3%
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	2 405	4 745	8 228	10 585	28,6%
LES ANSES-D'ARLET	PR Batterie	3 144	990	-	-	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	4 863	5 822	5 072	6 489	27,9%
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	616	991	941	1 593	69,3%
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	10 440	16 113	10 697	20 761	94,1%
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	4 563	7 144	10 044	6 739	- 32,9%
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	1 747	1 358	1 315	1 221	- 7,1%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	2 044	3 024	2 708	2 286	- 15,6%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	17 531	21 624	36 629	31 541	- 13,9%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	839	1 004	874	1 009	15,4%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	30 109	50 487	67 683	40 188	- 40,6%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	274	66 607	5 112	2 879	- 43,7%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	225	199	186	302	62,4%
LES TROIS-ILETS	PR Marina	6 994	4 732	5 203	8 773	68,6%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	161	175	843	916	8,7%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	780	823	1 072	1 104	3,0%

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)						
Commune	Site	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	2 321	2 734	4 513	3 636	- 19,4%
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	14 990	14 735	15 006	13 687	- 8,8%
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	200	283	292	9 673	3 212,7%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	13 244	13 108	14 996	13 666	- 8,9%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	13 008	6 399	13 368	14 075	5,3%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	499	781	1 431	1 339	- 6,4%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	3 294	2 675	2 307	2 231	- 3,3%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée là-Haut	6 272	6 523	6 476	6 909	6,7%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	20 593	23 028	26 597	20 965	- 21,2%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	3 157	9 758	5 525	8 807	59,4%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	5 424	11 778	9 829	5 853	- 40,5%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	5 520	7 692	7 830	7 749	- 1,0%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	9 986	10 138	12 674	7 157	- 43,5%
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	915	372	1 204	477	- 60,4%
SAINTE-ANNE	PR Bareto	23 023	34 556	26 498	20 443	- 22,9%
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	669	417	1 151	1 043	- 9,4%
SAINTE-ANNE	PR Caritan	9 234	10 787	13 632	11 864	- 13,0%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	3 628	1 711	2 133	1 505	- 29,4%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg	18 549	28 707	23 993	19 344	- 19,4%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	4 934	6 266	6 122	9 334	52,5%
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	960	1 679	1 990	3 630	82,4%
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	2 495	5 936	3 702	1 963	- 47,0%
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	-	147 268	167 979	101 016	- 39,9%
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	3 735	4 277	5 680	4 735	- 16,6%
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	16 336	151 189	19 401	21 951	13,1%
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	2 609	2 542	27 976	3 221	- 88,5%
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	-	-	-	3 266	0,0%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	6 311	9 369	13 940	7 529	- 46,0%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	-	6 419	5 473	5 475	0,0%
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	91 124	98 679	53 986	22 877	- 57,6%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	1 565	2 238	3 440	11 517	234,8%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	4 889	4 500	11 711	5 267	- 55,0%

<b>La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)</b>						
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	470	460	728	880	20,9%
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	3 990	669	3 042	2 528	- 16,9%
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	1 090	2 495	1 578	2 053	30,1%
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	-	16 336	-	-	0,0%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	9 894	960	13 008	12 949	- 0,5%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	7 171	18 549	9 850	12 631	28,2%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	5 627	5 627	1 588	1 792	12,8%
Total		1 275 311	1 719 506	1 640 206	1 348 364	- 17,8%

- LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

**Les interventions de curage (et de débouchage) sur les postes de relèvement**

Le nombre d'interventions sur les postes de relèvement sont détaillées dans le tableau suivant.

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Nombre de curages</b>	<b>Nombre de débouchages</b>
DUCOS	PR Bétonord	3	-
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	2	-
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	2	-
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	2	1
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	2	-
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	2	-
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	4	-
DUCOS	PR Ducos Sérenité	2	-
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	3	-
DUCOS	PR Lagon de Florida	2	-
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	2	-
DUCOS	PR Prison	6	1
DUCOS	PR Syndic Canneliers	2	-

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Nombre de curages</b>	<b>Nombre de débouchages</b>
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	2	-
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	2	-
LA TRINITÉ	PR Bobi	2	-
LA TRINITÉ	PR Brésil	2	-
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	2	1
LA TRINITÉ	PR Cosmy	4	-
LA TRINITÉ	PR Epinette	2	-
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	2	-
LA TRINITÉ	PR Japon	2	-
LA TRINITÉ	PR La Crique	2	2
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	3	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	4	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	2	-
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	2	-
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	2	-
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	2	-
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	2	-
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	2	-
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	2	-
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	3	-
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	2	-
LE DIAMANT	PR Dizac	8	-
LE DIAMANT	PR La Cherry	2	-
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	7	-
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	2	-
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	3	-

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Nombre de curages</b>	<b>Nombre de débouchages</b>
LE DIAMANT	PR Lucito	3	-
LE FRANÇOIS	PR Champion	2	-
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	2	1
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	3	-
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	2	-
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	2	-
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	2	-
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	2	-
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'ile	2	-
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	3	-
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	3	-
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	2	-
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	2	-
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	2	-
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	2	-
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	2	-
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	2	-
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	2	-
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	6	-
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	4	-
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	5	6
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	2	-
LE MARIN	PR Zone Arthimer	2	-
LE ROBERT	PR A	2	-
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	2	-
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	2	-
LE ROBERT	PR Courbaril	3	-
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	2	-
LE ROBERT	PR E (Duchet)	2	-
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	2	-
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	2	-
LE ROBERT	PR Gaschette	2	-
LE ROBERT	PR Gendarmerie	3	-

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Nombre de curages</b>	<b>Nombre de débouchages</b>
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	2	-
LE ROBERT	PR I (Bonnavenport)	2	-
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	2	-
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	2	-
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	2	-
LE ROBERT	PR La Semair	2	-
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	2	-
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	2	-
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	5	-
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	2	-
LE ROBERT	PR Mansarde	2	-
LE ROBERT	PR Miramar	3	-
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	5	-
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	2	-
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	2	-
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	4	-
LE ROBERT	PR Pointe Royale	4	-
LE ROBERT	PR Pontaléry	2	-
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)	2	-
LE ROBERT	PR R (Biométal)	2	-
LE ROBERT	PR Suez Panama	4	-
LE ROBERT	PR Trou Terre	2	7
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	3	-
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	2	1
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	2	-
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	2	-
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	2	-
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	4	-
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	3	-
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	6	-
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	2	-

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Nombre de curages</b>	<b>Nombre de débouchages</b>
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	6	-
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	4	-
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	4	2
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	2	-
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	2	-
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	2	-
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	2	-
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	2	-
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	2	2
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	2	-
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	4	-
LES TROIS-ILETS	PR Marina	2	-
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	2	1
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	2	-
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	4	-
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	4	2
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	5	2
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	2	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	2	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	2	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	2	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	2	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	2	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	3	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	2	-
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	2	-

<b>Fonctionnement des postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Libellé du poste</b>	<b>Nombre de curages</b>	<b>Nombre de débouchages</b>
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	2	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	3	2
RIVIÈRE-SALÉE	PR Marine	4	2
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	3	-
SAINTE-ANNE	PR Bareto	3	-
SAINTE-ANNE	PR Caritan	2	-
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	2	-
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	3	-
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	2	-
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	2	-
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	3	-
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	2	-
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	4	-
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	3	-
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	3	-
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	4	-
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	4	1
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	2	-
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	9	-
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	2	-
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	2	-
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	2	-
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	2	-
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	3	-
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	2	2
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	2	-
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	2	-
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	2	-
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	2	-
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	2	-
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	2	-
Total		437	37

- **INSUFFISANCES EVENTUELLES DES OUVRAGES**

### **LES ANSES D'ARLET**

#### Poste de relevage Grande Anse

La construction de La Capitainerie de Grande Anse va entraîner une modification de l'emplacement du poste et une intégration au projet de la collectivité est prévue. Pour l'heure, le poste reste à réhabiliter et à clôturer.

#### Poste de relevage Coin des pères

Des désordres sont constatés depuis le raccordement de quelques restaurants au réseau, à priori dus à l'inexistence de dégraisseurs / débourbeurs. La structure du poste limite son évolution par rapport aux nouveaux raccordements, la mise en place des nouvelles pompes nécessite le redimensionnement de la bâche dont le diamètre actuel est limité.

#### Poste de relevage Bourg

Le poste du Bourg ne peut être clôturé car il situé entre le trottoir et la place du bord de mer. Une amélioration du verrouillage des trappes d'accès est à étudier pour renforcer la sécurité des usagers.

### **LE DIAMANT**

#### Poste de relevage Anse Cafard

Ce poste est à clôturer.

#### Poste de relevage Tamarin

L'accès à ce poste devrait être revu : aménagement voirie côté HLM, ainsi qu'une reprise des bâches et de la dalle de répartition.

#### Poste de relevage Dizac

Le compteur électrique se situe actuellement sur le poteau électrique situé de l'autre côté de la route. Pour avoir accès à ce compteur dans des conditions de sécurité normales, il y a lieu de déplacer le compteur électrique et de le poser sur un des poteaux d'enceinte du poste. La SME a effectué une demande auprès d'EDF qui reste toujours sans suite.

### **DUCOS**

#### Poste de relevage Bezeaudin

La bâche très abîmée laisse pénétrer du sable et des pierres qui détériorent les pompes, et une forte quantité d'eaux parasites de la nappe phréatique qui augmente les volumes pompés.

#### Poste de relevage Prison

L'accès au poste très difficile surtout en cas de pluie, ce qui rend l'exploitation très compliquée, notamment pour l'évacuation des déchets.

#### Poste de relevage Sérénité

Les travaux de réhabilitation du poste furent réalisés en 2014. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématuée des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...) Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

Le fermier a procédé à la modification de ce dernier, avec l'accord de la collectivité, en pompage classique « Pompage Immergé ». (Cette modification reste un système palliatif provisoire qui devra faire l'objet d'une mise en conformité)

#### **LE FRANCOIS**

#### Poste de relevage Mécanicien

La manutention des pompes est impossible à réaliser avec un camion grue en raison de l'absence d'accès.

Ce poste se situe à proximité de l'embouchure d'un bassin versant, et est inondé à chaque grande montée des eaux.

#### Poste de relevage La Jetée

Le poste est à clôturer. L'accès au poste est difficile entraînant le stationnement en bordure de trottoir pour toutes interventions avec camions grue ou camion hydrocureur.

Le canal venturi de l'ancienne station (canal à ciel ouvert) est rempli en permanence d'eaux de pluie occasionnant des risques sanitaires pour le quartier.

#### Poste de relevage Port de Pêche

Suite au glissement de terrain de 2006 du quartier Soleil Levant du François, une conduite de refoulement provisoire de 540 ml en diamètre 110 mm a été posée en aérien le long du boulevard Soleil Levant. Cette conduite passant au-dessus du talus en bordure de mer, s'affaisse de plus en plus et par conséquent modifie la hauteur manométrique totale (HMT) des pompes de cette installation.

Le repositionnement de cette conduite s'avère nécessaire.

#### **LE MARIN**

#### Poste de relevage Club Nautique

Les travaux de réhabilitation du poste de Club Nautique furent réalisés. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématuée des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...). Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

#### Poste de relevage ZI Portuaire

Les snacks et restaurants situés à la station-service et au centre commercial n'ont pas de séparateurs à graisses, entraînant de nombreuses obstructions sur le réseau à proximité du magasin « LEADER PRICE ». Il serait souhaitable de déplacer ce réseau difficile d'accès passant en zone privée et sur un parking fermé le soir et le dimanche. L'accès au poste s'effectue toujours par le parking du magasin LEADER PRICE, ce qui rend difficile les interventions des engins de nettoyage. D'autant que les

nombreux débordements de la ravine adjacente ont fortement érodés les berges et déstabilisés le pont qui n'est plus accessible aux engins de curage et de levage. Un nouvel accès ou une reprise du pont devra être envisagé.

## **LE ROBERT**

### Poste de relevage Gendarmerie

L'accès à ce poste est très difficile obligeant l'exploitant à stationner en bordure de trottoir. Une yole est également présente devant le portail.

### Poste de relevage RHI

La ville du Robert a été interpellée à plusieurs reprises à propos des désordres causés par le voisin jouxtant ce poste : détritus jonchant l'entrée du poste, ferrailles, cabris attachés à la clôture ; sans changement à ce jour.

### Poste de relevage de Miramar

Le poste n'est pas sécurisé, car ne disposant d'aucune clôture.

### Poste de relevage « Q »

Le poste n'est pas sécurisé, car ne disposant d'aucune clôture.

### Poste de relevage de la Semair

Il est à noter la présence importante de graisse due aux rejets des industries du parc d'activité de la Semair.

## **RIVIERE SALEE**

### Poste de relevage Campêche

L'accès à cet ouvrage est parfois difficile en raison de la présence de véhicules usagés de particuliers.

### Poste de relevage Carrière

Les cuves constituant cet ouvrage, ont vieillies prématurément, et présentent un fort risque de rupture, il faudrait penser à une réhabilitation complète de cet ouvrage dans un délai court.

### Poste de relevage Marine

Le poste n'est pas sécurisé, car ne disposant d'aucune clôture.

## **SAINTE ANNE**

### Poste de relevage Caritan

De fortes arrivées de graisses sur ce poste laissent présager un manque d'entretien des bacs à graisse des restaurants raccordés sur le réseau amont.

Le refoulement de ce poste, construit en même temps que l'ouvrage actuel, crée des nuisances olfactives sur la zone de Jolie Cœur.

### Poste de relevage Baréto

Les travaux de réhabilitation du poste de Baréto furent réalisés. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématuée des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...) Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

L'accès au poste situé dans une zone très accidentogène est plus que problématique.

## SAINTE LUCE

### Poste de relevage Bourg

Le poste du Bourg situé en propriété privée rend l'accès difficile voire même impossible au camion hydrocureur de nettoyage. Le riverain a remplacé la clôture par une palissade en bois.

Des travaux ont été entrepris par la collectivité en cours d'exercice, sur le bassin versant de ce poste, sans que ce dernier pourtant vétuste ne soit réhabilité, la structure béton est déjà fortement dégradée.

### Poste de relevage Gros Raisin

Le trop plein est à mettre en conformité. Les travaux de réfection du poste sont terminés et livrés. Des défauts de réalisation ont été notifiés notamment dans le cadre du chemisage de la bâche, et de la mise en place du filet anti-racines.

### Poste de relevage les Amandiers

Les travaux réalisés en vue de mettre en service une bâche de secours n'ont pas fait l'objet d'un essai en présence du délégataire. L'efficacité de cette opération reste à démontrer. Le volume utile de la bâche qui n'a pas été revu lors des travaux devient de plus en plus limite par rapport aux nouveaux volumes entrants.

### Poste de relevage Les Coteaux

Le délégataire rappelle que la bâche de pompage du poste est fortement dégradée et peut à tout moment se rompre au niveau des jointures. Le confortement de la clôture est à programmer en partenariat avec la collectivité car il conviendra d'y ajouter un muret de soutènement.

## LE SAINT ESPRIT

### Poste de relevage Hôpital

Ce poste ne dispose pas de clôture. L'ancien abri en béton risque de s'effondrer. Le compteur électrique doit être déplacé et l'abri démoli.

### Poste de relevage Magasin Municipal

Dans le cadre des travaux sur le réseau du quartier Morne Rouge et l'extension à Morne Lavaleur, le renforcement et la réhabilitation du poste Magasin Municipal reste une priorité pour garantir la mise en service de ces nouveaux réseaux.

Ce poste reste toujours inaccessible aux engins de levage et curage.

## LA TRINITE

### Poste de relevage Joseph Lagrosillière

Le poste est situé le long de la rue Joseph Lagrosillière, il n'y a donc pas d'accès. Les cuves, situées sur la voirie, rendent l'exploitation très difficile.

#### Poste de relevage Pharmacie

Le poste est situé le long de la rue Joseph Lagrosillière, il n'y a donc pas d'accès. Les cuves, situées sur la voirie, rendent l'exploitation très difficile.

#### Poste de relevage PTT

Le poste est situé le long de la rue Joseph Lagrosillière, il n'y a donc pas d'accès. Les cuves, situées sur la voirie, rendent l'exploitation très difficile.

#### Poste de relevage Brésil

Le poste est situé le long de la rue Joseph Lagrosillière, il n'y a donc pas d'accès. Les cuves, situées sur la voirie, rendent l'exploitation très difficile.

#### Poste de relevage Beltan

Un effondrement très important du talus du poste a été constaté en Janvier 2015 en raison de la houle et des mouvements de terrain.

Malgré plusieurs relances à ce sujet, aucune disposition n'a été prise à ce jour par la collectivité. En raison des risques d'effondrement du poste et de chute, aucun agent SME, ni sous-traitant n'intervient sur cette installation. Nous sommes exposés à des risques de pollution.

#### Poste de relevage Bourg Tartane

Le génie civil est très incliné, et menace de s'effondrer à tout moment. Lors des fortes précipitations, des arrivées massives d'eaux claires parasites sont observées sur l'installation générant des débordements récurrents. Le poste est à clôturer.

### **LES TROIS ILETS**

#### Chaîne de pompage Xavier-Golf-Wallon

Des travaux de réhabilitation des postes de relevage Golf et Wallon ont été effectués en 2014, sans que les volumes des bâches n'aient été redimensionnés. Les travaux de réhabilitation du poste de relevage Wallon, n'ont pas répondus au cahier des charges qui précisait la mise en place d'un pompage en ligne. Le pompage en fosse sèche installé montre déjà ces limites (usure prématuée de l'ouvrage, et forte présence d'H<sub>2</sub>S).

Un renforcement de l'injection de nitrate de calcium au niveau du PR Golf est nécessaire.

De nombreux postes (Citron, Xavier, Golf) furent construit avec un système de colonne montante intégré au génie civil et sans chambre à vanne classique. Le vieillissement du béton ne permet plus le maintien correct du système hydraulique et pose de nombreux problèmes dans le cadre de la maintenance et du renouvellement des pièces d'usure (clapet, vanne...)

#### Poste de relevage Château Paille 4 « Chien »

Ce poste reste difficilement exploitable à cause de l'accès que nous refuse la propriétaire de la maison voisine depuis son différend avec la municipalité pour l'utilisation de la servitude.

Nous attendons que la Collectivité intervienne afin de trouver une solution pérenne à cette situation, afin de faciliter l'exploitation.

#### Poste de relevage Bord de mer

Le poste du Bord de Mer est à rehausser afin d'éviter l'intrusion d'eau pluviale en cas de fortes pluies (poste en contre bas).

### Poste de relevage Pointe Faula

Ce poste fait l'objet de nombreux vandalismes dégradant son aspect visuel et obligeant la reprise d'huisseries.

- **LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

<b>Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Type de contrôle</b>	<b>Date intervention</b>
DUCOS	PR Bétonord	Equipement électrique des postes de relèvement	28/03/2018
DUCOS	PR Bezaudin Petite Coccotte	Equipement électrique des postes de relèvement	28/03/2018
DUCOS	PR Ducas Barington 2	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
DUCOS	PR Ducas Durivage 1	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
DUCOS	PR Ducas La Bobby 5	Equipement électrique des postes de relèvement	28/03/2018
DUCOS	PR Ducas La Chassaing 3	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
DUCOS	PR Ducas Rivière La Manche 4	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
DUCOS	PR Ducas Rivière Pierre	Equipement électrique des postes de relèvement	28/03/2018
DUCOS	PR Ducas Salle Polyvalente	Equipement électrique des postes de relèvement	28/03/2018
DUCOS	PR Ducas Sérenité	Equipement électrique des postes de relèvement	28/03/2018
DUCOS	PR Ducas Vaudrancourt 6	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
DUCOS	PR Lagon de Florida	Equipement électrique des postes de relèvement	28/03/2018
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
DUCOS	PR Prison	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Bobi	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Brésil	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Epinette	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Japon	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR La Crique	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018

<b>Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Type de contrôle</b>	<b>Date intervention</b>
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Equipement électrique des postes de relèvement	05/03/2018
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmerie	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Equipement électrique des postes de relèvement	27/02/2018
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
LE DIAMANT	PR Dizac	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
LE DIAMANT	PR La Cherry	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
LE DIAMANT	PR Lucito	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
LE FRANÇOIS	PR Champion	Equipement électrique des postes de relèvement	01/03/2018
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Equipement électrique des postes de relèvement	01/03/2018
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	Equipement électrique des postes de relèvement	01/03/2018
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	Equipement électrique des postes de relèvement	01/03/2018
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	Equipement électrique des postes de relèvement	01/03/2018
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	Equipement électrique des postes de relèvement	01/03/2018
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	Equipement électrique des postes de relèvement	01/03/2018

<b>Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Type de contrôle</b>	<b>Date intervention</b>
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'ile	Equipement électrique des postes de relèvement	01/03/2018
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	Equipement électrique des postes de relèvement	01/03/2018
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	Equipement électrique des postes de relèvement	01/03/2018
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	Equipement électrique des postes de relèvement	01/03/2018
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Equipement électrique des postes de relèvement	10/04/2018
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Equipement électrique des postes de relèvement	10/04/2018
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Equipement électrique des postes de relèvement	10/04/2018
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	Equipement électrique des postes de relèvement	10/04/2018
LE MARIN	PR Zone Arthimer	Equipement électrique des postes de relèvement	10/04/2018
LE ROBERT	PR A	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR Courbaril	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Equipement électrique des postes de relèvement	07/03/2018
LE ROBERT	PR Gaschette	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018

<b>Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Type de contrôle</b>	<b>Date intervention</b>
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR Mansarde	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR Miramar	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR Pontaléry	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE ROBERT	PR Trou Terre	Equipement électrique des postes de relèvement	28/02/2018
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Equipement électrique des postes de relèvement	19/02/2018
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018

<b>Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Type de contrôle</b>	<b>Date intervention</b>
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Equipement électrique des postes de relèvement	20/03/2018
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	Equipement électrique des postes de relèvement	29/03/2018
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	14/03/2018
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Equipement électrique des postes de relèvement	14/03/2018
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	Equipement électrique des postes de relèvement	14/03/2018
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	Equipement électrique des postes de relèvement	14/03/2018
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	Equipement électrique des postes de relèvement	14/03/2018
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Equipement électrique des postes de relèvement	14/03/2018
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Equipement électrique des postes de relèvement	14/03/2018
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Equipement électrique des postes de relèvement	14/03/2018
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	14/03/2018
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Equipement électrique des postes de relèvement	14/03/2018
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
SAINTE-ANNE	PR Caritan	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Equipement électrique des postes de relèvement	09/04/2018
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	19/02/2018
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	Equipement électrique des postes de relèvement	20/02/2018
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Equipement électrique des postes de relèvement	10/04/2018
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	Equipement électrique des postes de relèvement	10/04/2018

<b>Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement</b>			
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Type de contrôle</b>	<b>Date intervention</b>
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	Equipement électrique des postes de relèvement	10/04/2018
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Equipement électrique des postes de relèvement	10/04/2018
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	Equipement électrique des postes de relèvement	10/04/2018
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	Equipement électrique des postes de relèvement	22/02/2018
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	Equipement électrique des postes de relèvement	21/03/2018
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Equipement électrique des postes de relèvement	22/03/2018

- LES AUTRES TACHES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

<b>Les autres interventions sur les postes de relèvements</b>						
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>Type ITV</b>	<b>Groupe</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DUCOS	PR Bétonord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	19	57	200,00%
DUCOS	PR Bétonord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Bétonord	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	112	131	16,96%
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	17	65	282,35%
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	110	133	20,91%
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13	13	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	86	107	24,42%
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11	14	27,27%
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	94	118	25,53%
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	19	40	110,53%
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	86	108	25,58%
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	17	9	-47,06%
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	78	97	24,36%
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	-	-100,00%
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	64	-	-100,00%
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	27	27	0,00%
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	126	140	11,11%
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	21	20	-4,76%
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	119	136	14,29%
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	19	75	294,74%
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	125	171	36,80%
DUCOS	PR Ducos Sérénité	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13	21	61,54%
DUCOS	PR Ducos Sérénité	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Ducos Sérénité	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	125	149	19,20%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	20	16	-20,00%
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	133	160	20,30%
DUCOS	PR Lagon de Florida	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	30	24	-20,00%
DUCOS	PR Lagon de Florida	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Lagon de Florida	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	122	157	28,69%
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	21	43	104,76%
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	121	57,14%
DUCOS	PR Panorama	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	2	0,00%
DUCOS	PR Panorama	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	42	0,00%
DUCOS	PR Prison	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	28	87	210,71%
DUCOS	PR Prison	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Prison	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	110	137	24,55%
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	21	26	23,81%
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	96	139	44,79%
LA TRINITÉ	BY PASS de Tartane (école)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14	-	-100,00%
LA TRINITÉ	BY PASS de Tartane (Restaurant)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	-	-100,00%
LA TRINITÉ	BY PASS de Tartane (Restaurant)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	-	-100,00%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	2	0,00%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	70	109	55,71%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	4	33,33%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	70	109	55,71%
LA TRINITÉ	PR Bobi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	3	0,00%
LA TRINITÉ	PR Bobi	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Bobi	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	76	160	110,53%
LA TRINITÉ	PR Brésil	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	6	50,00%
LA TRINITÉ	PR Brésil	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Brésil	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	71	110	54,93%
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	10	233,33%
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	93	168	80,65%
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	6	0,00%
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	106	177	66,98%
LA TRINITÉ	PR Epinette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	13	62,50%
LA TRINITÉ	PR Epinette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Epinette	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	113	183	61,95%
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	4	33,33%
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	93	145	55,91%
LA TRINITÉ	PR Japon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	5	66,67%
LA TRINITÉ	PR Japon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Japon	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	76	161	111,84%
LA TRINITÉ	PR La Crique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	5	-16,67%
LA TRINITÉ	PR La Crique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Crique	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	161	62,63%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	3	-50,00%
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	86	132	53,49%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13	8	-38,46%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	106	176	66,04%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	1	-66,67%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	89	109	22,47%
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14	6	-57,14%
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	100	160	60,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	7	-12,50%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	93	145	55,91%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	9	28,57%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmerie	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	89	111	24,72%
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	7	250,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	86	132	53,49%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	2	-71,43%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	87	112	28,74%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	3	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	81	101	24,69%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	6	-40,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	79	123	55,70%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	9	-10,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	89	111	24,72%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	7	75,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	106	174	64,15%
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	6	50,00%
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	81	170	109,88%
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	2	-33,33%
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	182	83,84%
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	4	33,33%
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	98	154	57,14%
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	3	-50,00%
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	162	63,64%
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	10	150,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	106	174	64,15%
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	4	33,33%
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	87	110	26,44%
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	16	100,00%
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	113	187	65,49%
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	8	0,00%
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	90	114	26,67%
LE DIAMANT	PR Dizac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12	18	50,00%
LE DIAMANT	PR Dizac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	2	0,00%
LE DIAMANT	PR Dizac	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	109	127	16,51%
LE DIAMANT	PR La Cherry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	3	50,00%
LE DIAMANT	PR La Cherry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE DIAMANT	PR La Cherry	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	103	82	-20,39%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	16	21	31,25%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	2	0,00%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	83	118	42,17%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	5	-37,50%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	89	100	12,36%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	4	-55,56%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	138	79,22%
LE DIAMANT	PR Lucito	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	36	350,00%
LE DIAMANT	PR Lucito	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE DIAMANT	PR Lucito	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	56	79	41,07%
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	8	0,00%
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	89	92	3,37%
LE DIAMANT	PR O'Mullane	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	9	350,00%
LE DIAMANT	PR O'Mullane	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	57	100	75,44%
LE FRANÇOIS	PR Champion	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%
LE FRANÇOIS	PR Champion	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Champion	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	81	117	44,44%
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	3	-57,14%
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	89	91	2,25%
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14	3	-78,57%
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	97	104	7,22%
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	9	50,00%
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	97	102	5,15%
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	2	-60,00%
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	111	117	5,41%
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	5	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	95	100	5,26%
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	5	-37,50%
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	126	147	16,67%
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	2	-50,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	111	117	5,41%
LE FRANÇOIS	PR Le François Snack	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	11	-	-100,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	3	-50,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	97	104	7,22%
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	2	-75,00%
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	121	131	8,26%
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	79	81	2,53%
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	7	250,00%
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	156	57,58%
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	1	-66,67%
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	156	57,58%
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	-	-100,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	156	57,58%
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	156	57,58%
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-100,00%
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	156	57,58%
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	-	-100,00%
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	156	57,58%
LE MARIN	PR 4 Chemins	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	4	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	28	20	-28,57%
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	2	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	364	564	54,95%
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	13	62,50%
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	107	121	13,08%
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	6	500,00%
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	17	51	200,00%
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	138	39,39%
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	9	28,57%
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	109	134	22,94%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LE MARIN	PR Zone Arthimer	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
LE MARIN	PR Zone Arthimer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	16	300,00%
LE MARIN	PR Zone Arthimer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE MARIN	PR Zone Arthimer	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	119	144	21,01%
LE ROBERT	BY PASS Robert (rue du Courbaril)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	3	0,00%
LE ROBERT	BY PASS Robert (rue du Courbaril)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	8	0,00%
LE ROBERT	PR A	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR A	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR A	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR C (Yves Brenet)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR C (Yves Brenet)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	3	0,00%
LE ROBERT	PR C (Yves Brenet)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR C (Yves Brenet)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR Courbaril	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	3	50,00%
LE ROBERT	PR Courbaril	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Courbaril	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	93	155	66,67%
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	1	0,00%
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	1	-50,00%
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	4	0,00%

### 3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	1	0,00%
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR Gaschette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	4	0,00%
LE ROBERT	PR Gaschette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Gaschette	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	119	177	48,74%
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	11	450,00%
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	98	135	37,76%
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	5	0,00%
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR I (Bonnavenporture)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	2	0,00%
LE ROBERT	PR I (Bonnavenporture)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR I (Bonnavenporture)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	2	-66,67%
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR La Semair	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	2	-77,78%
LE ROBERT	PR La Semair	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	92	147	59,78%
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	2	-80,00%
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	92	131	42,39%
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	1	-66,67%
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	90	144	60,00%
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	4	33,33%
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	91	148	62,64%
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	4	100,00%
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	4	33,33%
LE ROBERT	PR Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Mansarde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	88	122	38,64%
LE ROBERT	PR Miramar	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11	3	-72,73%
LE ROBERT	PR Miramar	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Miramar	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	66	124	87,88%
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	3	-57,14%
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	79	153	93,67%
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	2	0,00%
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	7	133,33%
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	94	145	54,26%
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	7	16,67%
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	135	192	42,22%
LE ROBERT	PR Pontaléry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	3	50,00%
LE ROBERT	PR Pontaléry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Pontaléry	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	80	145	81,25%
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	4	0,00%
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	107	42,67%
LE ROBERT	PR Suez Panama	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	8	60,00%
LE ROBERT	PR Suez Panama	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	92	148	60,87%
LE ROBERT	PR Trou Terre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	17	88,89%
LE ROBERT	PR Trou Terre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR Trou Terre	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	112	156	39,29%
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Bar Bruffine)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	-	-100,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Bar Bruffine)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	12	50,00%
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Cimetière)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	9	350,00%
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Fontaine)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	4	0,00%
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Fontaine)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	15	200,00%
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Restaurant Julot)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	4	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	8	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	86	113	31,40%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	10	25,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	93	117	25,81%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	2	-60,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	79	99	25,32%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	5	66,67%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	2	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	235	148	-37,02%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	13	225,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	81	141	74,07%
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	1	0,00%
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	7	-12,50%
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	88	146	65,91%
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11	9	-18,18%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	2	0,00%
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	299	464	55,18%
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	9	28,57%
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	65	52	-20,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	9	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	106	97	-8,49%
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	22	450,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	92	83	-9,78%
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	16	77,78%
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	106	101	-4,72%
LES ANSES-D'ARLET	PR Touristique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	25	257,14%
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	132	117	-11,36%
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	13	18	38,46%
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	101	83	-17,82%
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	1	-75,00%
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	63	79	25,40%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	-	-100,00%
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	78	78	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	7	133,33%
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	63	70	11,11%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	4	300,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda (Casino)	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	102	80	-21,57%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	3	-40,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	76	78	2,63%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	58	480,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	90	98	8,89%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	5	400,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	90	89	-1,11%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12	31	158,33%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	112	110	-1,79%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	4	33,33%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	83	81	-2,41%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	6	-14,29%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	86	63	-26,74%
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	15	114,29%
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	102	91	-10,78%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	10	66,67%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	90	91	1,11%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	9	125,00%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	83	83	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	15	400,00%
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	91	96	5,49%
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11	17	54,55%
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	83	79	-4,82%
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14	15	7,14%
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	2	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	213	139	-34,74%
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	4	-33,33%
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	102	97	-4,90%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	43	975,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	91	115	26,37%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	23	475,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	84	116	38,10%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carrière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	33	1000,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carrière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carrière	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	91	126	38,46%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	14	133,33%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	96	135	40,63%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	27	170,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	98	138	40,82%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	11	57,14%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	91	129	41,76%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	10	900,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	89	136	52,81%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12	37	208,33%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	84	118	40,48%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	51	537,50%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	82	127	54,88%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	11	32	190,91%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	105	161	53,33%
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	5	-50,00%
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	75	123	64,00%
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	19	137,50%
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	93	115	23,66%
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	10	11,11%
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	69	107	55,07%
SAINTE-ANNE	PR Caritan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	20	13	-35,00%
SAINTE-ANNE	PR Caritan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Caritan	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	76	132	73,68%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	7	133,33%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	82	119	45,12%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	16	11	-31,25%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	83	133	60,24%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	4	-55,56%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	81	132	62,96%
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	10	100,00%
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	87	141	62,07%
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	10	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	119	105	-11,76%
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	11	120,00%
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	132	145	9,85%
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	17	70,00%
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	85	92	8,24%
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	4	-55,56%
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	93	155	66,67%
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	42	2000,00%
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	76	89	17,11%
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	19	20	5,26%
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	2	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	413	505	22,28%
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	12	300,00%
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	91	120	31,87%
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	18	260,00%
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	112	13,13%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14	9	-35,71%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	94	172	82,98%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	8	3	-62,50%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	81	129	59,26%
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12	16	33,33%
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	2	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	221	118	-46,61%
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	20	400,00%
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	88	59	-32,95%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	4	300,00%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	90	101	12,22%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	11	83,33%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2017	2018	N/N-1 (%)
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	90	103	14,44%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	13	1200,00%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	90	101	12,22%
SAINT-ESPRIT	BY PASS Hopital Saint Esprit	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	11	0,00%
SAINT-ESPRIT	BY PASS Hopital Saint Esprit	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	30	200,00%
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12	44	266,67%
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	100	127	27,00%
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	18	13	-27,78%
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	110	139	26,36%
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	20	47	135,00%
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	107	130	21,50%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	23	66	186,96%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	102	122	19,61%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	20	31	55,00%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	110	141	28,18%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12	18	50,00%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	1	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	110	141	28,18%

### 3.1.6

### 3.1.7 La conformité du système de collecte

- **L'AUTOSURVEILLANCE RESEAU**

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement concerne principalement les réseaux unitaires et mixtes de plus de 2 000 Eq/H. Elle consiste :

- A instrumenter les principaux déversoirs d'orage de mesures des débits et estimer les charges rejetées mensuellement pour les DO en aval des bassins versants supérieurs à 10 000 Eq/H.
- A estimer les périodes de déversement et des débits dans le cas des DO en aval des bassins versants supérieurs à 2 000 Eq/H.

- **LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS**

Les industriels raccordés au réseau sont soumis à une autorisation de déversement délivrée par la Collectivité qui fixe les limites de qualité des rejets industriels. Le premier tableau ci-dessous précise les principaux industriels (ICPE notamment le cas échéant) raccordés au système de collecte du présent contrat qui ont obtenu à ce jour l'autorisation.

Cette autorisation peut être accompagnée d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).

Elle est le fruit d'une négociation et permet de préciser et de développer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement à laquelle elle est annexée. Le second tableau détaille les industriels qui ont signé une convention.

Dans le cadre du contrat, la SME assiste la collectivité dans l'établissement de ces autorisations de déversement ainsi que des conventions de déversement ci-afférentes.

Depuis le début du contrat en 2015, cinq propositions de conventions ont été transmises par le délégataire à la Collectivité. Ces propositions sont disponibles au niveau de l'outil TSMS (Tout sur Mon Service).

Le tableau ci-dessous précise les établissements raccordés au système de collecte du présent contrat qui ont fait l'objet d'une proposition de convention et qui sont en attente du retour de la collectivité pour signature définitive :

<b>Autorisations et Conventions de déversement</b>			
<b>Année</b>	<b>Commune</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Activité</b>
2015	DUCOS	TERRAVIVA	Usine de compostage
2015	LE MARIN	MARINA	Evacuation des eaux grises
2015	DUCOS	PRISON	Centre Pénitentiaire
2016	DUCOS	ETS LE MAGNE	Blanchisserie

Seul la convention de déversement proposé pour le centre hospitalier du Saint Esprit a été signé. En revanche, l'arrêté d'autorisation, document obligatoire, n'a pas été signé par le président de l'Espace Sud.

- **LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE**

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

<b>Performance réseaux</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Unité</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>	
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0	0	0,0%	

Performance réseaux					
Indicateur	Unité	2017	2018	N/N-1 (%)	
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	26	55	111,5%	

## 3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie Station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	0 à 1	Eau

### 3.2.1 Le schéma de la station d'épuration du contrat

Les schémas des stations d'épurations sont disponibles en annexe 4

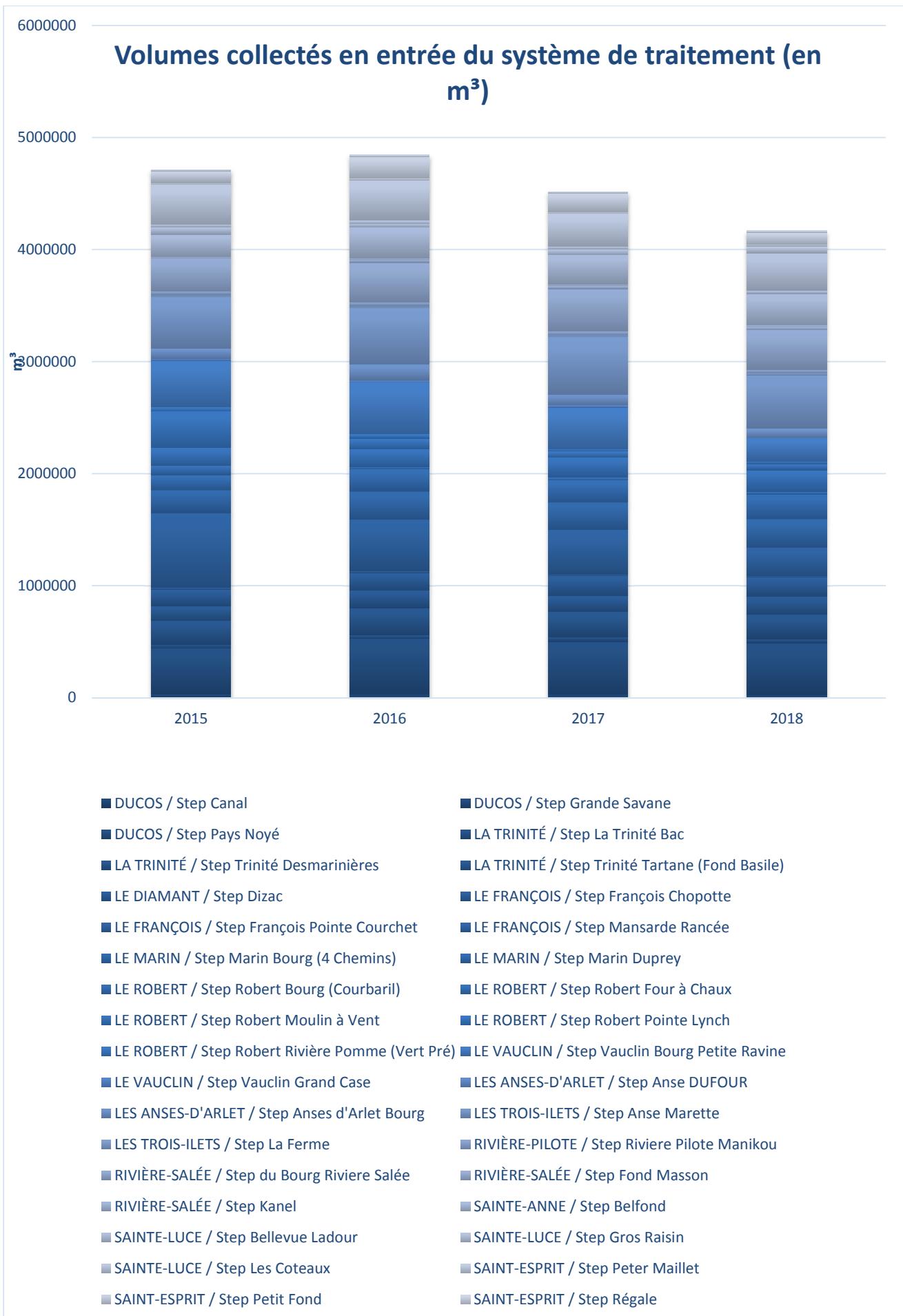
### 3.2.2 Le fonctionnement hydraulique

- LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m <sup>3</sup> )						
Commune	Site	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	13 688	16 425	16 425	16 425	0,0%
DUCOS	Step Grande Savane	16 425	13 688	13 688	10 950	- 20,0%
DUCOS	Step Pays Noyé	412 507	497 949	469 799	460 408	- 2,0%
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	30 295	29 632	41 024	37 777	- 7,9%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	214 445	245 355	228 210	216 798	- 5,0%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	131 983	155 162	141 477	159 728	12,9%
LE DIAMANT	Step Dizac	148 373	157 653	176 797	172 951	- 2,2%
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	13 688	13 688	13 688	13 505	- 1,3%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	665 800	457 299	397 358	253 868	- 36,1%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	-	5 136	2 757	1 186	- 57,0%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	203 947	245 667	236 974	248 029	4,7%

<b>Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m<sup>3</sup>)</b>						
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
LE MARIN	Step Marin Duprey	7 300	7 756	8 213	8 212	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	130 404	197 215	195 215	215 984	10,6%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	84 096	17 045	24 974	22 461	- 10,1%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	158 035	160 094	178 649	192 767	7,9%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	328 135	94 685	54 750	54 750	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	34 931	39 712	20 603	26 340	27,8%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	414 424	460 111	371 273	204 361	- 45,0%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	14 600	14 600	14 600	3 212	- 78,0%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	-	7 412	5 343	4 288	- 19,7%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	94 336	137 888	94 084	79 293	- 15,7%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	461 926	507 512	514 132	476 792	- 7,3%
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	14 600	14 600	14 600	14 600	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manikou	35 588	35 588	35 588	35 587	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	293 911	352 289	379 686	354 684	- 6,6%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	0	27 375	27 375	27 375	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	14 600	14 600	14 600	14 600	0,0%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	198 049	273 110	262 414	279 369	6,5%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	61 868	33 215	46 343	27 375	- 40,9%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	27 375	27 375	27 375	336 657	1 129,8%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	355 846	361 394	295 343	60 978	- 79,4%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	14 600	14 600	14 600	14 600	0,0%
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	105 120	193 601	165 431	107 130	- 35,2%
SAINT-ESPRIT	Step Régale	13 688	13 688	13 688	13 687	0,0%
Total		4 714 583	4 843 119	4 517 076	4 166 727	- 7,8%

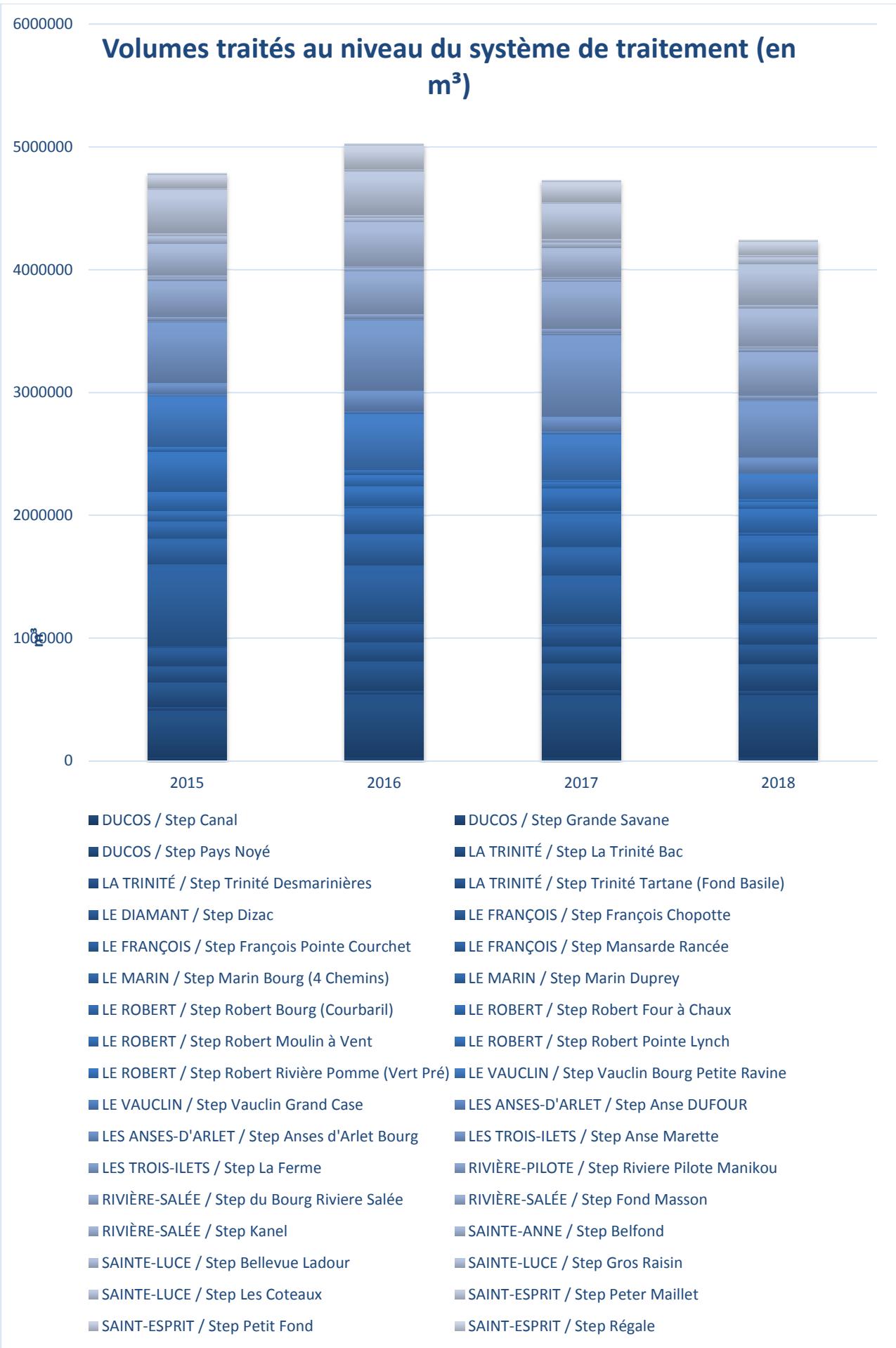


- LES VOLUMES TRAITÉS (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

<b>Volumes traités (en m<sup>3</sup>)</b>							
Commune	Site	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	-	13 688	16 425	16 425	16 425	0,0%
DUCOS	Step Grande Savane	-	16 425	13 688	13 688	10 950	- 20,0%
DUCOS	Step Pays Noyé	-	381 223	511 763	508 138	509 804	0,3%
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	-	30 295	29 632	41 024	37 777	- 7,9%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	-	199 838	241 017	215 877	216 342	0,2%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	-	131 983	155 162	141 477	159 728	12,9%
LE DIAMANT	Step Dizac	-	148 373	152 472	162 644	159 952	- 1,7%
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	-	13 688	13 688	13 688	13 505	- 1,3%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	-	665 800	457 299	397 358	253 868	- 36,1%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	-	-	5 647	1 556	913	- 41,4%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	-	208 422	253 675	228 136	233 856	2,5%
LE MARIN	Step Marin Duprey	-	7 300	7 756	8 213	8 212	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	-	134 742	201 563	267 799	218 521	- 18,4%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	-	84 096	17 045	24 974	22 461	- 10,1%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	-	158 035	160 094	178 649	192 767	7,9%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	-	328 135	94 685	54 750	54 750	0,0%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	-	35 987	38 789	18 344	26 070	42,1%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	-	414 442	460 111	371 273	203 743	- 45,1%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	-	14 600	14 600	14 600	3 212	- 78,0%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	-	-	7 007	4 866	4 258	- 12,5%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	-	90 465	167 149	120 592	125 316	3,9%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	-	493 775	569 312	668 900	456 664	- 31,7%
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	-	14 600	14 600	14 600	14 600	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manikou	-	35 588	35 588	35 588	35 587	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	-	290 022	352 289	379 686	354 715	- 6,6%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	-	27 375	27 375	27 375	27 375	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	-	14 600	14 600	14 600	14 600	0,0%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	-	259 515	356 869	236 629	313 068	32,3%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	-	61 868	33 215	46 343	27 375	- 40,9%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	-	27 375	27 375	27 375	329 719	1 104,5%

<b>Volumes traités (en m<sup>3</sup>)</b>							
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	-	352 031	355 455	283 963	60 978	- 78,5%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	-	14 600	14 600	14 600	14 600	0,0%
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	-	105 120	193 601	161 988	107 130	- 33,9%
SAINT-ESPRIT	Step Régale	-	13 688	13 688	13 688	13 687	0,0%
Total		-	4 787 694	5 027 834	4 729 406	4 242 528	- 10,3%



### 3.2.3 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

- LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)						
Step Anse DUFOUR	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)	
DBO5	-	-	3,5	3,2	- 9,0%	
DCO	-	-	7,1	7,6	7,2%	
MeS	-	-	3,1	4,7	53,1%	
NG	-	-	1,1	1,1	- 6,3%	
Pt	-	-	0,1	0,1	- 16,7%	

Step Anse Marette	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	294,1	440,3	358,5	389,5	8,6%
DCO	587,3	875,4	836	787,8	- 5,8%
MeS	263,3	541,9	505,3	475,1	- 6,0%

Step Anses d'Arlet Bourg	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	84,9	119,2	79,6	70,7	- 11,2%
DCO	177,6	253,5	159,6	152	- 4,8%
MeS	85,1	116	60,1	53,4	- 11,1%
NTK	21,7	32,9	26,8	23	- 14,2%

Step Belfond	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	111,8	126,1	151	190,5	26,1%
DCO	226,2	273,8	290,3	401,2	38,2%
MeS	111,8	129,3	131,4	225,3	71,4%
NTK	27,9	33,1	41,1	46,5	13,1%

### 3 | Qualité du service

Step Bellevue Ladour	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	30	25,5	10,5	37,5	257,1%
DCO	53,8	37,2	22,1	77,8	251,8%
MeS	13,3	31,4	13,2	20,3	53,4%

Step Canal	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	7,2	0,5	2,3	3,2	40,0%
DCO	27,3	1,4	4,2	7,2	70,1%
MeS	18,5	2,3	1,3	5,9	368,3%

Step Dizac	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	112,1	129	157,7	163	3,3%
DCO	227,9	263,1	335,1	304,4	- 9,2%
MeS	83,3	129,5	185,5	141	- 24,0%
NG	-	31,2	37,2	35,6	- 4,3%
NTK	-	31	36,8	35,3	- 4,2%
Pt	-	3,4	3,9	3,9	- 1,8%

Step du Bourg Riviere Salée	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	296,3	333,5	302,6	272,1	- 10,1%
DCO	588,1	670	628,2	552,7	- 12,0%
MeS	271,2	340,9	362	319,6	- 11,7%

Step Fond Masson	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	-	56,3	54	97,5	80,6%
DCO	-	97,9	107,5	234,4	118,1%
MeS	-	46,7	45,5	75	64,8%

Step François Chopotte	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	0,4	1,9	0,3	1,1	226,5%
DCO	0,6	4,2	1,7	14,8	777,5%
MeS	6,8	5,3	0,4	8,1	2 161,1%

### 3 | Qualité du service

---

Step François Pointe Courchet	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	755,6	276	304,6	221,7	- 27,2%
DCO	1 605,7	606,6	624	445,5	- 28,6%
MeS	1 089,5	276,8	272	208,7	- 23,3%
NTK	159,3	69	77,3	56,5	- 26,9%

Step Grande Savane	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	24,8	14,3	18	18	0,0%
DCO	49,9	26,1	31,5	40	26,7%
MeS	22,5	7,1	9,2	16,8	81,8%

Step Gros Raisin	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	558,5	257	190	267,2	40,7%
DCO	1 484,5	693	449	561,2	25,0%
MeS	1 193,6	496,3	264,1	362	37,1%
NG	173,4	78,5	56	64,1	14,4%
NTK	168,3	74,6	48,3	61,1	26,5%
Pt	27,8	11,6	5,1	6,7	31,6%

Step Kanel	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	23,2	12	16	38	137,5%
DCO	40,2	26	21,1	56	165,4%
MeS	38,1	13,8	9,7	30,8	217,2%

Step La Ferme	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	18,4	7,6	16	22,4	40,0%
DCO	46,5	14,8	24,3	41,1	69,6%
MeS	12,7	8	11,1	26,2	137,3%

Step La Trinité Bac	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	10,5	8,3	7,7	25,8	234,7%
DCO	25,5	19,8	16	59,9	273,7%
MeS	18,4	10,7	8,7	17,3	100,0%

### 3 | Qualité du service

Step Les Coteaux	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	51,7	27,4	24,4	30,9	27,0%
DCO	94,7	54,8	54,5	62,2	14,2%
MeS	24,4	20,4	16,5	14,6	- 11,7%

Step Mansarde Rancée	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	3,8	0,2	0,4	0,5	28,6%
DCO	9,1	1,1	1,2	1,6	35,0%
MeS	4,9	0,4	0,6	0,8	34,4%
NTK	1,3	0,1	0,2	0,3	4,2%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	155,7	211,2	161,5	179,1	10,9%
DCO	335,6	437,6	407	380,3	- 6,6%
MeS	198,9	359,6	212,6	205,7	- 3,2%
NG	43,6	42,6	53,3	51,7	- 3,0%
NTK	41,2	41,6	48,2	47,8	- 0,7%
Pt	4,5	4,6	4,8	4,5	- 6,5%

Step Marin Duprey	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	11,1	5,4	11,3	6,8	- 40,0%
DCO	20,3	12,8	20,4	14	- 31,4%
MeS	6,8	5,6	4	5,5	37,1%

Step Pays Noyé	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	561,6	509,5	639,3	568,3	- 11,1%
DCO	1 030	1 046,4	1 350,3	1 137,1	- 15,8%
MeS	602,3	602,1	792,6	681	- 14,1%

Step Peter Maillet	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	30,4	19,2	14,4	25,6	77,8%
DCO	88	34,7	23,9	45,7	91,5%
MeS	24	6,9	6,8	17,3	154,9%

### 3 | Qualité du service

---

<b>Step Petit Fond</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	163	130,8	99,6	53,5	- 46,3%
DCO	303,4	248,9	213,8	125,5	- 41,3%
MeS	101,7	130,6	109,7	63,6	- 42,0%

<b>Step Régale</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	17,3	24,4	15	13,5	- 10,0%
DCO	35,7	60,3	31,7	27,1	- 14,4%
MeS	8,3	50,6	10,8	13	19,9%

<b>Step Riviere Pilote Manikou</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	41	15,6	56,6	74,1	31,0%
DCO	78,8	44,5	129,5	121	- 6,6%
MeS	19,5	25,2	40,3	47,3	17,5%

<b>Step Rivière-Pilote En Camée</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	20,3	-	-	-	0,0%
DCO	34,1	-	-	-	0,0%
MeS	9	-	-	-	0,0%

<b>Step Robert Bourg (Courbaril)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	113,3	118,5	181,6	138,9	- 23,5%
DCO	187,2	286,5	441,1	317,7	- 28,0%
MeS	84,6	225,1	306,8	161,4	- 47,4%

<b>Step Robert Four à Chaux</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	82,7	6,1	7,5	11,5	54,0%
DCO	180,8	14,5	16	25,9	61,8%
MeS	65,6	8,2	9,4	15,4	64,1%

<b>Step Robert Moulin à Vent</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	203,7	184,1	157,5	192,3	22,1%
DCO	404,4	435,7	367,9	373,7	1,6%
MeS	287,2	258,8	234,9	182,1	- 22,5%

### 3 | Qualité du service

---

<b>Step Robert Pointe Lynch</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	343,8	44,5	57	53,3	- 6,6%
DCO	656,6	107,7	106,5	95	- 10,8%
MeS	374	59,5	32,6	26,2	- 19,6%

<b>Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	37,3	40,6	46,5	38,4	- 17,3%
DCO	72,1	87,8	89,4	71,7	- 19,8%
MeS	34	42,8	36,5	27,2	- 25,5%
NG	7,8	6,6	6,1	7	15,2%
NTK	7,6	6,6	6,5	7	6,6%
Pt	0,8	0,7	0,8	0,7	- 10,3%

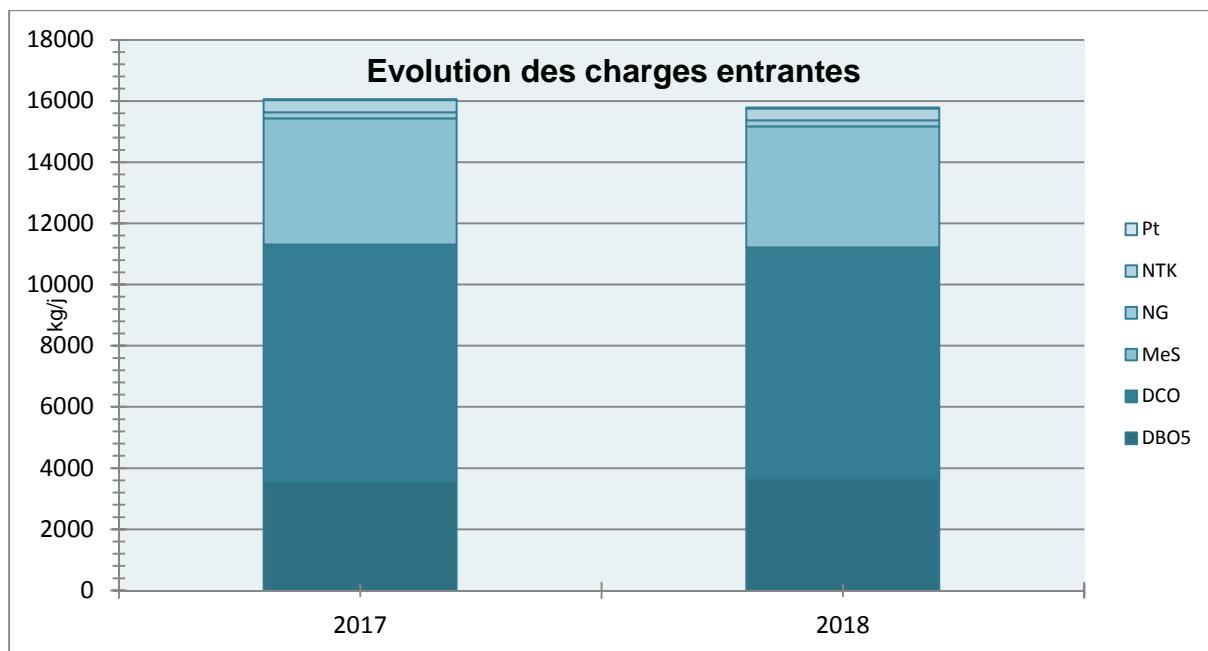
<b>Step Trinité Desmarinières</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	146	144,2	116,8	123,8	6,0%
DCO	287,4	301,3	245,9	265,5	8,0%
MeS	130,1	133,8	106,5	133,7	25,6%
NG	33,3	37,8	39,2	31,7	- 19,3%
NTK	32,9	37,5	34,1	31,1	- 8,7%
Pt	3,5	4,1	3,4	3,2	- 5,9%

<b>Step Trinité Tartane (Fond Basile)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	37,3	55,8	70,3	52,4	- 25,5%
DCO	89,1	117,7	158,3	124	- 21,6%
MeS	58,3	64,9	82	76,2	- 7,1%
NTK	12,1	19,2	24,7	17,3	- 30,0%
Pt	1,9	1,9	2,4	1,9	- 21,3%

<b>Step Vauclin Bourg Petite Ravine</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DBO5	171	219,6	222	271,8	22,4%
DCO	403,4	496	469,5	604,9	28,8%
MeS	226,8	234	217,8	289,3	32,8%
NTK	-	64,7	58,5	65,9	12,7%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Pt	-	6,9	6,2	6,9	12,0%

Step Vauclin Grand Case	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DBO5	11,2	6	24,8	5,7	- 76,9%
DCO	20	13,7	49,7	15,6	- 68,5%
MeS	6,7	7,4	18,4	9,7	- 47,3%



- LES RENDEMENTS EPURATOIRES**

Les rendements épuratoires sont détaillés dans le tableau suivant.

Station	Paramètre	Moy. rendement (%)
Anse DUFOUR	DBO5	97,63
	DCO	94,43
	MeS	98,33
	NG	69,36
	Pt	54,13
	Entérocoques (NPP/100ml)	0
	E Coli	0
Ducos Canal	DBO5	60
	DCO	45,4
	MeS	52,07
Ducos Grande Savane	DBO5	98,5
	DCO	96,62
	MeS	97,28
Ducos Pays Noyé	DBO5	98,45
	DCO	95,14
	MeS	97,83
	Zinc ( $\mu\text{g/l}$ )	0
La Trinité Bac	DBO5	0
	DBO5	97,01
	DCO	83,71
	DCO	0
	MeS	0
La Trinité Desmarinières	MeS	67,2
	DBO5	97,33
	DCO	92,78
	MeS	96,19
	NTK	91,09
	NG	85,04
La Trinité Tartane	Pt	44,74
	DBO5	96,92
	DCO	69,14
	MeS	78,11
	NTK	96,14
Le Diamant Dizac	Pt	31,42
	DBO5	98,84
	DCO	96,77
	MeS	98,84
	NTK	97,75
	NG	95,92
	Pt	75,11
Le François Chopotte	E Coli	0
	DBO5	90
	DCO	88,45
	MeS	92
Le François Mansarde Rancée	DBO5	97,59
	DCO	96,61
	MeS	98,96
	NTK	98,88
	E Coli	0
	Entérocoque	0

Station	Paramètre	Moy. rendement (%)
Le François Pointe Courchet	DBO5	98,14
	DCO	94,11
	MeS	97,16
	NTK	86,87
Le Marin Bourg	DBO5	98,48
	DCO	95,09
	MeS	98,71
	NTK	90,02
	NG	88,29
	Pt	55,68
	Zinc ( $\mu\text{g/l}$ )	0
Le Marin Duprey	E Coli	0
	DBO5	99,16
	DCO	91,62
Le Robert Bourg	MeS	97,27
	DBO5	87,13
	DCO	65,62
Le Robert Four à Chaux	MeS	66,84
	DBO5	96,96
	DCO	90,13
Le Robert Moulin à Vent	MeS	96,41
	DBO5	98,69
	DCO	94,91
Le Robert Pointe Lynch	MeS	95,78
	DBO5	98,25
	DCO	96,92
	MeS	95,03
	DBO5	97,98
	DCO	93,89
Le Robert Rivière Pomme	MeS	92,64
	NTK	84,45
	NG	83,12
	Pt	43,71
	DBO5	98,7
	DCO	96,02
Le Vauclin Bourg Petite Ravine	MeS	98,08
	NTK	96,69
	Pt	67,96
	DBO5	97,53
	DCO	96,8
Le Vauclin Grande Case	MeS	99,14
	DBO5	87,25
	DCO	75,27
Les Anses d'Arlet Bourg	MeS	64,19
	NTK	27,13
	Strepto	0
	E Coli	0
	DBO5	97,11
Les Trois Ilets - Anse Marette	DCO	92,47
	MeS	95,64
	Les Trois Ilets La Ferme	DBO5
		98,57

Station	Paramètre	Moy. rendement (%)
Rivière-Pilote Manikou	DCO	95,61
	MeS	98,29
Rivière-Salée Bourg	DBO5	83,55
	DCO	78,47
Rivière-Salée Fond Masson	MeS	82,47
	DBO5	96,79
	DCO	93,67
Rivièrre-Salée Kanel	MeS	96,6
	DBO5	97,53
	DCO	96,76
Sainte-Anne Belfond	MeS	96,1
	DBO5	97,89
	DCO	92,42
Sainte-Luce Bellevue Ladour	MeS	97,92
	DBO5	97,37
	DCO	92,65
Sainte-Luce Gros Raisin	MeS	97,01
	NTK	93,05
	DBO5	99,4
Sainte-Luce Les Coteaux	DCO	96,72
	MeS	94,81
	DBO5	98,58
Saint-Esprit Peter Maillet	DCO	95,23
	MeS	99,01
	NTK	91,25
Saint-Esprit Petit Fonds	NG	86,27
	Pt	47,65
	E Coli	0
Saint-Esprit Régale	DBO5	94,11
	DCO	89,8
	MeS	86,7
Saint-Esprit Peter Maillet	DBO5	97,81
	DCO	96,41
	MeS	95,47
Saint-Esprit Petit Fonds	DBO5	93,34
	DCO	85,69
	MeS	94,81
Saint-Esprit Régale	DBO5	93,33
	DCO	78,64
	MeS	83,25

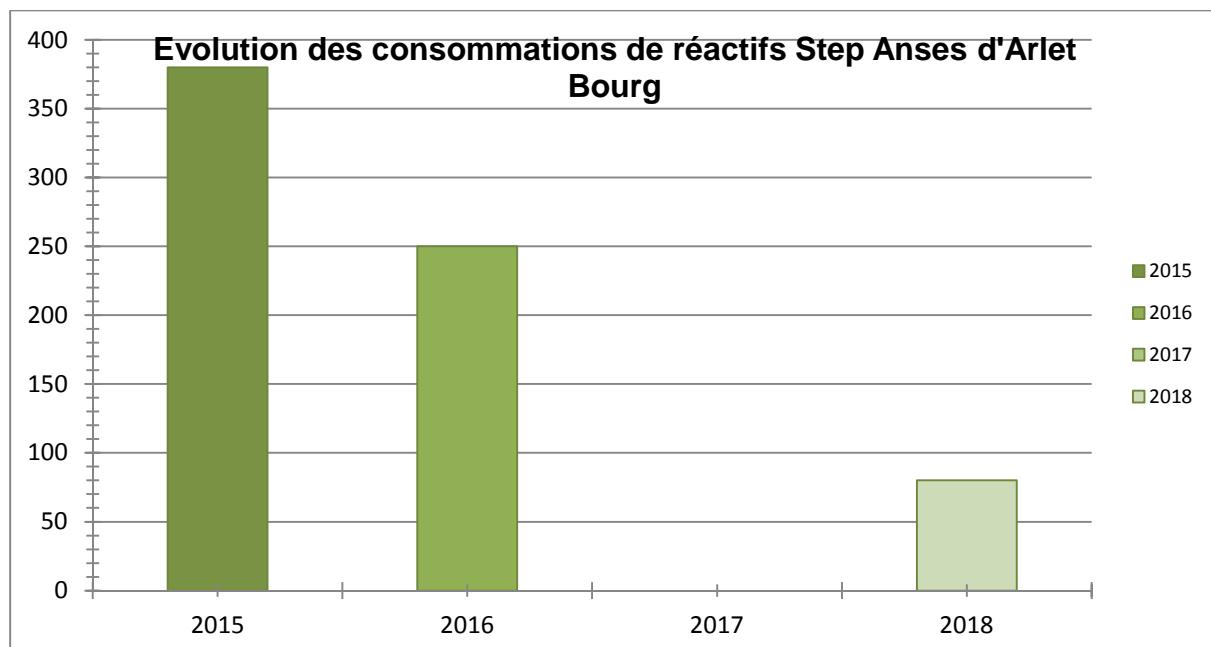
- LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS**

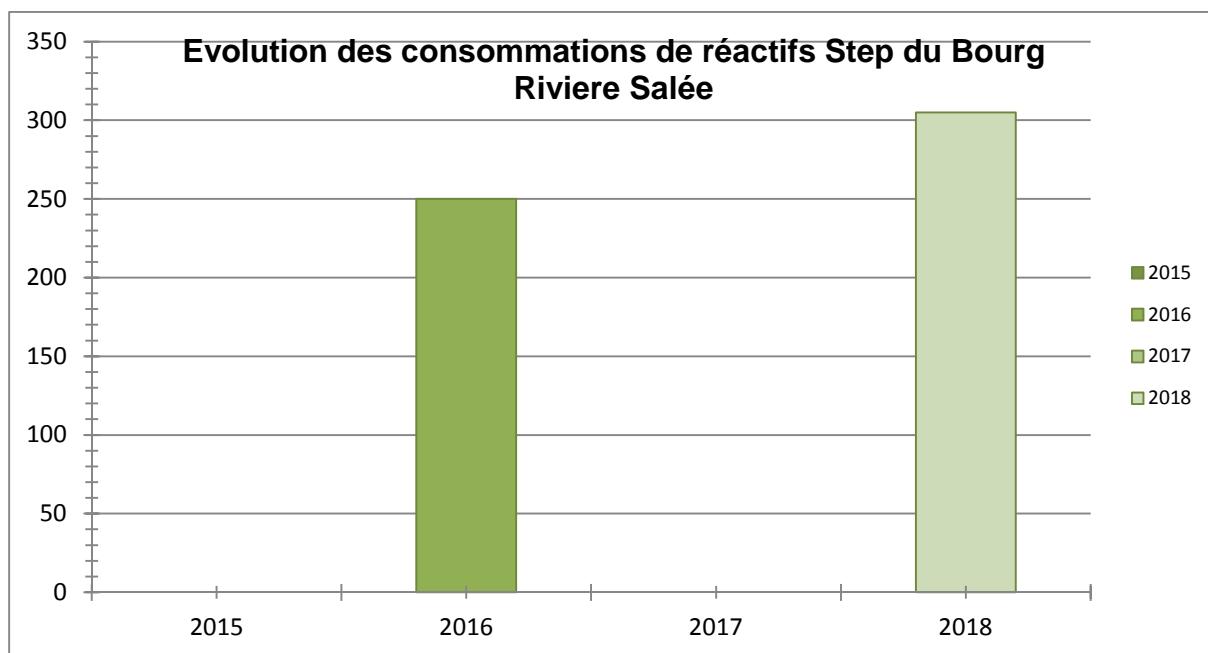
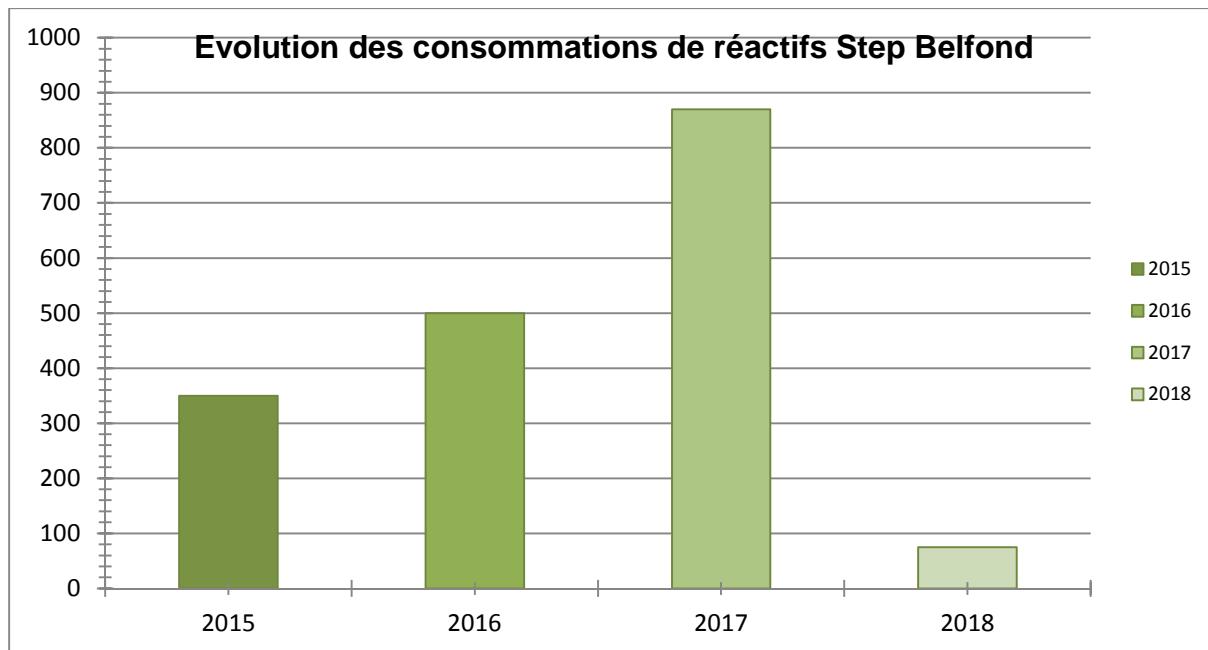
Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

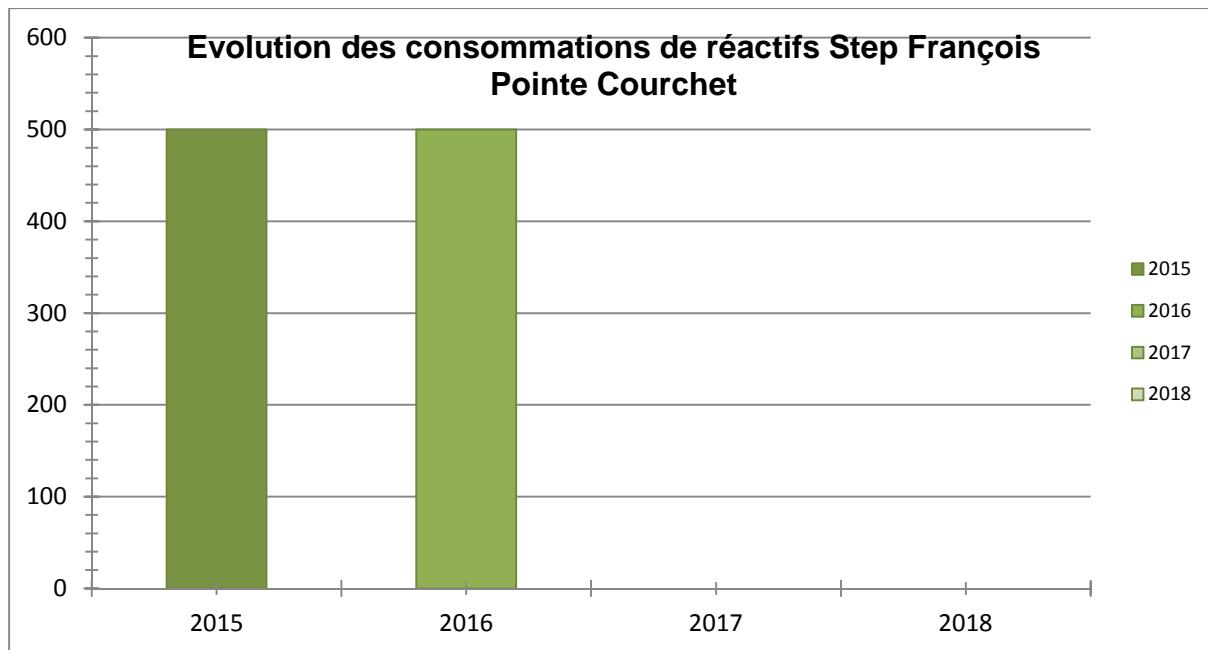
<b>Consommation de réactifs</b>							
<b>Step Anse Marette</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	330	1 350	465	-	- 100,0%
<b>Step Anses d'Arlet Bourg</b>							
<b>Step Anses d'Arlet Bourg</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	380	250	-	80	0,0%
<b>Step Belfond</b>							
<b>Step Belfond</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	350	500	870	75	- 91,4%
<b>Step du Bourg Riviere Salée</b>							
<b>Step du Bourg Riviere Salée</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	-	250	-	305	0,0%
<b>Step François Pointe Courchet</b>							
<b>Step François Pointe Courchet</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	500	500	-	0	0,0%
<b>Step Gros Raisin</b>							
<b>Step Gros Raisin</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	585	875	60	923	1 438,3%
<b>Step Marin Bourg (4 Chemins)</b>							
<b>Step Marin Bourg (4 Chemins)</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	670	1 800	900	900	0,0%
<b>Step Pays Noyé</b>							
<b>Step Pays Noyé</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	590	750	644	808	25,5%
<b>Step Robert Moulin à Vent</b>							
<b>Step Robert Moulin à Vent</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	600	300	-	-	0,0%
<b>Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)</b>							
<b>Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)</b>	<b>Nature</b>	<b>Unité</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	600	250	-	-	0,0%

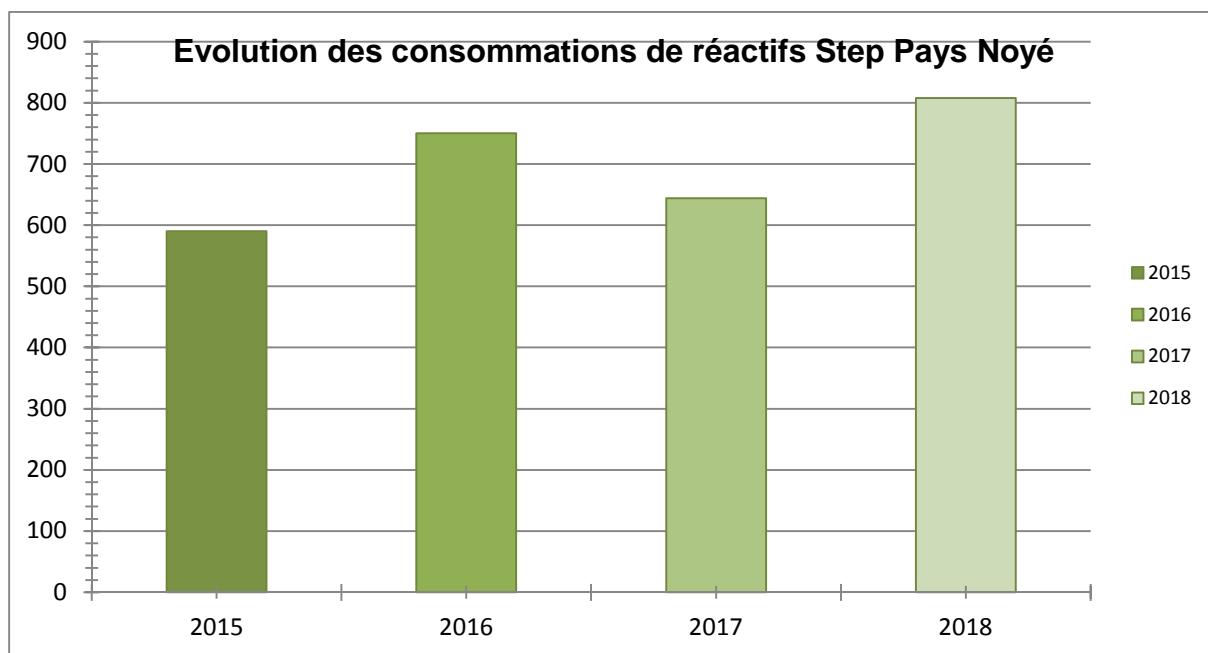
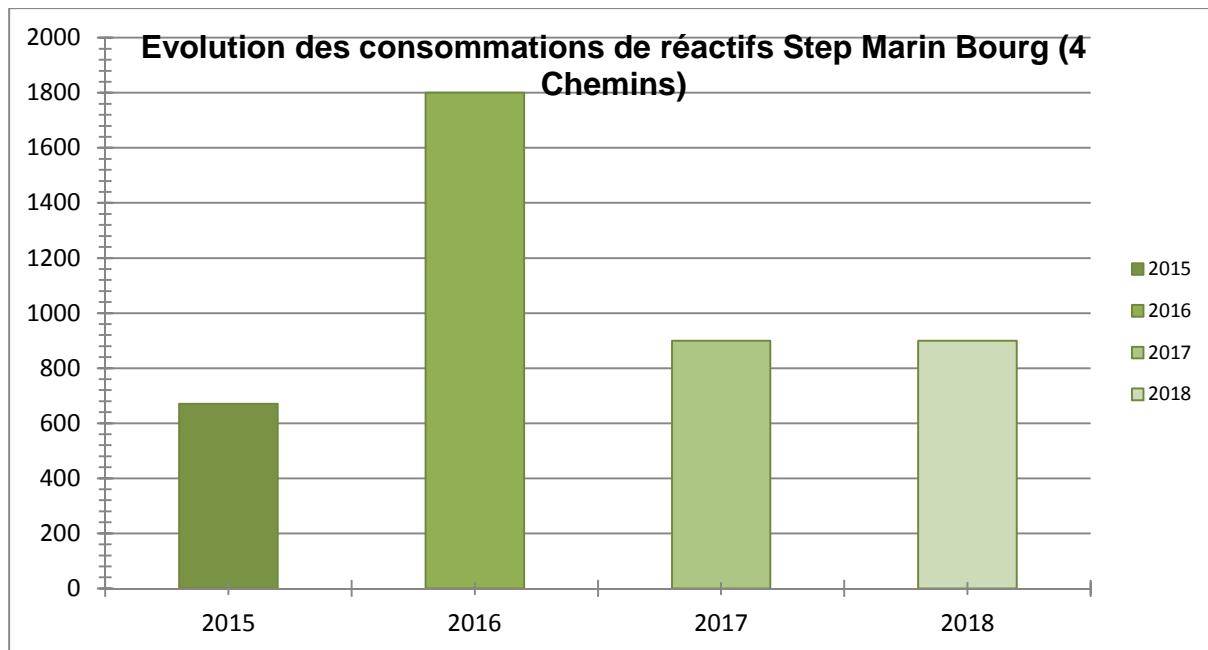
Step Trinité Desmarinières	Nature	Unité	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	600	400	83	150	80,7%

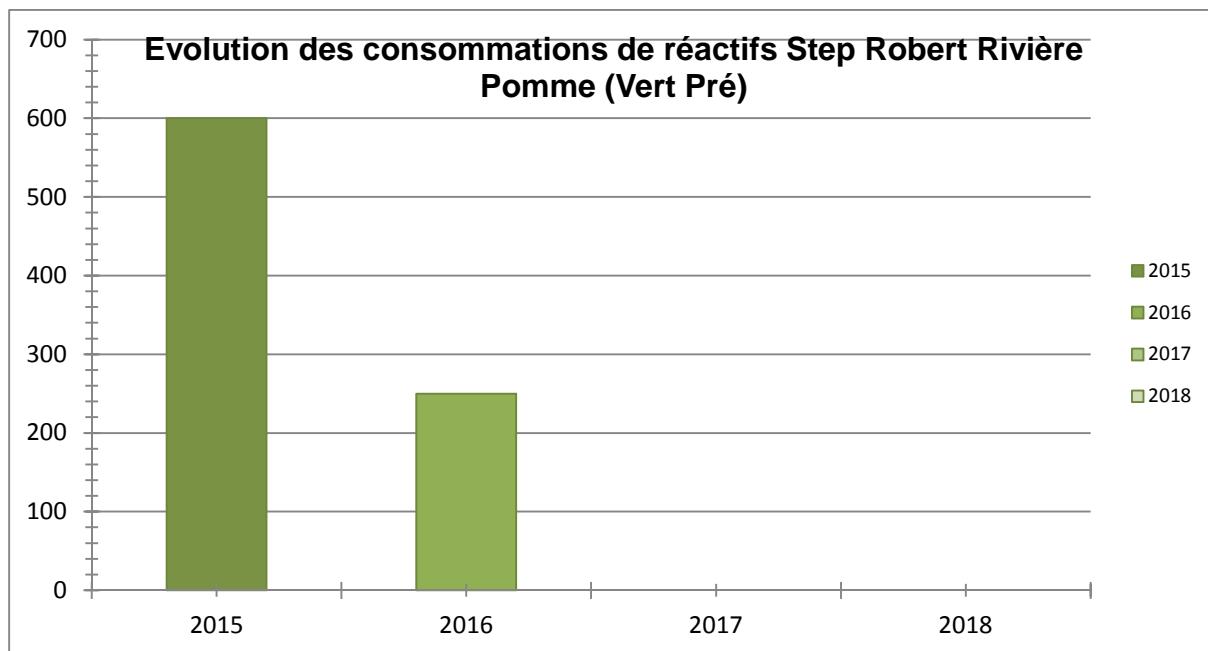
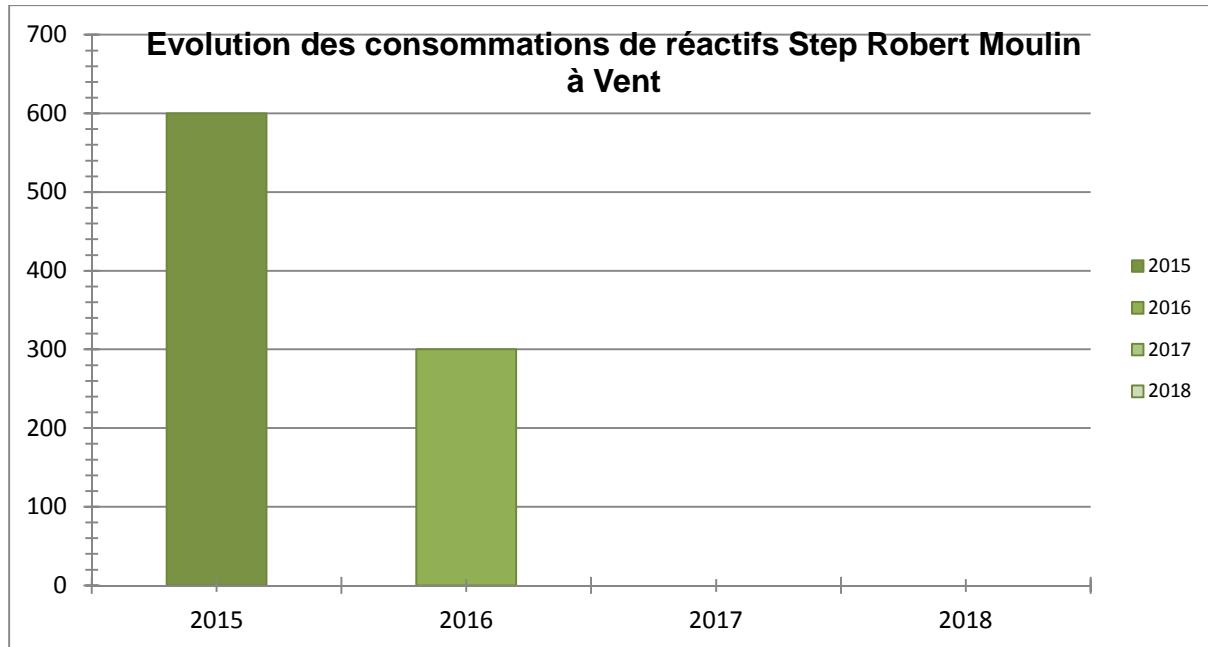
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Nature	Unité	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	350	750	425	150	- 64,7%

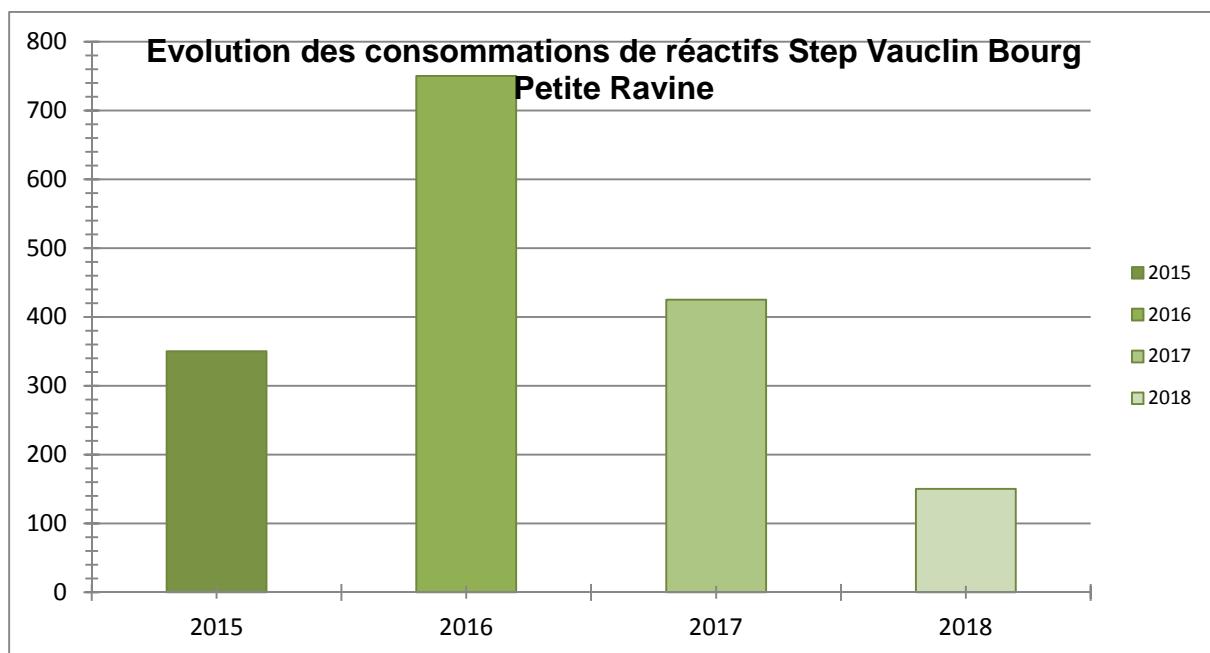












- **LA FILIERE BOUE**

#### La production de boues

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

### **L'évacuation de boues**

La quantité de boue évacuée est détaillée dans le tableau suivant.

<b>Evacuation des boues</b>							
<b>Step Anse Marette</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	138 440	235 680	368 270	185 280	- 49,7%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	42 888	42 785,84	72 792,83	28 395,6	- 61,0%

<b>Step Anses d'Arlet Bourg</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	106 600	57 260	33 800	54 100	60,1%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	17 562	7 994,2	4 502,5	7 302,5	62,2%

<b>Step Belfond</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	124 680	66 920	278 310	117 220	- 57,9%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	22 659	8 541	20 039,1	16 218,52	- 19,1%

<b>Step Dizac</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	21 260	97 160	183 420	125 895	- 31,4%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	5 470	18 444,2	36 105,52	24 355,93	- 32,5%

<b>Step du Bourg Rivière Salée</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	196 910	228 880	238 300	383 400	60,9%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	37 128	18 604,1	33 540,9	52 909,5	57,7%

<b>Step François Pointe Courchet</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	178 900	78 460	93 180	-	- 100,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	40 104	11 614,6	13 405,2	-	- 100,0%

<b>Step Gros Raisin</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	250 380	243 220	78 180	122 790	57,1%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	49 767	34 431,04	15 636	28 585,6	82,8%

<b>Step La Trinité Bac</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	14 900	11 180	12 760	17 800	39,5%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	1 788	1 118	612	-	- 100,0%

### 3 | Qualité du service

Step Les Coteaux	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	6 660	60 020	76 180	77 480	1,7%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	1 344	0	7 618	2 721,6	- 64,3%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	117 560	176 520	122 130	100 660	- 17,6%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	32 040	35 269,5	24 021,75	20 701,9	- 13,8%

Step Pays Noyé	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	331 820	574 100	629 790	608 319,99	- 3,4%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	56 462	89 722,19	97 466,7	93 905,38	- 3,7%

Step Petit Fond	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	5 160	5 940	-	-	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	2 142	1 069,2	-	-	0,0%

Step Robert Bourg (Courbaril)	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	15 560	36 860	19 220	43 440	126,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	4 476	9 013,2	2 027,3	11 782,81	481,2%

Step Robert Four à Chaux	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	9 180	39 920	37 840	38 560	1,9%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	2 028	9 102,4	3 327,6	10 985,46	230,1%

Step Robert Moulin à Vent	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	156 780	219 840	203 690	206 960	1,6%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	34 463	31 823,8	29 127,8	27 909,34	- 4,2%

Step Robert Pointe Lynch	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	20 960	15 000	26 780	19 720	- 26,4%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	4 262	4 046	-	4 466,8	0,0%

### 3 | Qualité du service

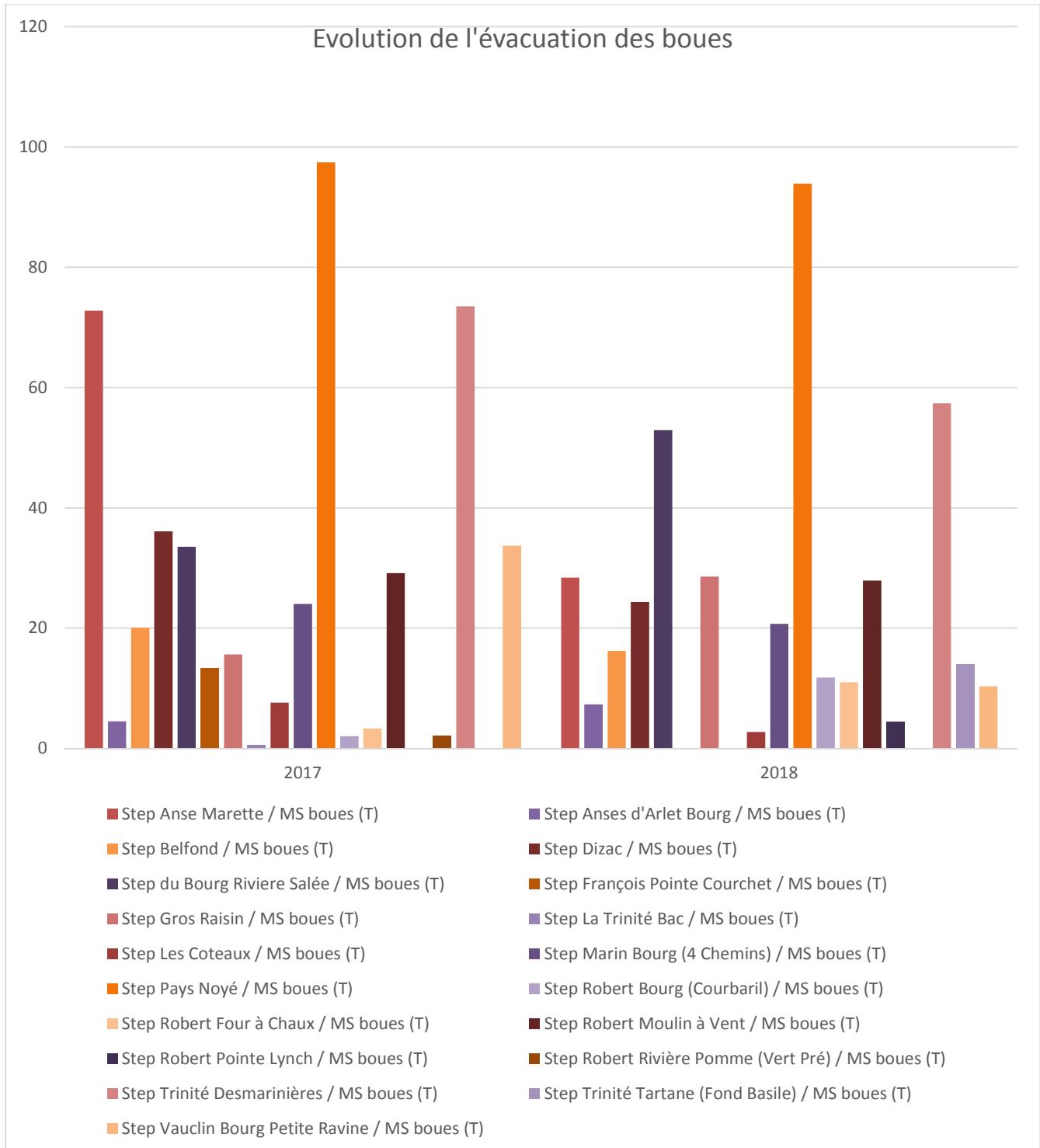
---

<b>Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	31 400	16 380	15 820	-	- 100,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	6 225	2 338,4	2 146	-	- 100,0%

<b>Step Trinité Desmarinières</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	392 820	578 030	494 140	398 440	- 19,4%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	72 762	73 903,4	73 521,5	57 388,7	- 21,9%

<b>Step Trinité Tartane (Fond Basile)</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	36 860	50 920	107 840	49 060	- 54,5%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	6 523	14 488,4	-	14 032,2	0,0%

<b>Step Vauclin Bourg Petite Ravine</b>	<b>Nature</b>	<b>Filière</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	74 460	168 940	195 540	62 480	- 68,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	24 944	29 447,5	33 684,8	10 330,8	- 69,3%



### L'analyse des boues

Les boues produites et valorisées en compostage font l'objet d'analyses. Ce tableau résume les analyses réalisées.

			matière sèche	matière organique	pH	C orga	Azote total	P2O5 total	CaO total	MgO total	K2O total
Nom STEP	date d'analyse		%	%MS		%MS	%MS	%MS	%MS	%MS	%MS
Ducos Pays Noyé	31/01/2018	PORL18001683	14,7	75,5	7,9	37,7	69,4	32,4	17,1	5,7	4,5
Anses Arlet BOURG	31/01/2018	PORL18001684	16,7	63,8	8,0	31,9	56,7	35,5	24,5	10,7	4,3
3 îlets Anse Marette	31/01/2018	PORL18001685	16	70,7	7,8	35,3	64,4	26,4	20	6,5	3,1
Robert Moulin à vent	31/01/2018	PORL18002027	10,7	81,9	7,9	41	85,9	39,6	21,5	6,9	5,7
Ste Anne Belfond	05/02/2018	PORL18002028	12,7	68	8,1	34	56,1	30	32	12,7	2,9
Marin	05/02/2018	PORL18002030	16,8	76,1	7,8	38,1	75,8	28,8	34,7	7,7	3,1
Trinité Démarinière	13/02/2018	PORL18002728	12,9	68,8	7,8	34,4	64,3	36,2	22,6	7,7	4,5
Tartane	14/02/2018	PORL18002755	32,4	44,8	8,5	22,4	20,9	21,8	28,5	11,9	3
Robert Courbaril	20/02/2018	PORL18003634	25,9	39,2	5,7	19,6	45,9	20,1	15,8	3,9	1,6
Petite Ravine	20/04/2018	PORL18008771	15,9	74,1	7,7	37	69,2	37,7	21,7	7,3	3,7
Pointe Lynch	16/05/2018	PORL18010834	21,8	61,7	8,2	30,8	41,7	30,6	17,4	6	3,3
Four a Chaux	06/08/2018	PORL18020708	28,7	38,8	8,0	19,4	27,2	28,8	29,9	10	2
Les Coteaux	22/08/2018	PORL18022305	54	22,9	7,0	11,4	20,4	9,2	46,4	8	1,1
Anses d'Arlet	22/08/2018	PORL18022303	13,1	61,9	8,1	30,9	53,9	29,2	31,5	11,1	2,9
Desmarinières	22/08/2018	PORL18022306	13,7	68,9	7,5	34,4	66	47	23,7	11,8	6,2
Belfond	12/11/2018	PORL18030046	15	70,9	8,1	35,4	58,3	36,2	27,4	15,1	3,9
Dizac	18/12/2018	PORL18033423	18,5	66,5	8,5	33,3	56,8	71,4	26,1	8,9	5,8

## Analyses des boues réceptionnées entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018

Les valeurs d'analyse supérieures aux seuils sont affichées automatiquement en orange ou rouge (à condition de conserver le format)

			Eléments traces métalliques							Composés traces organiques				
			Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Cr+Cu+Ni+Zn	Somme des 7 PCB	HAP Fluoranthène	HAP benzo b	HAP benzo a
			mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS		mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS
			10	1 000	1 000	10	200	800	3 000	4 000	0,8	5,0	2,5	2,0
			4	160	400	3	80	240	800					
Nom STEP	date d'analyse	N° labo												
Ducos Pays Noyé	31/01/2018	PORL18001683	0,78	17,7	233	0,93	14,5	15,3	734	999,2	0,07	0,05	0,05	0,05
Anses Arlet BOURG	31/01/2018	PORL18001684	1,3	30,6	205	1,3	20,6	26,7	850	1106,2	0,07	0,07	0,05	0,05
3 îlets Anse Marette	31/01/2018	PORL18001685	0,74	21,1	278	0,99	17,2	16,7	684	1000,3	0,07	0,05	0,05	0,05
Robert Moulin à vent	31/01/2018	PORL18002027	0,6	13	122	0,47	14,4	8,7	496	645,4	0,07	0,05	0,05	0,05
Ste Anne Belfond	05/02/2018	PORL18002028	0,90	26	214	0,79	20	17	844	1103,6	0,07	0,133	0,064	0,052
Marin	05/02/2018	PORL18002030	0,64	48	232	0,82	32	17	580	892,4	0,07	0,084	0,082	0,067
Trinité Démarinière	13/02/2018	PORL18002728	0,76	20	132	1,20	19	21	538	708,8	0,07	0,061	0,059	0,055
Tartane	14/02/2018	PORL18002755	0,89	25	123	0,52	20	30	559	726,2	0,07	0,05	0,05	0,05
Robert Courbaril	20/02/2018	PORL18003634	0,71	15	133	0,44	15	20	574	736,3	0,07	0,05	0,05	0,05
Petite Ravine	20/04/2018	PORL18008771	1,10	21	204	1,40	18	25	796	1038,5	0,062	0,044	0,044	0,044
Pointe Lynch	16/05/2018	PORL18010834	1,20	20	200	0,88	16	18	702	937,9	0,056	0,041	0,041	0,041
Four a Chaux	06/08/2018	PORL18020708	0,90	19	242	0,61	19	22	750	1029,9	0,056	0,063	0,046	0,042
Les Coteaux	22/08/2018	PORL18022305	0,24	28	140	0,34	17	9	308	492,9	0,056	0,104	0,043	0,041
Anses d'Arlet	22/08/2018	PORL18022303	1,70	36	242	1,40	23	31	1010	1310,9	0,056	0,063	0,041	0,041
Desmarinières	22/08/2018	PORL18022306	0,62	25	144	1,30	21	22	569	759,4	0,063	0,043	0,043	0,043
Belfond	12/11/2018	PORL18030046	1,50	28	263	0,69	22	20	937	1250,1	0,063	0,062	0,049	0,043
Dizac	18/12/2018	PORL18033423	0,96	39	324	1,40	25	20	927	1315,1	0,063	0,043	0,043	0,043

**Coûts de référence applicables à la filière de traitement des boues**

Le contrat définit les coûts de références suivants, en valeur année 2014.

Filière n°	Transport Tonne/km	Location Benne/mois	Traitement Tonne
1	125 €	150 €	106 €
2	125 €	160 € par benne	102 €
3	Compris dans la filière n° 1		
4	150 € les 5 m3 +800 € pour ramassage		102 €

Les tarifs H.T. appliqués par TERRAVIVA ont été en 2016 :

- Siccité inférieure à 14 % 108,77 €
- Siccité entre 14 et 18 % 105,78 €
- Siccité entre 18 et 22 % 103,78 €
- Siccité supérieure à 22 % 101,79 €

Les tarifs H.T appliqués par la société EVEA, société qui assure le transport des bennes ont été en 2017 de :

- Location benne 6,5 m3 120,50 €
- Location benne 15 m3 165,00 €
- Rotation zone 1 110,00 €
- Rotation zone 2 115,00 €
- Rotation zone 3 120,00 €
- Rotation zone 4 130,00€

Les coûts de traitement des boues applicables à chaque filière de traitement des boues sont conformes aux coûts de référence définis dans le contrat.

- LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT**

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués							
Step Anse Marette	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	9 100	2 760	2 450	- 11,2%
S9 - Huiles/graisse évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	168	354,45	265	- 25,2%

Step Belfond	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	8 000	6 000	2 400	- 60,0%
S9 - Huiles/graisse évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	11	50	43	- 14,0%

Step du Bourg Riviere Salée	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	2 400	5 800	1 200	- 79,3%
S9 - Huiles/graisse évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	17	69	32	- 53,6%

### 3 | Qualité du service

Step François Pointe Courchet	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	3 000	1 250	-	- 100,0%
S9 - Huiles/graisse évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	14	24	6	- 75,0%

Step Gros Raisin	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	5 200	2 900	27 000	831,0%
S9 - Huiles/graisse évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	4	42	39	- 7,1%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	-	0	8 520	5	- 99,9%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	10 000	1 200	7 500	525,0%
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	ISDND	-	0	-	-	0,0%
S9 - Huiles/graisse évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	236	426	396	- 7,0%

Step Pays Noyé	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	2 400	3 700	39 000	954,1%
S9 - Huiles/graisse évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	45	29	41	41,4%

Step Robert Four à Chaux	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	2 500	-	-	0,0%
S9 - Huiles/graisse évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	6	-	-	0,0%

Step Robert Moulin à Vent	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	2 780	2 500	2 800	12,0%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	2 000	-	-	0,0%

Step Trinité Desmarinières	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	5 700	-	-	0,0%

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	2 280	-	-	0,0%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Nature	Filière	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	6 000	7 000	1 000	- 85,7%
S9 - Huiles/graisse évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	272	238	72	- 69,7%

### Coûts de référence applicables à la filière d'évacuation et de traitement des sous-produits

Le contrat définit les coûts de références suivants, en valeur année 2013 (article 38.2) :

Matière	Filière	STEU concernées	Quantité annuelle (t)	Cout de référence Transport (€/km/t soit €/an)	Coût référence Traitement (€/t)
Refus dégrillage	Collecte par collectivité	Desmarinières Pointe Courchet Moulin à Vent Rivière Pomme	Non mesuré	0 €	0 €
Refus dégrillage	Collecte spécifique	Les autres STEU équipés	3 tournées/mois de 7h	140€/h	57€/m3
Sables	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			
Graisses	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			

En 2016, les coûts d'évacuation et de traitement des sous-produits sont :

Matière	Filière	STEU concernées	Quantité annuelle (t)	Cout de référence Transport (€/km/t soit €/an)	Coût référence Traitement (€/t)
Refus dégrillage	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées	2 tournées/mois de 6h	140€/h	170€/t
Sables	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			170 €/t
Graisses	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			95€/m3

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, la collecte des refus de dégrillage ne se fait plus par les collectivités. Une tournée spécifique est mise en œuvre entraînant des surcoûts par rapport au prévisionnel :

- Collecte non prise en charge par la collectivité
- Evacuation à 170€/t (prix imposé par CET Céron)

Concernant l'évacuation des sables et assimilés, le transport est compté deux fois :

- Collecte par camion hydrocureur
- Reprise après séchage par tracto-pelle et camion benne

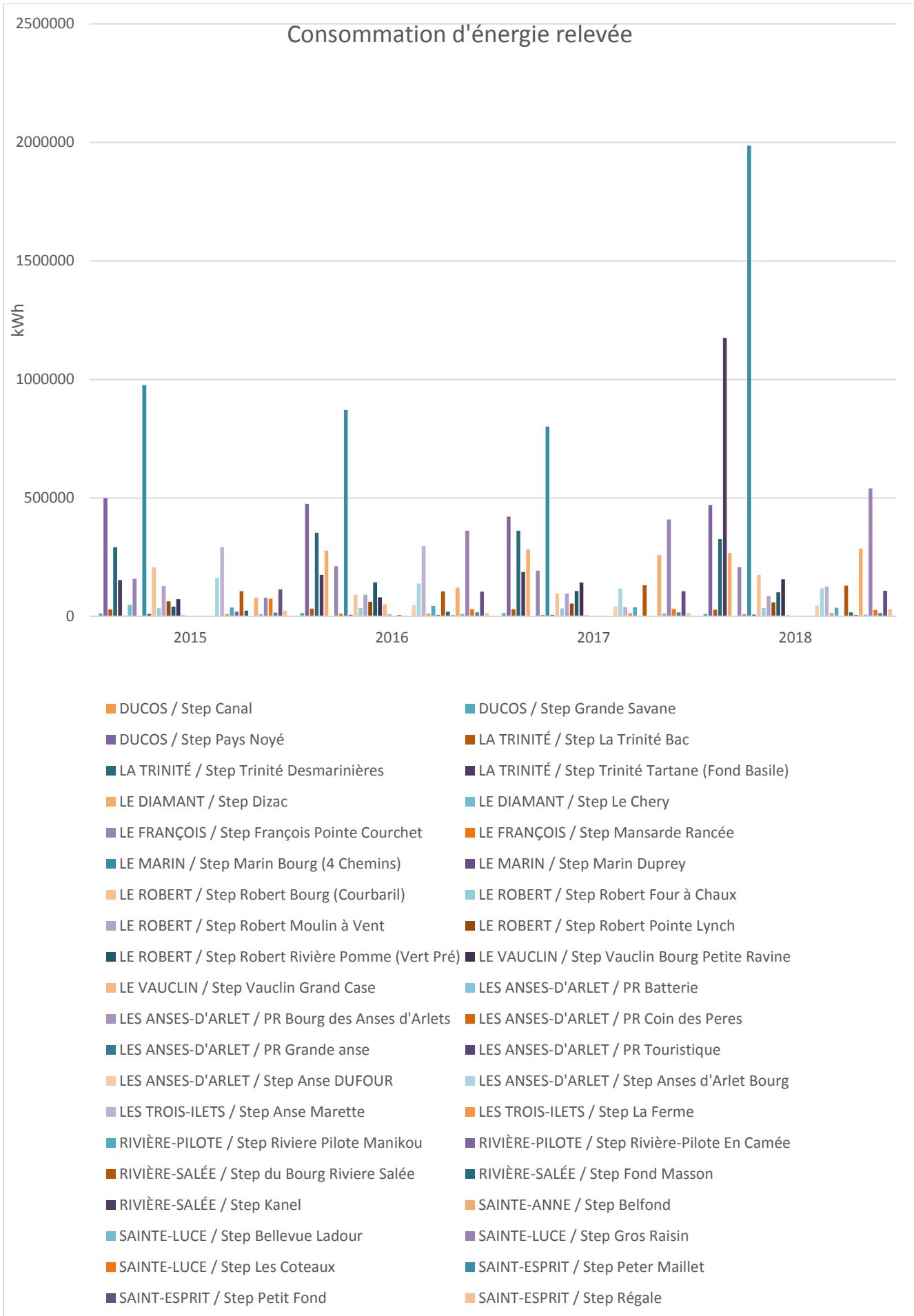
Une étude est à mener pour trouver une solution définitive à ce type de déchet en raison de la fermeture prochaine de la décharge de Céron.

- LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

<b>La consommation d'énergie électrique relevée des stations d'épuration (kWh)</b>						
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
DUCOS	Step Canal	2 285	660	731	591	- 19,2%
DUCOS	Step Grande Savane	13 000	15 077	13 875	11 510	- 17,0%
DUCOS	Step Pays Noyé	500 314	475 684	421 269	469 764	11,5%
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	30 050	34 043	30 919	28 647	- 7,3%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	292 623	354 142	361 988	327 217	- 9,6%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	153 346	176 153	188 489	1 174 973	523,4%
LE DIAMANT	Step Dizac	5 049	278 184	282 746	268 232	- 5,1%
LE DIAMANT	Step Le Chery	49 469	1 345	-	-	0,0%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	159 301	212 703	193 515	208 576	7,8%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	-	12 191	7 198	9 031	25,5%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	976 021	870 703	801 399	1 985 885	147,8%
LE MARIN	Step Marin Duprey	10 978	7 323	7 396	8 627	16,6%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	207 742	92 308	96 825	176 447	82,2%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	36 781	36 118	35 001	36 382	3,9%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	129 535	92 308	96 825	85 798	- 11,4%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	64 305	62 295	55 183	59 450	7,7%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	42 182	144 392	107 849	102 857	- 4,6%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	73 966	81 336	143 308	157 282	9,8%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	8 033	51 116	7 462	6 943	- 7,0%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	-	47 470	42 977	46 587	8,4%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	163 226	139 354	117 914	119 358	1,2%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	293 322	297 491	39 746	127 008	219,5%
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	11 606	12 506	14 275	14 630	2,5%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manikou	38 306	44 614	38 844	36 990	- 4,8%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Rivière-Pilote En Camée	21 001	7 348	-	-	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	106 918	106 534	132 223	130 348	- 1,4%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	25 465	20 659	-	17 927	0,0%

<b>La consommation d'énergie électrique relevée des stations d'épuration (kWh)</b>						
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	3 570	5 757	-	6 878	0,0%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	78 977	122 069	259 452	286 627	10,5%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	10 644	11 248	12 787	8 326	- 34,9%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	79 583	362 223	409 248	540 723	32,1%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	75 446	31 058	32 057	27 900	- 13,0%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	16 812	18 134	17 906	15 467	- 13,6%
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	114 226	105 745	107 608	109 474	1,7%
SAINT-ESPRIT	Step Régale	25 595	14 839	15 011	31 781	111,7%
Total		3 819 677	4 361 495	4 092 026	6 638 236	62,2%



### 3.2.4 Les interventions sur les stations d'épuration

- **LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est en annexe :

### 3.2.5 La synthèse du fonctionnement de la station d'épuration

#### ETAT GENERAL DES STATIONS D'EPURATION

##### ANSES D'ARLET

###### Station d'épuration Bourg

Mise en service en 1984 et réhabilitée en 1996, cette station de type lagunage aéré fait partie du programme de reconstruction lancé par la collectivité en 2012. Les travaux qui étaient en phase terminale sont actuellement à l'arrêt, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'exploitation et la sécurité, eu égard aux anomalies antérieures. Le défaut de conception du lagunage aéré et la dégradation de la géo membrane contribue à la formation de zones de sédimentation anaérobioses, à une concentration de boues hétérogènes élevées (près de 60% du volume du bassin) et à un manque de brassage et d'oxygénation dans certaines zones mortes (favorisant des concentrations d'algues et d'herbes enracinées). Cette situation entraîne une mauvaise décantation des boues reçues par le clarificateur provoquant des risques de départ de flocs et des dépassements sur les paramètres MES, DCO et NTK. Dans ces conditions, les turbines d'aération subissent de nombreuses pannes. Le délégataire a fait l'acquisition de nouveaux aérateurs de surface qui furent installés en cours d'exercice. Il a dû aussi mettre en place un système de pompage des boues afin de réduire la concentration dans la lagune. Des travaux lors du prochain exercice seront menés sur le prétraitement dans l'attente de la mise en service du nouvel ouvrage.



###### Station d'épuration Anse Dufour

Cette nouvelle unité livrée en 2012 et mise en route en 2013 à la particularité d'être l'une des rares stations d'une capacité de traitement de 450 éq.hab, dotée de 2 cellules de filtration, plus connu sous l'appellation BRM (Bio Réacteurs Membranaires).

La complexité de ce système et le bon fonctionnement du process usine mobilise une exploitation plus soutenue que pour un ouvrage d'une capacité de traitement identique de type boues activées.

Le poste de pompage alimentant la station, de type pompage en ligne n'est adapté ni à la zone desservie (système de collecte recevant beaucoup de sable) ni au type d'ouvrage retenu pour le traitement (Bio Réacteur Membranaire). De surcroit, l'appareil prévu pour le prétraitement des effluents (tamisage) qui combine les fonctions de dégrillage, dessablage et dégraissage, limite les contraintes d'exploitation mais ne permet pas l'élimination totale des graisses et des sables. Eléments très nocifs pour les membranes.

Les panneaux d'aggloméré utilisés pour la confection des murs et des planchers ainsi que le bardage montrent déjà leurs limites structurelles face à l'humidité et autres champignons.



## DIAMANT

### Station d'épuration O'Mullane

En avril 2016, l'Association Syndicale Libre du lotissement par courrier demandait la rétrocession de l'ensemble de ces ouvrages d'assainissement (réseau, poste de refoulement et station d'épuration) à la collectivité. Cette dernière répondait favorablement en juillet 2016 à cette demande uniquement pour la station d'épuration. La station de type aération prolongée (oxydation totale) faible charge d'une capacité nominale de 450 éq.hab fut mise en service en 1989. Malgré de nombreuses réparations, dont la dernière en 2007, elle demeure un ouvrage fragile structurellement et ne permettant pas un traitement dans les règles de l'art. De plus le réseau pourtant unitaire, transfère à chaque pluie une quantité non négligeable d'eaux claires parasites qui lessivent la station en entraînant les boues vers le milieu naturel. Cette situation oblige à un réensemencement afin de relancer le processus de traitement.



Des travaux devront être menés par la collectivité pour la réhabilitation de l'ouvrage et pour une mise en conformité des points de prélèvement dans le cadre de l'autosurveillance. Un transfert des

effluents vers la nouvelle station de taupinière pourrait également être étudié par la construction d'un poste en lieu et place de cette dernière.

#### Station d'épuration Dizac

L'exploitation de la nouvelle station a permis cette année encore d'apprécier les avantages mais aussi les inconvénients de ce type d'ouvrage. De nombreuses anomalies et pannes apparaissent au quotidien. Lors des interventions, le délégataire a constaté certaines incohérences entre les plans de récolelement et le terrain. La conduite d'alimentation de la pompe à boue et cette dernière se bouchent régulièrement.



Les vannes indiquées sur le plan sont inexistantes pour certaines et inexactement situées pour d'autres. Un sondage a permis de retrouver celle située en sortie de silo et sécuriser les interventions.

La particularité du procédé ORGANICA est d'utiliser les racines des végétaux comme support d'un écosystème épuratoire. En dehors de l'aspect esthétique, il est important d'entretenir les plantes afin de garantir un niveau de traitement optimal.

S'occuper des plantes technologiques sur l'installation demande un temps moyen de **plus en plus important eu égard aux préconisations d'exploitation.**



La connexion du tuyau d'alimentation du préleveur eaux brutes sur la conduite d'alimentation des tamis est mal située et s'obstrue en permanence. Cette anomalie est un handicap pour la bonne réalisation des bilans 24 heures. Ces derniers doivent alors être fréquemment reprogrammés. Les connectiques en amont des lampes UV sont à l'origine du dysfonctionnement de certaines lampes qui claquent. Les gaines des câbles d'alimentation ainsi que l'isolant sont sensibles aux UV, sèchent et se cassent. Les conducteurs se mettent alors en court-circuit ce qui est à l'origine des nombreuses

lampes brûlées. Les premières conclusions du constructeur UV GERMI laissent à penser que l'auvent ne répond pas aux spécifications de protection du réacteur contre la pluie et le soleil. Mais d'autres pistes sont en cours d'étude auprès du fournisseur.

La pompe de lavage chimique du filtre « HYDROTECH » n'a fait l'objet ni de montage, ni d'essai à la mise en route de la station, de plus les raccords électriques ne correspondent pas à l'armoire dédiée. Nous étudions la possibilité avec le fournisseur de mettre en service cette unité, grâce à l'envoi de la notice de montage et des connecteurs manquants.



#### Station d'épuration Taupinière

La nouvelle station d'épuration de Taupinière a été mise en service. L'exploitation fut assurée par le constructeur jusqu'à la restitution du projet global Attentive (Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement Extensifs utilisant des végétaux) en octobre. Aucune réunion de remise d'ouvrage n'a eu lieu entre les parties (collectivité, constructeur et délégataire) durant cette période d'essais. Depuis, la station est inexploitée. La SME a effectué en novembre un diagnostic de la situation et transmis plusieurs devis pour une remise en état dont les espaces verts. A la fin de l'exercice 2018, les équipements et les abords étaient toujours envahis par la végétation.



#### DUCOS

#### Station d'épuration de Pays Noyé

La STEU de Pays Noyé est une station type boues activées divisée en deux filières.

Les eaux usées sont acheminées depuis trois PR vers un poste de relevage en entrée de station.

Les prétraitements comprennent un dégrilleur (commun aux deux files), un dessableur-dégraisseur puis un décanteur/digesteur. La première filière (1978) est composée d'un bassin d'aération annulaire (avec pont brosse) entourant un clarificateur circulaire (5000 EH). La deuxième filière est divisée en deux ouvrages : un bassin d'aération (avec 3 hydro-éjecteurs) puis un clarificateur (6000 EH).

Cette station est en surcharge hydraulique et organique. Lors des épisodes pluvieux, le réseau collecte une grande quantité d'eaux parasites dont une partie est évacuée via un bypass sur le réseau en entrée de station, posé par la collectivité sans système de comptage.

Le local technique composé des bancs de puissance, de l'armoire électrique, du coin laboratoire, et hygiène (WC et douche) est exigu et présente au regard de la réglementation de nombreuses non-conformités pour la sécurité des biens et des personnes. La présence permanente d'une nappe d'eau sortant au sud-est des terrains environnants ne permet pas une circulation aisée autour des bassins et rendant certaines interventions contraignantes.



L'accès à la station reste encore et toujours risqué pour l'ensemble des intervenants (exploitants, camion hydrocureurs, camion grues, bennes à boues) d'une part pour l'état de la voie de roulement, et d'autre part pour les abords jonchés de nombreux arbres et dépôts de déchets de chantier en tout genre.



#### Station de Canal

Cette station, mise en service en 1979 qui utilise le procédé Imhoff (décantation-digestion) suivi d'une filtration (sur lit de cailloux), doit être rapidement remplacée, d'autant plus que le rejet se fait directement dans la mangrove. Les travaux du nouveau réseau sous vide, du poste de refoulement et de la bâche de mise en charge sont terminés depuis mais inutilisés.



#### Station d'épuration de Grande Savane

Cette station de type OXYVOR aération prolongée boues activées faible charge, d'une capacité de 250 EH construite en 1988, présente les mêmes anomalies connues pour ce type d'ouvrage. Malgré de nombreuses réparations et renouvellement d'éléments importants pour la sécurité d'exploitation (capots, chaises, barres anti-chutes...), l'ouvrage composée d'assemblage de plusieurs éléments demeure un ouvrage fragile structurellement pouvant se fissurer à chaque instant. La voie d'accès demeure problématique pour les engins de levage et de curage non seulement du fait de son étroitesse et de sa pente mais surtout pour les grandes plaques de boues laissées par les véhicules agriculteurs environnants. De plus l'intérieur du site ne dispose pas d'aire de manœuvre stabilisé et plane nécessaire pour toutes interventions sécurisées des engins.



#### FRANCOIS

#### Station d'épuration de Pointe Courchet

Il devient urgent de réhabiliter le bâtiment technique de cette station. Les tôles et l'armature métallique sont très dégradées. Pour réduire les risques pour les exploitants et l'environnement immédiat, les tôles prêtes à s'envoler et les faux-plafonds furent déposés par la SME. Aussi la quasi-totalité des locaux se retrouve inondée à chaque épisode pluvieux. Malgré le renouvellement du prétraitement, cette situation complique l'exploitation et reste un facteur de risque important pour le personnel. Le matériel électrique ne peut plus fonctionner dans ces conditions et la désodorisation est de ce fait hors service.



Le béton du bassin d'aération, du poste de recirculation et du clarificateur est fortement corrodé (fers apparents) et le maintien d'écartement du bassin n'est plus assuré par la barre en fin de vie. Une réhabilitation concertée de cet ouvrage s'avère nécessaire pour répondre à la réglementation et à l'arrêté de déversement.



#### Station d'épuration de Chopotte

Cette station, alimentée exclusivement par les eaux usées issues de l'école maternelle du quartier de Chopotte, subit des variations de charges importantes selon les périodes d'ouverture et de fermeture scolaire. Une extension du réseau vers les habitations environnantes permettrait de résoudre cette situation et de pérenniser l'ouvrage. La structure en résine de l'ouvrage commence à montrer des signes de fatigue, surtout du fait des pressions du sol exercées lorsqu'elle se vide en partie en période de vacances scolaires.



#### Station d'épuration Mansarde Rancée

La nouvelle station d'épuration de mansarde rancée entre dans le même projet global Attentive (Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement Extensifs utilisant des végétaux) existant à Taupinière au diamant.

Les travaux des immeubles collectifs de la zone n'étant pas terminés, elle fonctionne actuellement en sous-charge mais demande un suivi hebdomadaire. Le défi demeure dans la réalisation rigoureuse des tâches d'exploitation et surtout l'arrachage des plantes invasives. En effet ces ouvrages fonctionnant sur le principe de filtres plantés à écoulement vertical bénéficiant d'un retour d'expérience qui montre que ce procédé dit rustique demande une surveillance accrue. Le manque d'entretien des massifs filtrants (désherbage manuel des adventices, fau cardage...) pourrait conduire à des dysfonctionnements épuratoires et à des couts d'exploitation supplémentaires pour assainir et replanter les massifs. Les matériaux (bois, charnières galvanisées...) utilisés lors de la conception montre déjà leur limite (champignons, rouille, carrelage cassé et décollé...), Le traitement UV situé dans un local inadapté et en permanence rempli d'eau, n'a jamais fonctionné...



**MARIN**

## Station d'épuration 4 Chemins

La présence des filasses dans les membranes montre que le tamis n'assure pas sa fonction première. L'équipement n'est donc pas adapté, des solutions de tamisage restent à mettre en œuvre.

Les derniers lavages chimiques et manuels ont permis de tenir jusqu'à la livraison des nouveaux BRM.



L'équipement fut installé courant octobre 2018 en un temps record en suivant les étapes suivantes :

1. Vidange du Bassin d'aération anoxie et pré anoxie dans le cadre de la vidange décennale.
2. Nettoyage des bassins pour l'élimination des fillasses accumulées, accumulation due au mauvais fonctionnement du tamisage fin en entrée de Station.
3. L'inspection du génie-civil réalisée après désinfection du bassin aération.
4. Renouvellement des 128 modules membranaires usagers
5. Renouvellement des vannes guillotines pneumatiques en amont pompe d'aspiration bassin d'aération vers BRMS.
6. Remplacement de toutes les sondes PH, Niveau et Pression des 2 BRMS.



Un mode dégradé fonctionnement en SBR fut mis en place pour le traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel selon un protocole validé par la collectivité avec l'aval de la police de l'eau. Celui-ci consista à :

- ✓ La mise en place module à masque pour départ Eaux Brutes vers Bassin temps Sec.
- ✓ L'ensemencement Bassin Temps Sec avec boues BA STEU 4 chemins.
- ✓ L'obturation de la communication Bassin Temps Sec / Postes Toutes Eaux.
- ✓ L'aération et agitation Eaux Brutes + Boues par des hydroéjecteurs et agitateurs du Bassin Temps Sec.
- ✓ Le transfert trop plein Bassin Temps Sec vers Bassin temps pluie.
- ✓ La décantation dans Bassin Temps pluie.

- ✓ Et la mise en place d'une pompe à mi- bassin pour le rejet de l'eau claire décantée vers le milieu naturel et d'une autre en fond de bassin pour la recirculation d'une partie des boues.

La réception de l'unité de traitement des matières de vidange n'est toujours pas réalisée et donc celle-ci n'est toujours pas en service. Des problèmes de corrosion des équipements du prétraitement et du local des BRM à l'étage et au rez-de-chaussée ainsi que des fuites sur la toiture de la serre signalés en début d'exploitation restent idem.

En matière de sécurité, la SME a adressé dans un courrier en date du 9 novembre 2009, la liste des anomalies constatées sur le site par différents organismes.

L'injection de chlorure ferrique pour un traitement physico-chimique du phosphore n'est toujours pas en service. De ce fait les rendements épuratoires sur ce paramètre ne sont pas atteints. La collectivité devra demander à la police de l'eau de revoir les seuils réglementaires afin de valider la conformité des rendements de l'ouvrage.

#### Station d'épuration Duprey

Cette station de type OXYVOR aération prolongée boues activées faible charge, d'une capacité de 250 EH construite en 1996 sous l'égide de la SODEM, a la particularité d'être inaccessibles aux engins d'intervention. L'accès se fait en restant à cheval entre le trottoir et la route nationale, ce qui présente des risques pour les intervenants et les usagers de la route. La présence des glissières de sécurité oblige les techniciens d'exploitation à enjamber ces dernières pour toutes les opérations d'entretien et de maintenance.

Il est à noter que cette installation ne dispose pas :

Il existe une possibilité pour la collectivité d'utiliser l'ancienne voie d'accès au chantier et de la réhabiliter en concertation avec les services municipaux.

## RIVIERE PILOTE

#### Station d'épuration En Camée

Les travaux de reprise du système d'assainissement (nouvelle configuration du réseau de collecte du bourg de Rivière Pilote) démarrés en 2016, ont permis la suppression de cette station au profit d'un réseau gravitaire. Les bâches en résine furent extraites et les cavités remblayées. Toutefois le local technique dépourvu de toute alimentation électrique n'est toujours pas déconstruit.



#### Station d'épuration Manikou

Cette station de type Bio-disques construite en 2002 présentent des conditions d'exploitation assez contraignantes. Le peu d'espace disponible autour des équipements et la concentration en H<sub>2</sub>S concourent à la dégradation importante de l'installation.

Actuellement, nous fonctionnons sur un hydro-éjecteur de secours car le changement des paliers des bio-disques et des lubrificateurs nécessite au préalable la dépose complète du toit avant intervention.

Les travaux de transformation de cette station en poste de refoulement sont à l'arrêt. L'ancienne clôture remplacée par des barrières de chantier ne sécurisent pas totalement le site qui est souvent visité et dégradé.



#### RIVIERE SALEE

##### Station d'épuration Bourg

**La station est en situation de non-conformité de moyen. Il n'existe pas de système de comptage des eaux traitées.** Elle est en surcharge hydraulique à chaque évènement pluvieux. Le taux d'eaux parasites sur la station d'épuration est estimé jusqu'à 65 % lors de certains épisodes pluvieux. Le défaut de conception du clarificateur (faible profondeur par rapport au flux hydraulique) crée des départs de boues systématique durant ces périodes. Une concertation devra être menée afin de doter la station d'un système automatique de trop plein en tête avec mesure des débits, ou sur les deux postes l'alimentant (poste stade petit bourg et poste marine grand bourg).

Le filtre à bandes est sous-dimensionné et ne permet pas d'extraire la totalité des boues produites. L'utilisation des lits restent anecdotique par rapport aux périodes d'ensoleillement et à l'emplacement de ces derniers. Le remplacement du filtre à bande par une centrifugeuse est urgent et demande une concertation entre la collectivité et le délégataire. La structure du local ne répond plus aux normes actuelles et ne cesse de se fissurer et se dégrader. La clôture subie sans cesse des actes de vandalisme. Certains propriétaires de bovins utilisant la savane adjacente n'hésitent pas à accéder pour se servir en eau ou simplement attacher les animaux à la clôture.



Le local technique non redimensionné lors de la construction de la file 2 est maintenant composé du disjoncteur EDF, de l'armoire électrique, du coin laboratoire, et hygiène (WC et douche) est exigu et présente au regard de la réglementation de nombreuses non-conformités pour la sécurité des biens et des personnes. L'installation d'un modulaire dans un premier temps serait souhaitable.



#### Station d'épuration Fond Masson

Cette installation est en surcharge hydraulique et organique, elle ne permet pas le raccordement d'opérations immobilières supplémentaires. Elle est l'objet de nombreux actes de vandalisme et de malveillance. Les nombreuses réparations dont le portail d'entrée lancées lors de l'exercice précédent, ont continué avec le renforcement et le renouvellement des trappes d'accès et autres accessoires de sécurité. La protection de l'armoire électrique fera l'objet de la même attention. Les propriétaires environnants refusent d'élaguer leurs arbres dont la chute des branches ne cesse d'abîmer la clôture.



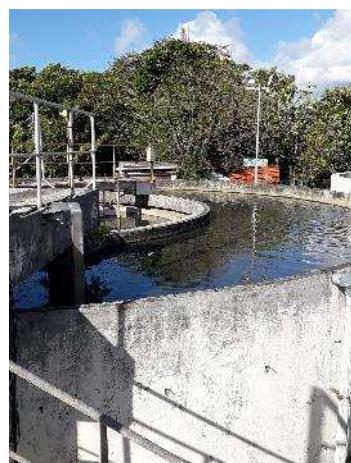
#### Station d'épuration Kanel

La station se trouve dans une zone inondable dans le lit d'une ravine sèche. Lors des événements pluvieux les ouvrages sont inondés et des éboulis viennent gêner l'accès aux ouvrages.

#### ROBERT

#### Station d'épuration de Courbaril

Cette station a connu des travaux dans le cadre du transfert des effluents du bourg vers la nouvelle station de Ponthaléry. La station de Courbaril devait être transformée en poste de refoulement, malheureusement les travaux sont actuellement à l'arrêt. Des travaux d'urgence furent programmés par le délégataire pour pérenniser certains matériels en fin de vie (aération et pont racleur complet). Des travaux complémentaires sont à prévoir, particulièrement la mise en place d'une armoire électrique déportée. En effet le système provisoire mis en place fait l'objet d'un blocage électronique de la programmation des temps d'aération et de recirculation.



#### Station d'épuration de Moulin à Vent

Cette station d'une capacité nominale de 3000 EH est en surcharge hydraulique et organique et sera abandonnée dans le cadre du projet de transfert des effluents vers la nouvelle station de Ponthaléry. Un poste de refoulement fut construit, mais n'est toujours pas mis en service. L'ouvrage et ses abords font l'objet de nombreux actes de vandalisme et de malveillance. Un plan d'action a permis de sécuriser à nouveau les lieux. Des travaux complémentaires sont en cours et particulièrement le renforcement de l'aération et la remise en service du prétraitement est prévu dans l'attente du transfert.



#### Station d'épuration de Pointe Lynch

Cette station de 1000 EH, mise en service en 1988, entre dans le même contexte que celles citées précédemment. Les travaux de raccordement vers Ponthaléry étant à l'arrêt, l'exploitant a dû prendre des mesures pour assurer la continuité du service car certaines parties de l'ouvrage étaient déjà désaffectées dans le cadre des travaux de construction du poste de refoulement. Les lits de séchage furent réhabilités et remis en service ainsi qu'une partie de la voirie afin de permettre aux engins de levage et de nettoyage d'accéder à l'ouvrage. De même tout le système de recirculation des boues fut renouvelé durant cet exercice.



#### Station d'épuration de Rivière Pomme

Cette station est en sous charge, ce qui rend compliquée l'exploitation. De nouveaux raccordements permettraient d'optimiser son fonctionnement.

La toiture du bâtiment technique regroupant le local à bennes, le local presse et la partie technique et labo, est complètement corrodée et trouée. Ce défaut s'est aggravé et doit être corrigé dans les meilleurs délais afin d'éviter une explosion du budget d'exploitation et de renouvellement pour la collectivité et le délégataire.

En effet, à chaque pluie, les locaux sont inondés, les réseaux électriques et électroniques affectés et le matériel (filtre à bande, pompes, ...) fortement aspergés et endommagés. Des dépenses sont faites pour la remise en service de certains appareils indispensables.

Les panneaux d'isolation n'existent plus, l'éclairage et le circuit électrique sont hors service et consignés, les peintures et les menuiseries sont détériorées sous l'action de l'eau et des champignons.



#### Station d'épuration de Four à Chaux

Cette station d'une capacité de 2000 EH, mise en service en 1990, est en sous charge organique et hydraulique. **La station est en situation de non-conformité de moyen. Elle ne répond pas à l'arrêté du 21 juillet 2015. Il n'existe pas de système de mesure des débits en entrée et sortie de station, ni de dispositifs de prélèvement automatique réfrigéré asservis aux débits.**

Les dégâts des fortes précipitations sur la zone le 16 avril 2018 ont pu être effacés et une qualité de rejet retrouvée. Un raccordement sur la nouvelle station n'étant pas prévu à court terme, des travaux complémentaires seront menés afin de continuer à maintenir l'ouvrage principalement sur le bassin d'aération.



## SAINTE ANNE

### Station d'épuration Belfond

Cette station de type Boue activée à aération prolongée très faible charge d'une capacité nominale de 8000 EH, construite en 2001 présente depuis sa livraison deux points de sécurité très importants dans le cadre des obligations réglementaires éviter l'accès aux personnes étrangères à l'installation :

- Accès au périmètre de la nouvelle station par l'ancienne car la clôture ne fut jamais achevée ;
- Risque de chute dans le bassin de l'ancienne station qui n'est toujours pas déconstruit et remblayé.



La station d'épuration serait en mesure de mieux traiter les flux polluant moyennant quelques aménagements :

- Optimisation du prétraitement par l'amélioration du système d'extraction des sables ;
- Optimisation de la déshydratation par l'installation d'un drain au niveau de l'épaisseur ;
- Aménagement d'un nouvel accès pour faciliter l'évacuation des bennes à boues et mise en place d'une 2ème benne de 15 m3.

D'autres aménagements essentiels sont à prévoir particulièrement des abris pour la protection des préleveurs et l'accès à l'exutoire pour le suivi milieu.



## SAINTE LUCE

### Station d'épuration Gros Raisin

La nouvelle station est en service mais n'est toujours pas réceptionnée et transférée officiellement au déléataire. Elle connaît depuis sa mise en route énormément d'anomalies de fonctionnement et notamment sur les points suivants :

#### **Cellules membranaires.**

Des dysfonctionnements quasi quotidiens sur les BRM à cause du sécheur d'air. Le réseau pneumatique se charge en humidité et en eaux de condensat et bloque les vannes pneumatiques KSB (ACTAIR 25 - AMTRONIC R1300). Ces dernières furent remplacées en totalité à 3 reprises par le constructeur. Des purges d'eau sur le circuit sont effectuées tous les matins. Idem pour les vannes injections réactifs CQVA121, 221 et CQVA321. Ces défauts de filtration donnent lieu à des départs d'eaux brutes vers le milieu naturel.

Le processus prévoit le fonctionnement minimum de 2 BRM sur 3 pour la filtration, le troisième restant en attente. Un seul rack ne permet pas de filtrer le débit entrant.

Plusieurs fiches de pollution furent ouvertes pour alerter les autorités sur ces dysfonctionnements qui ne peuvent être pallier par le bassin tampon dont la construction n'est pas terminée.

#### **Traitements des graisses et des sables.**



Il n'existe pas de dispositif de traitement des graisses et des sables. Les premières sont donc présentes et visibles dans le système. Elles demeurent piégées en surface du bassin d'aération mais aussi dans la bâche de recirculation des boues liquides alimentant les BRM. Elles colmatent les membranes et créent des odeurs nauséabondes. Les sables sont extraits en quantité à chaque lavage manuel des membranes.

Sables et graisses risquent de dégrader prématurément les membranes. La question de l'absence de traitement des graisses et du sable se pose clairement sur cet ouvrage.



**Extraction de boue.**

La dégradation du stator de la pompe à polymère est récurrente. Il fut remplacé à deux reprises. Le phénomène se caractérise par le désamorçage de la pompe, dû à la détérioration de la bague d'étanchéité qui provoque la dégradation du stator. La capacité de traitement de la centrifugeuse se trouve diminuée les quantités de polymère étant plus faible la floculation se trouve compromise. Tout le système de déshydratation après observation doit être revu, le système n'étant pas fonctionnel ne peut être réceptionné en l'état, ou doit faire l'objet d'essais accrus. Le constructeur est prêt à faire le nécessaire.

**La désodorisation.**

La désodorisation a été réhabilitée par l'exploitant. Aujourd'hui elle n'est pas en service, car après avoir été câblée à la nouvelle TGBT, le constructeur à constater qu'il devait changer certaines électrovannes car elles n'étaient pas adaptées (24VAC en lieu et place de 230V). Elles sont toujours en cours de commande.

**Liste des réserves.**

Une liste de 89 réserves à lever fut dressée et toujours en attente. Les travaux sont toujours à l'arrêt.

**Station d'épuration Les Coteaux**

En période de pluie, les lits de séchage sont inondés et lessivés.

Les boues sont de ce fait pompées liquides et transportées vers la station de Gros raisins pour y être déshydratées.

En attendant qu'une filière réglementaire pour l'évacuation des produits de prétraitements soit mise en œuvre, les lits de séchage de cette station sont utilisés pour collecter les sous-produits d'autres stations avant de les transporter à la décharge de Céron à Sainte Luce. Depuis l'incendie de l'entreprise adjacente à la façade sud, l'effondrement du mur a laissé place à un accès permanent à l'ouvrage. La collectivité devra entreprendre des travaux de sécurisation du site par la mise en place d'une clôture sur ce versant.

La voirie et le génie civil dont le local technique sont à réhabiliter.



#### Station d'épuration Bellevue Ladour

La voie d'accès mérite des aménagements pour améliorer les conditions d'exploitation. Dans le cadre du renouvellement du prétraitement, le type de dégrilleur à mettre en place devra être étudié afin d'éviter les difficultés actuelles rencontrées (odeurs, écoulement, nuisibles). Un renforcement de la résine apparente est à mettre en place rapidement afin de pérenniser l'ouvrage.



#### SAINT ESPRIT

##### Station d'épuration Petit Fond

Les travaux de reconstruction de la nouvelle station de Petit Fond sont à l'arrêt. Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'exploitation de la station actuelle. L'exploitant a dû prendre des mesures pour assurer la continuité du service car certaines parties de l'ouvrage (lits, prétraitement...) étaient déjà détruites dans le cadre des travaux. La voirie fut empierrée afin de permettre aux engins de levage et de nettoyage d'accéder aux ouvrages sans accident. Les regards des nouveaux réseaux ne sont pas dotés pour l'instant de dalles réductrices et de tampons, les planches de chantier sont pourries et présentent un risque pour la sécurité des techniciens et des intervenants extérieurs. De nombreux matériels et équipements n'ont pas été sécurisé dans des locaux fermés et risquent de s'abîmer voire faire l'objet de vandalisme ou de vol.



#### Station d'épuration Peter Maillet

Cette station de type OXYVOR 200 construite en 1995 pour une capacité de 200 éq.hab ne présente pas de dépassement sur les paramètres sur les niveaux de rejet. Le rendement épuratoire reste largement acceptable. Toutefois certaines parties de la structure devront faire l'objet de travaux de réhabilitation afin d'améliorer l'exploitation et pour une meilleure sécurisation du site. L'accès sera à renforcer pour les engins de curage et de levage.

#### Station d'épuration Régale

L'accès à la station reste un problème de taille. Non pas au niveau de la servitude mais sur la station elle-même de par sa disposition. En effet elle se compose de deux niveaux avec un accès au niveau inférieur par un escalier. Cette partie est donc inaccessible lors des opérations d'exploitation par les engins de levage et d'entretien. Cela représente aussi un risque professionnel pour les techniciens qui doivent transporter l'ensemble des matériels et appareils à bout de bras. Le compteur électrique de la station est régulièrement utilisé par les membres du club de foot pour l'éclairage du terrain grâce à un branchement non autorisé. Souvent cette situation crée des dysfonctionnements sur l'installation. Un signalement est fait aux services techniques de la ville et des poursuites pourraient être engagées.



## TRINITE

### Station d'épuration de Desmarinières

La station se trouve actuellement en sous-charge et pourrait encore accepter d'autres raccordements. De forts dégagements d'H<sub>2</sub>S se font au niveau du local de prétraitement et des travaux d'amélioration de la désodorisation ont débuté et sont toujours en cours car certains vices cachés sont apparus particulièrement sur les bétons et autres structures métalliques. Des traitements furent préconisés avant reprise des couches de finitions et des peintures.

Le local du surpresseur est mal insonorisé.

L'unité de Saponification qui a été installée sur la station afin de traiter les graisses issues des stations et des postes avoisinants fut améliorée.

A l'extérieur afin de pérenniser l'ouvrage, des travaux d'élagage eurent lieu afin de protéger les murs et les tuiles du toit contre les d'une part les racines et d'autres part les chutes des feuilles des palmiers royaux trop proches des structures. Les pandanus avaient complètement détruit la clôture versant sud et commençaient à envahir le terrain voisin. Ils furent retirés et la clôture reprise.



Le groupe électrogène (60 KVA) alimentant la station, ne prend pas en charge tous les équipements de la station en cas de coupure EDF ; Il serait souhaitable d'augmenter la puissance de ce dernier lors de son renouvellement. Cette opération devra se faire de concert avec la collectivité.

Le remplacement du filtre à bandes équipant la station par une centrifugeuse permettrait d'améliorer l'extraction des boues ainsi que le taux de siccité.

### Station d'épuration de Fond Basile Tartane

L'extension de la filière boues (lits de séchage) est souhaitable, car le nombre de lits est insuffisant par rapport à la charge reçue. Une étude devra être menée afin de faire le choix entre cette extension et la mise en place d'une presse ou d'une centrifugeuse. En attendant cette décision, la SME a renouvelé

les lits en les améliorant pour une meilleure extraction et en redirigeant le pluvial collectant les eaux de ruissèlement en transitant directement sur les lits.



Le bassin tampon s'est à nombreuses reprises retrouvé à la limite de sa capacité lors des épisodes pluvieux. L'arrivée massive d'eaux claires parasites issues du réseau a pour origine les réseaux en amiante ciment non étanches mais aussi des inversions de raccordement et des avaloirs, plusieurs signalements furent transmis à la collectivité afin d'améliorer les débits entrants et la qualité des effluents. Des travaux sont en cours sur l'aération et le prétraitement.

#### Station d'épuration de Cité Bac

Le taux de charge de cette station permet de nouveaux raccordements. Toutefois depuis sa mise en service en 1994, elle n'a pas fait l'objet de réhabilitation qui s'avère actuellement nécessaire au niveau du génie civil et de la passerelle qui supporte la turbine d'aération.

Il serait souhaitable de remplacer cette station par un poste de refoulement afin de rejeter les effluents vers la station de Desmarinières qui est en capacité de les accueillir.



## TROIS ILETS

### Station d'épuration Anse Marette

Depuis les travaux de réhabilitation, les résultats d'autosurveillance sont conformes à la réglementation. Une quantité importante de graisses est récupérée au niveau du prétraitement à raison de 2 à 3 évacuations de 3 m<sup>3</sup> par semaine. Une campagne de contrôle des effluents rejetés par les usagers de type « industriels » (restauration, hôtel...) sera réalisée afin de limiter les obstructions sur le réseau de collecte et de limiter les apports sur la station d'épuration.



De nombreux travaux furent réalisés en simultané sur l'utilisation de l'eau traitée, la déshydratation, le clarificateur et l'aération. Certains sont encore en cours, car la complexité et certains accès à l'intérieur des locaux restent problématiques. Toutefois l'arrivée massive d'eaux parasites et particulièrement chargées en eau de mer reste le point noir pour une exploitation efficace.

### Station d'épuration La Ferme

La station de type aération prolongée (oxydation totale) faible charge d'une capacité nominale de 200 éq.hab fut mise en service en 1992. Elle demeure un ouvrage fragile, mais les rendements épuratoires restent acceptables. Les capots et le génie civil furent réhabilités, et un nouveau hydro éjecteur mis en place dans le bassin d'aération. Des travaux de sécurisation ont débuté et se termineront au prochain exercice.



## LE VAUCLIN

#### Station d'épuration Petite Ravine

Les débits en sortie de station restent excessifs. Ceci est dû à l'insuffisance de la capacité de pompage du poste de rejet entraînant la remontée du niveau d'eau dans le canal de comptage. La configuration actuelle du poste ne permet pas d'augmenter les débits.



Les nombreuses casses et effondrement sur les réseaux en amiante ciment du bord de charrient une quantité impressionnante de déchets et de sable augmentant les nettoyages en entrée de station. Mais c'est surtout les fortes arrivées d'eau de mer que cela engendre qui reste problématique créant une quantité non négligeable de mousses en surface du bassin d'aération extraites deux fois par semaine. Le renouvellement futur de la pompe gaveuse de la presse relance la problématique de conception des ouvrages dans le cadre de l'exploitation et du renouvellement des équipements. En effet le filtre à bande et ses accessoires furent installés puis le toit en béton de l'ouvrage fut coulé. Afin de renouveler la pompe, un accès devait être découpé dans le mur en béton armé du local et refermé par la confection d'une porte pleine à deux battants. Sans retour de la collectivité et vu l'urgence, la SME a fait appel à ces équipes et une solution technique a permis la mise en place.



#### Station d'épuration de Grand Case

La station de traitement d'eaux usées de GRAND CASE construite par la société VOR assainissement en 1989 a une capacité de traitement de 200 éq.hab. Son type est celui des boues activées à aération prolongée.

Malgré les nombreuses réparations et renouvellement de certaines parties, la structure en résine de cet ouvrage commence après tant d'années à montrer ses limites, et devrait être remplacée. Les rendements épuratoires restent acceptables. Un accès devra être aménagé pour les engins de levage.

### 3.2.6 La conformité des rejets du système de traitement

#### • L'ARRETE PREFCTORAL

Les principaux documents réglementaires régissant l'autosurveillance sont le décret du 3 juin 1994 sur le calendrier de mise en conformité de la collecte et du traitement ainsi que l'arrêté assainissement du 22 juin 2007 qui remplace les arrêtés du 22 décembre 1994 concernant les installations de plus de 2 000 EH et du 21 juin 1996 pour les installations de moins de 2 000 EH.

Il est à noter que la recommandation du 12 mai 1995 et la circulaire de 6 novembre 2000 concernant les installations de plus de 2 000 EH ainsi que la circulaire du 17 février 1997 pour les installations de moins de 2 000 EH ne sont pas abrogées contrairement aux arrêtés ci-dessus car juridiquement une circulaire n'a aucune valeur.

Par contre, une nouvelle circulaire du 15 février 2008 qui rappelle aux préfets les avancées de l'arrêté du 22 juin 2007, précise en outre qu'un guide des définitions relatives à l'application de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines en version 1.3 datant de février 2008 ainsi qu'un commentaire technique (dont seule la première partie est actuellement disponible) sont parus. Ce commentaire technique a vocation à remplacer l'ensemble des circulaires et autres documents existants et permettre de mieux expliciter le contenu de l'arrêté du 22 juin 2007. Ce commentaire technique dont la rédaction est pilotée par le Ministère se veut un document évolutif dans le temps de façon à coller au plus près aux exigences et à leur mise en pratique. Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Synthèse de l'arrêté									
Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	
Step Anse DUFOUR	Arrêté local n° 08-04270 - 2018	Normale	DBO5	27	5		50 OU	98	
Step Anse DUFOUR	Arrêté local n° 08-04270 - 2018	Normale	DCO	54	50		250 OU	93	
Step Anse DUFOUR	Arrêté local n° 08-04270 - 2018	Normale	Entérocoques (NPP/100ml)		100				
Step Anse DUFOUR	Arrêté local n° 08-04270 - 2018	Normale	MeS	27	5		85 OU	98	
Step Anse DUFOUR	Arrêté local n° 08-04270 - 2018	Normale	NG	6		15	OU	80	
Step Anse DUFOUR	Arrêté local n° 08-04270 - 2018	Normale	Pt	1.2					
Step Anse DUFOUR	Arrêté local n° 08-04270 - 2018	Normale	E Coli		100				

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Anse Marette	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	900	25	50 OU	80
Step Anse Marette	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	900	35	85 OU	90
Step Anse Marette	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	1 800	125	250 OU	75

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel
Step Anses d'Arlet Bourg	local - 2018	Normale	DBO5	300	25		OU	70	

### 3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel
Step Anses d'Arlet Bourg	local - 2018	Normale	DCO	600	125		OU	75	
Step Anses d'Arlet Bourg	local - 2018	Normale	E Coli		100				
Step Anses d'Arlet Bourg	local - 2018	Normale	MeS	450	35		OU	90	
Step Anses d'Arlet Bourg	local - 2018	Normale	NTK	68		15	OU		70
Step Anses d'Arlet Bourg	local - 2018	Normale	Strepto		100				

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh.ib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Belfond	Arrêté local - 2018	normal	DBO5	480	30	50	OU	90
Step Belfond	Arrêté local - 2018	normal	DCO	1 080	90	250	OU	87
Step Belfond	Arrêté local - 2018	normal	MeS	720	45	85	OU	90
Step Belfond	Arrêté local - 2018	normal	NTK		25		OU	70

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh.ib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Bellevue Ladour	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	30	35	70	OU	60
Step Bellevue Ladour	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	60	200	400	OU	60
Step Bellevue Ladour	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	30		85	OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh.ib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Canal	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	18	35	70	OU	60
Step Canal	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	36	200	400	OU	60
Step Canal	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	18		85	OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh.ib.	Flux Rédh.ib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Dizac	2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	Normale	DBO5	498	10	50		OU	95

### 3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Dizac	2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	Normale	DCO	794	80	150		OU	90
Step Dizac	2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	Normale	E Coli		100				
Step Dizac	2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	Normale	MeS	507	10	85		OU	95
Step Dizac	2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	Normale	NG		15			OU	70
Step Dizac	2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	Normale	NTK	95					
Step Dizac	2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	Normale	Pt	15	2			OU	70

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step du Bourg Riviere Salée	21/07/2015 - 2018	Normal	DBO5	420	25	50	OU	80
Step du Bourg Riviere Salée	21/07/2015 - 2018	Normal	DCO	840	125	250	OU	75
Step du Bourg Riviere Salée	21/07/2015 - 2018	Normal	MeS	420	35	85	OU	90

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Fond Masson	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	30	35	70	OU	60
Step Fond Masson	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	60	200	400	OU	60
Step Fond Masson	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	30		85	OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step François Chopotte	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	15	35	70	OU	60
Step François Chopotte	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	30	200	400	OU	60
Step François Chopotte	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	15		85	OU	50

### 3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step François Pointe Courchet	21/07/2015 - 2018	normale	DBO5	400	25	50	OU	80
Step François Pointe Courchet	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	960	125	250	OU	75
Step François Pointe Courchet	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	560	35	85	OU	90
Step François Pointe Courchet	21/07/2015 - 2018	Normale	NTK	96				

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Grande Savane	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	15	35	70	OU	60
Step Grande Savane	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	30	200	400	OU	60
Step Grande Savane	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	15		85	OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609 - 2018	Normale	MeS	1 260	10		30	OU	98	
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609 - 2018	Normale	NG			15		OU		70
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609 - 2018	Normale	NTK	201						
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609 - 2018	Normale	Pt	42		2		OU		70
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609 - 2018	Normale	E Coli		100					
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609 - 2018	Normale	DBO5	1 005	10		30	OU	96	
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609 - 2018	Normale	DCO	2 011	80		180	OU	90	

### 3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Kanel	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	12	35	70 OU	60
Step Kanel	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	24	200	400 OU	60
Step Kanel	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	12		85 OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step La Ferme	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	12	35	OU	60
Step La Ferme	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	24		OU	60
Step La Ferme	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	12		OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step La Trinité Bac	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	60	35	70 OU	60
Step La Trinité Bac	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	120	200	400 OU	60
Step La Trinité Bac	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	60		85 OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Les Coteaux	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	63	35	70 OU	60
Step Les Coteaux	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	158	200	400 OU	60
Step Les Coteaux	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	126		85 OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Mansarde Rancée	Local N°11-00437 - 2018	Normal	DBO5	60	20	50 OU	90
Step Mansarde Rancée	Local N°11-00437 - 2018	Normal	DCO	120	125	150 OU	90
Step Mansarde Rancée	Local N°11-00437 - 2018	Normal	MeS	90	30	85 OU	90
Step Mansarde Rancée	Local N°11-00437 - 2018	Normal	NTK		8	OU	90
Step Mansarde Rancée	Local N°11-00437 - 2018	Normal	E Coli		1 000		
Step Mansarde Rancée	Local N°11-00437 - 2018	Normal	Entérocoque		1 000		

### 3 | Qualité du service

---

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel
Step Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local - 2018	Normale	DBO5	750	15		30	OU	96	
Step Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local - 2018	Normale	DCO	1 500	90		180	OU	88	
Step Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local - 2018	Normale	MeS	940	10		30	OU	98	
Step Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local - 2018	Normale	NG			10		OU		90
Step Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local - 2018	Normale	NTK	150	5					
Step Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local - 2018	Normale	Pt	31		1		OU		95
Step Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local - 2018	Normale	E Coli		10					
Step Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local - 2018	Normale	Zinc (µg/l)							

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Marin Duprey	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	9	35	OU	60
Step Marin Duprey	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	18		OU	60
Step Marin Duprey	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	9		OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step O'Mullane	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	27	35	70	OU	60
Step O'Mullane	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	54	200	400	OU	60
Step O'Mullane	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	27		85	OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Pays Noyé	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	600	25	50	OU	80
Step Pays Noyé	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	1 200	125	250	OU	75

### 3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Pays Noyé	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	600	35	85	OU	90
Step Pays Noyé	21/07/2015 - 2018	Normale	Zinc ( $\mu\text{g/l}$ )					

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Peter Maillet	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	12	35	70	OU	60
Step Peter Maillet	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	24	200	400	OU	60
Step Peter Maillet	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	12		85	OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Petit Fond	Arrêté du 21 juillet 2015 - 2018	Normale	DBO5	75	35	70	OU	60
Step Petit Fond	Arrêté du 21 juillet 2015 - 2018	Normale	DCO	150	200	400	OU	60
Step Petit Fond	Arrêté du 21 juillet 2015 - 2018	Normale	MeS	75		85	OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Régale	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	15	35	70	OU	60
Step Régale	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	30	200	400	OU	60
Step Régale	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	15			OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Riviere Pilote Manikou	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	39	35	70	OU	60
Step Riviere Pilote Manikou	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	78	200	400	OU	60
Step Riviere Pilote Manikou	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	39		85	OU	50

### 3 | Qualité du service

---

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Rivièr e-Pilote En Camée	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	15	35	70 OU	60
Step Rivièr e-Pilote En Camée	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	30	200	400 OU	60
Step Rivièr e-Pilote En Camée	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	15		85 OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Robert Bourg (Courbaril)	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	180	25	50 OU	80
Step Robert Bourg (Courbaril)	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO		125	250 OU	75
Step Robert Bourg (Courbaril)	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS		35	85 OU	90

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Robert Four à Chaux	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	120	25	50 OU	80
Step Robert Four à Chaux	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	240	125	250 OU	75
Step Robert Four à Chaux	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	120	35	85 OU	90

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Robert Moulin à Vent	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	180	25	50 OU	80
Step Robert Moulin à Vent	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	360	125	250 OU	75
Step Robert Moulin à Vent	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	180	35	85 OU	90

### 3 | Qualité du service

---

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Robert Pointe Lynch	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	60	35	70 OU	60
Step Robert Pointe Lynch	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	120	200	400 OU	60
Step Robert Pointe Lynch	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	60		85 OU	50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh.
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Local - 2018	Normale	DBO5	180	25	50
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Local - 2018	Normale	DCO	480	90	250
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Local - 2018	Normale	MeS	270	30	85
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Local - 2018	Normale	NG		10	
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Local - 2018	Normale	NTK	55		
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Local - 2018	Normale	Pt	12		

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Taupinière	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2018	Normale	DBO5	48	20	50 OU	90
Step Taupinière	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2018	Normale	DCO	96	125	150 OU	90
Step Taupinière	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2018	Normale	E Coli (NPP)		1 000		
Step Taupinière	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2018	Normale	Entérocoque (NPP)		1 000		
Step Taupinière	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2018	Normale	MeS	72	30	85 OU	90
Step Taupinière	Arrêté local n°2012.069-0004 - 2018	Normale	NTK		8	OU	80

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Trinité Desmarinières	Arrêté Local n°37533 - 2018	Normal	DBO5	600	25	50 OU	90
Step Trinité Desmarinières	Arrêté Local n°37533 - 2018	Normal	DCO	900	90	250 OU	80
Step Trinité Desmarinières	Arrêté Local n°37533 - 2018	Normal	MeS	700	35	85 OU	90
Step Trinité Desmarinières	Arrêté Local n°37533 - 2018	Normal	NG	120	20	OU	70

### 3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Trinité Desmarinières	Arrêté Local n°37533 - 2018	Normal	NTK	90	10		OU	70
Step Trinité Desmarinières	Arrêté Local n°37533 - 2018	Normal	Pt	40				

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	Normale	DBO5	126	25	50	OU	70
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	Normale	DCO	336	125	250	OU	75
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	Normale	MeS	189	35	85	OU	90
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	Normale	NTK	42	20	20	OU	60
Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	Normale	Pt	8.4				

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Arrêté Local - 2018	Normal	DBO5	300	25	50	OU	80
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Arrêté Local - 2018	Normal	DCO	800	125	250	OU	75
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Arrêté Local - 2018	Normal	MeS	450	35	85	OU	90
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Arrêté Local - 2018	Normal	NTK	100				
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Arrêté Local - 2018	Normal	Pt	20				

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
Step Vauclin Grand Case	21/07/2015 - 2018	Normale	DBO5	12	35	OU	60
Step Vauclin Grand Case	21/07/2015 - 2018	Normale	DCO	24	200	OU	60
Step Vauclin Grand Case	21/07/2015 - 2018	Normale	MeS	12		OU	50

- LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

<b>Conformité du planning d'analyses</b>					
<b>Step Anse DUFOUR</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	DBO5	12	12	12	100,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	DCO	12	12	12	100,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	E Coli	0	0	0	0,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	Entérocoques (NPP/100ml)	0	1	1	0,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	MeS	0	12	12	0,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	NG	0	12	12	0,0%
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	Pt	0	12	12	0,0%

<b>Step Anse Marette</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2018	DBO5	12	24	24	200,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	24	24	24	100,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	24	24	24	100,0%

<b>Step Anses d'Arlet Bourg</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
local - 2018	DBO5	12	13	13	108,3%
local - 2018	DCO	12	13	13	108,3%
local - 2018	E Coli	2	0	0	0,0%
local - 2018	MeS	12	13	13	108,3%
local - 2018	NTK	4	13	13	325,0%
local - 2018	Strepto	2	0	0	0,0%

<b>Step Belfond</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
Arrêté local - 2018	DBO5	4	13	13	325,0%
Arrêté local - 2018	DCO	12	13	13	108,3%
Arrêté local - 2018	MeS	12	13	13	108,3%
Arrêté local - 2018	NTK	6	13	13	216,7%

<b>Step Bellevue Ladour</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2018	DBO5	1	1	1	100,0%

### 3 | Qualité du service

---

Step Bellevue Ladour	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	1	1	1	100,0%

Step Canal	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	1	1	1	100,0%

Step Dizac	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	DBO5	12	12	12	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	DCO	12	12	12	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	E Coli	2	0	0	0,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	MeS	12	12	12	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	NG	0	12	12	0,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	NTK	4	12	12	300,0%
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	Pt	4	12	12	300,0%

Step du Bourg Riviere Salée	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	12	12	12	100,0%

Step Fond Masson	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	1	1	1	100,0%

Step François Chopotte	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	1	1	1	100,0%

### 3 | Qualité du service

<b>Step François Pointe Courchet</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2018	DBO5	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	12	12	12	100,0%
21/07/2015 - 2018	NTK	4	12	12	300,0%

<b>Step Grande Savane</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2018	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	1	1	1	100,0%

<b>Step Gros Raisin</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
Arrêté n°11-03609 - 2018	DBO5	24	27	27	112,5%
Arrêté n°11-03609 - 2018	DCO	24	27	27	112,5%
Arrêté n°11-03609 - 2018	E Coli	0	0	0	0,0%
Arrêté n°11-03609 - 2018	MeS	24	27	27	112,5%
Arrêté n°11-03609 - 2018	NG	24	27	27	112,5%
Arrêté n°11-03609 - 2018	NTK	24	27	27	112,5%
Arrêté n°11-03609 - 2018	Pt	24	27	27	112,5%

<b>Step Kanel</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2018	DBO5	0	1	1	0,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	0	1	1	0,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	0	1	1	0,0%

<b>Step La Ferme</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2018	DBO5	0	1	1	0,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	0	1	1	0,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	0	1	1	0,0%

<b>Step La Trinité Bac</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015	DBO5	2	0	0	0,0%
21/07/2015	DCO	2	0	0	0,0%
21/07/2015	MeS	2	0	0	0,0%

### 3 | Qualité du service

Step La Trinité Bac	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	2	2	2	100,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	2	2	2	100,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	2	2	2	100,0%

Step Les Coteaux	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	2	1	1	50,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	2	1	1	50,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	2	1	1	50,0%

Step Mansarde Rancée	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Local N°11-00437 - 2018	DBO5	0	4	4	0,0%
Local N°11-00437 - 2018	DCO	4	4	4	100,0%
Local N°11-00437 - 2018	E Coli	2	0	0	0,0%
Local N°11-00437 - 2018	Entérocoque	0	0	0	0,0%
Local N°11-00437 - 2018	MeS	0	4	4	0,0%
Local N°11-00437 - 2018	NTK	4	4	4	100,0%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local - 2018	DBO5	24	25	25	104,2%
Arrêté local - 2018	DCO	24	25	25	104,2%
Arrêté local - 2018	E Coli	2	0	0	0,0%
Arrêté local - 2018	MeS	24	25	25	104,2%
Arrêté local - 2018	NG	24	25	25	104,2%
Arrêté local - 2018	NTK	24	25	25	104,2%
Arrêté local - 2018	Pt	24	25	25	104,2%
Arrêté local - 2018	Zinc ( $\mu\text{g/l}$ )	0	0	0	0,0%

Step Marin Duprey	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	1	2	2	200,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	1	2	2	200,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	1	2	2	200,0%

### 3 | Qualité du service

Step Pays Noyé	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	12	24	24	200,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	24	24	24	100,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	24	24	24	100,0%
21/07/2015 - 2018	Zinc ( $\mu\text{g/l}$ )	0	0	0	0,0%

Step Peter Maillet	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	0	1	1	0,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	0	1	1	0,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	0	1	1	0,0%

Step Petit Fond	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2018	DBO5	2	2	2	100,0%
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2018	DCO	2	2	2	100,0%
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2018	MeS	2	2	2	100,0%

Step Régale	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	1	1	1	100,0%

Step Riviere Pilote Manikou	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	1	1	1	100,0%

Step Robert Bourg (Courbaril)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	12	13	13	108,3%
21/07/2015 - 2018	DCO	12	13	12	108,3%
21/07/2015 - 2018	MeS	12	13	10	108,3%

Step Robert Four à Chaux	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	12	13	13	108,3%
21/07/2015 - 2018	DCO	12	13	13	108,3%

### 3 | Qualité du service

<b>Step Robert Four à Chaux</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2018	MeS	12	13	13	108,3%

<b>Step Robert Moulin à Vent</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2018	DBO5	12	13	13	108,3%
21/07/2015 - 2018	DCO	12	13	12	108,3%
21/07/2015 - 2018	MeS	12	13	8	108,3%

<b>Step Robert Pointe Lynch</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
21/07/2015 - 2018	DBO5	1	2	2	200,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	1	2	2	200,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	1	2	2	200,0%

<b>Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
Local - 2018	DBO5	4	12	12	300,0%
Local - 2018	DCO	12	12	12	100,0%
Local - 2018	MeS	12	12	12	100,0%
Local - 2018	NG	0	12	12	0,0%
Local - 2018	NTK	0	12	12	0,0%
Local - 2018	Pt	0	12	12	0,0%

<b>Step Trinité Desmarinières</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
Arrêté Local n°37533 - 2018	DBO5	12	24	24	200,0%
Arrêté Local n°37533 - 2018	DCO	24	24	24	100,0%
Arrêté Local n°37533 - 2018	MeS	24	24	24	100,0%
Arrêté Local n°37533 - 2018	NG	12	24	24	200,0%
Arrêté Local n°37533 - 2018	NTK	12	24	24	200,0%
Arrêté Local n°37533 - 2018	Pt	12	24	24	200,0%

<b>Step Trinité Tartane (Fond Basile)</b>	<b>Paramètres</b>	<b>A réaliser</b>	<b>Réalisées</b>	<b>Retenues</b>	<b>Taux de conformité</b>
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	DBO5	12	12	12	100,0%
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	DCO	12	12	12	100,0%
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	MeS	12	12	12	100,0%
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	NTK	4	12	12	300,0%

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	Pt	4	12	12	300,0%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté Local - 2018	DBO5	4	12	12	300,0%
Arrêté Local - 2018	DCO	12	12	12	100,0%
Arrêté Local - 2018	MeS	12	12	12	100,0%
Arrêté Local - 2018	NTK	0	12	12	0,0%
Arrêté Local - 2018	Pt	0	12	12	0,0%

Step Vauclin Grand Case	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	0	1	1	0,0%
21/07/2015 - 2018	DCO	0	1	1	0,0%
21/07/2015 - 2018	MeS	0	1	1	0,0%

• LA CONFORMITE PAR PARAMETRE

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
Step Anse DUFOUR	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitations	Conformité
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	DBO5	3,22	6,51	0,08	98	4	2	0	Non
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	DCO	7,58	36,14	0,42	94	1	2	0	Oui
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	E Coli	-	-	-	-	0	0	0	Non
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	Entérocoques (NPP/100 ml)	-	56	0,5	-	0	0	0	Non
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	MeS	4,67	6,65	0,08	98	5	2	0	Non
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	NG	1,05	27,52	0,32	69	0	2	0	Non
Arrêté local n° 08-04270 - 2018	Pt	0,1	3,97	0,05	54	0	2	0	Non

### 3 | Qualité du service

Step Anse Marette	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	389,53	8,34	10,6	97	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	787,75	43,22	54,93	92	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	475,07	15,07	19,15	96	1	3	0	Oui

Step Anses d'Arlet Bourg	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
local - 2018	DBO5	70,67	31,29	9	87	2	2	0	Oui
local - 2018	DCO	152,02	130,59	37,58	75	5	2	0	Non
local - 2018	E Coli	-	-	-	-	0	0	0	Non
local - 2018	MeS	53,37	66,4	19,11	64	11	2	0	Non
local - 2018	NTK	22,96	58,13	16,73	27	7	2	0	Non
local - 2018	Strepto	-	-	-	-	0	0	0	Non

Step Belfond	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté local - 2018	DBO5	190,51	5,39	4,99	97	0	2	0	Oui
Arrêté local - 2018	DCO	401,22	31,78	29,46	93	0	2	0	Oui
Arrêté local - 2018	MeS	225,32	7,26	6,73	97	0	2	0	Oui
Arrêté local - 2018	NTK	46,5	3,48	3,23	93	0	2	0	Oui

Step Bellevue Ladour	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	37,5	3	0,23	99	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	77,78	34	2,55	97	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	20,25	14	1,05	95	0	0	0	Oui

Step Canal	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	3,15	28	1,26	60	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	7,16	86,86	3,91	45	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	5,9	62,8	2,83	52	0	0	0	Oui

### 3 | Qualité du service

Step Dizac	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	DBO5	162,95	4,8	1,89	99	0	2	0	Oui
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	DCO	304,36	25	9,82	97	0	2	0	Oui
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	E Coli	-	-	-	-	0	0	0	Non
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	MeS	141,02	4,14	1,63	99	0	2	0	Oui
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	NG	35,57	3,69	1,45	96	0	2	0	Non
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	NTK	35,28	2,02	0,79	98	0	2	0	Oui
2012177-0004 du 25/06/12 - 2018	Pt	3,85	2,44	0,96	75	5	2	0	Non

Step du Bourg Rivière Salée	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	272,06	9,17	7,92	97	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	552,68	36,59	31,61	94	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	319,56	11,71	10,11	97	0	2	0	Oui

Step Fond Masson	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	97,5	32	2,4	98	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	234,38	101	7,58	97	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	75	39	2,93	96	0	0	0	Oui

Step François Chopotte	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	1,11	3	0,11	90	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	14,83	46,29	1,71	88	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	8,14	17,6	0,65	92	0	0	0	Oui

Step François Pointe Courchet	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	221,73	4,72	3,77	98	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	445,5	29,86	23,88	94	0	2	0	Oui

### 3 | Qualité du service

Step François Pointe Courchet	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	MeS	208,66	6,35	5,07	97	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2018	NTK	56,54	7,78	6,22	87	0	2	0	Oui

Step Grande Savane	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	18	9	0,27	99	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	39,97	44,91	1,35	97	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	16,78	15,2	0,46	97	0	0	0	Oui

Step Gros Raisin	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté n°11-03609 - 2018	DBO5	267,2	3,88	3,78	99	1	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2018	DCO	561,18	27,39	26,71	95	0	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2018	E Coli	-	-	-	-	0	0	0	Non
Arrêté n°11-03609 - 2018	MeS	362,01	3,67	3,58	99	2	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2018	NG	64,07	9,02	8,79	86	0	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2018	NTK	61,07	5,48	5,34	91	0	3	0	Oui
Arrêté n°11-03609 - 2018	Pt	6,74	3,62	3,53	48	0	3	0	Non

Step Kane I	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	38	20	0,8	98	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	DCO	56	106	4,24	92	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	MeS	30,8	16	0,64	98	0	0	0	Non

### 3 | Qualité du service

Step La Ferme	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	22,4	8	0,32	99	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	DCO	41,14	45,1	1,8	96	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	MeS	26,24	11,2	0,45	98	0	0	0	Non

Step La Trinité Bac	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	12,92	-	-	-	0	0	0	Non
21/07/2015	DCO	29,97	-	-	-	0	0	0	Non
21/07/2015	MeS	8,66	-	-	-	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	DBO5	12,92	3,72	0,39	97	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	29,97	47,15	4,88	84	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	8,66	27,45	2,84	67	0	0	0	Oui

Step Les Coteaux	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	30,94	20	1,82	94	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	DCO	62,17	69,68	6,34	90	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	MeS	14,56	21,28	1,94	87	0	0	0	Non

Step Mansarde Rancée	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Local N°11-00437 - 2018	DBO5	0,54	5,2	0,01	98	0	1	0	Non
Local N°11-00437 - 2018	DCO	1,62	21,97	0,05	97	0	1	0	Oui
Local N°11-00437 - 2018	E Coli	-	-	-	-	0	0	0	Non
Local N°11-00437 - 2018	Entérocoque	-	-	-	-	0	0	0	Non
Local N°11-00437 - 2018	MeS	0,82	3,38	0,01	99	0	1	0	Non
Local N°11-00437 - 2018	NTK	0,25	1,11	0	99	0	1	0	Oui

### 3 | Qualité du service

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédubitoires	Conformité
Arrêté local - 2018	DBO 5	179,13	4,31	2,71	98	0	3	0	Oui
Arrêté local - 2018	DCO	380,29	29,62	18,65	95	0	3	0	Oui
Arrêté local - 2018	E Coli	-	-	-	-	0	0	0	Non
Arrêté local - 2018	MeS	205,69	4,21	2,65	99	1	3	0	Oui
Arrêté local - 2018	NG	51,68	9,61	6,05	88	0	3	0	Oui
Arrêté local - 2018	NTK	47,83	7,58	4,77	90	6	3	0	Non
Arrêté local - 2018	Pt	4,48	3,15	1,99	56	0	3	0	Non
Arrêté local - 2018	Zinc (µg/l)	-	-	-	-	0	0	0	Non

Step Marin Duprey	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédubitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO 5	6,75	2,5	0,06	99	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	13,97	51,97	1,17	92	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	5,54	6,7	0,15	97	0	0	0	Oui

Step Pays Noyé	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédubitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO 5	568,25	6,45	8,04	98	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	1 137,12	37,83	47,1	95	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	681	10,16	12,65	98	0	3	0	Oui
21/07/2015 - 2018	Zinc (µg/l)	-	-	-	-	0	0	0	Non

Step Peter Maillet	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédubitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO 5	25,6	14	0,56	98	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	DCO	45,7	40,95	1,64	96	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	MeS	17,33	19,6	0,78	95	0	0	0	Non

Step Petit Fond	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédubitoires	Conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2018	DBO 5	53,46	7	0,94	93	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2018	DCO	125,48	28,5	3,82	86	0	0	0	Oui

### 3 | Qualité du service

Step Petit Fond	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2018	MeS	63,59	4	0,54	95	0	0	0	Oui

Step Régale	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	13,5	24	0,9	93	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	27,13	154,51	5,79	79	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	12,95	57,86	2,17	83	0	0	0	Oui

Step Riviere Pilote Manikou	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	74,1	125	12,19	84	0	0	1	Non
21/07/2015 - 2018	DCO	120,96	267,04	26,04	78	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	47,29	85	8,29	82	0	0	0	Oui

Step Robert Bourg (Courbaril)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	138,85	21,58	12,2	87	0	2	1	Non
21/07/2015 - 2018	DCO	317,69	117,71	66,56	66	1	2	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	161,44	62,83	35,53	67	4	2	1	Non

Step Robert Four à Chaux	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	11,47	5,66	0,35	97	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	25,91	41,54	2,56	90	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	15,41	8,99	0,55	96	0	2	0	Oui

Step Robert Moulin à Vent	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	192,28	6	2,54	99	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	373,7	57,52	24,33	95	0	2	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	182,09	17,2	7,28	96	0	2	0	Oui

Step Robert Pointe Lynch	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	53,25	6,2	0,93	98	0	0	0	Oui

### 3 | Qualité du service

Step Robert Pointe Lynch	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductions	Conformité
21/07/2015 - 2018	DCO	95	19,45	2,92	97	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	26,22	8,69	1,3	95	0	0	0	Oui

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductions	Conformité
Local - 2018	DBO 5	38,4	14,29	0,77	98	1	2	0	Oui
Local - 2018	DCO	71,7	80,86	4,38	94	5	2	0	Non
Local - 2018	MeS	27,21	36,97	2	93	8	2	0	Non
Local - 2018	NG	7,03	21,91	1,19	83	7	2	0	Non
Local - 2018	NTK	6,97	20,02	1,08	84	0	2	0	Non
Local - 2018	Pt	0,7	7,22	0,39	44	0	2	0	Non

Step Trinité Desmarinières	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductions	Conformité
Arrêté Local n°37533 - 2018	DBO 5	123,77	5,48	3,3	97	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2018	DCO	265,46	31,8	19,15	93	1	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2018	MeS	133,72	8,44	5,08	96	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2018	NG	31,65	7,86	4,73	85	1	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2018	NTK	31,09	4,6	2,77	91	1	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533 - 2018	Pt	3,17	2,91	1,75	45	0	3	0	Oui

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductions	Conformité
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	DBO 5	52,4	4	1,16	97	0	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	DCO	124,04	80,08	23,14	69	0	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	MeS	76,15	36,47	10,54	78	1	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	NTK	17,27	1,23	0,36	96	0	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2 - 2018	Pt	1,88	1,92	0,55	31	0	2	0	Oui

### 3 | Qualité du service

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédubitoires	Conformité
Arrêté Local - 2018	DBO 5	271,8	4,85	2,58	99	0	2	0	Oui
Arrêté Local - 2018	DCO	604,9	30,07	16,01	96	0	2	0	Oui
Arrêté Local - 2018	MeS	289,27	8,22	4,38	98	0	2	0	Oui
Arrêté Local - 2018	NTK	65,94	2,75	1,46	97	0	2	0	Non
Arrêté Local - 2018	Pt	6,89	2,88	1,53	68	0	2	0	Non

Step Vauclin Grand Case	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédubitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO 5	5,72	22	0,14	98	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	DCO	15,63	78	0,5	97	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	MeS	9,68	13	0,08	99	0	0	0	Non

#### • LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale								
Commune		Site		2014	2015	2016	2017	2018
DUCOS		Step Canal		-	Non	Oui	Oui	Oui
DUCOS		Step Grande Savane		-	Oui	Oui	Oui	Oui
DUCOS		Step Pays Noyé		-	Oui	Oui	Non	Non
LA TRINITÉ		Step La Trinité Bac		-	Oui	Oui	Oui	Non
LA TRINITÉ		Step Trinité Desmarinières		-	Oui	Oui	Oui	Oui
LA TRINITÉ		Step Trinité Tartane (Fond Basile)		-	Non	Non	Oui	Oui
LE DIAMANT		Step Dizac		-	Non	Non	Non	Non
LE DIAMANT		Step Le Chery		-	Non	-	-	-
LE FRANÇOIS		Step François Chopotte		-	Non	Oui	Oui	Oui
LE FRANÇOIS		Step François Pointe Courchet		-	Oui	Oui	Oui	Oui
LE FRANÇOIS		Step Mansarde Rancée		-	Non	Non	Non	Non
LE MARIN		Step Marin Bourg (4 Chemins)		-	Non	Non	Non	Non
LE MARIN		Step Marin Duprey		-	Oui	Oui	Oui	Oui
LE ROBERT		Step Robert Bourg (Courbaril)		-	Oui	Oui	Non	Non
LE ROBERT		Step Robert Four à Chaux		-	Non	Oui	Non	Oui

<b>Conformité annuelle globale</b>						
<b>Commune</b>	<b>Site</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	-	Non	Oui	Oui	Oui
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	-	Oui	Oui	Oui	Oui
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	-	Non	Non	Non	Non
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	-	Oui	Oui	Oui	Non
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	-	Oui	Non	Non	Non
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	-	-	-	Non	Non
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	-	Non	Non	Non	Non
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	-	Oui	Oui	Non	Oui
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	-	Oui	Non	Non	Non
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manikou	-	Non	Oui	Non	Non
RIVIÈRE-PILOTE	Step Rivière-Pilote En Camée	-	Oui	Non	-	-
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	-	Oui	Oui	Non	Oui
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	-	Oui	Oui	Oui	Oui
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	-	Oui	Non	Non	Non
SAINTE-ANNE	Step Belfond	-	Non	Oui	Oui	Oui
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	-	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINTE-LUCE	Step Bourg Fond Henry	-	Non	-	-	-
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	-	Non	Non	Non	Non
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	-	Oui	Oui	Oui	Non
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	-	Oui	Non	Non	Non
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	-	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINT-ESPRIT	Step Régale	-	Oui	Oui	Oui	Oui

## 3.3 Les autres missions du service

### 3.3.1 Les actions de communications pour votre contrat

Au-delà de ses missions premières relatives aux services publics d'eau et d'assainissement, la SME s'investit dans diverses actions destinées à mieux informer les habitants sur les enjeux environnementaux.

Elle participe également à des activités de type culturelles, sociales ou sportives des territoires sur lesquels elle est présente.

Plusieurs types d'opérations ont été réalisées :

- **RELATIONS PUBLIQUES**

- Travail en lien avec le tissu associatif via la participation à des réunions publiques à la demande d'associations de consommateurs pour présenter nos métiers et expliquer la facturation et les bonnes pratiques de consommation d'eau



- Organisation de visites des installations (accueil du grand public sur les sites de production d'eau potable)



- Organisation de la rencontre annuelle des associations de consommateurs (thème : accompagnement des abonnés en difficulté)

- **PARTENARIATS / SPONSORING SPORTIF**

- Association Pa mo souef
- Club des Gommiers de la Martinique
- Association Bouée Lyson (yole ronde)
- Club de l'Arsenal
- Tournoi Beach Tennis du Carbet
- Raid des Alizés (fourniture de douches/robinets mobiles) aux participants sur les sites de bivouac
- Mise à disposition de douches/robinets (Tour des yoles rondes de la Martinique)



Arrivée Raid des alizés en partenariat avec la SME



- **RESPONSABILITE SOCIALE**

- Participation à la bourse d'études Alizés pour l'accompagnement de jeunes martiniquais dans des voies d'excellence
- Participation au prix de l'ADIE pour accompagner les entrepreneurs locaux
- Participation à l'arbre de Noel (ville du Vauclin)

- **COMMUNICATION METIERS**

- Communication dans les médias (presse écrite et radio) des informations de manque eau
- Prises de parole régulières dans les médias lors des interventions sur le terrain suite à la réparation des casses

- **EVENEMENTS**

- Carnaval'eau Trinité



- Journée de l'eau (visites des installations)



- **PUBLICITE**

- Parution de visuels dans les agendas 2018 de nos partenaires (Agenda de l'Association des Maires, François, Vauclin)

### 3.3.2 Le géoréférencement

La liste des ouvrages géoréférencés se trouvent en Annexe 4

## 3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

### 3.4.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

<b>Le nombre de clients assainissement collectif</b>					
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	-	-	28 315	26 350	- 6,9%
Collectivités	-	-	358	533	48,9%
Professionnels	-	-	229	3 005	1 212,2%
Autres	-	-	114	35	- 69,3%
Total	28 020	28 366	29 016	29 923	3,1%

<b>DUCOS</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	3 274	3 309	3 329	2 943	- 11,6%
Total	3 274	3 309	3 329	2 943	- 11,6%

<b>LA TRINITÉ</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	3 375	3 409	3 430	3 165	- 7,7%
Total	3 375	3 409	3 430	3 165	- 7,7%

<b>LE DIAMANT</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	1 472	1 496	1 606	1 571	- 2,2%
Total	1 472	1 496	1 606	1 571	- 2,2%

<b>LE FRANÇOIS</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	2 001	2 013	2 016	1 774	- 12,0%
Total	2 001	2 013	2 016	1 774	- 12,0%

### 3 | Qualité du service

---

<b>LE MARIN</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	1 744	1 784	1 807	1 581	- 12,5%
Total	1 744	1 784	1 807	1 581	- 12,5%

<b>LE ROBERT</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	2 957	3 051	3 105	2 842	- 8,5%
Total	2 957	3 051	3 105	2 842	- 8,5%

<b>LE VAUCLIN</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	1 996	1 989	2 019	2 456	21,6%
Total	1 996	1 989	2 019	2 456	21,6%

<b>LES ANSES-D'ARLET</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	783	792	821	759	- 7,6%
Total	783	792	821	759	- 7,6%

<b>LES TROIS-ILETS</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	2 529	2 580	2 888	1 996	- 30,9%
Total	2 529	2 580	2 888	1 996	- 30,9%

<b>RIVIÈRE-PILOTE</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	252	256	259	242	- 6,6%
Total	252	256	259	242	- 6,6%

<b>RIVIÈRE-SALÉE</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	2 763	2 762	2 769	2 437	- 12,0%
Total	2 763	2 762	2 769	2 437	- 12,0%

<b>SAINTE-ANNE</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	1 084	1 064	1 070	934	- 12,7%
Total	1 084	1 064	1 070	934	- 12,7%

<b>SAINTE-LUCE</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	2 721	2 789	2 824	2 644	- 6,4%

SAINTE-LUCE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Total	2 721	2 789	2 824	2 644	- 6,4%

SAINT-ESPRIT	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Particuliers	1 069	1 072	1 073	1 006	- 6,2%
Total	1 069	1 072	1 073	1 006	- 6,2%

- LE NOMBRE DE CLIENTS GROS CONSOMMATEURS**

COMMUNE	NOM ABONNE	ADRESSE	VOLUME ANNUEL (m3)	VOLUME JOURNALIER (m3/j)
Diamant	ETABLISSEMENTS MARINOTEL	QUARTIER LA CHERRY	18626	51,0
Ducos	S O G E P S A R L	ZONE COCOTTE CANAL	24608	67,4
Ducos	S I M B I	ZONE INDUSTRIELLE PETITE COCOTTE	6805	18,6
François	VILLE DU FRANCOIS PISCINE	QUARTIER PRESQU ILE	11806	32,3
François	LYCEE POLYVALENT DU FRANCOIS	CITE LA JETEE	6959	19,1
François	HOPITAL DU FRANCOIS	CHEMIN POINTE COURCHET	7074	19,4
Les Trois Ilets	S O C A C O H O T E L B A M B O U	RUE DES ANTHURIUMS	10278	28,2
Les Trois Ilets	S A I P B	POINTE DU BOUT	11008	30,2
Les Trois Ilets	S.G.H.T.I S A R L	POINTE DU BOUT	46336	126,9
Les Trois Ilets	H O T E L B A K O U A	POINTE DU BOUT	17806	48,8
Marin	H O P I T A L D U M A R I N	RUE BORD DE MER	14077	38,6
Marin	S. A. R. L. T H O R A Y	L E F O R T	6001	16,4
Robert	S C I R O B E R T 2	Q U A R T I E R G A S C H E T T E	18704	51,2
Robert	V I L L E D U R O B E R T	P I S C I N E M I R A M A R	6210	17
Robert	C O L L E G E D E P O N T H A L E R Y A C I	Q U A R T I E R P O N T A L E R Y	11730	32,1
Saint Esprit	H O P I T A L D U S A I N T - E S P R I T	B A S B O U R G	7405	20,3
Sainte Anne	V I L L E D E S A I N T E A N N E	Q U A R T I E R P O I N T E M A R I N	6636	18,2
Sainte Anne	S M V V ( S T E Q M A I S E D E V V F )	Q U A R T I E R P O I N T E M A R I N	64794	177,5
Sainte Luce	S O C I E T E D ' E X P L O I T A T I O N H O T E L I E R E D E S A I N	Q U A R T I E R D E S E R T	20692	56,7
Sainte Luce	S O C I E T E D ' E X P L O I T A T I O N H O T E L I E R E D E S A I N	Q U A R T I E R D E S E R T	6609	18,1
Sainte Luce	P I E R R E E T V A C A N C E S	P O I N T E P H I L I P P E A U	38439	105,3
Trinité	A S S C O P R O P T E R R A S S E S C A R A V E L	L E S T E R R A S S E S D E L A C A R A V E L L	7238	19,8
Trinité	B E T O N O R D	Z A C D U B A C	7453	20,4
Trinité	S E H L A G O E L E T T E	L O T I S S E M E N T L A D I S T I L L E R I E	18018	49,4
Trinité	H O P I T A L D E T R I N I T E	C I T E E P I N E T T E	13633	37,4

COMMUNE	NOM ABONNE	ADRESSE	VOLUME ANNUEL (m3)	VOLUME JOURNALIER (m3/j)
Trinité	GENDARMERIE NATIONALE	QUARTIER LA CRIQUE	9373	25,7

### 3.4.2 Les statistiques clients

#### Abonnés suite à une individualisation en habitat collectif

Le nombre total de contrats d'individualisation gérés par la SME est répartie de la manière suivante

COMMUNES	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
DIAMANT	6	9	10		-10
DUCOS	28	30	31	19	-12
FRANCOIS	9	12	13	28	15
LES ANSE D'ARLET	2	2	3		-3
LES TROIS-ILETS	14	19	20	22	2
MARIN	12	13	13	17	4
RIVIERE-PILOTE	0	2	2		-2
RIERE-SALEE	19	20	24	25	1
ROBERT	21	32	32		-32
SAINT-ESPRIT	4	4	4	59	55
SAINTE-LUCE	18	20	20	29	9
TRINITE	11	14	16		-16
VAUCLIN	7	11	12	45	33
Total SICSM	151	188	200	244	44

#### Ouvertures et Fermetures des branchements

Le tableau ci-après récapitule les nombres d'ouvertures et de fermetures réalisées sur les 12 mois de l'exercice 2018 selon la nature des causes

	2016	2017	2018
RESILIATION	3 648	3 775	1912
MUTATION	3 343	3 595	873
INTERRUPTION DE SERVICE	2 148	1 621	1252
OUVERTURES IMPAYEES	1 418	636	473

### 3 | Qualité du service

---

- Date et médiane des relèves des compteurs au 1<sup>er</sup> semestre

	Date Début	Date Fin	Médiane Semestre 1	Médiane Semestre 1	Conso	Nbr Jrs
ANSE D'ARLET	05/02/2018	08/02/2018	6-févr.-18	17-août-17	173	4
DIAMANT	28/02/2018	07/03/2018	3-mars-18	8-sept.-17	176	6
DUCOS	03/05/2018	01/06/2018	17-mai-18	18-nov.-17	180	17
FRANCOIS	05/02/2018	28/02/2018	16-févr.-18	24-août-17	176	15
MARIN	04/05/2018	23/05/2018	13-mai-18	15-nov.-17	179	9
RIVIERE PILOTE	17/04/2018	03/05/2018	25-avr.-18	29-oct.-17	178	12
RIVIERE SALEEE	12/04/2018	02/05/2018	22-avr.-18	25-oct.-17	179	14
ROBERT	19/03/2018	11/04/2018	30-mars-18	1-oct.-17	180	16
SAINT ESPRIT	05/04/2018	16/04/2018	10-avr.-18	13-oct.-17	179	8
SAINTE ANNE	24/05/2018	30/05/2018	27-mai-18	26-nov.-17	182	6
SAINTE LUCE	08/03/2018	21/03/2018	14-mars-18	19-sept.-17	176	10
SMHLM	04/06/2018	04/06/2018	4-juin-18	1-déc.-17	185	1
TRINITE	01/03/2018	16/03/2018	8-mars-18	12-sept.-17	177	12
TROIS ILETS	22/03/2018	04/04/2018	28-mars-18	1-oct.-17	178	8
VAUCLIN	09/02/2018	27/02/2018	18-févr.-18	28-août-17	174	10

- Date et médiane des relèves des compteurs au 2<sup>nd</sup> semestre

	Date Début	Date Fin	Médiane Semestre 2	Médiane Semestre 2	Conso	Nbr Jrs
ANSE D'ARLET	20/08/2018	23/08/2018	21-août-18	6-févr.-18	196	4
DIAMANT	07/09/2018	14/09/2018	10-sept.-18	3-mars-18	191	6
DUCOS	09/11/2018	03/12/2018	21-nov.-18	17-mai-18	188	17
FRANCOIS	20/08/2018	07/09/2018	29-août-18	16-févr.-18	194	15
MARIN	14/11/2018	26/11/2018	20-nov.-18	13-mai-18	191	9
RIVIERE PILOTE	25/10/2018	13/11/2018	3-nov.-18	25-avr.-18	193	12
RIVIERE SALEEE	18/10/2018	08/11/2018	28-oct.-18	22-avr.-18	190	14
ROBERT	26/09/2018	17/10/2018	6-oct.-18	30-mars-18	190	16
SAINT ESPRIT	11/10/2018	24/10/2018	17-oct.-18	10-avr.-18	190	8
SAINTE ANNE	27/11/2018	04/12/2018	30-nov.-18	27-mai-18	188	6
SAINTE LUCE	17/09/2018	28/09/2018	22-sept.-18	14-mars-18	192	10
SMHLM	04/12/2018	04/12/2018	4-déc.-18	4-juin-18	183	1
TRINITE	10/09/2018	25/09/2018	17-sept.-18	8-mars-18	193	12
TROIS ILETS	01/10/2018	10/10/2018	5-oct.-18	28-mars-18	191	8
VAUCLIN	24/08/2018	06/09/2018	30-août-18	18-févr.-18	194	10

### 3.4.3 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

<b>Volumes assujettis à l'assainissement</b>					
Type volume	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	3 359 994	3 281 650	3 115 819	3 357 411	7,8%

<b>Volumes assujettis à l'assainissement</b>					
DUCOS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	500 148	474 927	398 020	459 910	15,5%

LA TRINITÉ	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	373 582	365 229	357 375	390 963	9,4%

LE DIAMANT	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	192 433	180 007	187 576	197 104	5,1%

LE FRANÇOIS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	191 316	198 333	212 487	216 976	2,1%

LE MARIN	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	202 131	201 167	165 262	200 929	21,6%

LE ROBERT	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	306 619	314 672	310 460	319 553	2,9%

LE VAUCLIN	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	191 985	156 414	185 989	165 332	- 11,1%

LES ANSES-D'ARLET	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	84 452	83 417	83 043	82 175	- 1,0%

LES TROIS-ILETS	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	455 155	420 785	407 167	451 545	10,9%

RIVIÈRE-PILOTE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	27 172	26 155	23 074	23 981	3,9%

RIVIÈRE-SALÉE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	223 805	239 385	204 336	229 068	12,1%

SAINTE-ANNE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	198 695	194 699	180 647	192 509	6,6%

SAINTE-LUCE	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	315 113	321 321	316 568	333 543	5,4%

SAINT-ESPRIT	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	97 388	105 139	83 815	93 823	11,9%

### 3.4.1 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

	Diamant	Ducos	François	Lamentin	Les Anses d'Arlet	Les Trois Ilets	Marin	Rivière Pilote	Total
<b>Courrier entrant</b>	<b>20</b>	<b>53</b>	<b>39</b>		<b>13</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>225</b>
ABONNEMENT	3	10	4		1	6	5	12	41
ASSAINISSEMENT	1	1	5				1		8
DISTRIBUTION	1	3			1	1	1	5	12
DIVERS	4	5	2			4	2	7	24
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT	1	2	1		1				5
ENCAISSEMENT	2	4	6		3	3	6	7	31
FACTURATION	4	10	7			2	1	5	29
MENSUALISATION	4	18	14		7	10	6	16	75
<b>Courrier entrant tiers</b>									<b>0</b>
MENSUALISATION									0
<b>Courrier sortant</b>	<b>1</b>	<b>1</b>				<b>3</b>	<b>1</b>		<b>6</b>
DIVERS		1							1
ENCAISSEMENT									0
FACTURATION						1			1
MENSUALISATION	1					2	1		4
<b>Email entrant</b>	<b>22</b>	<b>65</b>	<b>45</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>216</b>
ABONNEMENT	9	11	16	1	8	5	2	3	55
ASSAINISSEMENT	1								1
DISTRIBUTION		3	2				1		6
DIVERS		2	1		1				4
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT	4	14	6		3	4	3	3	37
ENCAISSEMENT		1	3				2	1	7
FACTURATION		4	3		3			2	12
MENSUALISATION	8	30	14		4	13	6	19	94
<b>Email sortant</b>	<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>6</b>
ABONNEMENT									0
DIVERS	1							2	3
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT						1			1
ENCAISSEMENT					1				1
MENSUALISATION			1						1
<b>Interne</b>	<b>6</b>	<b>4</b>				<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>15</b>
ABONNEMENT		1				1	1		3
ASSAINISSEMENT		2							2
DISTRIBUTION		1	1			1			3
DIVERS						1			1
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT									0
ENCAISSEMENT		1	1					1	3
FACTURATION		1	2						3
<b>NPAI</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>4</b>		<b>2</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>29</b>
ABONNEMENT	2	16	4		1		1		24
DISTRIBUTION		1							1
DIVERS	1				1				2
ENCAISSEMENT		1						1	2
FACTURATION									0
<b>Téléphone entrant</b>	<b>109</b>	<b>255</b>	<b>269</b>	<b>3</b>	<b>101</b>	<b>89</b>	<b>157</b>	<b>254</b>	<b>1237</b>

### 3 | Qualité du service

	Diamant	Ducos	François	Lamentin	Les Anses d'Arlet	Les Trois Ilets	Marin	Rivière Pilote	Total
ABONNEMENT	19	40	36		10	15	16	35	171
ASSAINISSEMENT	5	13	8		3		5		34
CHANTIER	1	3	1				1	2	8
DISTRIBUTION	35	64	83	1	27	40	36	37	323
DIVERS	7	15	12	1	5	3	13	16	72
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT		1	2				1		4
ENCAISSEMENT	21	84	67		28	19	63	136	418
FACTURATION	18	27	52	1	25	9	16	17	165
MENSUALISATION	3	8	8		3	3	6	11	42
Téléphone sortant	3	4	5		1			4	17
ABONNEMENT	1	2						1	4
ASSAINISSEMENT			1						1
DISTRIBUTION	1								1
DIVERS	1	1						1	3
ENCAISSEMENT		1	2		1			1	5
FACTURATION			2					1	3
MENSUALISATION									0
Visite	23	75	75	1	11	17	10	38	250
ABONNEMENT	2	12	16		5	3	2	14	54
ASSAINISSEMENT		2							2
DISTRIBUTION					1				1
DIVERS		9	4	1	1	2	1	4	22
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT	14	25	28			7	4	15	93
ENCAISSEMENT		2	1			1	1	2	7
FACTURATION	2	9	12		3	1		3	30
MENSUALISATION	5	16	14		1	3	2		41
Total général	341	879	809	9	285	305	402	722	3752

	Rivière Salée	Robert	Saint Esprit	Saint Joseph	Sainte Anne	Sainte Luce	Trinité	Vauclin	Total	Total général
Courrier entrant	49	48	33	2	12	25	19	23	211	436
ABONNEMENT	7	7	10		4	4	4	3	39	80
ASSAINISSEMENT	1	2	1			1		2	7	15
DISTRIBUTION	1	1					3	1	6	18
DIVERS	7	7		1			2	2	19	43
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT		1				1	1		3	8
ENCAISSEMENT	1	6	3	1	1	3	2	2	19	50
FACTURATION	13	8			3	3		6	33	62
MENSUALISATION	19	16	19		4	13	7	7	85	160
Courrier entrant tiers		1							1	1
MENSUALISATION		1							1	1
Courrier sortant		3				1			4	10
DIVERS		3							3	4
ENCAISSEMENT						1			1	1
FACTURATION									0	1
MENSUALISATION									0	4
Email entrant	33	36	17		19	23	16	20	164	380
ABONNEMENT	12	8	2		3	4	1	3	33	88
ASSAINISSEMENT								1	1	2
DISTRIBUTION		1				1			2	8
DIVERS	1		1		1				3	7

### 3 | Qualité du service

---

	Rivière Salée	Robert	Saint Esprit	Saint Joseph	Sainte Anne	Sainte Luce	Trinité	Vauclin	Total	Total général
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT	8	9	2		3	6	10	4	42	79
ENCAISSEMENT	3	3			1	1	1	1	10	17
FACTURATION	2	4	3		2	1		5	17	29
MENSUALISATION	7	11	9		9	10	4	6	56	150
Email sortant	3	1			1			1	6	12
ABONNEMENT	1	1			1			1	4	4
DIVERS									0	3
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT									0	1
ENCAISSEMENT	1								1	2
MENSUALISATION	1								1	2
Interne	2	3	3			3	2	8	21	36
ABONNEMENT						1			1	4
ASSAINISSEMENT									0	2
DISTRIBUTION	2		1			2	1	5	11	14
DIVERS		1							1	2
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT							1		1	1
ENCAISSEMENT		1	1						2	5
FACTURATION		1	1					3	5	8
NPAI	2	3	11		1	4	1	1	23	52
ABONNEMENT	2	3	11		1	3	1		21	45
DISTRIBUTION									0	1
DIVERS									0	2
ENCAISSEMENT						1			1	3
FACTURATION								1	1	1
Téléphone entrant	223	207	125		102	145	160	167	1129	2366
ABONNEMENT	28	39	23		18	25	36	19	188	359
ASSAINISSEMENT	4		1			2	4	5	16	50
CHANTIER					1		3		4	12
DISTRIBUTION	67	52	35		25	56	64	39	338	661
DIVERS	16	17	8		2	9	5	7	64	136
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT		1					2	2	5	9
ENCAISSEMENT	67	69	39		46	34	27	37	319	737
FACTURATION	34	24	10		8	13	15	53	157	322
MENSUALISATION	7	5	9		2	6	4	5	38	80
Téléphone sortant	6	4	4		3	3	3	7	30	47
ABONNEMENT		2							1	3
ASSAINISSEMENT									1	1
DISTRIBUTION			2		1		1	2	6	7
DIVERS	2		1		1		2		6	9
ENCAISSEMENT	2	1	1					3	7	12
FACTURATION	2					3			5	8
MENSUALISATION		1			1				2	2
Visite	38	76	30		10	27	18	29	228	478
ABONNEMENT	6	15	5		2	4	2	10	44	98
ASSAINISSEMENT	1							1		2
DISTRIBUTION			1						1	2
DIVERS	5	6	1		1	2	4	4	23	45
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT	12	22	3		4	12	6	4	63	156

	Rivière Salée	Robert	Saint Esprit	Saint Joseph	Sainte Anne	Sainte Luce	Trinité	Vauclin	Total	Total général
ENCAISSEMENT	1	2	3					1	7	14
FACTURATION	7	12	7			3	3	9	41	71
MENSUALISATION	6	19	10		3	6	2	1	47	88
Total général	674	688	416	4	286	435	420	483	3406	7158

### 3.4.2 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Client, ou via notre site internet.

- En 2018, près de 1 886 échéanciers ont été accordés pour les clients de la collectivité.
- Au 31 décembre 2018, 6 298 clients assainissements paient leurs factures à l'aide de la mensualisation

	Nombre d'abonnés	Taux
	2018	2018
Abonnés assujettis mensualisés	6 298	21,04 %

### 3.4.3 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

- **RELEVE DES COMPTEURS**

Les missions essentielles des agents effectuant la relève des compteurs, sont :

- La remontée pertinente d'index,
- Le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- L'enrichissement la base de données d'informations de terrain (géolocalisation, situation de danger, plombage du compteur, etc.)
- Une réponse adaptée aux questions des clients.



copyright : Thierry Duvisier

La fréquence de la relève est adaptée aux différents types d'abonnés : mensuelle, trimestrielle ou encore semestrielle.

- **UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION**

Nous informons les clients consommateurs, par le biais de notre site internet, [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr), ainsi que par des campagnes d'informations via différents média (encart envoyé avec la facture, e-mail, accueil client, réseaux sociaux...), sur les sujets suivants :

- 1) Promotion des services en ligne gratuits qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :**
  - a. Le compte en ligne
  - b. L'e-facture (ou facture électronique)
  - c. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
  - d. La dépose d'index en ligne
- 2) Information sur :**
  - a. Le service de l'eau de sa commune (information sur le prix de l'eau, accès aux analyses sur la qualité de l'eau, la teneur en calcaire, les travaux à venir...) ;
  - b. Les bons gestes pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau ;
  - c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule...)
  - d. Le cycle de l'eau, la qualité de l'eau....
- 3) Information proactive sur la gestion de leur contrat d'eau par email et SMS :**
  - a. Alertes fuite et surconsommation (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant). Emission et mise à disposition de la facture d'eau
  - b. Actions sur le compteur : relève, changement
  - c. Echanges avec les équipes techniques : confirmation de RDV avec un technicien
- 4) Amélioration de la qualité relationnelle par :**
  - a. L'intégration de différents canaux relationnels : téléphone, email, formulaires en ligne (abonnement, dépose d'index, demande de devis travaux), tchat, courrier, réseaux sociaux.
  - b. Un développement de l'assistance en ligne via un avatar (FAQ dynamique) ou en chattant avec un conseiller clientèle.
  - c. Des informations sur la gestion des données personnelles
  - d. Des enquêtes de satisfaction à chaud, post-intervention...



Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,
- Un livret comprenant des informations sur les services en ligne (compte en ligne, e-facture...), sur la facture et les moyens de

paiement disponibles, et des conseils sur la maîtrise de la consommation.

#### 3.4.4 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à SUEZ travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

- Le taux des impayés à plus de 6 mois est à **6,05 %, soit 2 367 429 euros**. Ce sont les impayés « eau & assainissement » à plus de 6 mois pour les factures émises en 2017 et impayées au 31 décembre 2018.

C'est le calcul de l'indicateur RAD, il s'agit de rapporter les créances émises en 2017 qui sont encore impayées au 31 décembre 2018.

La SME agit au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis de la SME a été initié dans le cadre de chartes « Fonds Solidarité Logement », signées avec les conseils départementaux partenaires.

#### L'encaissement et le recouvrement

Désignation	2017	2018
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	5	6,05

#### 3.4.5 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par la SME.

42 clients ont bénéficié en 2017 de la charte F.S.L, pour un montant de 4 178 € HT

Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, de téléphone, leur loyer... Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Général.

#### Le fonds de solidarité

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	-	36	42	44	4,76%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	-	-	902,3	11997,64	16 090,84	34,12%

<b>Le fonds de solidarité</b>						
Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1 (%)
Montant Total HT "solidarité"	0	0	902,3	11997,64	16 090,84	34,12%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0	0	0,0003	0,0013	0,0048	269,23%

### 3.4.6 La mesure de la satisfaction client

La Société Martiniquaise des Eaux fait appel chaque année, et cela depuis 2000, à l'institut de sondages LHdom pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Les résultats de ces études permettent à la Société Martiniquaise des Eaux :

- de connaître des attentes des clients,
- de mesurer l'appréciation de ses clients sur ces prestations,
- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

La dernière enquête réalisée l'a été par téléphone au cours du mois de juin 2018, toujours en collaboration avec l'Institut LHdom, onze mois après celle de l'année précédente. Elle a été administrée au début du mois de juin 2019 et est en cours de dépouillement.

#### > La méthodologie

##### Les cibles de l'étude :

- Les foyers composants les communes de l'espace Sud.

##### Le questionnaire :

Le questionnaire identique à celui administré en Juillet 2017.

##### L'échantillonnage :

- Espace sud : 400 entretiens

Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes desservies par l'activité de la Société Martiniquaise des Eaux.

La méthode utilisée, celle des quotas sur la base des critères de représentativité des foyers des zones étudiées : communes, CSP et âge de la personne de référence du foyer.

##### Calendrier :

Cette étude a été réalisée sur 5 semaines.

Les derniers résultats obtenus en Juin 2018 sont présentés ci-dessous.

##### **Image comparative avec d'autres services publics**

**Par rapport aux acteurs auxquels elle est comparée, la SME, se place au même niveau que La Poste et EDF. Elle enregistre une note d'appréciation globale, en légère baisse :**

En effet, en 2017, la SME bénéficie d'une note d'appréciation globale de 6,98 / 10, contre 6,92 / 10 en 2018.

##### **Image institutionnelle**

**Les indicateurs liés à l'image institutionnelle enregistrent, pour la plupart d'entre eux, une stabilisation après la baisse généralisée de 2014 :**

Est en progression :

- La SME est vraiment à l'écoute de ses clients.

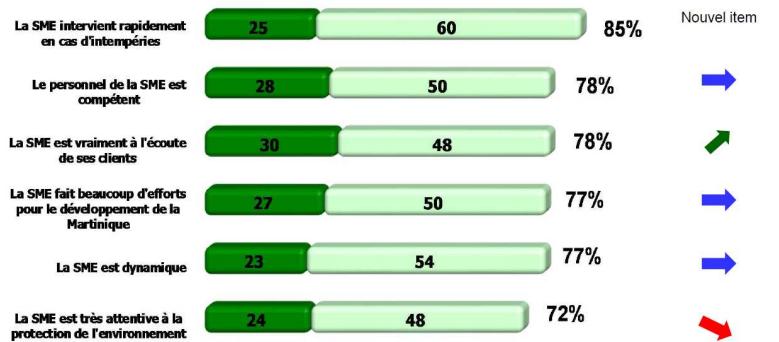
Sont stables :

- Le personnel de la SME est compétent.
- La SME fait beaucoup d'efforts pour le développement de la Martinique
- La SME est dynamique.

Un seul indicateur en baisse :

- La SME est très attentive pour la protection de l'environnement

Un nouvel indicateur « la SME intervient rapidement en cas d'intempéries » représente un résultat encourageant avec le pourcentage le plus élevé de cet étude d'image institutionnelle (85%).



#### Satisfaction/insatisfaction des clients abonnés

Hormis « la qualité de l'eau au robinet » dont l'appréciation est en baisse de 0,22 pts, tous les autres indicateurs enregistrent une hausse se situant entre 0,02 et 0,59 points (sur la base d'une échelle de notation sur 10) ou une stabilité par rapport à l'année précédente :

- la satisfaction face à la pression de l'eau, l'exactitude des relevés de consommation ainsi que la facilité à comprendre les factures reste stable,
- celle concernant les modes de paiement, La rapidité d'intervention des travaux, l'efficacité et la rapidité du traitement des dossiers, la qualité des informations et des conseils ainsi que l'information sur les prix, est en progression.



La perception de la gestion des coupures d'eau ne s'améliore pas :

37% des interviewés déclarent que des travaux ont occasionné des coupures d'eau chez eux au cours de l'année, contre 33 % en 2017.

Les clients déclarant avoir été prévenus avant une coupure d'eau sont en nette augmentation, ils passent de 31% (en 2017) à 47% (en 2018).

La perception des efforts pour limiter la fréquence et la durée des coupures par la SME est en baisse de 8 points et passe de 78 % (en 2017) à 70 % (en 2018).

Le pourcentage de clients déclarant avoir des motifs d'insatisfaction envers la SME est en baisse de 4 points ; « facture trop élevée » reste le principal motif d'insatisfaction exprimé, il diminue cependant de 3 %.

Certains motifs sont en hausse, tels que :

- Les coupures fréquentes
- Le temps de traitement trop long des réclamations
- La pression de l'eau pas suffisamment élevée
- Le manque de transparence et de clarté de la facture
- Le manque d'information sur les coupures d'eau/ mieux prévenir
- La qualité de l'eau

#### ***☞ Les améliorations souhaitées par les abonnés pour les années avenir***

Lorsque l'on demande aux interviewés de se prononcer sur les améliorations qu'ils souhaiteraient voir mis en œuvre en priorité dans les prochaines années, 35% des interviewés font des suggestions et les quatre principaux souhaits sont les suivants :

- Baisse du prix de l'eau
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Davantage d'informations : sur les coupures, les tarifs, la qualité de l'eau...
- Amélioration de la qualité de service

## 3.5 Notre système de management

### 3.5.1 Les certifications spécifiques au contrat



SOCIETE  
MARTINIQUE  
DES EAUX



### POLITIQUE D'AMELIORATION

En Martinique, nous vivons actuellement des mutations profondes, multiples et rapides : la reprise des compétences Eau et Assainissement par les communautés d'agglomération, l'émergence de nouvelles parties intéressées, le développement du numérique, les effets du réchauffement climatique, l'évolution des attentes de nos clients des normes, exigences...

Dans ce contexte, pour redevenir une référence en Martinique et pérenniser notre entreprise, notre politique d'amélioration de la qualité a été redéfinie en intégrant le référentiel ISO 9001 version 2015. Aussi, en adéquation avec cette stratégie, nos efforts restent centrés sur :

1. Le développement commercial et la reconquête de nos contrats
2. L'amélioration de notre compétitivité
3. L'excellence opérationnelle
4. La satisfaction de nos clients et des parties intéressées
5. L'implication de tous les acteurs de l'entreprise

Chacun de nos processus à travers notre Système de Management de la Qualité, contribue à l'atteinte de ces objectifs

Pour **enchanter nos clients**, nous devons développer et améliorer en permanence notre Système de Management de la Qualité. En tant que Directeur Général de la SME, je m'engage à y consacrer les moyens nécessaires. En 2019, nous allons maintenir le cap sur nos priorités :

1. Analyser les risques et opportunités de tous nos métiers pour mieux nous transformer,
2. Développer des services innovants pour se différencier de la concurrence, devenir plus performant,
3. Etre attentif à nos clients et nos parties intéressées pertinentes
4. Moderniser notre relation en développant de nouveaux outils numériques,
5. Créer un véritable partenariat avec les communautés d'agglomération et nos sous-traitants,
6. Intégrer et respecter les nouvelles exigences réglementaires et contractuelles,
7. Nous assurer de l'excellence des services par un management plus orienté vers le leadership
8. Encourager la démarche environnementale et améliorer notre impact sur la planète
9. Renforcer, simplifier et donner plus de sens à notre communication interne comme externe
10. Mettre les hommes et les femmes de la SME au cœur des transformations et des évolutions,
11. Développer la culture de la solidarité et de l'engagement déjà bien présente chez nous,
12. Accompagner et former nos collaborateurs afin de toujours garantir une qualité de service.

L'encadrement de la SME épaulé par notre responsable QSE est garant de l'application du Système de Management mis en place. Il dispose des moyens et de l'autorité nécessaire au bon accomplissement de ses missions au sein de la SME.

En tant que Directeur Général de la SME, je compte sur chacun d'entre vous pour atteindre les objectifs de production et distribution d'eau potable au robinet du consommateur, de satisfaction de nos clients et parties intéressées, de respect de l'environnement, de préservation de la santé des collaborateurs et de pérennité de l'entreprise. Je suis très confiant pour l'avenir, nous avons bien progressé et sommes sur la bonne voie...

*Donnons tous et avec tous, construisons durablement un avenir meilleur !*

*A cet effet, vous pouvez compter sur mon accompagnement.*

Le 17 avril 2019  
Philippe GRAND

## NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION

Notre certificat a été renouvelé en 2016. Et nous sommes passés à la Version 15 de la norme en 2018.

Notre périmètre de certification concerne les activités suivantes :

- production et distribution d'eau potable,
- collecte et traitement des effluents,
- prestation des services en eau potable, industrielle et assainissement,
- gestion des services à la clientèle,



# Certificat

Certificate

N° 2001/16717.10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## SOCIETE MARTINIQUE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EFFLUENTS.

PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, INDUSTRIELLE ET ASSAINISSEMENT.

GESTION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE.

PRODUCTION AND DISTRIBUTION OF DRINKING WATER. COLLECTION AND TREATMENT OF  
WASTEWATER. PROVISION OF SERVICES RELATING TO DRINKING AND INDUSTRIAL WATER  
AND SEWERAGE. CUSTOMER SERVICES MANAGEMENT.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

## ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

ROND POINT PLACE D ARMES BP 213 FR-97284 LE LAMENTIN CEDEX 2

USINE DE RIVIERE BLANCHE FR-97212 SAINT JOSEPH

PETIT BOURG FR-97215 RIVIERE SALEE

6 RUE SCHOELCHER FR-97221 LE CARBET

USINE D UIRON QUARTIER UIRON FR-97226 LE MORNE VERT

2 ALLEE DES PALMISTES QUARTIER MANSARDE FR-97231 LE ROBERT

zone artisanale Artimer FR-97290 LE MARIN

ROND POINT PLACE D ARMES BP 213 FR-97284 LE LAMENTIN CEDEX 2

Ce certificat est valable à compter du (date/mois/année)  
This certificate is valid from (month/year)

2018-07-16

Jusqu'à

2019-11-05



Franck LEBEOULE  
Directeur Général d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification

Le document est protégé par un code à deux dimensions (QR Code). Pour vérifier la validité du certificat, scannez ce QR Code avec un lecteur de codes-barres ou un smartphone doté d'une caméra.

Scannez le QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat

## NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
- Identifier les risques et les besoins (ressources)
- Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
- Gérer la documentation
- . Définir les règles de réalisation de l'activité
- . Enregistrer la preuve de réalisation des activités
- Former (acquisition des compétences nécessaires)
- Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
- Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
- Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
- Revue des activités

## NOTRE DEMARCHE SECURITE

A cette structure de présentation, nous pouvons rajouter la gestion de la santé et sécurité au Travail.

### **Le Document unique**

Rappel réglementaire

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 31 Août 2018 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2019.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités, une fois la mise à jour effectuée.

### La démarche d'évaluation des risques

L'inventaire des risques est réalisé, depuis l'année 2014, par activité. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Le canevas actuellement utilisé est celui de Suez Eau France et non plus celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique.

En ce qui concerne les activités de réseaux assainissement, gestion des postes de relèvement et des stations d'épuration des eaux usées :

- Entretien d'un réseau assainissement (activité n°01)
- Intervention dans un collecteur visitable (activité n°02)
- Enquête terrain sur le réseau (activité n°03)
- Intervention sur un poste de comptage (activité n°05)
- Entretien d'un poste de relèvement (activité n°10)
- Exploitation d'une station d'épuration (activité 11)
- Exploitation d'une unité de traitement des boues par compostage (activité n°12) pour notre usine de compostage des boues Terraviva
- Exploitation d'une unité de traitement des boues par séchage thermique (activité n°13) pour la serre se trouvant sur la station d'épuration de la commune du Marin
- Instrumentation (activité n°15)
- Intervention sur un assainissement non collectif (ANC) (activité n°23)
- Télécontrôleur (activité n°24)
- Réalisation et Contrôle de travaux réseaux (neuf ou pas) (activités n°06 et 07)
- Maintenance électrique et mécanique (activité n°14)
- Activité administrative/ Interventions informatiques/ Bureau d'étude (activités n°16 et 31)

- Mise en service et contrôle de travaux neufs « usines » (activité n°18)
- Déplacement pour une intervention ou un trajet (activité n°25)
- Visite de terrain ou de chantiers (activité n°26)
- Activité magasin entrepôt ou parc matériaux (activité n°30)
- Activité de laboratoire (activité n°27)
- Entretien des bâtiments (activité n°28)

Le document unique est complété toute l'année :

1) suite aux visites :

- des responsables de services sur le terrain, une fois par mois (VMS : Visites Managériales de Sécurité),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail,
- du Responsable Qualité Sécurité Environnement.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires,

3) suite aux sensibilisations, formations et QHM (Quart d'heure management) : durant lesquelles remontent des remarques de collaborateurs et d'intervenants extérieurs,

4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques,

5) suite aux réunions des représentants du personnel,

6) suite aux contrôles de chantiers et interventions dans les espaces confinés,

7) suite aux audits sécurité internes et externes (Suez Eau France). Une équipe d'auditeurs internes SME a d'ailleurs été formée en fin d'année 2012,

8) et suite aux accidents du travail et aux presqu'accidents.

- En annexe le document unique SME.

### 3.5.2 Le prix du service de l'assainissement

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m<sup>3</sup>, appliqué au volume d'eau consommé.

- LE TARIF**

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'assainissement.

#### Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (périmètre ex-SICSM)

##### Tarif

##### Traitement des Eaux Usées

	Prix du délégataire				Part de la Collectivité 01/01/2017
	prix de base 01/04/2015	prix actualisé 01/01/2017	prix actualisé 01/01/2018	prix actualisé 01/01/2019	
<b>Actualisation K</b>	<b>1,0000</b>	<b>0,9958</b>	<b>1,0222</b>	<b>1,0379</b>	
<b>Abonnement</b>	30,00	29,87	30,67	31,14	8,50
<b>Consommation</b>					
Tranches semestrielles de 0 à 50 m <sup>3</sup>	1,2975	1,2921	1,3263	1,3411	0,5700
au de-là de 50 m <sup>3</sup>	1,7575	1,7501	1,7965	1,8164	0,5700

#### TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	Prix	Prix	Prix
	01/04/2015	01/01/2017	01/01/2018
Redevance Modernisation des réseaux de collecte TVA	0,1500 2,1 %	0,1500 2,1 %	0,1500 2,1 %

- LA FACTURE TYPE 120 M3**

Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (périmètre ex-SICSM)

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>

établie sur la base des tarifs au 01 janvier 2019

	M <sup>3</sup>	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Evolution
		01/01/2019	01/01/2019	01/01/2018	01/01/2018	2019/2018
<b>SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>						
Part du délégataire						
Abonnement semestriel						
Consommation						
T de 0 à 25 m <sup>3</sup>	50	31,14	62,27	30,67	61,33	1,53%
T au-delà de 25 m <sup>3</sup>	70	1,3411 1,8164	67,05 127,15	1,3263 1,7965	66,32 125,76	1,10% 1,11%
Part de la Collectivité						
Abonnement semestriel						
Consommation						
	120	8,50 0,5700	17,00 68,40	8,50 0,5700	17,00 68,40	
Organismes publics						
Redevance préservation de la ressource en Eau	120	0,1500	18,00	0,1500	18,00	
<b>Sous-total hors TVA</b>		<b>359,87</b>			<b>356,81</b>	<b>0,86%</b>
<b>TVA à 2,1 %</b>		7,56			7,49	0,86%
<b>Total TTC</b>		<b>367,43</b>			<b>364,30</b>	<b>0,86%</b>
m <sup>3</sup> TTC		3,06			3,04	0,86%
<b>m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>		<b>2,53</b>			<b>2,51</b>	<b>0,72%</b>



# 4 | Comptes de la délégation



## 4.1 La situation des biens et des immobilisations

### 4.1.1 La situation sur les canalisations

- LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

	2017-tr1	2017-tr2	22017-tr3	2017-tr4	Cumul
Nombre de réparations sur les regards (U)	3	33	18	15	69

- LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE

Le Syndicat a lancé le renouvellement du réseau du bourg de Sainte-Luce qui était source de nombreuses interventions de la part du délégataire.

### 4.1.2 La situation sur les branchements

- LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

	2018-tr1	2018-tr2	2018-tr3	2018-tr4	Cumul
Nombre de réparations sur les branchements (U)	8	12	0	4	24

- LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE

Le Syndicat a lancé le renouvellement du réseau du bourg de Sainte-Luce qui était source de nombreuses interventions de la part du délégataire.

## 4.2 Les investissements contractuels

### 4.2.1 Le renouvellement

#### Les opérations réalisées

Chantier	Commune	Libellé de l'opération	Montant (HT)
RU18002	ANSES D'ARLET	PR/ANSE DUFOUR/RNVT.PARTIEL.POMPE	1 696,14
RU18007	ANSES D'ARLET	STEU/ANSE DUFOUR/TAMIS ROTATIF	7 634,11
RU18009	ANSES D'ARLET	STEU/ANSE D'ARLETS/TURBINES.AERATION	36 432,47
RU18013	ANSES D'ARLET	STEU/ ANSE DUFOUR /SURPRESSEUR AERATION	2 851,11
RU18045	ANSES D'ARLET	PR/GRANDE ANSE/RNVT.PARTIEL.POMPE	1 556,37
RU18046	ANSES D'ARLET	PR/ANSE DUFOUR/RNVT.PARTIEL.POMPE	1 513,60
RU18053	ANSES D'ARLET	STEU/ANSE DUFOUR/POMPE TOUTES EAUX	2 120,03
RU18121	ANSES D'ARLET	STEU/ANSE DUFOUR/ROUE.POMPE.ALIMENT.BRM	2 641,35
RU18123	ANSES D'ARLET	PR/BRG A-A/ HUISS. COUVERT BACHE	3 493,60
RU18201	ANSES D'ARLET	STEU/BOURG A-A/TOILE DESHYD.	1 211,60
RU18206	ANSES D'ARLET	STEU/BOURG A-A/RNVT PARTIEL DESHYD	2 007,80
RU18213	ANSES D'ARLET	ST/ANSES D'ARLETS/TRANSMET.&SONDE O2	1 705,80
RU18214	ANSES D'ARLET	STEU/BOURG A-A/STATOR PPE A BOUE	1 977,60
RU17172	DIAMANT	STEU/DIZAC/FILTRE.SURPRESSEUR	-2 302,38
RU18029	DIAMANT	STEU/DIZAC/ACTIONNEUR VANNE DE VIDANGE	10 130,29
RU18127	DIAMANT	PR/ LUCITO/2 POMPES	103,32
RU18184	DIAMANT	PR/ DIZAC/ SONDE RADAR	1 825,15
RU17059	DUCOS	PR/LA BOBBY N°5/ARM.ELECTRIQUE.ARTEL	6 278,18
RU17060	DUCOS	PR/RIVIERE PIERRE/ARM.ELECTRIQUE.ARTEL	7 749,38
RU17088	DUCOS	PR/PR4 RIVIERE LA MANCHE/ARMOIRE.ELECTRIQUE.ARTEL	8 372,81
RU17089	DUCOS	PR/BETONORD/ARMOIRE.ELECTRIQUE.ARTEL	6 278,18
RU17248	DUCOS	PR/FLORIDA/CH A VANNE	119,67
RU17251	DUCOS	PR/BARINGTHON/ARMOIRE. ELECT.ARTEL	5 495,54
RU17252	DUCOS	PR/DURIVAGE/DEMARREURS PROGRESSIFS	5 495,54
RU17253	DUCOS	PR/LA CARREAU/DEMARREURS PROGRESSIFS	5 495,54
RU17254	DUCOS	PR/FLORIDA/DEMARREURS PROGRESSIFS	5 628,31
RU18034	DUCOS	STEU/PAYS NOYE /DEBITMETRE SORTIE	2 572,00
RU18048	DUCOS	PR/PR LA MANCHE/RNVT PARTIEL POMPE	443,8
RU18066	DUCOS	PR/SALLE POLYVALENTE/RNVT.PARTIEL.POMPE.2	156,8
RU18067	DUCOS	PR/ RIVIERE LA MANCHE/DEMARREUR	285
RU18070	DUCOS	STEU/ PAYS NOYE/ 3 ROUES AERO HYDRO FILE2	3 255,95
RU18082	DUCOS	PR/BEZEAUDIN/ARMOIRE. ELECT.ARTEL	5 588,63
RU18095	DUCOS	STEU/PAYS NOYE/RNVT.PARTIEL.MOTEUR.PT BROSSE	607,51
RU18118	DUCOS	PR/SALLE POLYVALENTE/RNVT.PARTIEL.POMPE 1	3 125,40

Chantier	Commune	Libellé de l'opération	Montant (HT)
RU18188	DUCOS	ST/PAYS NOYE/MOTOREDUCTEUR CLARIF F1	5 144,28
RU18200	DUCOS	STEU/PAYS NOYE/TOILE DESHYD	1 211,60
RU18223	DUCOS	STEU/PAYS NOYE/ AFFICHEUR VARIATEUR	774,5
RU17081	FRANCOIS	ST/POINTE COURCHET/ARM.COMMANDE TGBT	336
RU18017	FRANCOIS	STEU/POINTE COURCHET/PRETRAITEMENT	21 061,03
RU18018	FRANCOIS	STEU/POINTE COURCHET/GROUPE FROID	1 221,33
RU18020	FRANCOIS	STEU/POINTE COURCHET/JUPE BAS. D'AERATION	844,25
RU18028	FRANCOIS	STEU/PTE COURCHET/2 DEBITMETRES ENTREES	4 047,52
RU18062	FRANCOIS	PR/COTONNERIE/CLAPETS	434,4
RU18076	FRANCOIS	STEU/POINTE COURCHET/MOTORED.PT RACLEUR	4 074,77
RU18083	FRANCOIS	PR/LA JETEE/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	5 797,23
RU18163	FRANCOIS	PR/PORT DE PECHE/ROUE POMPE 2	667
RU18164	FRANCOIS	PR/PORT DE PECHE/ROUE POMPE 2	287
RU18166	FRANCOIS	PR/LA JETEE/MONTAGE ROUE	287
RU18168	FRANCOIS	PR/LA MARTIENNE/RNVT.PARTIEL.POMPE 1	208,6
RU18169	FRANCOIS	PR/LA MARTIENNE/RNVT.PARTIEL.POMPE 2	208,6
RU18191	FRANCOIS	ST/PTE COURCHET/RACLEUR DE SURFACE	2 231,21
RU18196	FRANCOIS	PR/LA JETEE/ ROUE POMPE	2 764,70
RU18197	FRANCOIS	PR/PORT DE PECHE/ ROUE POMPE	2 764,70
RU18043	MARIN	PR/CLUB NAUTIQUE/ 2 POMPES	1 753,54
RU17076	MARIN	STEU/QUATRE CHEMINS/CELLULE BRM1	107 982,35
RU17077	MARIN	STEU/QUATRE CHEMINS/CELLULE BRM1	96 779,11
RU17090	MARIN	PR/CITE SCOLAIRE/ARMOIRE.ELECTRIQUE.ARMEL	6 337,17
RU17171	MARIN	STEU/4 CHEMINS/FILTRE.SURPRESSEUR	-978,96
RU17198	MARIN	STEU/4 CHEMINS/CLIMATISEUR.SALLE DE REUNION	-820,92
RU18040	MARIN	STEU/ 4 CHEMINS/PPE GAVEUSE BOUE DESHYD.	5 598,15
RU18041	MARIN	STEU/4 CHEMINS/STATOR PPE A BOUE CENTRIF	1 940,89
RU18052	MARIN	STEU/4 CHEMINS/CLIMATISEUR.SALLE DE REUNION	1 404,83
RU18055	MARIN	PR/ZONE PORTUAIRE/CLOTURE	3 306,44
RU18072	MARIN	STEU/ 4 CHEMINS/ VANNE GUILLOT. PNEUMAT.	4 113,38
RU18097	MARIN	ST/4 CHEMINS/RNVLT.PARTIEL.TAMISAGE FIN	5 125,45
RU18099	MARIN	STEU/4 CHEMINS/ TURBINE DEGRAISSEUR	5 551,79
RU18110	MARIN	STEU/4 CHEMINS/SURPRESSEUR EAUX TRAITÉES	5 180,65
RU18177	MARIN	PR/CLUB NAUTIQUE/ RVNT.PARTIEL. BACHE	1 942,21
RU18193	MARIN	ST/4 CHEMINS/AGITATEUR.AERATION	5 459,00
RU18205	MARIN	ST/4 CHEMINS/VENTILATEUR SURPRESSEUR	746,65
RU18207	MARIN	PR/4 CHEMINS/2 POMPES	2 803,26
RU18198	RIVIERE PILOTE	STEU/MANIKOU/PORTAIL.ACCES.LOCAL	4 766,00
RU17142	RIVIERE SALEE	ST/BOURG RIV SAL/MOTOREDUC DEGRAISSEUR	-120,43
RU17201	RIVIERE SALEE	STEU/BOURG RIV SAL/POMPE.POLY.DESHYD	48,04
RU18010	RIVIERE SALEE	PR/STADE/RNVT.PARTIEL.POMPE	1 432,37
RU18021	RIVIERE SALEE	STEU/BOURG RIVIERE SALEE/CARTE PRELEVEUR	3 331,06

Chantier	Commune	Libellé de l'opération	Montant (HT)
RU18022	RIVIERE SALEE	STEU/BRG RIV SAL/COMPRES.DESHYD	845,8
RU18023	RIVIERE SALEE	STEU/BRG RIVI. SALEE/TAPIS.TRANSPORTEUR	2 174,00
RU18024	RIVIERE SALEE	STEU/BRG RIVI. SALEE/REHAB ABRI BENNE A BOUE	4 742,00
RU18136	RIVIERE SALEE	PR/MIMOSAS/ 2 POMPES	188,78
RU18137	RIVIERE SALEE	PR/LA HAUT/2 POMPES	351,64
RU18203	RIVIERE SALEE	STEU/BOURG R-S/TOILE DESHYD.	1 353,02
RU18212	RIVIERE SALEE	STEU/BOURG R-S /ROUE ENT. PONT RACLEUR	2 192,22
RU18228	RIVIERE SALEE	PR/PLAISANCE/RNVLT.PARTIEL.POMPE.2	584
RU17034	ROBERT	ST/COURBARIL/SUPPORT.MOTORED. RACLEUR	3 978,00
RU17055	ROBERT	PR/ECOLE MARTENELLE/ARM.ELECT.ARMEL	6 612,89
RU17062	ROBERT	PR/MIRAMAR/ARM.ELECTRIQUE.ARMEL	7 910,74
RU17064	ROBERT	PR/SUEZ PANAMA/ARM.ELECTRIQUE.ARMEL	6 516,39
RU17065	ROBERT	PR/CFPA/ARM.ELECTRIQUE.ARMEL	10 724,20
RU17218	ROBERT	STEU/MOULIN A VENT/POMPE.BOUES.DESHYD	608,22
RU17221	ROBERT	PR/PTE ROYALE/REFECTION CHAMBRE A VANNE	1 802,54
RU18001	ROBERT	PR/ "J" /CLAPETS ET VANNES	5 110,52
RU18016	ROBERT	PR/ "H" /CLAPETS ET VANNES	4 303,42
RU18027	ROBERT	STEU/RIVIERE POMME/ROUE HYDROJECTEUR	2 475,20
RU18037	ROBERT	PR/SUEZ PANAMA/RNVT.PARTIEL.POMPE	1 922,05
RU18044	ROBERT	PR/MOULIN A VENT/RNVT.PARTIEL.POMPE	1 772,51
RU18049	ROBERT	PR/POINTE ROYAL/RNVT PARTIEL POMPE	3 694,13
RU18051	ROBERT	PR/GENDARMERIE/RNVT PARTIEL POMPE	2 504,85
RU18054	ROBERT	STEU/MOULIN A VENT/COMPRES.DESHYD	793,99
RU18075	ROBERT	STEU/MOULIN A VENT/MOTORED. PONT RACLEUR	1 127,88
RU18077	ROBERT	STEU/FOUR A CHAUX/MOTORED.PT RACLEUR	1 998,47
RU18096	ROBERT	STEU/POINTE LYNCH/PPE.RECIRC.EN.FOSSE.SECHE	2 980,31
RU18115	ROBERT	PR/LA SEMAIR/ARMOIRE. ELECTRIQUE.ARMEL	1 389,32
RU18183	ROBERT	PR/MIRAMAR/ROUE POMPE 1 ET 2	3 300,62
RU18186	ROBERT	PR/PTE LYNCH/HYDRAUL. CHAMBRE A VANNE	2 669,48
RU18220	ROBERT	PR/SUEZ PANAMA/CLOTURE	3 215,17
RU17008	SAINT ESPRIT	PR/HOPITAL/TRAPPE ET ANTI-CHUTE BACHE	-4 658,73
RU17054	SAINT ESPRIT	PR/GARAGE MUNICIPAL/ARM.ELECT.ARMEL	5 960,41
RU17095	SAINT ESPRIT	PR/GUEYDON/ARMOIRE.ELECTRIQUE.ARMEL	6 018,82
RU18025	SAINT ESPRIT	PR/PETIT FOND/CHAMBRE A VANNES	6 151,99
RU18098	SAINT ESPRIT	PR/ SOLITUDE/ POMPE	4 029,64
RU17046	SAINTE ANNE	PR/BEAUREGARD/ARMOI.ELECT.ARMEL	2 281,90
RU17098	SAINTE ANNE	PR/JOLI COEUR/RVNT PARTIEL POMPE	239,33
RU17222	SAINTE ANNE	PR/BARETO/CH VANNE	-690
RU18005	SAINTE ANNE	STEU/BELFOND/MOTOREDUCT.PONT RACLEUR	1 983,36
RU18038	SAINTE ANNE	STEU/BELFOND/CHAUFFE EAU	1 640,45
RU18047	SAINTE ANNE	PR/BARETO/RVNT.PARTILE.POMPE 1	4 111,34
RU18065	SAINTE ANNE	PR/BOURG ST-ANNE/RNVT.PARTIEL.POMPE 1	1 857,75

Chantier	Commune	Libellé de l'opération	Montant (HT)
RU18071	SAINTE ANNE	STEU/BELFOND/HYDRAU SURPRES EAU.TRAITEE	1 509,53
RU18084	SAINTE ANNE	PR/ANSE TONNOIR/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	5 495,54
RU18085	SAINTE ANNE	PR/BOURG SAINTE ANNE/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	6 213,56
RU18170	SAINTE ANNE	PR/BARETO/RVNT.PARTILE.POMPE 1	287
RU18202	SAINTE ANNE	STEU/BELFOND/TOILE DESHYD.	3 154,96
RU18215	SAINTE ANNE	STEU/BELFOND/STATOR PPE A BOUE	1 963,61
RU18225	SAINTE ESPRIT	PR/HOPITAL/TRAPPES&GRILLE Anti Chute	4 720,00
RU17057	SAINTE LUCE	PR/LES COTEAUX/ARM.ELECTRIQUE.ARMEL	6 544,07
RU17058	SAINTE LUCE	PR/VVF EDF/ARM.ELECTRIQUE.ARMEL	6 465,68
RU17093	SAINTE LUCE	PR/P&V/ARMOIRE.ELECTRIQUE.ARMEL	455,32
RU17141	SAINTE LUCE	ST/LES COTEAUX/MOTOREDUC DEGRAISSEUR	-100,9
RU17157	SAINTE LUCE	ST/GROS RAISIN/CLIFFORD.SILO.BOUES	-17,63
RU18006	SAINTE LUCE	STEU/GROS RAISIN/RVNT.PARTIEL.DEGRIL.VERTICAL	2 284,56
RU18014	SAINTE LUCE	PR /VVF EDF/PASSERELLE	3 532,57
RU18015	SAINTE LUCE	PR /GROS RAISINS /HUISSERIE BOIS	2 716,11
RU18064	SAINTE LUCE	PR /PLANTATION/RNVT.PARTIEL.POMPE 1	1 649,15
RU18086	SAINTE LUCE	PR/BOURG SAINTE-LUCE/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	5 471,51
RU18087	SAINTE LUCE	PR/GROS RAISINS/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	5 640,43
RU18217	SAINTE LUCE	STEU/GROS RAISINS/POULIE DEGRILLEUR	519,2
RU18218	SAINTE LUCE	STEU/GROS RAISINS/ENSACHEUR	4 338,40
RU17047	TRINITE	STEU/DESMARINIERES/CABLAGE.ARMOIRE.ELEC	388,54
RU17051	TRINITE	PR/CITE BAC/ARM.ELECTRIQUE ARMEL	7 087,04
RU17052	TRINITE	PR/VIEUX GALION/ARM.ELECTRIQUE ARMEL	6 445,52
RU17250	TRINITE	PR/LA CRIQUE/LOCAL/CTRL ARM ELEC	5 931,90
RU17255	TRINITE	PR/COSMY/DEMARREURS PROGRESSIFS	5 628,31
RU18011	TRINITE	PR/VVF TARTANE/RNVT.PARTIEL.POMPE	1 956,87
RU18012	TRINITE	PR/ANSE BELLUNE/RNVT.PARTIEL.POMPE	1 473,77
RU18036	TRINITE	STEU/DESMARINIERES/POMPE A SABLE PRETRAIT.	103,61
RU18039	TRINITE	PR/PETITE R. SALEE/2 PRESSOSTATS COMPRES.	4 408,72
RU18042	TRINITE	STEU/DESMARINIERES/RNVLT PARTIEL PRESSE	6 938,59
RU18068	TRINITE	STEU/DESMARINIERES/PPE DOSEUSE DESODO	2 093,18
RU18088	TRINITE	PR/AUTRE BORD/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	6 370,36
RU18089	TRINITE	PR/FOND BAZILE/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	5 495,54
RU18120	TRINITE	STEU/TARTANE/LIT DE SECHAGE	27 976,10
RU18190	TRINITE	PR/FOND BASILE/ PORTAIL BOIS	2 087,00
RU17087	TROIS ILETS	PR/MARINA/ARMOIRE.ELECTRIQUE.ARMEL	6 337,17
RU17168	TROIS ILETS	STEU/ANSE MARETTE/CHAUFFE EAU	-339,57
RU17256	TROIS ILETS	PR/GOLF/DEMARREURS PROGRESSIFS	5 765,51
RU18019	TROIS ILETS	STEU/ANSE MARETTE/ROUE CLARIFICATEUR	8 008,20
RU18026	TROIS ILETS	PR/ANSE A L'ANE/2 ROUES 454 POMPAGE	7 671,95
RU18030	TROIS ILETS	PR/XAVIER/RNVT.PARTIEL.POMPE	2 039,15
RU18031	TROIS ILETS	PR/ANSE A L'ANE/MONTAGE ROUES 454	2 247,79

<b>Chantier</b>	<b>Commune</b>	<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant (HT)</b>
RU18032	TROIS ILETS	PR/ANSE MITAN/RNVT.PARTIEL.POMPE 1	1 918,40
RU18033	TROIS ILETS	PR/ANSE MITAN/RNVT.PARTIEL.POMPE 2	1 935,20
RU18035	TROIS ILETS	STEU/ANSE MARETTE/POMPE EAU DE COLLATURE	5 217,43
RU18050	TROIS ILETS	PR/ANSE A L'ANE/RNVT PARTIEL POMPE	10 682,41
RU18063	TROIS ILETS	PR/CITRON/RNVT.PARTIEL.POMPE 1	1 856,37
RU18090	TROIS ILETS	PR/BORD DE MER/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	5 605,19
RU18091	TROIS ILETS	PR/DESGROTTES 1/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	5 598,86
RU18092	TROIS ILETS	PR/IMPERATRICE/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	5 495,54
RU18093	TROIS ILETS	PR/RUE NEUVE/ARMOIRE. ELECT.ARMEL	5 565,87
RU18100	TROIS ILETS	ST/ANSE MARETTES/ POMPE RETOUR EN TETE	2 870,21
RU18111	TROIS ILETS	ST/ ANSE MARETTE/ SURPRESSEUR EAUX TRAITEES	4 411,00
RU18112	TROIS ILETS	ST/ANSE MARETTE/SURPRESSEUR AERATION	2 218,75
RU18119	TROIS ILETS	PR/ANSE à L'ANE/DEMARREURS PROGRESSIFS	1 178,60
RU18122	TROIS ILETS	STEU/ANSE MARETTE/ TURBINE DEGRAISSEUR	5 977,77
RU18155	TROIS ILETS	PR/TROU ETIENNE/2 POMPES	103,32
RU18167	TROIS ILETS	PR/XAVIER/RNVT.PARTIEL.POMPE	287
RU18172	TROIS ILETS	PR/CITRON/RNVT.PARTIEL.POMPE 2	287
RU18176	TROIS ILETS	PR/GOLF/HYDRAULIQUE COND.REFOULEMENT.INOX	14 363,22
RU18178	TROIS ILETS	PR/WALLON/ REGARD VENTOUSE	2 014,60
RU18195	TROIS ILETS	ST/ A.MARETTE/VARIATEUR SURPRESSEUR	5 031,55
RU18219	TROIS ILETS	ST/A.MARETTE/MOTORED.PONT RACLEUR	156,8
RU18227	TROIS ILETS	PR/DESGROTTES 1/RNVLT.PARTIEL.POMPE 1	586
RU18231	TROIS ILETS	PR/GOLF/DEMARREURS PROGRESSIFS	1 750,00
RU17056	VAUCLIN	PR/CHÂTEAU PAILLE 1/ARM.ELECT.ARMEL	6 626,00
RU17199	VAUCLIN	STEU/BOURG VAUCLIN/POMPE.BOUES.DESHYD	1 159,23
RU18078	VAUCLIN	STEU/PETITE RAVINE/CLIMATISEUR LOCAL TECHNIQUE	1 002,11
RU18158	VAUCLIN	PR/POINTE FAULA /2 POMPES	984,5
RU18159	VAUCLIN	PR/CHÂTEAU PAILLE 1/2 POMPES	697,5
RU18161	VAUCLIN	PR/CHÂTEAU PAILLE 3/2 POMPES	103,32
RU18192	VAUCLIN	STEU/PETITE RAVINE/AFFICH.AUTOMATE	3 756,21
RU0000		Renouvellement EU	133 401,90
RU17001		ST/MOBILIER/LOCAL EXPLOITATION	-12 552,03
RU18003		PR/SONDES RADAR VEGA WLS61	1 850,82
RU18004		SONDE RADAR VEGA PR ROBERT TRINITE	547,41
RU18008		SUPERVISION.MISE A JOUR.LOGICIEL.TOPKAPI	777,75
RU18094		SONDE RADAR VEGAPULS WLS61	13 830,30
RU18108		SONDE RADAR VEGAPULS PR CAESM	691,6
RU18109		ROUTEURS 4G WESTERNO ARMOIRE ARMEL	15 113,35
RU18199		ROUTEURS 4G WESTERNO ARMOIRE ARMEL	3 790,85
<b>Total général</b>			<b>1 016 020,26</b>

# 5 | Votre déléataire



## 5.1 Notre organisation

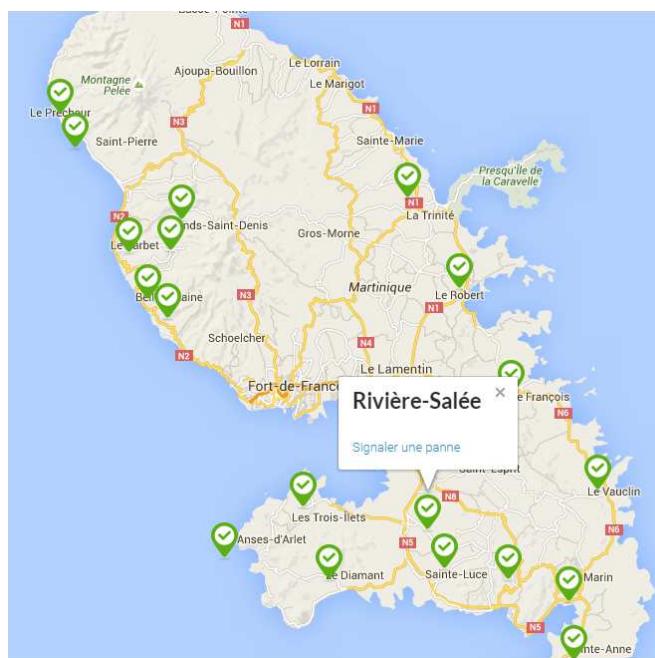
### 5.1.1 La Région

L'entreprise régionale Outre-mer est composée de plusieurs entités :

- La Société Martiniquaise des Eaux (SME)
- La Société Guyanaise des Eaux (SGDE)
- La société Polynésienne des Eaux (SPE)
- La Société Calédonienne des Eaux (SCE)

### 5.1.2 Nos implantations

La SME exerce ses activités sur **22 communes** réparties du Nord au Sud de l'île.



### 5.1.3 Nos moyens humains

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : la Direction Générale de la société, la Direction Administrative et Financière, l'Agence Clientèle, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Métiers et Performance.

Pour assurer un service performant, la SME est organisée en Agences Métiers.

❖ **L'agence métier Eau Potable**, située à Petit Bourg, assure :

- Veille à maintenir la qualité et la continuité d'alimentation en eau potable
- Assure le fonctionnement optimal des ouvrages et des équipements



*Fabrice Dumbo,  
Chef d'agence Eau Potable*

❖ **L'agence métier Assainissement**, située à Petit Bourg, assure :

- La qualité de la collecte et du traitement des eaux usées
- L'exploitation des ouvrages dans le respect des engagements contractuels et des obligations réglementaires.
- La bonne évacuation des boues et sous-produits d'épuration



*Karen ZAMI,  
Chef d'agence Assainissement*

❖ **L'agence Clientèle**, située à Place d'Armes :

- Veille à la satisfaction des clients en garantissant l'accueil, l'information et la réponse aux demandes téléphoniques, écrites ou orales
- Veille au respect des engagements en garantissant une facture au plus juste des consommations des clients



*Catherine Maizeroi  
Chef d'agence Clientèle*

❖ **L'agence VISIO**, située à Place d'Armes :

- Qualifie, planifie et supervise l'ensemble des opérations de terrain réalisées par les agents d'exploitation ;
- Pilote à distance l'ensemble des ouvrages du service, de la ressource à l'usager ;
- Améliore la réactivité et la gouvernance du service, grâce à l'anticipation des conditions d'exploitation, l'optimisation du fonctionnement des ouvrages, l'expertise métier et l'innovation ;
- Renforce la sécurité du service en cas de crise, grâce à l'anticipation de stratégies de pilotage basées sur des scénarios prédefinis



*Véronique Grandin-Vatblé  
Chef d'agence VISIO*

Les fonctions « support » viennent en appui des équipes afin d'assurer une continuité aux équipes d'exploitation.

La Société Martiniquaise des Eaux met au centre de ses préoccupations le développement des compétences de ses équipes par une gestion prévisionnelle des emplois et par la mise en place d'un programme de gestion des carrières.

Elle est engagée dans l'accès au travail et aux formations des métiers de l'eau en participant à des programmes d'insertion ambitieux des jeunes.

Depuis de nombreuses années, un accent particulier a été porté à la formation interne jusqu'à atteindre un taux de masse salariale formée supérieur au taux légal.

#### 5.1.4 Nos moyens matériels

En cas d'urgence ou lors des interventions programmées, les agents disposent des véhicules allant du véhicule d'intervention rapide au véhicule dédiée aux interventions plus lourdes. Au besoin, l'équipe SME peut faire appel à n'importe quel véhicule de la flotte selon la topographie et le type d'intervention.

Le service assainissement dispose de divers équipements pour gérer les interventions quotidiennes :

- 2 Camions avec grue et nettoyeur haute pression
- 7 détecteurs de métaux
- 6 groupes électrogènes
- 5 compresseurs électriques
- 5 compresseurs d'air
- 1 coupe tube Ø 600 à 700 Obturateurs de diamètre
- 10 tronçonneuses à disques
- 4 tronçonneuses
- 2 véhicules légers d'intervention
- 1 caméra autodirectionnelle à tête rotative permettant le contrôle interne des réseaux, régie sur le véhicule et magnétoscope associé
- Matériel de test à l'air permettant la vérification de l'étanchéité des réseaux
- Matériel générateur de fumée pour la réalisation des enquêtes

Pour leurs interventions sur l'ensemble du périmètre confié à la Société Martiniquaise des Eaux, les agents disposent d'une flotte de 138 véhicules adaptés à leur besoin, aux exigences topographiques, allant du véhicule d'intervention rapide au véhicule lourd.

La SME met donc à disposition :

- 38 berlines société
- 54 fourgonnettes
- 19 camions bâchés équipé du matériel d'intervention pour réparations
- 7 fourgons
- 13 tout-terrains
- 4 camions grue

3 camions de nettoyage de réservoirs

3 camions hydro cureur



### 5.1.5 Nos moyens logistiques

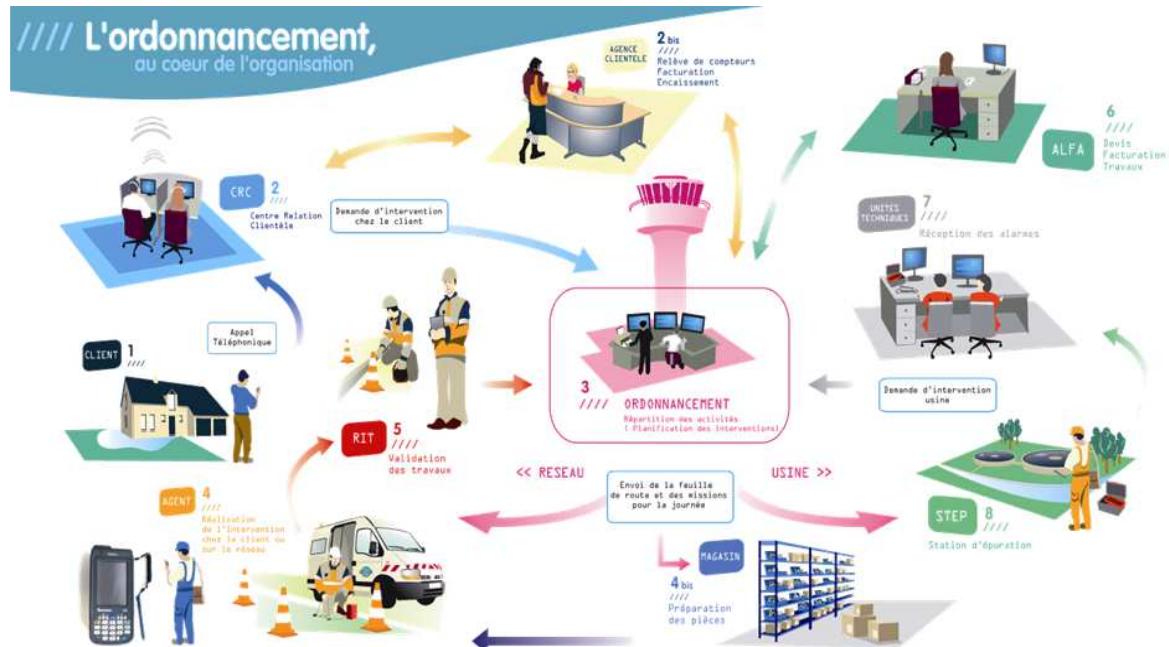
Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives...).

L'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction des contraintes temporelles et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu l'évolution des situations,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients:

Cette organisation repose sur un système d'information rapide : télésurveillance, assistant mobile d'intervention immédiate (AMI) des agents par téléphonie mobile, etc... Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc...),
- une communication facilitée avec les collectivités.



L'ordonnancement travaille en phase avec un magasinier principal qui gère le stock centralisé de pièces afin d'approvisionner les magasins secondaires implantés au plus près des équipes d'exploitation.

### 5.1.6 Les autres moyens

- Le matériel de chantiers et d'intervention

Pour entretenir l'ensemble des installations de l'île, la Société Martiniquaise des Eaux met à disposition des agents les matériels nécessaires au bon déroulement des opérations programmées (curage, réfection d'ouvrage, ...) comme d'urgence (colmatage, casse, ...):

Parmi ces moyens, on compte :

- Téléphones à domicile et téléphones portables
- Répondeurs téléphoniques avec renvoi d'appel
- Radio interne SME dans les véhicules

- Véhicules avec outillages et jeux de plans de réseaux
- Fourgons-ateliers et camion benne
- Camions hydrocurleur d'intervention
- Enregistrements des interventions d'astreinte

- **Le matériel de contrôle (réseaux et incendie)**

La société Martiniquaise des Eaux dispose également de matériel indispensable à la surveillance du réseau et aux contrôles des appareils de comptage :

- 1 Jeu de clés spécial incendie
- 1 Système de contrôle des compteurs
- 20 Débitmètres portable
- 10 Manomètres enregistreur

2 Systèmes complet de contrôle des débits de poteau d'incendie

### 5.1.7 L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale

Le service bénéficie directement ou indirectement de l'expertise technique de SUEZ Eau France et plus largement du Groupe SUEZ pour, d'une part, apporter des réponses aux problématiques quotidiennes qui se posent dans l'exploitation et, d'autre part, nous faire bénéficier des nouvelles avancées de la recherche et de l'innovation dans différents domaines. Cette expertise peut prendre différentes formes parmi lesquelles nous pouvons citer :

- missions d'expertise sur des problèmes ponctuels,
- accès à la documentation technique et aux bonnes pratiques métiers,
- accès à des programmes de formation spécialisés pour nos personnels.

Cette expertise est particulièrement utile afin de pouvoir apporter des réponses adéquates et innovantes aux nombreux défis qui se posent dans les domaines suivants :

- protection et gestion durable de la ressource en eau,
- recherche de nouvelles ressources,
- amélioration des performances des réseaux,
- maîtrise de la qualité de l'eau distribuée,
- prévention des risques environnementaux,
- gestion performante de la relation clientèle.

## 5.2 Nos offres innovantes

### 5.2.1 Notre organisation VISIO

Accroître la performance du réseau, anticiper les aléas climatiques, préserver la ressource, bénéficier d'informations en temps réel : le centre VISIO apporte une réponse concrète aux besoins actuels des territoires en matière de gestion de l'eau. L'objectif est de mieux préserver la ressource en eau grâce des outils technologiques innovants, alliés à l'expertise humaine et de terrain.



Le centre VISIO permet d'obtenir une vision complète à 360° et en temps réel de l'ensemble du service de l'eau, d'optimiser l'intervention des agents et de gagner en réactivité sur l'ensemble des décisions et interventions.

6 centres VISIO ouverts à fin 2015 : Mulhouse (68), Lyon (69), Cannes (06), Bordeaux (33), Orléans (45), Béziers (34).



## 5.2.2 Nos nouveaux produits d'exploitation

Les installations du service de l'eau se modernisent via l'équipement de systèmes de mesure performants (capteurs, télérègle des compteurs...), de télétransmission et d'automatismes favorisant un pilotage "intelligent".

**Influx®** constitue une gamme d'outils alimentée en temps réel par des données météorologiques et de mesures de débits qui permet d'optimiser la gestion des eaux pluviales. En mobilisant les capacités de stockage au bon endroit et au bon moment, ils permettent d'anticiper et de traiter automatiquement les épisodes pluvieux sévères, éviter la saturation des réseaux d'assainissement ainsi que les débordements fortement polluants vers l'environnement. Ils permettent ainsi de prévenir le risque d'inondation et de minimiser l'impact des rejets sur la qualité du milieu naturel. Ils constituent également un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'une gestion anticipée du risque sanitaire pour les eaux de baignade.

**Aquadvanced Hydraulique® et Aquadvanced Qualité®** sont des outils modulaires qui optimisent l'ensemble des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable (le débit, le rendement, la pression, la qualité), grâce à des capteurs surveillant la qualité et les caractéristiques hydrauliques du réseau en temps réel. Ils assurent une analyse multicritère des données collectées et permettent de déclencher rapidement une gestion des événements détectés (fuites, chutes du niveau de pression) pour déclencher les interventions des équipes.

**Aquadvanced Energie® et Aquadvanced forage®** sont des outils d'analyse et d'anticipation du fonctionnement des installations de pompage d'eau potable qui visent à optimiser la consommation énergétique et pérenniser le patrimoine ressource.

## 5.3 Nos actions de communication

### 5.3.1 Les actions de communications pour votre Région

# 6 | Glossaire



## PRINCIPALES DÉFINITIONS

### A

- **Abandon de créance**  
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné domestique ou assimilé**  
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.
- **Abonnement**  
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).
- **Assainissement non collectif (ANC) ou autonome**  
L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.
- **Assainissement collectif**  
L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.
- **Autorité organisatrice**  
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.
- **Avaloir**  
Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

### B

- **Branchements assainissement**  
Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

### C

- **Certification ISO 9001**  
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**  
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.
- **Collecteur**

Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**

Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Curage**

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

---

## D

---

- **DBO5**

Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

- **DCO**

Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables et non biodégradables.

- **Désobstruction**

Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

---

## E

---

- **Eaux pluviales**

Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

- **Eaux résiduaires ou eaux usées**

Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

- **Eaux usées domestiques**

Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

- **Échantillon**

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

- **Enquête de conformité**

Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

- les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
- les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.
- **Equivalent-habitant (EqHab)**  
L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab = 60 g de DBO5.

## H

- **Habitant**  
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.
- **Habitant desservi**  
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

## I

- **Inspection télévisée**  
L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.  
L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.
- **ISDND**  
Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (correspondant à l'ancienne dénomination CET de classe 2).

## M

- **MES**  
Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.
- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**  
Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

## N

- **NK**  
Azote Kjeldahl : quantité d'azote présente dans un effluent sous forme ammoniacale ( $\text{NH}_4$ ) et organique, mais n'incluant pas les formes nitrates ( $\text{NO}_3$ ) ou nitrite ( $\text{NO}_2$ ). Il ne s'agit pas de l'azote total (global) exprimé en :

$\text{NGL} = \text{NK} + \text{NO}_2 + \text{NO}_3$

- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

---

## O

---

- **Ouvrage assainissement**

Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

- **Ouvrages de prétraitement**

Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage). Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.

Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "déssableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.

Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

---

## P

---

- **pH**

potentiel Hydrogène : mesure l'acidité d'une eau (pH inférieur à 7).

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prétraitement**

Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, ...).

- **P total**

Phosphore total provenant essentiellement des lessives dans les effluents sanitaires urbains

- **PO<sub>4</sub>**

Phosphate : forme oxydée dissoute du phosphore.

---

## R

---

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Réseau de collecte des eaux pluviales**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau de collecte des eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau séparatif**

Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

- **Réseau unitaire**

Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

- **Réseau de rejet industriel**

Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

- **Réseau de trop-plein**

C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

---

## S

---

- **Service**

Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

- **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

- **Système d'assainissement**

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

- **Système de collecte**

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

---

## T

---

- **Traitemen<sup>t</sup>t des boues**

Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

- **Traitemen<sup>t</sup>t des eaux usées**

Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

## V

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurements (bouche à clé, tampon, regard...).

## LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

*Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement*

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

### 1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

**Formule** = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage

- **Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (code D204.0)**

Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu

récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.

**Formule** = (montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 )/120

## 2. Indicateurs de performance

- **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code D201.1)**

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

**Formule** = nombre d'abonnés/nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectifx100

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

### Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

### Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
  - . **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
  - . **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué

chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

#### **Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)**

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...).
- **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
- **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
- **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D203.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

**Formule** = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D204.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

**Formule** = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D205.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

**Formule** = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code D206.3)**

Cet indicateur mesure en pourcentage, la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

**Formule** = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code D207.0)**  
Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

**Formule** = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code D251.1)**  
Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

**Formule** = nombre d'inondations dans les locaux de l'usager/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code D252.2)**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

**Formule** = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code D253.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

**Formule** = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code D254.3)**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

**Formule** = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code D255.3)**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, ...)).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

#### A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)

- **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).
- **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
- **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

#### B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

#### C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

#### • Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code D257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

# 7 | Annexes



## 7.1 Annexe 1

### COMMANDÉE PUBLIQUE

#### Publication du code de la commande publique

Le code résulte :

- De l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, prise sur le fondement de l'article 38 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
- Du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Le code de la commande publique a vocation à regrouper et à organiser les règles relatives aux différents contrats de la commande publique qui s'analysent, au sens du droit de l'Union européenne, comme des marchés publics et des contrats de concession.

Cette codification a été présentée comme étant intervenue à droit constant et sous la seule réserve de modifications rendues nécessaires pour assurer le respect de la hiérarchie des normes et la cohérence rédactionnelle des textes rassemblés, harmoniser l'état du droit, remédier aux éventuelles erreurs ou insuffisances de codification et abroger les dispositions, codifiées ou non, devenues sans objet.

Outre les dispositions des ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et de leurs décrets d'application résultant de la transposition des directives européennes, le code de la commande publique rassemble l'ensemble des règles régissant le droit de la commande publique qui figuraient jusqu'alors dans des textes épars, telles que les règles relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance, aux délais de paiement ou à la facturation électronique.

Le code sera applicable aux marchés publics et aux contrats de concession pour lesquels une consultation sera engagée ou un avis de publicité envoyé à la publication à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. Toutefois, les dispositions relatives à la modification des contrats de concessions et qui ont été conclus ou pour lesquels une procédure de passation a été engagée ou un avis de concession a été envoyé à la publication avant le 1<sup>er</sup> avril 2016.

[Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique](#)

[Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique](#)

#### Achat innovant

Un décret du 24 décembre 2018 met en place une expérimentation relative aux achats innovants en prévoyant qu'à titre expérimental, pour une période de trois ans à compter de son entrée en vigueur, les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables portant sur des travaux, fournitures ou services innovants au sens des textes en vigueur, et répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes.

Il égalemet des mesures relatives à la révision de prix des marchés publics, au montant des avances et de la retenue de garantie dans les marchés publics, ainsi qu'à la dématérialisation de la commande publique. Enfin, le décret poursuit, au niveau réglementaire, la codification, dans le code de la commande publique, de certaines dispositions issues de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, initiée, pour ses dispositions de nature législative, avec l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

[Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique](#)

#### Dématérialisation de la commande publique

Pour les marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, tous les acheteurs sont tenus d'accepter que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME).

[Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, article 49](#)

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, tous les acheteurs sont tenus d'effectuer toutes les communications et tous les échanges d'informations par des moyens de communication électronique lorsqu'une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication, en matière de marchés publics.

Sont néanmoins prévues certaines exceptions (ex. : marchés passés sans publicité ni mise en concurrence dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées ; raisons techniques imposant l'utilisation de certains formats ; ...).

#### Décret n° 2106-360 du 25 février 2016 relatif aux marchés publics, article 41

Un arrêté du 27 juillet 2018 précise les exigences minimales relatives à l'utilisation d'outils et de dispositifs de communication ainsi qu'en matière d'échanges d'information par voie électronique des marchés publics. Il s'inscrit dans le cadre de la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics.

L'article 22 et l'annexe IV de la directive 2014/24/UE fixent des exigences relatives aux outils et dispositifs de réception électronique des offres et des demandes de participations. Le droit interne fixe également des règles particulières pour les communications par voie électronique (protection des données à caractère personnel, règles de sécurité et d'interopérabilité ou téléservices).

Les exigences minimales définies dans cet arrêté sont fixées en application des articles 41 et 42 du décret n° 2016-360 et de l'article 33 du décret n° 2016-361. Les moyens de communication électroniques ne doivent pas être discriminatoires ou restreindre l'accès des opérateurs économiques. Ils doivent être communément disponibles et compatibles avec les technologies de l'information et de la communication généralement utilisées, tout en respectant les règles de sécurité et d'intégrité des échanges et en permettant l'identification exacte et fiable des expéditeurs.

#### Arrêté du 27 juillet 2018 relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics

Un deuxième arrêté du 27 juillet 2018 précise les modalités de mise à disposition des documents de la consultation pour les marchés publics et les conditions d'ouverture de la copie de sauvegarde dans les procédures de passation des marchés publics et des marchés publics de défense ou de sécurité telles que définies aux articles 39 et 41 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ainsi qu'à l'article 33 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité.

#### Arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde

Un troisième arrêté du 27 juillet 2018 modifie l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique : il vient, sans bouleverser l'économie générale du texte, corriger des erreurs matérielles dans la rédaction initiale et dans les référentiels annexés à l'arrêté 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique, alléger la charge pesant sur les acheteurs en diminuant la durée de publication des données essentielles pour la réduire à un an si les acheteurs publient ces mêmes données sur le site [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) et en excluant du champ de la publication les modifications résultant de l'application d'une clause de variation de prix.

#### Arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles de la commande publique

Un arrêté du 12 avril 2018, pris sur le fondement du règlement n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques eIDAS et des ordonnances n° 2015-899 et n° 2016-65 afin de définir les modalités et l'utilisation de la signature électronique dans le cadre des procédures de la commande publique, est venu permettre la mise en œuvre de la signature électronique des marchés publics

Il définit les modalités d'utilisation de la signature électronique et du certificat qualifié nécessaire pour que le signataire d'un marché public puisse être considéré comme ayant valablement donné son consentement. La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques. Elle peut être une signature « qualifiée » au sens du même règlement. Il prend en considération la transition entre l'application du référentiel général de sécurité et l'application du règlement eIDAS.

#### Arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics

## **Seuils de passation des contrats de la commande publique**

Un avis publié le 31 décembre 2017 est venu modifier les seuils des procédures de la commande publique, conformément aux règlements européens, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Les seuils sont notamment

- 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales pouvoirs adjudicateurs ;
- 443 000 € HT s'agissant des marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales entités adjudicatrices ;
- 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux des collectivités territoriales pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices ;
- Le seuil visé dans les textes relatifs aux contrats de concession est de 5 548 000 € HT.

[Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique \(JORF n°0305 du 31 décembre 2017, texte n° 171, NOR : ECOM1734747V\)](#)

## **Commande publique outre-mer : un plan de sous-traitance en faveur des PME locales**

Ce décret a pour objet d'introduire, à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, une obligation, pour les soumissionnaires à un marché public d'une valeur estimée du besoin supérieur à 500 000 euros HT, de présenter un plan de sous-traitance aux PME locales. Ce dispositif est circonscrit aux collectivités ultramarines mentionnées à l'article 73 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

[Décret n° 2018-57 du 31 janvier 2018 pris pour l'application du troisième alinéa de l'article 73 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique](#)

## **GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

---

### **Rémunération des exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement**

Ce décret instaure un seuil en dessous duquel la rémunération annuelle exigible par les exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement n'est pas due. Cette modification vise à réduire les coûts et charges administratives pesant à la fois sur les agences de l'eau au titre du traitement des factures de faibles montants mais également sur les exploitants pour qui la rémunération perçue est proche ou inférieure aux coûts de recouvrement de ces dernières.

[Décret n° 2017-1850 du 29 décembre 2017 relatif à la rémunération des exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement chargés de percevoir les redevances prévues aux articles L. 213-10-3 et L. 213-10-6 du code de l'environnement](#)

### **Subventions pour travaux divers d'intérêt local**

Cette instruction ministérielle apporte des précisions sur les modalités de gestion des subventions pour travaux divers d'intérêt local. Pour mémoire, l'article 14 de la loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique a mis fin à la pratique dite de la « réserve parlementaire ». Ainsi, aucune subvention ne peut être attribuée au titre de la réserve parlementaire depuis le 1er janvier 2018 (art 21 de cette même loi). De plus, depuis l'article 140 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances, l'opération subventionnée doit être achevée dans les quatre années suivant la date de déclaration de début d'exécution.

La réalisation et la rénovation de réseaux d'assainissement ou d'eau potable entrent dans le champ d'application de ces travaux divers d'intérêt local.

[\(Liste des subventions pour travaux divers d'intérêt local allouées en 2017 au titre de la réserve ministérielle\).](#)

[Instruction NOR : INTK1736628J modifiant l'instruction NOR INTK1607224J du 11 avril 2016 relative aux modalités de gestion des subventions pour travaux divers d'intérêt local accordées sur le programme 122 – action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales »](#)

### **Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance**

Elle précise notamment un principe d'opposabilité en matière de circulaires et d'instructions :

L'article L. 312-2 du code des relations entre le public et l'administration est ainsi modifié :

1° Le premier alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « *Les instructions et circulaires sont réputées abrogées si elles n'ont pas été publiées, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret.* »

**Et à retenir également le rescrit en matière de redevance eau :**

Un redevable de bonne foi peut demander à l'administration de prendre position sur son assujettissement aux redevances ; il doit fournir une présentation écrite, précise et complète de sa situation de fait. L'agence dispose d'un délai de 3 mois pour y répondre de façon motivée. La réponse est opposable à l'agence jusqu'à changement de fait ou de droit ou si l'agence notifie au demandeur une modification de sa position ;

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037307624&categorieLien=id>

### **Mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes**

La loi ouvre la possibilité aux communautés de communes de s'opposer au transfert obligatoire au 1er janvier 2020, tel que prévu par la loi NOTRe, des compétences « eau » et « assainissement », ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Cette possibilité est également ouverte aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la loi commentée uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif. En cas d'application de ces dispositions, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu et l'exercice intercommunal des missions relatives au service public d'assainissement non collectif se poursuit dans les conditions prévues au premier alinéa du présent article.

Si, après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement ou l'une d'entre elles, la communauté de communes peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une ou de ces compétences par la communauté. Les communes-membres peuvent toutefois s'opposer à cette délibération, dans un délai de trois mois.

La loi généralise en outre le principe de représentation-substitution, à l'occasion des transferts de compétences « eau » et/ou « assainissement » des communautés de communes ou d'agglomération à leurs membres dans les syndicats de communes auxquels ces dernières adhéraient. Le retrait n'est plus envisagé.

[Loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/8/3/INTX1801143L/jo/texte)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/8/3/INTX1801143L/jo/texte>

### **Expérimentation de la tarification sociale de l'eau**

Annulation par le Conseil constitutionnel de l'article 184 de la loi prévoyant la prolongation de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau, car amendement introduit sans lien avec le texte.

[LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite LOI ELAN et décision du Conseil Constitutionnel 2018-772 du 15-11-2018](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id>

### **Facturation eau et assainissement**

Cet arrêté vise à renforcer l'information des consommateurs sur le mode de répartition des volumes estimés de consommation d'eau lorsqu'il existe plusieurs périodes tarifaires et que la méthode usuelle du *prorata temporis* n'est pas retenue par le distributeur. Dans ce cas, une notice d'information spécifique doit accompagner la facture.

Il met également à jour le nom de l'administration chargée de l'organisation du contrôle sanitaire des eaux distribuées.

[Arrêté du 20 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures d'eaux de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/11/20/ECOC1831675A/jo/texte)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/11/20/ECOC1831675A/jo/texte>

### **Schéma national sur les données sur l'eau et les services publics eau et assainissement**

Cet arrêté remplace celui de 2010. Rappelons que ce schéma national des données est visé à l'[article R. 131-34 du code de l'environnement](#) pour le système d'information sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement, dénommé " système d'information sur l'eau ".

Ce schéma définit le système des données publiques de l'eau et fonde sur celui-ci le système d'information sur l'eau, son service d'information Eau France, en organise la gouvernance, décrit son référentiel technique et les modalités de son approbation.

[Arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037662074&dateTexte=&categorieLien=id>

## AGENCES DE L'EAU : REDEVANCE ET PROGRAMME D'INTERVENTION

---

**Avis relatif à la délibération n° DL/CA/18-56 du 19 septembre 2018 relative aux taux de redevances pour la période 2019 à 2024 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037509548&dateTexte=&categorieLien=id>

**Avis relatif à la délibération n° 2018-101 du 4 octobre 2018 relative au 11e Programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024 Redevances**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524427&dateTexte=&categorieLien=id>

**Avis relatif à la délibération n° 2018-30 du 2 octobre 2018 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse relative aux taux de redevance pour les années 2019 à 2024**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037513090&dateTexte=&categorieLien=id>

**Avis relatif à la délibération n° 18-A-031 du 5 octobre 2018 de l'Agence de l'eau Artois-Picardie portant sur les dispositifs tarifaires et de zonage en matière de redevances pour le 11e Programme d'intervention**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037509586&dateTexte=&categorieLien=id>

**Avis relatif à la délibération n° CA 18-35 du 9 octobre 2018 relative à l'approbation du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'Agence de l'eau Seine-Normandie**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524421&dateTexte=&categorieLien=id>

**Avis relatif à la délibération n° 2018/27 du 12 octobre 2018 relative aux taux de redevances de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour la période 2019-2024**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037524462&dateTexte=&categorieLien=id>

## ASSAINISSEMENT

---

### Utilisation des eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires – expérimentation

Cet arrêté met en œuvre une expérimentation en Hautes-Pyrénées pour l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines aux fins d'irrigation et la fertilisation par aspersion de grandes cultures. Les projets doivent répondre aux caractéristiques suivantes peuvent bénéficier de l'expérimentation :

- Les projets portent exclusivement sur l'irrigation par aspersion, à partir d'eaux usées traitées, de grandes cultures destinées à être soumises à un traitement thermique adapté en fonction de la qualité de l'eau d'irrigation avant la vente au consommateur final ;
- Les installations proposées sont pourvues d'un traitement tertiaire permettant d'atteindre une qualité d'eau traitée « A » ou « B » en référence aux critères définis par l'annexe II de l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts ;
- Les installations proposées sont pourvues d'un pilotage numérique permettant de connaître en temps réel et de diffuser à l'irrigant la composition en éléments fertilisants de l'eau apportée en irrigation ;

- La composition de l'eau distribuée à chaque irrigant est adaptée afin de distribuer la dose d'éléments fertilisants prévue par le plan de fertilisation de chaque irrigant participant au projet.
- [Arrêté du 29 janvier 2018 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour assurer l'irrigation et la fertilisation par aspersion de grandes cultures](#)

#### **Outre-mer - Recherche des micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées**

La note précise les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEP). Elle définit également les modalités de recherche des sources d'émission de ces micropolluants en amont des STEU et d'engagement des collectivités dans une démarche de réduction de ces émissions. Cette note technique ne s'applique pas en l'état aux STEU dont les eaux usées traitées sont évacuées par infiltration dans le sol. Elle s'applique uniquement sur le territoire des départements et régions d'outre-mer, à l'exception de Mayotte, au vu des spécificités et de la situation sur ce territoire.

[Note technique du 29 janvier 2018 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction concernant les départements et régions d'outre-mer](#)

#### **Contrôle des services publics d'assainissement non collectif**

Cette note technique vise à procéder à un rappel global de la réglementation en matière d'assainissement non collectif et présente de façon didactique les moyens mobilisables afin d'améliorer le fonctionnement des SPANC, tout en veillant à garantir la proportionnalité du service rendu. Elle porte également à connaissance les travaux réalisés ou en cours, menés dans le cadre interministériel afin d'assurer l'harmonisation des contrôles réalisés sur les installations d'assainissement non collectif.

[Note technique du 02 mai 2018 relative à l'exercice de la mission de contrôle des services publics d'assainissement non collectif](#)

[http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/05/cir\\_43356.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/05/cir_43356.pdf)

## **EAU POTABLE**

---

#### **Certificat d'information sur les règles régissant une activité**

Ce décret définit les activités sur lesquelles portent le certificat d'information prévu par l'[article L. 114-11 du code des relations entre le public et l'administration](#) ainsi que les conditions et les modalités de sa délivrance par l'administration. Il est pris pour l'application de l'article 23 de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance.

[Décret n° 2018-729 du 21 août 2018 relatif au certificat d'information sur les règles régissant une activité](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037322180&dateTexte=&categorieLien=id>

#### **Agréments des laboratoires d'analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques**

Ce décret précise l'autorité compétente pour délivrer l'agrément des laboratoires d'analyses chargés de la surveillance et du contrôle dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que l'organisme responsable de l'instruction préalable à la délivrance de cet agrément et habilite le ministre en charge de l'environnement à prévoir les modalités d'agrément par arrêté.

[Décret n° 2018-685 du 1er août 2018 relatif aux agréments des laboratoires d'analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037277311&dateTexte=&categorieLien=id>

#### **Gestion des dépassements des limites de qualité pour le bore et le sélénium**

La note d'information, qui s'inscrit dans le cadre de l'instruction N° DGS/EA4/2018/79 du 21 mars 2018, définit les modalités de gestion des situations de non-conformité relatives au dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le bore et le sélénium. Les modalités de gestion décrites relèvent des articles R. 1321-26 à R. 1321-36 du code de la santé publique et sont exercées par les Agences régionales de santé (ARS).

Note d'information n° DGS/EA4/2018/93 du 5 avril 2018 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité pour le bore et le sélénium dans les eaux destinées à la consommation humaine

[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/05/cir\\_43368.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/05/cir_43368.pdf)

### **Plans de gestion de la sécurité sanitaire**

Cette note d'information donne aux ARS des éléments de références et des outils pour celles qui souhaitent promouvoir la mise en œuvre de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux par les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine

Note d'information relative aux plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=43090>

### **Présence du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine**

Cette note d'information précise les modalités de mise en œuvre du contrôle sanitaire du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) d'origine souterraine, par les agences régionales de santé, en application des arrêtés du 9 décembre 2015 fixant notamment les modalités de mesure du radon dans les EDCH, y compris dans les eaux conditionnées à l'exclusion des eaux minérales naturelles et dans les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique. Les modalités de gestion des risques sanitaires liés à la présence du radon dans les EDCH sont également indiquées.

Note d'information n° DGS/EA4/2018/92 du 4 avril 2018 relative au contrôle sanitaire et à la gestion des risques sanitaires liés à la présence du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine

[https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2018/18-05/ste\\_20180005\\_0000\\_0049.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2018/18-05/ste_20180005_0000_0049.pdf)

### **Modalités de gestion des non-conformités dans les eaux destinées à la consommation humaine**

La présente instruction dite « instruction cadre » annonce les notes d'information relatives à la gestion de non-conformités dans les EDCH qui seront diffusées aux ARS au cours de l'année 2018 (cf. annexe). Elle apporte également des éléments d'information relatifs aux travaux d'expertise finalisés ou à venir et sur lesquels les ARS pourront s'appuyer.

Instruction n°DGS/EA4/2018/79 du 21 mars 2018 relative aux modalités de gestion des non-conformités dans les eaux destinées à la consommation humaine prévues par notes d'information pour l'année 2018

[https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2018/18-05/ste\\_20180005\\_0000\\_0047.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2018/18-05/ste_20180005_0000_0047.pdf)

## **ENVIRONNEMENT**

---

### **Biodiversité**

Il est créé par le ministère de la transition écologique et solidaire un téléservice dénommé " dépôt légal de données de biodiversité " ayant pour finalité le dépôt des données brutes de biodiversité acquises par les maîtres d'ouvrage dans les conditions fixées à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement. Accessible : <http://www.projets-environnement.fr> ou <http://www.naturefrance.fr>

Le téléservice est destiné aux usagers afin qu'ils assurent par voie électronique :

1° Le versement de fichiers de données brutes de biodiversité ou la saisie de données brutes de biodiversité ;

Et

2° Le renseignement de métadonnées associées.

**Arrêté du 17 mai 2018 portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif au versement ou à la saisie de données brutes de biodiversité dénommé « dépôt légal de données de biodiversité »**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036963976&dateTexte=20180604>

### **Sortie de déchets**

Ce décret supprime la commission consultative sur le statut de déchet, dont l'avis était requis pour l'établissement des arrêtés ministériels de sortie du statut de déchet. Cette suppression permet ainsi de simplifier la procédure administrative associée, considérée trop complexe par l'ensemble des acteurs. Elle ne nuira en rien à la qualité de la consultation sur les projets d'arrêtés, qui continuera d'associer l'ensemble des parties prenantes et le public. Elle s'inscrit également pleinement dans l'application des dispositions prévues par la feuille de route sur l'économie circulaire qui mentionne explicitement cette modification réglementaire.

Décret n° 2018-901 du 22 octobre 2018 modifiant la procédure de sortie du statut de déchet  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037518904&dateTexte=&categorieLien=id>

### **Filières d'enlèvement de certains déchets**

Cet arrêté vise les filières d'enlèvement d'élimination de certains déchets enlèvement de certains déchets (papier, métal plastique, verre et bois) – suivi de la filière

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif à l'attestation mentionnée à l'article D. 543-284 du code de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037257710&dateTexte=&categorieLien=id>

## **PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

**Note technique portant sur la réalisation de la 7ème campagne de surveillance « nitrates » 2018-2019 au titre de la directive 91/676/CEE dite « nitrates »**

<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=44001>

### **Instruction du Gouvernement du 14 août 2018 relative à la mise à jour des plans d'actions opérationnels territorialisés de la directive-cadre sur l'eau**

Cette instruction fixe le cadre de la mise à jour des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) de la directive-cadre sur l'eau en 2019 et introduit le guide technique national d'accompagnement de ce travail.

[http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO2018/met\\_2018008\\_0000\\_0034.pdf](http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO2018/met_2018008_0000_0034.pdf)

**Arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique**, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/27/TREL1819388A/jo/texte>

**Décision d'exécution 2018/840 de la commission** du 5 juin 2018 établissant une **liste de vigilance relative aux substances à surveillance** à l'échelle de l'Union dans le domaine de la police que de l'eau en vertu de la directive de 2008/105/CE du parlement européen

Il s'agit de la mise à jour régulière de la liste de substances, établie sur la base de l'étude des données recueillies sur les substances publiées et prenant en compte de nouvelles substances.

[https://aida.ineris.fr/consultation\\_document/40775](https://aida.ineris.fr/consultation_document/40775)

### **SDAGE ET SAGE**

Ce décret a pour objet de tenir compte des changements législatifs sur les règles de participation du public applicables aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans le cadre de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, dite ordonnance sur la démocratisation du dialogue environnemental ainsi que des changements apportés par la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Il précise également la notion de détérioration des masses d'eau suite à la jurisprudence apportée par la décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 1er juillet 2015.

Il prend en compte les recommandations formulées par le Comité national de l'eau quant à une simplification des procédures de modification et de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Il met en cohérence les dispositions relatives à la Corse incluses dans le [code général des collectivités territoriales](#) avec ces modifications. Enfin, il ajuste les dispositions relatives aux comités de gestion des poissons migrateurs et aux plans de gestion des poissons migrateurs afin de faciliter leur prise en compte dans les SDAGE.

Décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=7CFE57269B5BA4F34FF25F75C5E26DAC.tplgfr25s\\_1?cidTexte=JORFTEXT000037469279&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037469154](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=7CFE57269B5BA4F34FF25F75C5E26DAC.tplgfr25s_1?cidTexte=JORFTEXT000037469279&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037469154)

### **SDAGE et participation du public**

Les modalités de consultation des documents mentionnés au II de l'article L. 212-2 du code de l'environnement sont portées à la connaissance du public par voie électronique sur le site internet www.eaufrance.fr et par publication dans un quotidien régional. La mise à disposition de ces documents et des synthèses effectuées à l'issue de chaque phase de consultation du public est effectuée sur le même site internet.

Arrêté du 3 octobre 2018 relatif aux modalités de participation du public pour l'élaboration et la mise à jour des SDAGE

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/10/3/TREL1826864A/jo/texte/fr>

### **Transmission des procès-verbaux pour pollution ou infraction**

Après plusieurs années durant lesquelles les PV pour infraction n'étaient plus transmis à l'entité visée, la loi pour la confiance rétablit le principe de la transmission en complétant l'article L 172.16 :

*Les infractions aux dispositions du présent code et des textes pris pour son application sont constatées par des procès-verbaux qui font foi jusqu'à preuve contraire.*

*Les procès-verbaux sont adressés dans les cinq jours qui suivent leur clôture au procureur de la République. Une copie du procès-verbal est transmise, dans le même délai, à l'autorité administrative compétente. Sauf instruction contraire du procureur de la République, une copie du procès-verbal de constatation de l'infraction est également transmise au contrevenant, lorsqu'il est connu, dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat.*

**LOI n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance (1)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037307624&categorieLien=id>

### **Interprétation des normes environnementales et qualification d'un cours d'eau**

Un sénateur rappelle que la distinction entre un fossé et un cours d'eau a donné lieu à une jurisprudence abondante du Conseil d'Etat et que lorsqu'il y a un doute sur la qualification d'un écoulement d'eau, les services publics le qualifient très souvent de cours d'eau, ce qui engendre des règles plus contraignantes en termes de coût et d'entretien pour les collectivités. Il interpelle donc le gouvernement sur cette « *surinterprétation des normes environnementales à laquelle sont confrontés les élus dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des cours d'eau* ».

Le ministère liste, dans sa réponse, les trois critères issus de la jurisprudence du Conseil d'État et codifiés à l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement sur lesquels il faut s'appuyer pour définir un cours d'eau : le lit naturel à l'origine, l'alimentation par une source, et le débit suffisant la majeure partie de l'année.

[QE n° 01061, réponse à Cédric Perrin \(Territoire de Belfort – Les Républicains\), JO Sénat du 29 mars 2018](#)

## **ICPE –IOTA–AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE : TEXTES ET JURISPRUDENCE**

### **ICPE sous seuil d'enregistrement**

Arrêté du 3 août 2018 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037284996&dateTexte=&categorieLien=id>

### **ICPE : rubrique 2780 (compostage de déchets non dangereux ou matière végétale)**

Cet arrêté modifie les dispositions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement pour la rubrique 2780 relative au compostage de déchets non dangereux ou matière végétale. Entrée en vigueur : le 1er juillet 2018.

### **Arrêté du 21 juin 2018 modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de compostage soumises à enregistrement sous la rubrique n° 2780**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/6/21/TREP1800787A/jo/texte>

### **ICPE-IOTA : autorisation environnementale**

Ce décret précise la liste des pièces, documents et informations devant composer le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des articles L. 181-8 et R. 181-15 du code de l'environnement. Il présente les pièces, documents et informations en fonction des intérêts à protéger ainsi que celles au titre des autorisations, enregistrements, déclarations, absences d'opposition, approbations et agréments dont l'autorisation tient lieu. Ce décret tend à simplifier et clarifier le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur au lendemain de sa publication.

### **Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/décret/2018/9/18/TREP1818888D/jo/texte/fr>

Ce second décret vise à améliorer le dispositif de l'autorisation environnementale au niveau réglementaire en apportant les corrections nécessaires à son bon fonctionnement et il permet de corriger diverses imperfections et erreurs matérielles, à mettre à jour, améliorer et clarifier différentes autres procédures du [code de l'environnement](#) et du [code de l'urbanisme](#). A retenir :

- En vue de l'information des tiers, les mesures de police administrative (sanctions administratives visant les IOTA et ICPE) prévues à l'article L. 171-7 et au I de l'article L. 171-8 du code de l'environnement sont publiées sur le site internet des services de l'Etat dans le département pendant une durée minimale de 2 mois. Le temps de publication des arrêtés ou des décisions de refus est porté à 4 mois.
- Lorsqu'une demande d'autorisation environnementale vise une IOTA, le préfet n'a plus à demander l'avis du préfet coordinateur de bassin ni du préfet maritime.
- Pour les IOTA soumises à déclaration : dossier sous format électronique + 3 ex imprimés.
- Le délai pour se prononcer sur une demande d'autorisation environnementale peut être prolongé par arrêté motivé dans la limite de 2 mois ou pour une durée plus longue avec accord du pétitionnaire.
- Pour les ICPE qui avait un arrêté à durée limitée, suppression de la possibilité existante d'en demander le renouvellement. Obligation de déposer un nouveau dossier.
- Pour les ICPE soumis à déclaration et à contrôle périodique : remise du rapport de contrôle sous la forme d'un document dématérialisé.

### **Décret 2018-1054 du 29 novembre 2018 relatif aux éoliennes, à l'autorisation environnementale et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit de l'environnement**

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000037673789](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037673789)

### **IOTA ET PERMIS DE CONSTRUIRE : pas de début de travaux avant le titre environnemental**

L'article 60 de la loi établit le lien entre PC et IOTA dans les termes suivants introduit à l'Art. L. 425-14 du code de l'urbanisme :

*Sans préjudice du second alinéa de l'article L. 181-30 du code de l'environnement, lorsque le projet est soumis à autorisation environnementale, en application du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du même code, ou à déclaration, en application de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre II dudit code, le permis ou la décision de non-opposition à déclaration préalable ne peut pas être mis en œuvre :*

*« 1° Avant la délivrance de l'autorisation environnementale mentionnée à l'article L. 181-1 du même code ;*

*« 2° Avant la décision d'acceptation, pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration en application du II de l'article L. 214-3 du même code. »*

### **LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite LOI ELAN**

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=02CD22079F60BA83B9E8C1A697C84EA8.tplgfr29s\\_3?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=02CD22079F60BA83B9E8C1A697C84EA8.tplgfr29s_3?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id)

### **Instruction des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau**

Le ministère demande aux services préfectoraux de hiérarchiser en fonction des enjeux environnementaux les dossiers d'instruction des déclarations au titre de la loi sur l'eau.

[Note technique du 5 février 2018 relative à l'instruction des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau](#)

### **ICPE et règles d'urbanisme**

L'article L. 514-6, I, al.2 du code de l'environnement qui a pour finalité d'empêcher que l'exploitation d'une installation classée légalement autorisée, enregistrée ou déclarée soit rendue irrégulière par une modification ultérieure des règles d'urbanisme, n'est pas applicable aux refus d'autorisation, d'enregistrement ou de délivrance d'un récépissé de déclaration. Par suite, le juge apprécie la compatibilité de la décision de refus avec le plan local d'urbanisme (PLU) applicable à la zone où se situe l'installation en litige au regard des règles de ce plan en vigueur à la date où il statue.

[Conseil d'Etat, 29 janvier 2018, n°405706, Société d'assainissement du parc automobile niçois](#)

### **ICPE : rappel du principe du bénéfice de l'antériorité pour déclarer irrecevables les recours des nouveaux voisins**

Le Conseil d'Etat précise les dispositions de l'article L. 514-6 du Code de l'environnement selon lesquelles « *les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'acte portant autorisation ou enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative* ». Ainsi, « *les tiers placés dans une telle situation ne sont pas davantage recevables à intervenir au soutien d'une demande d'annulation de cet arrêté* ».

[Conseil d'Etat, 16 mars 2018, n°408182](#)

### **Autorisation environnementale et pouvoirs de régularisation du juge**

Cet avis du Conseil d'Etat précise les pouvoirs de régularisation par le juge d'une autorisation environnementale objet d'un recours en annulation (art. L. 181-18 du code de l'environnement) :

- Le juge peut prononcer des annulations limitées soit à une ou plusieurs des anciennes autorisations désormais regroupées dans l'autorisation environnementale, soit à certains éléments de ces autorisations à la condition qu'ils en soient divisibles.
- La régularisation d'une autorisation environnementale doit toujours déboucher sur une décision complémentaire.
- Le juge peut suspendre l'exécution : soit, dans sa décision d'annulation, des parties non annulées de l'autorisation environnementale dans l'attente de la décision de régularisation ; soit, en cours d'instruction et par sa décision de sursis à statuer, des parties viciées et non viciées de l'autorisation environnementale, dans l'attente de la décision de régularisation.

La décision complémentaire prise pour la régularisation d'une autorisation environnementale doit être conforme au droit :

- Applicable à la date de l'autorisation environnementale attaquée, en cas de régularisation en cours d'instance d'un vice de forme ou de procédure ;
- Applicable à la date de la décision complémentaire, en cas de régularisation en cours d'instance d'un vice de fond ;
- Applicable à la date de la décision complémentaire, en cas de régularisation après annulation de la décision par le juge, pour un vice de forme ou de procédure ou un vice de fond.

Le juge peut autoriser lui-même, à titre provisoire, la poursuite de l'exploitation d'installations dont l'autorisation environnementale a été annulée.

[Conseil d'Etat, Avis, 22 mars 2018, n°415852](#)

## **URBANISME**

### **Ce qu'il faut retenir de la loi Elan en matière d'urbanisme**

1. **Simplification** des dossiers de demande de titre : après le premier alinéa de l'article L. 423-1 du code de l'urbanisme, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

*« Le dossier joint à ces demandes et déclarations ne peut comprendre que les pièces nécessaires à la vérification du respect du droit de l'Union européenne, des règles relatives à l'utilisation des sols et à l'implantation, à la destination, à la nature, à l'architecture, aux dimensions et à l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords ainsi que des dispositions relatives à la salubrité ou à la sécurité publique ou relevant d'une autre législation dans les cas prévus au chapitre V du présent titre. »*

La limitation du contenu du dossier de demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou de déclaration préalable que doit fournir un pétitionnaire aux seules pièces nécessaires à la vérification du respect des législations et réglementations applicables au projet pour lequel une autorisation d'urbanisme est sollicitée s'imposera au pouvoir réglementaire et contribuera à éviter l'alourdissement de ce dossier, sans cependant garantir qu'il soit ainsi mis fin aux exigences infondées de pièces supplémentaires que déplorent les pétitionnaires.

## 2. Mise en place de systèmes de télé procédure

*« Art. L. 423-3.-Les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022. Cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme.*

*« Un arrêté pris par le ministre chargé de l'urbanisme définit les modalités de mise en œuvre de cette téléprocédure. »*

L'obligation faite aux communes de disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1er janvier 2022 complète celle qui leur est faite par les articles L.112-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration d'être saisies par voie électronique des demandes d'autorisations d'urbanisme qui est entré en vigueur le 8 novembre 2018.

## 3. Renforcement des liens entre titre environnemental et titre en urbanisme

L'article L. 425-14 du code de l'urbanisme est ainsi rédigé :

*« Sans préjudice du second alinéa de l'article L. 181-30 du code de l'environnement, lorsque le projet est soumis à autorisation environnementale, en application du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du même code, ou à déclaration, en application de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre II dudit code, le permis ou la décision de non-opposition à déclaration préalable ne peut pas être mis en œuvre* :

*« 1° Avant la délivrance de l'autorisation environnementale mentionnée à l'article L. 181-1 du même code ;*

*« 2° Avant la décision d'acceptation, pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration en application du II de l'article L. 214-3 du même code. »*

**LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (1)**

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2A39F1ABF1E3FD8BE408FCF0E38C729D.tplgfr28s\\_2?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2A39F1ABF1E3FD8BE408FCF0E38C729D.tplgfr28s_2?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id)

## Pas de sursis pour les plans d'occupation des sols au-delà de 2019

Les plans d'occupation des sols (POS) seront tous caducs, sans exception, au 31 décembre 2019. Pourtant, nombreux d'entre eux perdurent et ne sont pas encore transformés en PLU. Notamment dans les communes qui ont fusionné et qui doivent recréer un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la nouvelle communauté pour remplacer le POS en place. Un sénateur demande si ce délai de validité des POS peut être allongé afin de faciliter la création d'un PLUi cohérent pour le territoire.

Le ministre de la Cohésion des territoires, rappelle notamment que « les plans d'occupations des sols, ont disposé de presque vingt ans pour évoluer sous forme de plan local d'urbanisme et qu'il n'est pas prévu d'instaurer une nouvelle possibilité de report de la caducité des plans d'occupation des sols pour les établissements publics de coopération intercommunale issus d'une fusion ».

[QE n°02402, réponse à Jean-Claude Luche \(Aveyron – UC\), JO Sénat du 15 mars 2018](#)

## SECURITE DES INTERVENTIONS - CYBERSECURITE - PROTECTION DES DONNEES

### Amiante

Le Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations établit que le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, d'équipements, de matériels ou d'articles doit faire rechercher la présence d'amiante, préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante. Les modalités de

réalisation de ce repérage avant travaux de l'amiante seront précisées par arrêtés spécifiques à chaque secteur.

#### **Travaux à proximité des réseaux**

A partir de 2026, tous les exploitants de réseaux non sensibles pour la sécurité présents en unité urbaine **devront répondre avec des plans en classe A aux DT / DICT**. A partir de 2032 cette obligation de réponse en classe A sera étendue aux unités rurales

Les exploitants de réseaux non sensibles, devront :

- Soit fournir une cartographie en classe A de leurs réseaux, en l'ayant fait au préalable,
- Soit réaliser un géo référencement en classe A de leurs réseaux dans la zone d'emprise des travaux dans un délai de 3 semaines à réception d'une DT / DICT,
- Soit financer le géo-référencement en classe A de leurs propres réseaux, effectué sous la responsabilité du responsable du projet de travaux tiers,
- Soit réaliser le marquage piquetage de leurs réseaux sur le chantier.

**Utilisation du PCRS (Plan des Corps de Rue Simplifié) obligatoire en 2026** s'il est établi sur le périmètre géographique concerné, tout exploitant de réseau devra l'utiliser comme fonds de plan en réponse aux DT/DICT.

**Responsabilité limitée des exécutants de travaux**, notamment en cas d'endommagement de branchement :

L'article R554-28 IV modifie les écarts de cartographique au-delà desquels une entreprise exécutante ne peut pas subir de préjudice, notamment en cas d'arrêt des travaux dû à la découverte ou à l'endommagement accidentel d'un branchement non localisé et non doté d'un affleurant visible. Pour les branchements non sensibles (eau, assainissement...) l'écart maximum entre les données fournies par l'exploitant et la position réelle du réseau ne devra plus excéder un mètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Une clause du marché de travaux devra également fixer les modalités de l'indemnité correspondante. Enfin, le cas échéant, les exploitants de réseaux devront également indiquer, en réponse aux DT / DICT, s'il existe des branchements non cartographiés et non pourvus d'affleurants.

#### **Suivi des endommagements de réseau et rapport annuel au MTES :**

Tous les exploitants de réseaux de plus de 500 km cumulés ont désormais l'obligation d'effectuer un rapport annuel à la DREAL sur l'avancement de la cartographie en classe A, l'activité DT / DICT, les endommagements, à partir de l'exercice 2021.

Ce rapport devra être envoyé pour le 30 septembre de l'exercice suivant l'année considérée.

Les exploitants de réseaux de plus de 100.000km cumulés devront établir ce rapport dès l'exercice 2019, et l'envoyer au MTES.

Pour les exploitants de réseaux d'eau et d'assainissement, les indicateurs demandés qui sont transmis au SISPEA en application de la réglementation n'ont pas à l'être une deuxième fois au MTES.

**Le guide technique des travaux (fascicule 2 du guide d'application de la réglementation anti-endommagement) est actualisé.** A retenir :

- Principe général de non utilisation de mini-pelle, marteau piqueur ou autre engin lourd à proximité de réseaux.
- Dans les fuseaux d'incertitude des réseaux, l'utilisation de camions aspirateur ou le terrassement manuel doivent être privilégiés ;
- Dans les fuseaux d'incertitude de branchements sensibles cartographiés en classe A l'utilisation d'engins lourds est interdite, sauf en cas d'élément dur (béton etc..). Cependant, pour réduire la pénibilité du travail, la mini pelle peut être utilisée pour remonter des déblais, une fois ceux-ci décompactés et après s'être assurés de l'absence de réseau dans le volume de déblais à remonter.

**Décret 2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution** Le décret entre en vigueur le 1er janvier 2020.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/10/22/TREP1735668D/jo/texte>

**Arrêté du 26 octobre 2018 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution des travaux à proximité des réseaux et approbation d'une version modifiée des prescriptions techniques prévues à l'article R544-29 du code de l'environnement.**

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=BD3506558551ADEF296A4E5F81AC3EB5.tplgfr29s\\_1?cidTexte=JORFTEXT000037662105&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037662049](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=BD3506558551ADEF296A4E5F81AC3EB5.tplgfr29s_1?cidTexte=JORFTEXT000037662105&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037662049)

**Arrêté du 13 novembre 2018 fixant le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement pour l'année 2018**

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5EB8C8E18252D435ECAF6CFB6562CF1B.tplgfr35s\\_1?cidTexte=JORFTEXT000037639801&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037639475](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5EB8C8E18252D435ECAF6CFB6562CF1B.tplgfr35s_1?cidTexte=JORFTEXT000037639801&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037639475)

**Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux - fascicule 2 guide technique version 3**

#### **Sécurité des réseaux et des systèmes d'informations des opérateurs de services essentiels**

La Directive NIS (Network and Information Security) a instauré un nouveau cadre réglementaire destiné à renforcer le niveau de sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs fournissant des services essentiels au fonctionnement de l'économie ou de la société. Ces opérateurs, appelés « opérateurs de services essentiels », seront tenus de mettre en œuvre des mesures de sécurité pour protéger les réseaux et systèmes d'information nécessaires à la fourniture de leurs services essentiels et déclarer les incidents de sécurité les affectant. Cette directive a été transposée en droit français par la loi, le décret et l'arrêté cités ci-après.

En tant qu'opérateur du secteur de l'eau et de l'assainissement, SUEZ sera certainement désigné par les services du 1er ministre comme un opérateur de service essentiel selon le calendrier défini par la réglementation.

Ces nouvelles obligations ont été établies en cohérence avec celles définies pour la sécurité des systèmes d'information en application de la Loi de Programmation Miliaire de 2013.

#### **Directive 2016/1148 dite Directive NIS (Network and Information Security)**

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016L1148>

**Loi 2018-133 du 26 février 2018 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'union européenne dans le domaine de la sécurité**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/2/26/INTX1728622L/jo/texte/>

**Décret n° 2018-384 du 23 Mai 2018 portant sur la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de service essentiels et des fournisseurs de service numérique**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/décret/2018/5/23/PRMD1809740D/jo/texte>

**Arrêté du 14 septembre 2018 fixant les règles de sécurité et les délais mentionnés à l'article 10 du décret no 2018-384 du 23 mai 2018 relatif à la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de services essentiels et des fournisseurs de service numérique**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/9/14/PRMD1824939A/jo/texte>

#### **PROTECTION DES DONNEES : Le RGPD est entré en application le 25 mai 2018.**

Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est un texte réglementaire européen applicable sans transposition requise, qui encadre le traitement, automatisé ou non, des données à caractère personnel contenues dans un fichier. Il s'adresse à toute structure privée ou publique effectuant de la collecte et/ou du traitement de données établis sur le territoire de l'Union Européenne, ou implanté hors de l'UE mais dont l'activité cible directement des résidents européens. Il vise également les sous-traitants, c'est-à-dire toute structure qui traiterait ou collecterait des données pour le compte d'une autre entité.

Il répond à 3 objectifs :

- Renforcer les droits des personnes ;
- Responsabiliser les acteurs traitant des données ;
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

La philosophie du RGPD repose sur le principe de responsabilité du **responsable de traitement**, soit l'entité, physique ou morale, privée ou publique qui détermine les finalités et les moyens du traitement. Il faut comprendre par **traitement** toute opération appliquée à des données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, l'effacement et la destruction.

Pour ex de traitement de données pour la CNIL :

- Tenue d'un fichier de ses clients ;
- Collecte de coordonnées de prospects via un questionnaire ;

- Mise à jour d'un fichier de fournisseurs.

Le responsable de traitement est tenu de garantir la sécurité des **données personnelles**. Il doit, à travers la mise en place de mesures techniques et organisationnelles appropriées, s'assurer et être en capacité de démontrer que le traitement a été réalisé conformément au RGPD.

Le traitement d'une donnée personnelle doit être licite, loyal et transparent.

Les données collectées doivent être **adéquates, pertinentes et limitées** ; Elles doivent également être **exactes et tenues à jour**. Elles doivent enfin être conservées pour une durée **n'excédant pas celle nécessaire à la finalité** identifiée préalablement.

Pour rappel, selon la CNIL une donnée personnelle est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Il existe 2 types d'identifications :

Identification directe (nom, prénom etc.) ;

Identification indirecte (identifiant, numéro etc.).

**Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)**

**Modifié par Rectificatif au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) JOUE L127 2 du 23/05/2018**

**Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/6/20/JUSC1732261L/jo/texte>

**Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles dite Loi informatique & libertés ( LIL III)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/décret/2018/8/1/JUSC1815709D/jo/texte>

**Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2018/12/12/JUSC1829503R/jo/texte>

## DROIT DES AFFAIRES

---

La loi du 30 juillet 2018 sur le secret des affaires transpose dans le Code de commerce la directive 2016/943/UE sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites. L'article L. 151-1 définit la notion de secret des affaires : Il s'agit d'une information non généralement connue ou aisément accessible, qui à valeur commerciale et qui fait l'objet de mesures particulières de protection.

Il est des cas où le secret des affaires ne s'applique par exemple lors de l'exercice de pouvoirs d'enquêtes, de contrôle ou de sanctions d'autorités juridictionnelles ou administratives.

L'auteur d'une atteinte au secret des affaires peut voir sa responsabilité civile engagée. Il est possible d'engager une action en justice dans les 5 ans à compter de la date des faits.

**LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires (1)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037800540&fastPos=1&fastReqid=563341206&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

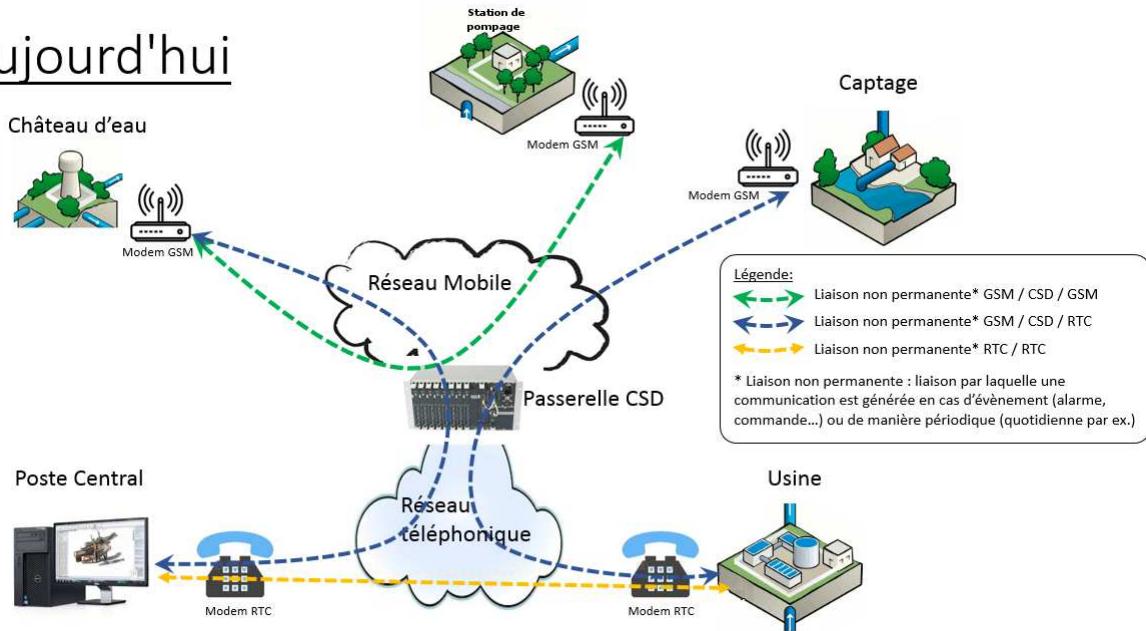
## TELECOMMUNICATIONS : FIN DU CSD, SERVICE HISTORIQUE DE SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS EAU ET ASSAINISSEMENT

---

Un grand nombre d'ouvrages d'eau Potable ou d'assainissement sont équipés pour leur télésurveillance du service « CSD » (Circuit Switched Data) créé en 1987 par l'opérateur historique France Telecom, devenu Orange. Ce service permet un échange des données entre des sites raccordés au réseau GSM ou entre un site raccordé au réseau GSM et un site raccordé au réseau téléphonique commuté (RTC). Le traitement des alarmes, le déclenchement des pompes, la surveillance d'éventuels débordements est ainsi assuré par le CSD à un coût très inférieur à celui d'un abonnement RTC.

**Schéma illustrant les communications inter-sites :**

## Aujourd'hui



Orange, acteur historique du CSD et du réseau RTC, a annoncé l'arrêt du CSD au 1<sup>er</sup> janvier 2021, justifié par l'obsolescence des infrastructures de communication et par les difficultés rencontrées pour les maintenir.

Orange a annoncé sa décision au mois de mai 2018 dans ces termes :

« Nous vous informons par la présente qu'Orange Business Services a décidé de reporter de deux ans la fermeture technique du data CSD entre le réseau mobile d'Orange France et le réseau fixe commuté (RTC).

Le calendrier de fermeture est maintenant le suivant :

- **1<sup>er</sup> Janvier 2021 : arrêt technique du fonctionnement des communications Data CSD entre le réseau mobile (GSM) d'Orange France et le réseau fixe commuté (RTC) (flèche bleue)**
- **1<sup>er</sup> Janvier 2021 : Orange ne s'engage plus au bon fonctionnement des communications Data CSD utilisant uniquement le réseau mobile d'Orange France (flèche verte)**

Orange souhaite attirer votre attention sur les risques engendrés par ce report de deux ans :

- en cas d'incident sur nos équipements la qualité de service du CSD pourra être dégradée et le temps de rétablissement rallongé
- les évolutions de votre service CSD ne pourront pas être garanties par Orange
- des possibilités d'encombrement entraînant des ruptures de services sur de courtes durées.

Ce report vous permettra d'assurer la continuité de votre service en migrant vers des solutions pérennes en mode IP (Internet Protocol) sur réseaux mobiles. »

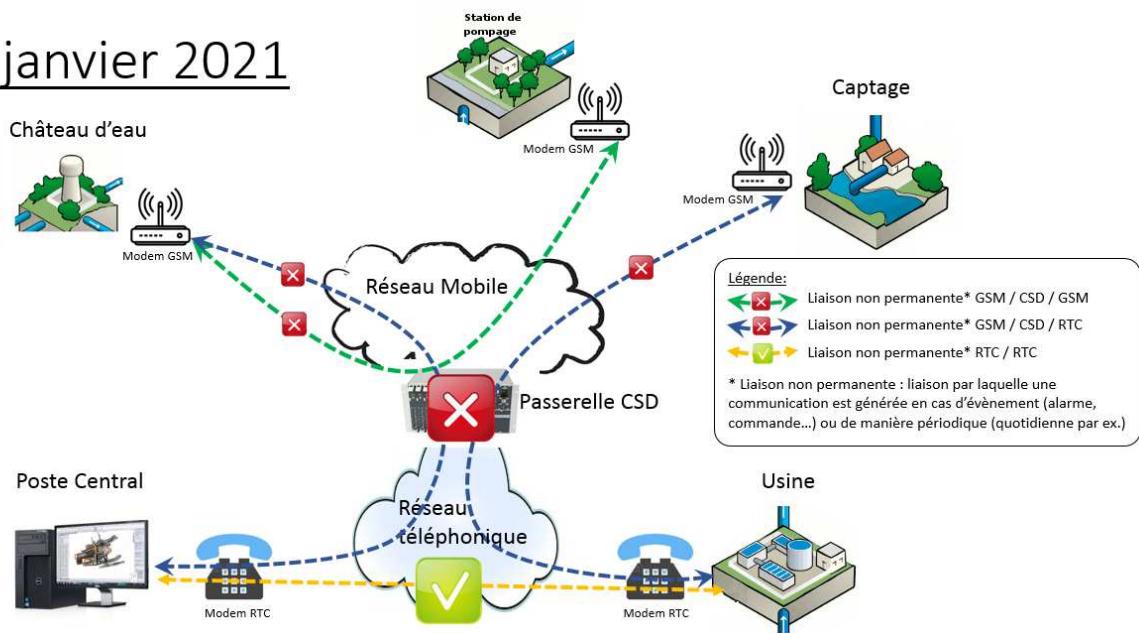
A partir de janvier 2021 les liaisons GSM/CSD/RTC ne seront donc plus fonctionnelles. Par ailleurs, Orange ne sera plus engagé à rétablir les liaisons GSM /CSD/GSM. Seules les liaisons RTC / RTC perdureront. Il est à noter que l'arrêt progressif des liaisons RTC à partir de 2023 est également annoncé.

SFR a également fait la même annonce qu'Orange sur l'arrêt du service CSD.

Bouygues Telecom quant à lui dispose d'une licence 2G jusqu'en 2024 et n'a à ce jour pas communiqué sur un arrêt du service CSD, mais il est inéluctable que les équipements de télécommunication des sites concernés vont devoir évoluer pour pouvoir utiliser des standards plus récents de communication (IP mobile ou fixe type ADSL).

Le schéma ci-dessous illustre les conséquences de l'arrêt du service CSD si rien n'est fait d'ici là :

1 janvier 2021



L'impact de ces évolutions sur les installations du service vous sera présenté par Suez Eau France au cours des prochains mois.

## **7.2Annexe 2**

### **7.3Annexe 3**

## **7.4Annexe 4**



*Prêts pour la révolution de la ressource*